

Gérard Noiriel

Le massacre des Italiens

Aigues-Mortes, 17 août 1893



Table des Matières

Table des Matières

Page de Copyright

DU MEME AUTEUR

Remerciements

Introduction

CHAPITRE PREMIER - Une société impossible

LES AIGUESMORTAIS

SAISONNIERS ET TRIMARDS

L'ENCHAÎNEMENT DES FAITS

UN DRAME DE L'ANOMIE

CHAPITRE 2 - Les usages sociaux du national

LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ FRANÇAISE

LE NATIONAL VU D'EN BAS

CHAPITRE 3 - La construction des innocences

LA FABRIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

UNE AFFAIRE INTERNATIONALE

IL FAUT QUE JUSTICE PASSE

CHAPITRE 4 - Enjeux de mémoire

ENTERRER L'AFFAIRE

LES « LEÇONS » D'AIGUES-MORTES

LE RETOUR DE LA MÉMOIRE

Conclusion

ANNEXES

SOURCES CONSULTÉES

© Librairie Arthème Fayard, 2010.
978-2-213-66015-8

DU MEME AUTEUR

Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études historiques », 2007 (rééd. Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 2009).

Introduction à la socio-histoire, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.

Les Fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France, Paris, Fayard, coll. « Histoire de la pensée », 2005.

Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours, Paris, Le Chêne, 2004.

Penser avec, penser contre, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », 2003.

Atlas de l'immigration, Paris, Autrement, 2002.

État, nation et immigration, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », 2001 (rééd. Paris, Gallimard, coll. « Folio-Histoire », 2005).

Les Origines républicaines de Vichy, Paris, Hachette Littératures, 1999.

Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?, Paris, Hachette Éducation, coll. « Carré-Histoire », 1998.

Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine (dir., avec Éric Guichard), Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997.

Sur la « crise » de l'histoire, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », 1996 (rééd. Paris, Gallimard, coll. « Folio-Histoire », 2005).

Immigrants in Two Democracies. French and American Experience (dir., avec Donald L. Horowitz), New York, New York University Press, 1992.

Population, immigration et identité nationale en France (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Hachette Éducation, coll. « Carré-Histoire », 1992.

La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993), Paris, Calmann-Lévy, 1991 (rééd. sous le titre *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 1998).

Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1988 (rééd. Paris, Le Seuil, coll. « Points-Histoire », 1992).

Les Ouvriers dans la société française (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Le Seuil, coll. « Points-Histoire », 1986.

Longwy. Immigrés et prolétaires (1880-1980), Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1984.

Vivre et lutter à Longwy (avec Benaceur Azzaoui), Paris, Maspero, coll. « Débats communistes », 1980.

Remerciements

Cette étude a été facilitée grâce au soutien financier de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) de l'EHESS et de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI). J'ai bénéficié aussi de l'aide efficace de nombreux collègues. Tamara Pascutto (université de Metz) a mené l'enquête dans les villages piémontais d'où étaient originaires les victimes italiennes. Suzana Dukic et Christine Salvat (ISCRA de Montpellier) ont recueilli les traces mémorielles du massacre de 1893 à Aigues-Mortes. Marie-Jeanne Verny, Philippe Martel et Philippe Gardy ont traduit en français le poème occitan *Aïgamorto*. Marie-Claude Blanc-Chaléard, Hugo Vermeren, Solange de Fréminville, José Cubero, Jean-Luc Sanchez et Lydia Granier m'ont apporté leurs conseils et m'ont communiqué de précieux documents sur cet événement. J'ai aussi été encouragé dans ma démarche par les associations et la population d'Aigues-Mortes lors d'une première présentation de ce travail, en janvier 2009.

Je remercie donc chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la fabrication de ce livre.

Introduction

« Pogrom : émeute sanglante, dirigée contre une minorité ethnique ou religieuse¹. »

Si l'on accepte cette définition large (mais nous verrons que les mots utilisés pour qualifier ce genre de crimes sont toujours problématiques), on peut dire que le 17 août 1893 a eu lieu, à Aigues-Mortes, le plus grand « pogrom » de toute l'histoire contemporaine de la France, même si le nombre d'ouvriers italiens morts ce jour-là n'a jamais été établi avec certitude². C'est aussi l'un des plus grands scandales de notre histoire judiciaire, puisque le jury d'assises a acquitté tous les assassins, en dépit des preuves accablantes réunies contre eux.

Ce massacre et ce déni de justice ont placé la France au ban des nations civilisées, le *New York Times* dénonçant « *the barbarous French nativism and chauvinism* ». Les violentes manifestations antifrançaises qui éclatent en Italie, à une époque où ce pays est l'allié de l'Allemagne, alimentent des deux côtés des Alpes la conviction que la guerre est proche. Le conflit armé sera finalement évité car les deux gouvernements vont s'employer à « enterrer l'affaire », ce qui explique qu'elle ait été longtemps occultée dans la mémoire collective française.

Au cours de la période récente, plusieurs études ont présenté les grandes lignes de ce « pogrom³ », ce qui m'a permis de passer assez vite sur la description des faits eux-mêmes afin de me concentrer sur les « raisons d'agir » des assassins, la construction de l'« affaire » d'Aigues-Mortes et ses enjeux mémoriels.

Cette recherche m'a donné l'occasion de mettre en œuvre la démarche sociohistorique que je défends pour éclairer un événement à la fois social, politique et diplomatique. Je me suis appuyé pour cela sur des sources qui n'avaient jamais été exploitées jusqu'ici, notamment le dossier d'instruction du procès, consultable aux archives départementales de la Charente à Angoulême.

S I G L E S U T I L I S É S

AN : Archives nationales (Paris)

SHD : Service historique de la Défense (Vincennes)

AD : Archives départementales

AC : Archives communales

1 Dictionnaire Larousse, édition 2008.

2 D'après le bilan officiel français, la tuerie a fait 8 morts et une cinquantaine de blessés. Mais, en Italie, le rapport présenté à la Chambre des députés comptabilise 8 morts, 14 disparus et 99 blessés ; cf. AN, BB 18 1947, et Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici presentati al Parlamento Italiano dal Ministro degli Affari Esteri (Brin), Aigues-Mortes, eduta del 23 novembre 1893*, Rome, Tipografia della Camera dei Deputati, 1893 (document traduit par Tamara Pascutto).

3 Cf. Enzo Barnabà, *Le Sang des marais. Aigues-Mortes 17 août 1893, une tragédie de l'immigration italienne*, Marseille, Ed. Via Valeriano, 1993, et José Cubero, *Nationalistes et étrangers. Le massacre d'Aigues-Mortes (1893)*, Paris, Imago, 1998.

CHAPITRE PREMIER

Une société impossible

Pour tenter de comprendre les raisons du massacre qui s'est produit à Aigues-Mortes le 17 août 1893, j'ai mis en œuvre dans le présent chapitre cette « histoire au ras du sol » que Jacques Revel appelait de ses vœux il y a vingt ans¹. En croisant les sources et en me tenant au plus près des acteurs, j'ai cherché à retracer le scénario qui a abouti à la tuerie. Trois mondes sociaux (la communauté aiguesmortaise, les saisonniers et les « trimards »), étrangers les uns aux autres et profondément déstabilisés par une crise économique sans précédent, se sont retrouvés ce jour-là face à face, sans l'avoir voulu, contraints pour survivre d'accepter le travail de forçat imposé par la puissante Compagnie des salins du Midi (CSM). Il a suffi d'une étincelle pour que la poudrière explose.

LES AIGUESMORTAIS

La communauté d'Aigues-Mortes

Le rapport d'accusation, adressé le 24 octobre 1893 par le procureur général de Nîmes au garde des Sceaux (reproduit en annexe), montre le rôle très important qu'ont joué les habitants d'Aigues-Mortes dans ce massacre, puisque près de la moitié des accusés (17 sur 37) habitaient la ville au moment des faits². Lorsqu'on examine de plus près leurs patronymes, on constate que plusieurs d'entre eux sont issus de familles implantées dans la cité depuis plusieurs siècles. Les documents relatifs à l'achat et à la vente de taureaux mentionnent des Michel dès l'année 1585. Des Granier apparaissent en 1600, Baruthel en 1603, Vical en 1751, Naud en 1764 et Clavel en 1785³. Il ne s'agit là que d'un simple coup de sonde. On ne peut pas en conclure, bien sûr, que les acteurs du drame de 1893 sont des

descendants en ligne directe des paysans de l'époque, mais l'état civil nous donne néanmoins un indice sur la part prise par les Aiguemortais « de souche » dans le massacre des Italiens.

Aujourd'hui encore, Aigues-Mortes est une ville où les traces du passé sont particulièrement évidentes. Sans vouloir abuser de références symboliques, on peut souligner combien le nom qui a été donné dès l'Antiquité à cette localité, *Aquae Mortue* (les « Eaux mortes »), est en adéquation avec son histoire. Avant même que les hommes s'installent dans ce lieu-dit, la mer, qui s'était étendue jusqu'au pied des garrigues, s'est lentement retirée. Un cordon littoral a emprisonné des étangs et des marécages, et c'est de ces eaux mortes que les premiers habitants du lieu ont d'emblée tiré leurs ressources⁴.

Au début de l'ère chrétienne, un ingénieur romain nommé Peccius aménage les premiers marais salants d'Aigues-Mortes, dans la zone qu'on appelle encore aujourd'hui les marais du Peccais, en souvenir de lui. Après les Romains, ce sont les moines qui prennent le relais. Mais, en 1240, le roi Louis IX décide de construire, sur ce lido marécageux, le port dont il a besoin pour développer le commerce avec la Méditerranée et lancer une nouvelle croisade. La ville est fortifiée, une voie d'eau est aménagée, permettant d'accéder par bateau, depuis la cité, à la côte (où se trouve aujourd'hui la commune du Grau-du-Roi). C'est là que Louis IX s'embarquera, en l'an de grâce 1270, pour combattre les « Infidèles ». L'aventure se terminera pour lui à Tunis, où il mourra emporté par la peste.

La construction de la cité fortifiée et du port va sceller le destin d'Aigues-Mortes pour plusieurs siècles. Située au cœur de la Camargue, la commune est isolée du reste du royaume par une vaste zone de marécages, mais le port lui permet de garder le contact avec le monde extérieur. En 1481, le rattachement de la Provence au royaume de France porte un coup fatal à la vocation méditerranéenne d'Aigues-Mortes. Concurrencée par Marseille, la ville médiévale perd peu à peu son dynamisme⁵.

Au début du XIX^e siècle, tous les voyageurs qui parcourent la région insistent sur le déclin de la cité. Alors qu'à son apogée elle était peuplée par une dizaine de milliers d'habitants, elle n'en compte plus qu'environ 2 600. Un quart des maisons sont inoccupées et tombent en ruine. Non seulement les remparts de la ville forment un manteau désormais trop grand pour elle,

mais ils rappellent constamment aux Aiguesmortais un passé dont ils ne se sentent pas tout à fait dignes. Ici plus qu'ailleurs, « le mort saisit le vif ». Comme si l'histoire n'avait fait que répéter la scène fondatrice de la nature, fixée dans l'oxymore des « eaux mortes » que les premiers habitants ont choisi pour nommer le lieu.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le mot « mélancolie » revienne très souvent sous la plume des écrivains lorsqu'ils découvrent cette cité. Alexandre Dumas se dit frappé par le contraste entre les habitants de Nîmes et les Aiguesmortais, ces derniers étant dépourvus, selon lui, de l'« ardente vivacité des Méridionaux ». En 1891, dans *Le Jardin de Bérénice*, son premier roman « régionaliste », Maurice Barrès reprend la même antienne, évoquant un « plat désert de mélancolie où règnent les ibis roses⁶ ».

Les marais forment une barrière qui fut longtemps difficilement pénétrable. Le voyageur n'empruntait pas sans une certaine appréhension les chemins traversant les landes désertes. Dans sa *Géographie du département du Gard*, parue en 1880, Adolphe Joanne évoque encore une « région désolée, étrange [...], peuplée de reptiles venimeux, d'insectes de toutes sortes, d'oiseaux aquatiques, de taureaux sauvages, de chevaux errant en liberté, et qui offre un espace unique en France⁷ ». Ces marécages ne constituent pas seulement une barrière physique, mais aussi un milieu insalubre. Aigues-Mortes est connue comme le lieu où sévit de façon endémique le paludisme. L'enquête sur les sels réalisée en 1868 décrit les ravages de la maladie, tout en précisant que « les personnes étrangères au pays sont à peu près les seules exposées aux fièvres », la population locale n'étant touchée qu'en septembre-octobre, pendant la saison des pluies⁸.

Si l'insalubrité accroît l'isolement du canton d'Aigues-Mortes – ceux qui n'y sont pas nés (notamment les agents de l'État) ne sont guère enclins à s'y installer –, celui-ci est accentué par des facteurs historiques. La « cité de Saint Louis » est restée un fief du pouvoir catholique dans une région qui a basculé au XVI^e siècle du côté des réformés. La tour de Constance, dernier vestige du château construit sous Louis IX, deviendra la plus grande prison de l'Ancien Régime pour les protestants. Aigues-Mortes ne vit pas non plus en symbiose avec son environnement administratif. Le canton, composé de deux communes⁹, a fait initialement partie de l'Hérault, avant d'être

rattaché au Gard pour offrir à ce département la fenêtre maritime qui lui manquait.

Le caractère quasiment insulaire de la localité a cimenté l'identité collective de la population. Celle-ci s'est consolidée grâce aux activités liées à l'exploitation des marais. Dans le nord du canton, les terres sont fertiles et humides, ce qui explique que l'élevage ait toujours occupé une grande place dans l'économie locale. Pendant longtemps, la communauté aiguesmortaise a été, avant tout, une société de petits éleveurs. En 1740, les autorités communales recensent 1 100 bêtes à cornes, 319 chevaux et près de 10 000 moutons. Roi de la faune locale, le taureau est au cœur des transactions et de la sociabilité populaire. Les « courses de vaches » constituent en effet la principale distraction des villageois, au prix de conflits récurrents avec les autorités.

Ces dernières réprouvent les mœurs « sauvages » de ces paysans cruels qui n'hésitent pas à maltraiter les animaux. En 1762, le bureau de police d'Aigues-Mortes « fait défense à toute personne d'introduire dans la ville des vaches qu'on fera courir pour l'amusement du public comme aussi de jeter aucune pierre pour l'amusement, ni frapper de coups de bâton lesdites vaches à peine de 50 livres d'amende contre chacun des contrevenants et dédommagement des parties¹⁰ ». En 1776, un garçon boulanger est condamné pour avoir coupé l'oreille d'une vache. Les autorités craignent aussi l'excitation collective que provoquent ces réjouissances populaires. Comme le carnaval ou le charivari, de telles occasions de rassemblement peuvent aboutir à la contestation de l'ordre public.

En dépit des interdictions constamment réitérées par le préfet, les courses de vaches se maintiennent jusqu'au Second Empire, car la population locale y est très attachée. Les archives municipales donnent une bonne idée de cet engouement pendant la monarchie de Juillet. Un rapport de police, daté du 18 mai 1836, constate que « la grande affaire sur la place, c'est de parler de la course de taureaux de demain [...]. C'est inconcevable le monde qu'il y avait pour les voir arriver ». L'auteur du rapport ajoute que « cette course a été fort belle. Trois de ces animaux ont été furieux. L'un d'eux a ramassé un homme et lui a déchiré ses vêtements et mis sa chemise en drapeau. Ce malheureux a montré le cul à tous les assistants. On le croyait aux trois quarts mort, cependant il n'y a été que pour une forte secousse sans

blessure ». En 1844, le conseil municipal brave l'interdit préfectoral, et le maire justifie cette décision en avertissant le préfet que « si la municipalité refuse d'organiser une course, les habitants se cotiseront et en feront deux¹¹ ». Mais, sous le Second Empire, l'État central commence à codifier ces festivités. En 1850, le maire demande le droit d'organiser une « ferrade » à la place d'une course, car elle ne présente aucun danger. Introduite à Nîmes en 1853, la corrida espagnole s'inscrit dans ce processus d'institutionnalisation des loisirs.

Les ressources tirées des marais contribuent, elles aussi, à souder la population locale contre les autorités. Les murailles de la ville rappellent à ses habitants non seulement leur passé glorieux, mais aussi les droits acquis lors de la fondation de la cité et qu'ils ont âprement défendus pendant des siècles. Philippe le Hardi, le fils de Louis IX, a en effet concédé aux habitants d'Aigues-Mortes des « droits de cité », leur accordant le privilège de pêcher et de chasser librement sur les marais, ainsi que le droit de récolter le sel sans payer la gabelle. Lorsqu'il visite la région, Alexandre Dumas constate que ces droits de chasse et de pêche sont encore d'une importance économique vitale pour les habitants. « Ne pêchant et ne chassant, comme les tribus sauvages, que pour vivre elle-même », la communauté défend farouchement ses privilèges. Dumas ajoute que « tous les Aiguesmortais, affranchis par Saint Louis, ont conservé le droit de chasse et de pêche et chacun a dans sa maison ou dans sa cabane son filet et sa canardière¹² ».

Les droits sur le sel représentent un enjeu encore plus important pour la population locale. Placés sous la tutelle du pouvoir royal à partir du XIII^e siècle, les marais ont été vendus pendant la Révolution à des bourgeois de Nîmes, de Montpellier et de Marseille. Tous les propriétaires qui se sont succédé depuis l'époque médiévale ont tenté, en vain, de ravir aux habitants d'Aigues-Mortes le droit du « franc salé » que leur avait concédé Louis IX.

Les archives montrent qu'à la fin du XIX^e siècle la défense de ce privilège ancestral reste centrale pour les élus locaux. Lors d'une délibération du conseil municipal datée du 14 août 1888, les membres de la commission du « franc salé » rappellent publiquement l'histoire de ce droit conféré par Louis IX au moment où il a fondé la ville et construit les remparts. « Les habitants étaient exemptés par lettre patente de mai 1246 du droit de

gabelle, c'est-à-dire de l'impôt sur le sel, et pouvaient prendre aux salins du Peccais la quantité de sel nécessaire, sans peser, mesurer, ni payer de droit. » Cette mesure a été confirmée par Philippe le Hardi en 1279, puis par François I^{er} en 1542, même si celui-ci a décidé de réduire la franchise à 30 « gros muids » de sel. En 1797, « les propriétaires du Peccais, sous prétexte que le franc salé était un droit féodal et que la loi de 1790 avait aboli tous les droits de ce genre, refusèrent de livrer les 30 gros muids à la commune ». Mais le procès engagé par cette dernière lui donna gain de cause, tout en réduisant à nouveau la franchise à 20 muids de sel. En 1846, un autre procès intenté par la municipalité pour le même motif tranche également en faveur des Aiguesmortais¹³.

Ce n'est pas uniquement la consommation gratuite de sel qui fait l'importance des marais salants pour les habitants du canton d'Aigues-Mortes. Leur exploitation est aussi une activité qui occupe un grand nombre d'entre eux pendant plusieurs mois de l'année. Au XIX^e siècle, les bourgeois qui ont racheté les salins vont constamment chercher à la rationaliser afin de diminuer le coût du travail. La première étape de ce processus démarre sous la monarchie de Juillet. Les fortes inondations de 1840 ayant détruit la plus grande partie des salins du Peccais, les propriétaires se trouvent dans l'obligation de les reconstruire en engageant d'énormes travaux pour endiguer la Camargue. Une association de producteurs se constitue alors afin de drainer des capitaux venus de la ville¹⁴.

Nous sommes à une époque où le mode de production dominant dans les campagnes françaises repose sur la pluri-activité, système qui a joué un rôle essentiel dans la première phase du développement capitaliste en France. Il est fondé sur la complémentarité entre l'industrie et l'agriculture. Les propriétaires des marais emploient un petit nombre de saliniers permanents autour desquels gravitent une multitude de journaliers, de manœuvres, de petits propriétaires mobilisés surtout au mois d'août pour la récolte, mais aussi pour les tâches annexes, comme le transport et la commercialisation du sel¹⁵.

Ce système économique s'appuie sur les liens directs entre les dirigeants de l'exploitation et leurs ouvriers. Théorisé pendant le Second Empire par Frédéric Le Play, l'éminence grise de Napoléon III, sous le terme de « patronage », ce mode de domination fait du chef d'entreprise un notable

qui connaît personnellement tous ses employés. Il se comporte à leur égard comme un véritable « père de famille ». Respectant les principes moraux de la religion catholique, il se présente comme le bienfaiteur de ses ouvriers et attend que ceux-ci lui manifestent de la reconnaissance. Le notable occupe une place fondamentale dans la société rurale de ce temps parce qu'il est l'intermédiaire entre « ceux d'en bas » et « ceux d'en haut »¹⁶.

Dans les salins d'Aigues-Mortes, la personne qui incarne le mieux ce modèle patronal est Adolphe Rigal, le directeur de la société qui possède la plupart des marais du Peccais¹⁷. Celui qu'on appelle « Monsieur Adolphe » exerce une forte emprise sur la population locale : pour survivre, les paysans aiguesmortais ont besoin des ressources complémentaires qu'offrent les salins. Rigal distribue aussi des secours aux malades, aux accidentés du travail et aux veuves, à une époque où, rappelons-le, il n'existe aucune loi sociale. Il entretient des relations étroites avec les autres notables de la ville, notamment avec les autorités de l'État. On apprend ainsi qu'en 1846 « Monsieur Adolphe » a organisé une battue sur les étangs de la commune, en compagnie des préfets du Gard et de l'Hérault.

Ce type de rapport est efficace tant que les intérêts de la communauté rurale convergent avec ceux de l'entreprise. Mais lorsque des contradictions surgissent, lorsque la conjoncture économique devient mauvaise, lorsqu'il n'est plus possible de distribuer aumônes et bienfaits, le patronage peut se retourner brutalement contre les notables. Les conflits deviennent vite très violents, mobilisant toute la communauté locale en raison des liens de solidarité qui lient ses membres.

C'est ce qui s'est produit à Aigues-Mortes dans les années qui ont précédé la révolution de 1848, alors que toute la France rurale était secouée par de puissants mouvements sociaux¹⁸. En 1844, la crise économique que traverse le pays et le souci de rentabiliser les investissements consentis dans les dernières années pour moderniser les salins incitent Rigal à diminuer les tarifs proposés aux ouvriers. Ce qui provoque un vaste front du refus dans la communauté aiguesmortaise. Dans les mois précédant la récolte, les chefs d'équipe (qu'on appelle localement des « baïles » ou « bayles ») ne parviennent pas à trouver sur place des ouvriers acceptant de travailler au nouveau tarif. Les tentatives pour embaucher des Aumarguais à la place des Aiguesmortais échouent. Le rapport de force est favorable aux ouvriers-

paysans car ils trouvent facilement à s'occuper dans les plantations de garance « où l'on donne d'assez fortes journées ». « Toute l'activité, y compris celle du commerce du sel (voituriers), se trouve paralysée. » Adolphe Rigal met en cause la mauvaise foi des Aiguesmortais. Il constate que, dans une commune voisine, les ouvriers gagnent 3,5 francs pour 100 quintaux décimaux de sel et qu'ils sont contents de ce tarif, regardant « comme une faveur de faire partie de la colle », alors qu'à Aigues-Mortes ils refusent la diminution du tarif à 7 francs par jour. Rigal propose finalement un compromis à 8 francs par jour. Mais « la foule en délire tente de tout casser, au point que Rigal, sous la contrainte, accepte les 8,50 frs ».

Ce début d'émeute est sévèrement sanctionné, car, dans un système de domination directe, le notable ne peut admettre la contestation de son pouvoir. Le 28 avril 1844, une douzaine d'ouvriers-paysans locaux sont inculpés pour violences. Mais les émeutiers sont soutenus par le maire, qui accepte d'établir un certificat constatant qu'ils travaillent depuis le 2 janvier 1844 à tarif réduit, et que l'émeute résulte du fait que les patrons n'ont pas voulu rétablir l'ancien tarif.

De nouvelles violences éclatent au moment de l'embauche pour la récolte du sel. Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, les propriétaires ont recruté des compagnons du Devoir, lesquels participent à une rixe qui fait plusieurs blessés graves. Le préfet du Gard, qui n'a sans doute pas oublié les délicieuses parties de chasse sur les étangs du Peccais, envoie aussitôt une brigade de gendarmerie, qui ne suffit pas à ramener le calme. C'est finalement une compagnie de soldats venus de Montpellier qui rétablit l'ordre public¹⁹.

Ce conflit social illustre les facultés de mobilisation collective que possède alors la communauté aiguesmortaise lorsque ses intérêts sont menacés. Mais l'isolement du canton explique que ces résistances restent très localisées. Aucun lien n'est établi avec les travailleurs du textile nîmois ni avec les mineurs de La Grand'Combe, qui s'engagent pourtant au même moment dans la construction du mouvement ouvrier gardois²⁰.

Les préoccupations des Aiguesmortais étant purement locales, il n'est pas surprenant que la révolution de 1848 n'ait pas rencontré d'écho dans la ville. À la lecture des rapports de police, on sent même poindre une sourde hostilité à l'égard du gouvernement républicain. C'est à nouveau la question

des droits de chasse qui motive ce mécontentement. En octobre 1848, le commissaire de police signale que « les ouvriers journaliers, agriculteurs, ainsi que les pêcheurs, pendant la mauvaise saison vivent du produit de la chasse, du gibier d'eau. L'arrêté du citoyen ministre de l'Intérieur qui défend la vente de la poudre les prive de cette ressource. Un grand nombre de familles qui comptait subvenir à ses besoins pendant l'hiver se trouve dans l'état voisin de la misère. Les pêcheurs afferment les étangs pour la pêche et la chasse, ils ne peuvent pas payer l'impôt qui est très fort si on ne leur donne pas de la poudre ».

Ce rapport ayant été jugé « sans intérêt » par le préfet de Nîmes (qu'on appelle alors le commissaire du gouvernement), l'agent de police d'Aigues-Mortes lui répond quelques jours plus tard : « Par votre dépêche en date du 10 courant vous me dites que mes rapports sont stériles. J'ai l'honneur de vous informer que dans notre localité, on ne s'occupe pas de politique. La population quoique légitimiste se conforme de bonne foi aux décrets du gouvernement, elle l'a prouvé par ses actes politiques. Dans toutes les élections, elle a voté en faveur des hommes dévoués à la république. » Il ajoute que les couleurs nationales ont été arborées, comme par le passé, les dimanches et jours de foire²¹.

Ces propos sont rapidement démentis par les faits. Les notables conservateurs qui dirigent les salins ont leurs hommes à la mairie. Dès que la menace révolutionnaire s'estompe, ils reprennent en main la vie politique de la ville. C'est pendant la II^e République que la municipalité décide d'ériger la statue de « Saint Louis », qui trône toujours aujourd'hui sur la place du même nom. Le 6 août 1852, le conseil municipal vote une adresse de félicitation au prince-président de la République, renouvelée en 1853, après le rétablissement de l'empire.

Depuis le Moyen Âge, les échanges tissés avec les autres ports méditerranéens ont alimenté une petite immigration de pêcheurs, de marins, de commerçants. Certains d'entre eux s'intègrent sans bruit dans la population locale, jouant parfois un rôle social et politique important. Le meilleur exemple est celui d'Homède Schilizzi, « Grec d'origine, récemment naturalisé, médecin exerçant depuis de nombreuses années dans le pays », élu maire d'Aigues-Mortes en 1859. Preuve que la question de

l'origine nationale n'a pas une grande importance pour les notables du Second Empire²².

La crise de la société traditionnelle

La petite société très structurée que formait la communauté aiguesmortaise jusqu'au Second Empire est touchée de plein fouet par les mutations économiques, sociales et politiques que connaît la France au cours des années 1870-1880.

À Aigues-Mortes, le point de départ de ces bouleversements est 1868. Cette année-là, le groupement de propriétaires des marais salants, né sous la monarchie de Juillet, devient une société par actions : la Compagnie des salins du Midi (CSM)²³. Grâce à cette société anonyme, dont le siège est à Montpellier, les rapports de production capitalistes font leur entrée au Peccais. La CSM contrôle la quasi-totalité des marais salants de la région. Les capitaux investis pour améliorer les rendements portent leurs fruits. À la fin du Second Empire, la productivité des salins de la côte languedocienne est six fois supérieure à celle des marais salants de l'Atlantique. La voie ferrée reliant Nîmes et Aigues-Mortes, dont le projet avait été adopté dès 1864, est finalement achevée en 1878, livrant le marché national aux appétits de la compagnie. La vieille cité médiévale, qui regardait jusque-là vers la Méditerranée, se tourne désormais vers le nord, c'est-à-dire vers la France. La production annuelle de sel, qui n'atteignait pas les 50 000 tonnes en 1850, dépasse les 80 000 tonnes quarante ans plus tard²⁴.

L'irruption des rapports de production capitalistes provoque la rupture des équilibres antérieurs. La CSM intensifie son combat contre les usages ancestraux qui permettaient aux pauvres de chasser et de pêcher sur les étangs. Elle multiplie les procès pour « braconnage », ce qui provoque un vif mécontentement chez les paysans. Pour diminuer les coûts de commercialisation du sel, elle prend le contrôle des transports, ruinant ainsi un grand nombre d'intermédiaires. En 1872, une pétition est adressée au président de la République pour protester contre la mainmise de la CSM. L'auteur estime que la compagnie veut « l'anéantissement de toute concurrence dans la production, le transport et la vente du sel ». Constatant

qu'elle détient de fait un « monopole sur le transport du sel » contraire au principe de la libre concurrence, il l'accuse d'avoir « supprimé tout d'un coup les intermédiaires entre les consommateurs et elle ». Ces protestations rencontrent un écho politique. En 1870, un conseiller municipal d'Aigues-Mortes affirme que la ville est devenue un « Creusot minuscule. Les ouvriers y sont à la chaîne. Ce sont de véritables forçats. À leur tâche, des bêtes de somme succomberaient²⁵ ».

Comme dans bien d'autres régions de France, l'arrivée du chemin de fer provoque la faillite du système de production ancestral, fondé sur la pluriactivité. La petite industrie rurale, qui était particulièrement dynamique dans le Gard, s'effondre, privant du même coup les paysans pauvres d'une bonne partie des ressources qui complétaient le travail de la terre. La paupérisation des campagnes est aggravée par la crise du phylloxéra. Ce parasite, apparu dans le Gard dans les années 1860, ruine le vignoble languedocien à partir de 1873. Le canton d'Aigues-Mortes est touché de plein fouet par la « Grande Dépression ». Les terres qui n'ont pas assez d'herbages pour nourrir un troupeau de brebis sont abandonnées. « Celles que l'on continue à cultiver ne produisent pas suffisamment pour payer la ferme²⁶. » Un grand nombre d'ouvriers agricoles et de journaliers quittent alors la région. Ceux qui restent sont de plus en plus dépendants de la CSM.

Mais en 1875 se produit une sorte de miracle. Un propriétaire originaire du Vaucluse séjournant à Aigues-Mortes découvre par hasard que les vignes plantées dans le sable sont épargnées par le phylloxéra. Il remarque aussi que les plants recouverts par les eaux marines résistent beaucoup mieux que les autres au parasite. Les viticulteurs languedociens se ruent alors sur les terres sablonneuses, sur les landes et les friches qui occupaient la plus grande partie du terroir aiguesmortais. En quelques années, le canton se couvre de vignes. La société traditionnelle, déjà fortement ébranlée par les mutations économiques des décennies précédentes, achève alors sa mue. Aigues-Mortes devient une zone attractive. Sa population augmente à nouveau, dépassant les 4 000 habitants lors du recensement de 1891. Parmi les immigrants, on trouve « un grand nombre de vigneronns étrangers [à la localité] [...]. Achetant des terres incultes ou en prenant à ferme, ils montrèrent aux petits propriétaires et aux ouvriers du pays le chemin de la fortune²⁷ ».

L'examen des archives cadastrales confirme l'intensité des transactions foncières dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Celles-ci profitent à un petit nombre d'acquéreurs extérieurs à la commune. Néanmoins, les notables d'Aigues-Mortes s'approprient une bonne partie du gâteau. On constate ainsi que la famille d'Albert de Nesmes-Desmarets, maire d'Aigues-Mortes jusqu'en 1892, joue un rôle particulièrement actif dans ces opérations²⁸. Mais la principale bénéficiaire de ce tournant viticole de l'économie aiguesmortaise n'est autre que la Compagnie des salins du Midi elle-même. Les données que j'ai retrouvées pour l'année 1913 montrent qu'à cette date elle possède la moitié des propriétés non bâties dans la commune (2 668 hectares sur un total de 5 371 hectares). L'entreprise se lance alors dans la production de vin en créant *ex nihilo* deux immenses domaines, l'un situé à Aigues-Mortes, l'autre à Sète. Elle devient ainsi l'un des plus importants propriétaires viticoles du Languedoc²⁹.

Si cette manne a été répartie de façon inégale, on peut néanmoins penser que toute la communauté des Aiguesmortais « de souche » en a profité. En 1913, 600 habitants de la commune (ce qui représente environ 15 % de la population totale, mais une proportion beaucoup plus forte des chefs de famille) se partagent l'ensemble des propriétés non bâties. Une vingtaine d'entre eux possèdent plus de 10 hectares, mais la grande majorité (421 sur 600) sont propriétaires de lopins inférieurs à 1 hectare³⁰.

La plupart des paysans aiguesmortais se sont donc brutalement enrichis grâce à cette révolution viticole. Dans l'ouvrage qu'il a consacré aux transformations de l'agriculture française, Henri Baudrillart prend l'exemple du canton d'Aigues-Mortes pour illustrer les mutations des dernières décennies du XIX^e siècle. Il constate que c'est la partie du département du Gard « où la population rurale a vu se transformer sa condition de la manière la plus profonde [...]. La terre, qui valait sur les terrains sablonneux 90 à 100 francs il y a quinze ans, s'est vendue jusqu'à 3 000 francs ». Selon lui, cette prospérité a bénéficié aussi aux habitants les plus pauvres de la commune, car les grands domaines en friche ont été « distribués par petits lots à des colons partiaires [...], ce qui permet à de nombreux ouvriers du pays de cultiver la vigne à temps perdu ». Le nombre de très petits propriétaires est considérable dans ce canton. Grâce à la vigne et à la hausse des prix de la terre, ils vivent désormais dans une relative

aisance. Cela d'autant plus que les salaires ont fortement augmenté eux aussi. Des aliments « réputés de luxe naguère, tels chocolat, fruits frais et secs, confiture, etc. », ont fait leur entrée dans tous les foyers aiguesmortais. « Le café qui a été mis en usage pour combattre les effets de l'insalubrité du climat est consommé chez le paysan, même par les femmes, trois ou quatre fois par jour. » L'élévation du niveau de vie et la consolidation de la petite propriété ont donc permis de ressouder les liens entre la communauté aiguesmortaise et la CSM. Ce processus a été renforcé par les nouvelles conditions de production. Les propriétaires doivent s'entendre pour regrouper leurs parcelles, acheter des engrais, acquérir collectivement le matériel dont ils ont besoin (notamment pour inonder les terres). Se créent ainsi des associations et des syndicats agricoles qui comptent des milliers d'adhérents dans le Gard³¹.

Pour mettre en valeur ces nouveaux domaines viticoles, il faut embaucher des ouvriers agricoles, désormais introuvables localement. L'état civil montre qu'un grand nombre d'Aiguesmortais dont les pères et les grands-pères avaient été journaliers, pêcheurs ou marins sont devenus cultivateurs, petits commerçants, artisans ou fonctionnaires. Aigues-Mortes devient ainsi une zone attractive pour les habitants des villages situés à l'intérieur des terres, contraints d'émigrer vers la côte languedocienne pour échapper à la misère.

Les formidables bouleversements qu'a connus la région d'Aigues-Mortes entre les années 1870 et les années 1890 ont donc provoqué la désintégration de la communauté aiguesmortaise traditionnelle, ainsi que l'apparition d'un nouveau clivage, entre les Aiguesmortais « de souche » et les Aiguesmortais « de fraîche date ». Les premiers habitent à l'intérieur des remparts, alors que les seconds ont tendance à s'installer à l'extérieur³². C'est le cas, par exemple, de Joseph Granier, bon représentant de cette classe de « nouveaux riches » qui a fait fortune grâce à la viticulture. Né en 1835 à Lansargues, une petite commune camarguaise de l'Hérault, il abandonne son métier de « vannier » et s'installe comme courtier en vins à Aigues-Mortes en 1882. Quelques années plus tard, il devient le premier habitant de la commune à construire son mas à l'extérieur des remparts.

Mais l'immense majorité des nouveaux venus qui vivent de l'autre côté des murailles médiévales sont des immigrants pauvres. Tenus à distance par

les Aiguesmortais de souche, ils peuplent le quartier populaire qui se forme alors à proximité de la porte Saint-Antoine. C'est là aussi que vivent les saisonniers italiens, dont beaucoup louent des logements collectifs dans la rue du Faubourg-National³³.

En 1893, le cœur de la société aiguesmortaise est donc composé par les membres de cette classe de propriétaires, évaluée par les recensements à 150 familles environ. Ils sont liés par des intérêts économiques communs, et par un héritage culturel qu'ils défendent désormais au niveau politique, comme on le verra au chapitre suivant.

Les courses de taureaux et les ferrades, célébrées par Frédéric Mistral et son association littéraire le Félibrige, sont au centre de cette identité collective³⁴. À Aigues-Mortes, les arènes en dur ne sont construites qu'au début du xx^e siècle, mais les anciennes familles de la ville possèdent des « théâtres » privés adossés aux remparts. Ces théâtres se présentent comme des loges ou des estrades en bois plus ou moins élaborées, permettant aux nantis d'exhiber leur richesse les jours de fête. En pays de *bouvino*³⁵, la prestation du taureau porteur de cocardes est mise au premier plan. Les « raseteurs » assument « le rôle maudit du chasseur de primes » en raison du « caractère vénal de leur action dans le jeu [...]. Si les raseteurs “travaillent mal”, cherchant à feinter le cocardier de façon déloyale, les spectateurs passionnés les traitent de “voleurs de poules” ou de “caraques”, injures traditionnellement adressées aux étrangers de mauvaise vie et d'origine douteuse³⁶ ». Avant le triomphe des sports collectifs comme le football, la fonction de raseteur a été l'une des rares activités grâce auxquelles les enfants d'immigrés purent acquérir un statut social reconnu localement, fût-ce de manière critique et scabreuse. Au xx^e siècle, bon nombre de raseteurs seront recrutés au sein des familles venues d'Italie, d'Espagne, puis des pays d'Afrique du Nord. À l'époque où nous nous situons (les années 1880), ce sont les émigrés venus de l'intérieur des terres qui jouent ce rôle.

Le terme « Aiguesmortais », utilisé par le procureur général de Nîmes dans son rapport pour désigner tous les inculpés domiciliés à Aigues-Mortes en 1893, masque ces différences sociologiques. Lorsqu'on examine leurs lieux de naissance et leurs professions, on voit pourtant clairement ce qui sépare les deux groupes. Ceux qui sont nés à Aigues-Mortes (Rouet,

Guis, Michel, Brézun, Conil, Naud, Clavel) sont presque tous cultivateurs, alors que les Aiguesmortais nés en dehors de la commune (généralement dans des villages voisins) sont journaliers ou « hommes de peine » (Buffard, Constant, Nourveu, Lautier). Le même contraste apparaît dans leur niveau d'instruction. Tous les Aiguesmortais de souche sont présentés comme « lettrés » (ce qui signifie qu'ils savent lire et écrire couramment), alors que ceux qui viennent des communes voisines sont le plus souvent « illettrés ». Ce clivage se retrouve enfin dans leurs antécédents judiciaires. Les seules condamnations qu'ont subies certains Aiguesmortais de souche concernent le délit de chasse, alors que plusieurs Aiguesmortais d'adoption ont déjà été condamnés pour vol et violence³⁷.

Les registres de mariages montrent néanmoins qu'en 1893 les unions entre individus issus de ces deux groupes sont déjà nombreuses, ce qui indique que les Aiguesmortais de fraîche date commencent à s'intégrer dans la société locale.

S AISONNIERS ET TRIMARDS

Les « Ardéchois »

Les bouleversements de l'économie locale ont eu aussi pour effet de décupler les besoins en travailleurs saisonniers pour la récolte du sel et pour les vendanges. Afin de les trouver, la CSM a été obligée d'élargir considérablement son aire de recrutement, en puisant dans deux « viviers » de main-d'œuvre.

Le premier regroupe ceux que l'on appelle, dans le langage local, les « Ardéchois »³⁸. Depuis l'Ancien Régime, les ouvriers-paysans des villages de la haute montagne cévenole descendent chaque année dans la plaine languedocienne pour se faire embaucher dans les fermes. Ces déplacements s'effectuent sous le contrôle de la communauté villageoise. Pour se protéger des dangers et des affres du déracinement, les hommes ont pris l'habitude de voyager en groupe, formant ce qu'on appelle une « colle », terme qui s'est imposé dans les Cévennes vivaroises au début du XIX^e siècle. Chacune de ces « colles » peut atteindre une cinquantaine d'individus, placés sous

l'autorité d'un « chef de colle » (appelé aussi « chef de bricole » ou « baïle » en langage occitan). Les propriétaires des salins confient aux chefs de colle le soin de recruter les ouvriers saisonniers dont ils ont besoin.

En dehors des migrants issus des villages de haute montagne, on trouve parmi ces saisonniers un grand nombre d'ouvriers-paysans habitant dans les petits centres industriels cévenols, embauchés pour extraire la pierre et le charbon, travailler la paille, le cuir et le bois. L'industrie textile, très dynamique dans le Gard, est aux mains des marchands-fabricants installés dans les villes (notamment à Nîmes), qui distribuent l'ouvrage à une multitude d'ouvriers travaillant à domicile dans des villages comme Ganges (situé aujourd'hui dans l'Hérault), réputé pour la fabrique de la soie. En 1811, l'enquête des préfets évoque aussi les « magnaniers » qui descendent au printemps de la montagne pour diriger l'élevage des vers à soie dans les communes du Bas-Languedoc. La plupart d'entre eux demeurent sur place jusqu'aux moissons, puis ils vont « lever le sel aux salins du Peccais et ne retournent chez eux qu'en automne ».

Au total, on estime qu'en 1852 plus de 20 000 migrants (dont 9 000 femmes) participent aux travaux saisonniers dans le Bas-Languedoc, surtout pour les vendanges. La construction des chemins de fer intensifie ces déplacements, à tel point qu'à la fin du Second Empire le nombre de migrants temporaires recrutés dans les salins et les vignes situés à l'ouest du Rhône atteint 67 000 personnes³⁹.

Ces montagnards sont alors les seuls « étrangers » que côtoient les Aiguesmortais dans les salins. Un article consacré aux villages des hautes terres de l'Ardèche, paru dans la vénérable *Revue des deux mondes* en 1892, montre qu'en cette fin de siècle ils sont toujours méprisés par les notables et la population des villes. L'auteur du texte, le marquis de Vogüé, écrit que « les figures des gens que l'on rencontre n'ont rien de commun avec celles de la plaine. Uniformément pareilles, elles frappent par je ne sais quoi de lourd et d'inachevé, surtout chez les femmes [...]. Dans l'épaisseur des larges crânes, la pensée bat d'un rythme très lent, l'excitation quotidienne du journal ne l'a pas encore activée ». Et il ajoute : « Je me souviens des Pagels – c'est le nom local des montagnards – qui descendaient dans la vallée du Rhône quand j'étais enfant pour louer leurs bras au temps des foins et de la moisson. On était à la fin du Second Empire

et les plus vieux d'entre eux ne savaient pas répondre quand on leur demandait qui régnait sur la France⁴⁰. »

Au cours des années 1870-1880, l'effondrement du mode de production fondé sur la pluriactivité désarticule complètement le système de migrations temporaires. Abel Châtelain estime que la crise du phylloxéra a détruit les deux tiers des activités saisonnières. La situation de ces montagnards étant devenue « très grave vers 1885-1890 », un grand nombre d'entre eux émigrent alors de façon définitive soit vers Paris, soit vers la côte languedocienne⁴¹.

Je n'ai pas retrouvé dans les archives de la CSM la liste des ouvriers qu'elle a embauchés en 1893 pour la récolte du sel. Il est donc impossible de connaître le nombre de migrants cévenols recrutés par la compagnie cette année-là. Néanmoins, l'examen des lieux de naissance de ceux qui ont été directement impliqués dans les violences des 16 et 17 août, que ce soit comme agresseurs, comme victimes ou comme témoins, incite à penser qu'en 1893 ces saisonniers ne sont que les rares survivants d'un monde à l'agonie. On constate que le terme « Ardéchois » ne désigne plus uniquement les migrants venus des Cévennes. Il est utilisé pour nommer ceux qui viennent de toutes les zones montagneuses du pays, non seulement le Massif central, mais aussi les Alpes et les Pyrénées. Ces ouvriers ne sont plus insérés dans un cadre collectif, soumis à la discipline du chef de colle. Même parmi les Cévenols, on trouve plusieurs exemples d'ouvriers ayant été condamnés par la justice auparavant. C'est le cas notamment de Gédéon Sabatier, né à Florac, en Lozère, inculpé dans l'affaire d'Aigues-Mortes, et qui avait déjà écopé antérieurement de six mois de prison pour vol⁴².

Les « Piémontais »

Le second groupe de saisonniers fortement représenté dans les salins d'Aigues-Mortes au début des années 1890 est désigné localement par le terme « Piémontais » (ou, péjorativement, les « Piémos »). La grande majorité des victimes du massacre du 17 août sont effectivement issues des communes montagnardes du Piémont. Mais une partie d'entre elles viennent de Toscane, principalement de la province de Lucques⁴³.

Les déplacements de ces migrants s'inscrivent dans la même logique que celle décrite à propos des « Ardéchois », sauf qu'elle est décalée dans le temps. L'assèchement du réservoir cévenol a incité les dirigeants de la CSM à se tourner vers des zones où le système économique fondé sur la pluri-activité fonctionnait encore. C'est la raison pour laquelle, à partir des années 1880, la compagnie a commencé à recruter une partie de sa main-d'œuvre dans les zones montagneuses de l'Italie du Nord et du Centre.

Les études historiques publiées sur la vie rurale du Piémont ou de la Toscane au XIX^e siècle montrent que les migrations temporaires constituent, là aussi, un élément vital pour la survie des communautés paysannes. Comme dans le Massif central, les paysans des villages montagnards isolés partent en groupe sous l'autorité d'un « chef de colle », qu'on appelle ici le *caporale*. C'est lui qui recrute la main-d'œuvre et la loue aux propriétaires, en répartissant les charges et les salaires. À ces migrants des hautes terres s'ajoutent ceux qui prolongent la tradition ancestrale des petits métiers, comme les ramoneurs savoyards, les artistes ambulants ou les vendeurs de statuettes. Bien qu'ils se déplacent fréquemment sur de longues distances, ces derniers ne perdent pas pour autant le contact avec leur paroisse d'origine. Ils s'autodésignent le plus souvent par le nom de leur communauté villageoise ou provinciale, en tant que « *Lucchesi* » ou « *Piemonte* »⁴⁴.

La CSM intensifie le recours à cette main-d'œuvre italienne en sollicitant des intermédiaires originaires du Piémont ou de Toscane. En 1893, la moitié des chefs de colle embauchés dans les salins d'Aigues-Mortes sont de nationalité italienne. Néanmoins, à partir des années 1870, l'Italie est elle aussi confrontée à la Grande Dépression. Le système économique fondé sur la pluriactivité est d'autant plus malmené que l'unification politique a créé un marché national se développant au détriment des équilibres locaux. L'autre facteur qui décuple les effets de la crise économique, c'est le dynamisme démographique. Alors qu'en France la population stagne, en Italie elle progresse fortement. Beaucoup de familles paysannes sont réduites à la misère. Dans *Le Monde des vaincus*, Nuto Revelli décrit l'extrême pauvreté des villages montagnards piémontais avant la guerre de 14. Dès leurs premières années, les enfants savent que le seul « capital » qu'ils pourront faire valoir dans leur vie est leur force physique. C'est une

qualité unanimement valorisée, qui structure l'identité masculine. Cet habitus est inculqué par le langage, comme en témoigne ce proverbe : « *A la matin, pan e bastun* » (« Le matin, du pain et du bâton »). Les héros de ces villages, ce sont les jeunes qui réussissent à porter sur leur dos 150 kilos de « *lose* » (plaques d'ardoise)⁴⁵.

Comme en France, mais avec un temps de retard, la crise économique contribue à changer le sens des mouvements migratoires. Les migrations saisonnières s'intensifient, mais les communautés villageoises perdent le contrôle du phénomène. Alors que ces déplacements temporaires constituaient auparavant une ressource parmi d'autres, ils deviennent peu à peu la principale, voire l'unique source de revenus. Dès lors, les migrants sont obligés de partir pour des destinations de plus en plus lointaines : vers la Suisse, la Grande-Bretagne, la France, mais aussi vers l'Amérique. Ils séjournent loin de leur famille pour des durées de plus en plus longues, travaillent sur les chantiers de construction, dans les mines et dans les grandes usines. Beaucoup d'entre eux ne reviendront jamais dans leur pays natal. Les migrants temporaires sont devenus des immigrants.

Entre 1860 et 1882, la France a été la principale destination de cette émigration définitive, les Piémontais se fixant de préférence en Provence et les Toscans en Corse. Pour compléter leurs effectifs, les chefs de colle se tournent vers ces Transalpins qui ont décidé de rester sur le territoire français. Le seul inculpé italien de l'affaire d'Aigues-Mortes, Giovanni Giordano, en fait partie. Né le 11 octobre 1869 à Vernante, un village piémontais, il vit en France depuis 1888. Mais il ne trouve pas d'emploi stable. Il a réussi à se faire embaucher pour la récolte du sel, après avoir été manœuvre à Nice, Marseille, Toulon, Cogolin. En 1889, il a été condamné par la cour d'assises du Var à un an de prison pour vol. Au terme de sa peine, il a été expulsé, comme le prouve son dossier d'interdiction de séjour, que j'ai retrouvé dans les archives centrales du ministère de l'Intérieur⁴⁶. Les immigrants déracinés comme Giordano, définitivement coupés de leur village, échappent eux aussi à l'encadrement collectif et à la discipline qui soudaient les migrants des villages montagnards.

Les « trimards »

Le troisième ensemble d'acteurs impliqués dans le massacre du 17 août 1893 est composé de ceux que le procureur général appelle, dans son rapport, les « vagabonds », les « gens sans aveu », plus communément désignés à l'époque sous le terme de « trimards ».

Ils ne forment pas un groupe social de même nature que les Aiguesmortais ou les saisonniers. Les « trimards » sont un assemblage hétéroclite d'individus sans liens entre eux, si ce n'est qu'ils apparaissent comme les laissés-pour-compte du capitalisme, certains étant entraînés dans la spirale inexorable de la déchéance sociale.

Le mot « trimard » a des connotations péjoratives. Je l'ai néanmoins repris dans ce livre parce qu'il m'a semblé le plus adéquat pour désigner ce groupe d'individus aux contours flous dont le rôle a été central, on le verra, dans le massacre des Italiens, le 17 août 1893. Le terme, qui renvoie à la fois aux verbes « trimer » (travailler dur) et « trimarder » (vagabonder), a d'ailleurs été revendiqué à la fin du XIX^e siècle par une partie du mouvement anarchiste. Il recouvre une large palette de situations sociales, allant de l'ouvrier en chômage temporaire jusqu'aux vagabonds complètement désocialisés, condamnés à une errance perpétuelle. Tous les trimards doivent néanmoins constamment lutter pour échapper aux lois réprimant le « vagabondage », délit que le Code pénal définit à partir de trois critères de dépossession : l'absence de domicile, l'absence de ressources et l'absence de profession. Jean-François Wagniard a décrit, dans sa thèse, l'engrenage qui peut faire basculer des individus privés d'emploi dans l'inactivité permanente. « Les vagabonds sont souvent des migrants temporaires qui, par la force des choses, sont devenus errants [...]. Il suffit d'une période de malchance ou de chômage prolongé pour que le travailleur migrant, perdant sa source habituelle de revenu, soit arrêté pour vagabondage ou mendicité⁴⁷. » La Grande Dépression multiplie le nombre des individus placés dans cette situation, notamment parmi ceux qui exercent les petits métiers détruits par le capitalisme. Chaque période de recrudescence de la crise économique provoque une brutale accentuation du vagabondage. C'est le cas notamment entre 1882 et 1887 (cette dernière année ayant été l'une des plus critiques pour les ouvriers non qualifiés), puis entre 1893 et 1895 (plus particulièrement dans le BTP). L'afflux de

trimards à Aigues-Mortes en août 1893 est donc une conséquence directe de l'aggravation du chômage.

La liste des individus inculpés par le juge d'instruction indique que la moitié d'entre eux (18 sur 37) sont « sans domicile fixe ». La proportion dépasse les 60 % (11 sur 17) parmi ceux sur lesquels pèsent les charges les plus graves. Il faut toutefois préciser que les autorités utilisent l'étiquette « sans domicile fixe » pour désigner tous ceux qui n'habitent pas à Aigues-Mortes. Cela ne permet donc pas de distinguer les saisonniers des trimards. L'examen du lieu de naissance montre néanmoins le rôle essentiel qu'ont joué ces derniers dans cette affaire. Les 18 inculpés « sans domicile fixe » viennent en effet d'une dizaine de départements (Ariège, Drôme, Saône-et-Loire, Seine, Haute-Garonne, Finistère, Bouches-du-Rhône, Isère, Lot, Ain). La plupart des régions de France sont représentées, à l'exception du Nord. Avant de venir à Aigues-Mortes, les « sans domicile » ont exercé des petits métiers dans l'artisanat et le commerce rural (boucher, boulanger, serrurier, manœuvre, chauffeur, journalier, maçon), secteurs touchés de plein fouet par la crise économique. Ils ont généralement entre 25 et 35 ans, mais quelques-uns sont beaucoup plus jeunes. C'est le cas notamment de Marcel Biblemont, âgé d'à peine 17 ans au moment des faits. Il illustre la situation de ces adolescents en rupture de liens familiaux, souvent échappés des maisons de correction dans lesquelles ils ont été placés.

La liste des inculpés montre aussi que la majorité des « sans domicile » ont déjà été condamnés antérieurement pour vagabondage (Dencausse, Bernier, Vicat), pour vols ou violence (Sabatier, Gambon). Les cas extrêmes sont représentés par ceux qui cumulent les deux types de délits. Ainsi Florentin Blanc a-t-il subi, avant son inculpation pour le massacre d'Aigues-Mortes, cinq condamnations : pour banqueroute, outrage public à la pudeur, escroqueries, mendicité et vagabondage. Bien qu'il n'ait que 36 ans, Félix Lotte, pour sa part, a été condamné à dix reprises pour mendicité, outrages aux forces de l'ordre et vagabondage. Ces individus sont pris dans un cycle vagabondage/répression dont ils ne peuvent plus sortir. Tombés dans une extrême déchéance, moralement mutilés, ils finissent par chercher dans une errance perpétuelle non seulement des moyens de subsistance, mais aussi une issue leur permettant d'échapper à la sensation d'être des « morts vivants⁴⁸ ».

Toutefois, parmi les « sans domicile » qui ont été inculpés, certains n'ont pas d'antécédents judiciaires (Vidal, Buffard, Beaugé, Boulineau, Balaguet). L'exemple de Philippe Buffard (l'un des seuls accusés à avoir reconnu les faits) montre comment l'exclusion sociale peut conduire au crime lorsque des facteurs personnels s'en mêlent. Buffard est né à Ganges, dans l'Hérault. Ce petit bourg a longtemps vécu du travail de la soie, avant de péricliter quand cette petite industrie a fait faillite. Buffard est venu travailler comme « homme de peine » à Aigues-Mortes. Interrogé par le juge d'instruction, il mentionnera un domicile à Montpellier, dont la police ne trouvera pas la trace. Décrit comme un « ivrogne », on peut penser qu'au moment des faits Buffard était en train de basculer dans le monde des vagabonds. La petite recherche que j'ai effectuée dans l'état civil de Ganges m'a appris qu'il avait été abandonné à la naissance par sa mère, une jeune femme de 27 ans. Il a été déclaré à la mairie par des voisins, et on lui a donné les nom et prénom de son père, Philippe Buffard, mort avant qu'il ait vu le jour.

Les études historiques qui ont été consacrées à ces enfants sans père ont montré qu'au XIX^e siècle l'absence de soutien familial constituait un lourd handicap social. Ceux qui apparaissent comme le « fruit d'unions illégitimes, enfants du péché et du vice », sont très souvent rejetés et ne parviennent pas à fonder eux-mêmes une famille. En 1893, à 36 ans, Philippe Buffard est toujours célibataire. Contacté par la police, son propre frère le présente comme un « simple d'esprit » avec lequel il n'a plus de liens⁴⁹.

L'ENCHAÎNEMENT DES FAITS

Le moment critique

Chaque année, les mois d'août et de septembre sont un moment critique à Aigues-Mortes, à cause du rassemblement de travailleurs saisonniers toujours plus nombreux recrutés pour la récolte du sel et les vendanges. Étant donné que l'activité salinière repose encore sur la seule force de travail humaine, la CSM doit embaucher 1 200 à 1 300 ouvriers pour la

mener à bien. Dans l'espoir de trouver de l'embauche, une multitude de trimards convergent chaque été vers la région. Au total, on estime qu'au début des années 1890 plus de 2 000 ouvriers – pour la plupart des hommes seuls, jeunes, souvent instables, voire violents – affluent dans la localité, ce qui représente une augmentation de 50 % de la population résidant habituellement à Aigues-Mortes.

La CSM a beaucoup investi pour prendre le contrôle des marais salants et se doter d'un immense domaine viticole, mais elle n'a rien déboursé pour accueillir dans de bonnes conditions cette population hétéroclite de saisonniers. Le problème de la sécurité s'est pourtant posé bien avant l'été 1893. Nous avons vu plus haut que, sous la monarchie de Juillet, les salins avaient déjà été le théâtre de rixes violentes. Les archives locales montrent que de tels troubles se sont régulièrement reproduits au cours des décennies suivantes. Dans une lettre datée du 7 août 1871, le maire rappelle que la brigade locale de gendarmerie ne compte que quatre hommes pour surveiller les 700 à 800 ouvriers saisonniers qui sont attendus dans la commune et que l'autre brigade la plus proche se trouve à 10 kilomètres d'Aigues-Mortes. Il estime que « cette distance mettrait [les gendarmes] dans l'impossibilité de se venir en aide mutuellement ». Ses craintes sont d'autant plus vives que « cette année plus particulièrement, nous pouvons nous attendre à avoir, dans ce nombre, des hommes de la pire espèce ».

En avril 1878, le premier magistrat de la ville écrit à nouveau au préfet du Gard et lui rappelle que, l'été précédent, « un grand nombre de personnes étrangères à cette commune envahirent notre territoire » pour commettre des dégradations, notamment des vols de raisins dans le vignoble. Il demande instamment un renfort de deux gendarmes. Il ne les obtient pas, mais ces requêtes incessantes finissent par émouvoir le préfet. En 1885, il sollicite l'avis du juge de paix sur l'opportunité d'envoyer des renforts à Aigues-Mortes. Celui-ci répond que ce n'est pas à la puissance publique de satisfaire la demande d'une compagnie privée en matière de sécurité. Il déconseille donc l'envoi d'une brigade supplémentaire⁵⁰.

Au cours des années suivantes, le problème de la sécurité devient de plus en plus lancinant. Dans un courrier daté du 9 août 1892, le maire réitère pour la énième fois sa demande de forces supplétives. Il estime que l'arrivée dans la commune de 2 000 individus, « la plupart de nationalité

italienne ou repris de justice », représente « un danger sérieux pour la sécurité des habitants. Notre campagne en souffre également beaucoup. On y signale à chaque instant des déprédations que les propriétaires sont impuissants à empêcher contre les maraudeurs armés de couteaux, menaçant de s'en servir contre quiconque voudrait les chasser des vignes ». Le maire ajoute que « l'étendue de notre vignoble rend difficile sa protection. Huit gardes ne peuvent plus suffire, ni notre brigade sédentaire, réduite aujourd'hui à trois gendarmes en raison du congé maladie de l'un d'entre eux et l'envoi en détachement d'un autre ». Les Aiguesmortais de souche, qui possèdent désormais presque tous quelques plants de vignes, sont excédés par les dégradations commises chaque année sur leurs propriétés – la déficience des forces de l'ordre ayant certainement conforté, chez certains d'entre eux, les réflexes d'autodéfense.

Outre ces lacunes en matière de sécurité publique, il faut souligner que la situation sanitaire de la ville est, elle aussi, absolument déplorable. En 1893, Aigues-Mortes ne possède encore aucun système d'adduction des eaux. Sur ce point également, la sonnette d'alarme a pourtant été tirée depuis longtemps. En 1880, l'adjoint au maire publie une lettre ouverte adressée au député de la Seine, Pierre Marmottan, dans l'espoir d'« activer les bureaux du ministère de l'Intérieur ». Refusant d'endosser la responsabilité « d'une affaire dont le retard pourrait être attribué à l'inaction de l'autorité municipale et la rendre ridicule, après les promesses qu'elle a faites », il constate que la ville d'« Aigues-Mortes est privée d'eau domestique et en souffre très fort en temps de sécheresse. Il en est aujourd'hui chez nous comme il y a six siècles et demi, à l'époque du passage de Louis IX dans notre ville ». L'élue municipal accuse implicitement la CSM d'être responsable de ce retard. « Nous avons aujourd'hui des terrains donnés en concessions pour les salines qui rapportent peu à la commune » (4 000 francs), alors que, si elle avait l'eau courante, leur valeur serait décuplée. Il demande à Marmottan d'intervenir personnellement afin que l'État accorde un crédit à la ville lui permettant de creuser enfin son puits⁵¹. La supplique de l'adjoint au maire ne sera pas entendue. En août 1893, il n'y a toujours pas de service d'eau potable à Aigues-Mortes, ce qui contribue à son insalubrité. Le paludisme demeure chronique et affecte un grand nombre

d'habitants à la fin de l'été. Le pharmacien de la ville fait le plus clair de ses recettes grâce à la vente de sulfate de quinine.

La même indigence de moyens se constate au niveau de l'infrastructure médicale. L'hôpital/hospice local compte un seul médecin, trois religieuses et deux employés. En 1892, il a soigné en tout et pour tout 223 hommes et 6 femmes. L'établissement possède 20 lits pour accueillir les malades et 10 pour les vieillards et les infirmes. En 1893, le bureau de bienfaisance d'Aigues-Mortes a secouru 100 personnes sur une population d'environ 4 000 âmes. La moitié des dépenses ont été attribuées pour des bons de pain, comme au Moyen Âge⁵².

La situation est encore plus catastrophique sur le lieu de travail. Les marais salants du Peccais couvrent une zone de 2 000 à 3 000 hectares (10 000 hectares aujourd'hui). Les marais appelés Fangouse et Goujouse, où se produira la première rixe, sont situés à 8 kilomètres de la commune (voir le plan en ouverture du cahier central). Bernard Lazare, envoyé par *Le Figaro* quelques semaines après les événements pour enquêter sur les causes du massacre, décrit ainsi le paysage : « C'est une terre de désolation et de mélancolie, ravagée par des vents incessants. Le mistral chargé d'effluves salés [...] soulève la fine poussière de sel qui corrode la peau. Elle se pose sur les roseaux et les salicornes qui bordent les eaux, s'amasse dans les crevasses et les ornières, et forme au-dessus des marais un nuage qui étincelle » (*Le Figaro*, 15/09/1893).

Les ouvriers recrutés pour la récolte du sel sont transportés directement sur les chantiers en barque, avec de la nourriture pour les deux semaines qu'ils doivent y passer. *Le Petit Méridional* (23/08/1893) précise que les ouvriers des salins dorment dans des cabanes (qu'on appelle les « cambuses »), « tout habillés, sur de l'herbe sèche des marais placée simplement à terre comme dans une bergerie ou une écurie. Dans ces locaux, pas un placard, pas un porte-manteau pour les effets. C'est d'une excessive malpropreté ».

Les problèmes d'hygiène sont considérablement aggravés par le manque d'eau potable. Celle-ci est transportée à dos de mulet jusque sur les chantiers et son utilisation est rationnée par la CSM. Mais la chaleur et l'intensité de l'effort physique font que les ouvriers ont besoin de se désaltérer constamment. Ils voudraient aussi pouvoir se laver fréquemment,

car le sel leur colle à la peau à cause de la sueur et du vent (le mistral est, avec le soleil, l'un des atouts naturels de la région, car il favorise l'évaporation, donc le dépôt du sel), et enfin pouvoir nettoyer chaque jour leurs vêtements imbibés de sel.

Le travail exigé de ces ouvriers s'apparente à celui des forçats. Sans entrer dans les détails, il faut rappeler que la production du sel nécessite plusieurs types d'opérations. En mai, on procède au nettoyage et au nivellement des bassins destinés à retenir l'eau saumâtre. Celle-ci est transportée de l'étang du Roi jusqu'au bassin du Peccais, où elle circule grâce à des pompes manœuvrées par des mulets. Quand elle devient rougeâtre, elle est canalisée vers les tables salantes, où le soleil et le vent achèvent le processus d'évaporation commencé deux mois plus tôt. Il faut attendre que le tapis salin atteigne 6 centimètres d'épaisseur pour commencer la récolte proprement dite. Celle-ci se décompose en deux étapes : le battage et le levage du sel. Le battage consiste à enlever (à la pioche) la croûte qui résulte de l'assèchement des marais depuis le printemps, puis à disposer le sel en « gerbes » ou « javelles ». Ensuite, le levage dure une huitaine de jours. Le sel est transporté, à l'aide de brouettes, depuis les javelles jusque sur des lieux de stockage où il est disposé en « camelles » (énormes tas de forme triangulaire), recouvertes de tuiles pour les protéger des intempéries⁵³.

La productivité des marais salants d'Aigues-Mortes n'ayant cessé d'augmenter au cours du XIX^e siècle, les camelles peuvent atteindre à cette époque 20 mètres de haut. Les ouvriers doivent pousser des brouettes d'une centaine de kilos sur une passerelle en bois pentue jusqu'à une hauteur de 7 à 8 mètres. La journée de travail commence à 6 heures du matin et dure jusqu'à 7 heures du soir, sous un soleil de plomb. Elle est entrecoupée de plusieurs pauses, notamment une sieste après le repas de midi. Pour toute nourriture, les ouvriers ont droit à du pain, de la soupe (midi et soir) et du café.

Les opérations de levage sont payées au forfait, sur la base de 5 francs par jour. Elles sont assurées par une main-d'œuvre surtout locale ou régionale. Il n'en va pas de même pour le battage. C'est le moment le plus délicat de l'activité salinière, car toute la récolte de l'année risque d'être détruite en cas d'orage. Il faut donc agir le plus rapidement possible. Ces

contraintes techniques ont incité la CSM à introduire, pour le battage, la rémunération au rendement. À partir du milieu des années 1880, elle s'est tournée vers des chefs de colle piémontais et toscans pour trouver des ouvriers disposés à effectuer ce travail de forçat. La CSM est très satisfaite de cette main-d'œuvre, dont le rendement collectif est nettement supérieur à celui des ouvriers locaux. Toutes les sources convergent pour souligner ce point⁵⁴. Comme on l'a vu plus haut à propos du cas piémontais, la force physique est un capital que l'on continue d'entretenir dans ces villages, alors que ce type de compétence se transmet de moins en moins en France en raison de l'exode rural. Bernard Lazare note que c'est seulement « quand une longue période de chômage les y contraint » que les Français acceptent désormais de travailler au levage du sel. Payées au rendement et collectivement, les équipes dirigées par des chefs de colle italiens atteignent des niveaux de salaire tout à fait exceptionnels, de 10 à 12 francs par jour et par individu, alors qu'à l'époque un ouvrier parisien hautement qualifié (charpentier, mécanicien...) gagne environ 7 francs.

*Le scénario*⁵⁵

Comme tous les ans, la compagnie a recruté ses chefs de colle un mois avant le début de la récolte pour qu'ils aient le temps de constituer leurs équipes. En 1893, cinq d'entre eux sont de nationalité italienne. D'après le rapport du consul de Marseille, ceux-ci « n'étaient pas nouveaux dans les salins. Ils étaient les seuls à se rendre depuis plusieurs années à Aigues-Mortes où ils étaient toujours bien accueillis par la direction des salins, bien vus dans le village et par les autres ouvriers français⁵⁶ ». Cette année-là, la recrudescence du chômage a sans doute incité la CSM à réduire le recrutement des Italiens par rapport aux années précédentes. Le consulat avancera le chiffre précis de 621 embauchés dans les salins en août 1893 (pour 700 à 800 Français), alors qu'ils étaient plus de 900 les années précédentes.

Les chantiers sont organisés sur la base des affinités géographiques, en tenant compte des origines villageoises des ouvriers ; en effet, les chefs de colle doivent pouvoir communiquer avec leurs hommes, dont la plupart ne parlent que le patois local. Il est à noter qu'un petit nombre de Piémontais

viennent de Tende, la vallée occitane du Piémont. Ils peuvent donc comprendre l'idiome languedocien. On constate toutefois que les Aiguesmortais qui acceptent encore d'effectuer ce genre de travail se regroupent sur leurs propres chantiers. La plupart d'entre eux se retrouvent au salin du Perrier, le plus proche de la commune (cf. carte), alors que les « Italiens » et les « Ardéchois » sont majoritaires dans les salins de Fangouse et Goujouse, à 8 kilomètres d'Aigues-Mortes.

Le fait que la CSM ait dû compléter ses effectifs par des saisonniers « occasionnels », recrutés directement sur place, a contraint les chefs de colle à former des équipes « mixtes » composées d'ouvriers de diverses provenances. C'est dans l'une de ces équipes que la première rixe va éclater. Traditionnellement, les opérations de battage du sel (qui durent environ une semaine) se terminent le 14 août, et le levage commence le 16. Il n'y a pas de travail le 15 août, qui est un jour de fête. Les ouvriers, ayant touché leur paye la veille au soir, font bombance dans les cafés de la ville. Il semble que, dès ce jour-là, des propos hostiles à la CSM aient été tenus, notamment parce que la compagnie aurait refusé d'embaucher des « Ardéchois ». Le lendemain, vers 6 heures du matin, les chefs de colle rassemblent leurs équipes pour leur confier leurs outils et les transporter en barque sur les chantiers. C'est alors que des ouvriers sans travail éconduits auraient proféré des menaces à l'encontre des chefs d'équipe.

Le levage commence à la Fangouse, le 16 août à 6 heures du matin. Trois cents ouvriers, dont une centaine de nationalité française et deux cents de nationalité italienne, ont été répartis dans une dizaine d'équipes. Il a fait particulièrement chaud ce jour-là. Les relevés de température établis par la CSM indiquent en effet 26,5 °C à 8 heures du matin et plus de 30 °C à midi. Il semble que les incidents aient commencé dès le début de la matinée. Leur principale cause tient au fait que les trimards placés dans les équipes de Piémontais sont incapables de tenir la cadence. Peu habitués à ce travail éreintant, ils n'ont pas la force physique ni l'endurance qui leur permettraient de suivre le rythme. Or, comme les ouvriers sont payés à la tâche et collectivement, c'est toute l'équipe qui se trouve pénalisée⁵⁷. C'est grâce aux deux semaines passées aux salins que les saisonniers piémontais ou toscans peuvent gagner les sommes nécessaires à leur habillement pour toute l'année. Le motif initial de la rixe, que le procureur général désigne

comme de « simples jalousies de travail », est donc, si l'on se place du point de vue de ces ouvriers, d'une importance capitale.

Pour des raisons sur lesquelles je reviendrai amplement plus loin, les polémiques entre la France et l'Italie qui placeront l'affaire d'Aigues-Mortes au centre de l'actualité internationale vont se focaliser sur cette première rixe. Étant donné qu'elle s'est déroulée dans une zone désertique, à 8 kilomètres d'Aigues-Mortes, sans témoins autres que les protagonistes eux-mêmes, il n'est pas étonnant que les versions des faits recueillies par le juge d'instruction soient totalement divergentes. Néanmoins, en croisant les différentes sources disponibles, on peut imaginer le scénario suivant.

Dans l'une des équipes mixtes, des individus appartenant au « clan des trimardiens », pour reprendre l'expression d'un journaliste du *Temps*, comprennent qu'ils sont incapables de suivre la cadence des Piémontais, dont ils décident de saboter le travail en leur « jouant des tours » (*Le Temps*, 19/08/1893). Le ton monte, les insultes fusent. Un Piémontais est molesté par un trimard qui l'accuse de l'avoir « frôlé » avec sa brouette. Exaspéré, ce dernier (ou l'un de ses camarades) finit par plonger son pantalon (ou sa chemise) plein de sel dans le baquet d'eau potable des trimards⁵⁸. Ce geste symbolique va s'incruster dans la mémoire de tous les participants. Il est perçu en effet comme une provocation inouïe compte tenu de la pénurie d'eau potable. C'est « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase » (*Le Matin*, 30/12/1893). Les trimards ripostent en lançant un bloc de sel et des pierres sur la cambuse des Piémontais, blessant l'un d'entre eux.

Au-delà de l'enjeu économique, cette première rixe apparaît donc aussi comme une lutte d'honneur. La force physique étant le seul capital qu'ils pouvaient faire valoir, on peut facilement imaginer que les Piémontais se sont moqués de l'infériorité des trimards sur ce plan. Parmi ces derniers, ceux qui vivent depuis longtemps dans l'errance ont accumulé des handicaps qui les rendent particulièrement inaptes au levage du sel. Ils n'ont sans doute pas supporté que leur force physique, dimension centrale de l'identité masculine, soit ainsi contestée. Les Piémontais étant majoritaires sur le marais de la Fangouse, ils décident de profiter de la sieste pour chasser les trimards de leurs chantiers. Ceux-ci se réfugient alors dans la maison du saunier. Mais la bagarre tourne rapidement à l'avantage des Transalpins. Un trimard est atteint de trois coups de couteau, plusieurs

autres sont blessés par des pierres et des coups de bâton. Le groupe s'enfuit vers Aigues-Mortes pour chercher des renforts et se venger. Beaucoup d'ouvriers piémontais, anticipant ce qui risque de leur arriver, quittent alors précipitamment les lieux. Ceux-là échapperont au massacre.

L'examen des lieux de naissance des six ouvriers blessés lors de cette première rixe montre que la plupart d'entre eux ne sont pas originaires de la région. On peut donc les classer dans la catégorie des « trimards ». Néanmoins, c'est un « Ardéchois » (Gédéon Sabatier, né à Vébron, en Lozère) qui s'impose d'emblée comme leur porte-parole. Pour inverser le rapport de force, les victimes doivent rallier les Aiguemortais à leur cause. Or ces derniers considèrent tous ceux qui envahissent la région au mois d'août comme des « étrangers », qu'ils soient « ardéchois », « trimards » ou « italiens ». Pour les inciter à intervenir, les ouvriers chassés de la Fangouse par les Piémontais vont donc faire courir le bruit que des jeunes de la commune figurent parmi les blessés. Dans sa déposition devant le juge d'instruction, Jean Vidal, un Aiguemortais de 46 ans, surveillant au salin de Goujouse (qui jouxte la Fangouse), raconte qu'un groupe d'« Ardéchois » l'a réveillé pendant la sieste pour l'informer que « des enfants étaient dans la maison du saunier, où une bande d'Italiens jetait des pierres [...]. Ma première pensée fut de savoir si mon fils s'y trouvait mêlé ». Il se précipite alors sur le lieu de la rixe avec son camarade Méjean, surveillant au salin de Goujouse, Aiguemortais « de souche » lui aussi, et tous deux parviennent à désarmer les Italiens et les Ardéchois, en les prévenant qu'ils ont « téléphoné aux gendarmes⁵⁹ ».

Les surveillants ont donc réussi à désamorcer le conflit. Mais lorsqu'il arrive sur les lieux accompagné des gendarmes d'Aigues-Mortes, le juge de paix, Louis Hugou, arrête deux Piémontais, apparemment éméchés, ce qui provoque la colère de leurs camarades. Une nouvelle échauffourée se produit alors, à laquelle est mêlée Giovanni Giordano. Un gendarme l'accuse de l'avoir menacé avec une fourche, mais le juge de paix précisera dans sa déposition que Giordano a seulement lancé son soulier en direction des gendarmes. Prenant au sérieux son rôle de conciliateur, Hugou parvient à calmer les esprits en relaxant les deux ouvriers arrêtés. Les 150 Italiens présents sur place crient alors en chœur : « *Viva la legge !* », « *Vive la loi !* » (*Le Temps*, 29/12/1893).

Cependant, les trimards humiliés à la Fangouse ont poursuivi leur route à travers les marais, assoiffés de vengeance. Lazare Beaugé, l'un des principaux acteurs du massacre, est sorti de la première rixe avec un œil poché. Le lendemain, lorsque les gendarmes tenteront de l'empêcher de frapper, il leur répondra : « C'est un Italien qui m'a blessé hier, il faut que j'en tue, vous ne m'en empêcherez pas. » Arrivé à Aigues-Mortes, le petit groupe ameute la population en exhibant les blessés. Gédéon Sabatier affirme que les Italiens ont tué des Aiguemortais, ce qui sème la panique dans la population locale, car beaucoup ont des proches qui travaillent dans les marais ou dans les vignes alentour. Le fait que la rixe se soit produite très loin de la commune facilite la diffusion de la rumeur, malgré les démentis du juge de paix et des gendarmes. La petite bande parcourt la cité pour répandre ces bruits. Le rapport du procureur général indique que « la foule s'augmente des ouvriers sans travail qui abondent dans la ville ». Les trimards qui errent dans les rues parce qu'ils n'ont pas réussi à se faire embaucher par la CSM entrent alors en action.

À partir de ce moment-là, les sources convergent, ce qui permet de reconstituer l'enchaînement des faits de façon assez précise. Le 16 août, vers 15 heures, les membres de l'équipe dirigée par le chef de colle d'origine toscane Giuseppe Ciutti sont rassemblés sur la place Saint-Louis, devant la boulangerie de la veuve Fontaine, située à deux pas de la mairie, pour toucher leur salaire et régler leurs dépenses de pain. Une bande surexcitée, armée de bâtons et de fourches, fait soudain irruption sur la place et se précipite sur les Italiens. Une cinquantaine d'entre eux se réfugient alors dans la boulangerie. L'agent consulaire Léon Advenier entend les cris de mort proférés par la bande. Il se précipite chez le maire, qui réquisitionne immédiatement la brigade de gendarmerie, renforcée par quinze ou vingt douaniers, quatre gardes champêtres et le commissaire de police, et envoie un télégramme au préfet de Nîmes pour lui demander de l'aide. Les douaniers tentent de protéger la boulangerie, mais la foule cherche à rompre le cordon et à mettre le feu à la bâtisse. L'assaut se prolonge jusqu'aux environs de minuit.

C'est à cette heure-là que l'arrivée du capitaine Cabley, à la tête d'une troupe de 25 gendarmes regroupant les brigades cantonnées dans les localités voisines, permet de disperser les assaillants. Bref répit. L'agitation

gagne en effet les trimards qui errent dans les rues d'Aigues-Mortes. « Quelques ouvriers sont couchés sur le trottoir, sur la place publique, quelques-uns circulent, d'autres par groupes causent avec animation. » Les douaniers qui patrouillent sont obligés de « croiser les baïonnettes » à plusieurs reprises. Le juge d'instruction arrive à 2 heures du matin, et le préfet du Gard par le train de 7 heures. Quant à l'armée, appelée en renfort par le préfet à 4 heures du matin, elle n'atteindra les lieux qu'à 18 heures, c'est-à-dire après la bataille. Pendant vingt-quatre heures, la ville d'Aigues-Mortes sera donc quasiment livrée aux émeutiers.

Le matin du 17 août, le maire réquisitionne une voiture afin que les Italiens réfugiés dans la boulangerie puissent se rendre à la gare pour prendre le train de 9 h 30. Il monte au côté du cocher, protégé par les gendarmes et les gardes champêtres. Trois voyages permettent de transporter 35 Italiens. La foule des émeutiers, qui grossit sans cesse, leur lance des pierres et tente de les frapper à coups de bâton. Pour éviter un carnage, le maire décide alors de suspendre l'opération. Une quinzaine d'ouvriers restent ainsi prisonniers dans la boulangerie. Au même moment, une bande de 300 trimards, armés de gourdins, se rassemble sur la place Saint-Louis. Selon le témoignage du juge de paix, on entend soudain une voix qui crie : « Tous aux salines ! », slogan aussitôt repris par la foule, qui se précipite en désordre sur la route menant au marais de la Fangouse. Le chef de file de cette bande, reconnu par plusieurs gendarmes, n'est autre que Florentin Blanc. Avec Félix Lotte, c'est le trimard qui a subi auparavant les plus lourdes condamnations pour vol et vagabondage. D'une main il brandit un drapeau rouge, dans l'autre il tient un énorme gourdin (*Le Temps*, 29/12/1893).

Le capitaine Cabley et ses hommes ont réussi à devancer la bande et regroupent les Italiens dans leur cambuse pour tenter de les protéger. Lorsqu'ils arrivent à la Fangouse, les trimards prennent la bâtisse d'assaut. Florentin Blanc se distingue encore en essayant de forcer la porte de la cabane. Il lance des pierres et frappe « à tour de bras » un Italien à la tête. « Le sang a jailli », affirme Cabley dans sa déposition. C'est alors que le jeune Marcel Biblemont commence à se faire remarquer. Cinq gendarmes l'ont vu « forçant leurs lignes pour monter sur le toit de la maison [...]. Il enlevait les tuiles et les jetait sur les Italiens entassés dans le bâtiment, du

haut de la toiture ». Aux dires des gendarmes, Lazare Beaugé, le trimard à l'œil poché, est l'un des plus exaltés. Il veut enfoncer les portes et les fenêtres pour pouvoir frapper les Italiens. Jean Le Cleach, un maçon breton, s'illustre aussi à ce moment-là. Un gendarme le voit « s'élancer vers le groupe d'Italiens, armé de son marteau ». Deux autres ont reconnu Le Cleach à la Fangouse, « levant et abaissant son marteau dans la mêlée ».

Craignant de ne pas pouvoir tenir très longtemps, Cabley promet aux émeutiers de chasser les Italiens dès qu'ils auront été reconduits jusqu'à la gare d'Aigues-Mortes. Escortés par les gendarmes, les Piémontais entament un long périple sur les 8 kilomètres qui les séparent de la cité. Ils sont poursuivis par les trimards qui leur lancent des pierres et les agressent à coups de bâton. Jean Latrouche, après avoir tenté lui aussi de forcer les portes de la cambuse avec un manche de pelle, prend la tête de la troupe qui poursuit les Italiens. C'est lui qui porte le drapeau.

Il faut insister sur le fait que, jusqu'à ce moment-là, en dépit de toutes ces violences, la rixe n'a fait aucun mort. Le massacre se produira seulement après la formation d'une seconde bande d'émeutiers composée d'Aiguesmortais. Dans son rapport, le procureur général propose une inculpation spéciale qui ne vise qu'un seul individu, Charles Brézun, propriétaire à Aigues-Mortes. Celui-ci est incriminé parce qu'il a « organisé par le roulement de tambour la bande surexcitée de manifestants armés » qui a prêté main-forte aux trimards.

Vers 10 heures du matin, en effet, Charles Brézun rassemble la population sur la place Saint-Louis, puis parcourt les rues de la ville. D'après plusieurs témoignages, il aurait même crié : « La chasse à l'ours est ouverte. » Les Aiguesmortais occupés au salin du Perrier, le plus proche de la ville, réagissent immédiatement. Le jour du procès, Joseph Constant dira que, « ayant entendu le tambour battre le rappel, il s'est empressé d'aller chercher son fusil ». Auguste Michel, Louis Conil, les frères Naud, Antoine et Jean Rouet agissent exactement de même⁶⁰.

Alors que les forces de l'ordre paraissent totalement débordées par les émeutiers, le roulement de tambour est perçu comme un appel public au rassemblement de la communauté, réactivant du même coup un passé ancestral de défense des libertés communales face aux dangers extérieurs. Constant et Rouet, les deux Aiguesmortais qui feront usage de leur arme

pour abattre des Italiens, avaient été condamnés auparavant pour délits de chasse. Lorsque Brézun a publiquement annoncé l'ouverture de la « chasse à l'ours », ils ont pris cette proclamation comme un permis de tuer. L'Italien, désigné comme un animal, n'était plus désormais un véritable être humain. Il devenait donc possible de le chasser comme un vulgaire gibier⁶¹.

Le groupe des Aiguesmortais décide de se rendre, lui aussi, au marais de la Fangouse. La jonction entre les deux bandes se produit non loin du lieu dit des « Quarante Sous », situé à 700 mètres environ des murs d'Aigues-Mortes. Les Italiens sont pris en tenaille, de même que les gendarmes chargés de les protéger. C'est alors seulement qu'est scellée l'alliance entre les trimards, les Ardéchois et les Aiguesmortais, provoquant la mort des deux premières victimes (voir le plan en ouverture du cahier central). Un grand nombre d'ouvriers italiens sont poussés dans un fossé et les trimards s'acharnent contre eux. Un gendarme aperçoit Florentin Blanc en train de « frapper avec un bâton un Italien qui cherchait à sortir du fossé où on l'avait précipité. Il lui a porté, à plusieurs reprises, de violents coups de bâton qui l'ont laissé inanimé ». Petrus Bernier, qui « était de ceux qui ont poussé et bousculé dans les fossés sept ouvriers italiens », leur lance des pierres et les frappe pour les empêcher de sortir. Félix Lotte, le « boiteux », est à nouveau « parmi les plus exaltés. Il était armé d'un bâton et en état d'ivresse. Après la bagarre, il avait du sang au visage ». C'est aussi aux Quarante Sous que s'illustre tout particulièrement Étienne Dencausse. Il s'approche d'un Italien tombé à terre « et, avec un bâton, lui en porte deux coups. Indigné, le gendarme et son capitaine interpellent l'inculpé en le repoussant, et le gendarme lui dit : “Vous mériteriez que je vous brûle la cervelle” ».

De leur côté, les Aiguesmortais ne restent pas inactifs. Joseph Constant s'est posté « de côté, dans les vignes, son fusil abattu dans les deux mains ». Il met alors « son fusil en joue, à dix mètres de distance, et tire un coup de fusil sur les Italiens qui grouillaient dans le fossé ».

Parvenue aux pieds des remparts d'Aigues-Mortes, la cinquantaine d'Italiens qui tient encore debout, toujours escortée tant bien que mal par les gendarmes, se trouve bloquée dans une ruelle étroite, coincée entre une muraille et une rangée de maisons. Le préfet du Gard, entouré du maire, de l'agent consulaire, du juge de paix, du juge d'instruction et du procureur de

la République, tente en vain de s'interposer. Au nom de la loi, il somme alors Joseph Granier (le propriétaire du mas construit à l'extérieur des remparts) d'ouvrir sa grille pour abriter les Italiens pourchassés. Celui-ci hésite. Il enlève la chaîne, entrouvre sa porte. « Mais la foule lui ordonne de refuser sous peine de voir sa maison incendiée. » Alors Granier referme brutalement la grille, sous les applaudissements des émeutiers qui crient : « Vive Granier ! Vive la France ! Mort aux Italiens ! »

La tuerie reprend de plus belle. Les autorités demandent aux Italiens de se coucher sur le sol. Mais la foule leur lance d'énormes blocs de pierre, et les blessés sont achevés à coups de matraque. Dans cette phase du massacre, ce sont surtout les Aiguesmortais qui sont à l'initiative. Louis Nourveu, Auguste Lautier, Joseph Constant et Pierre Guis font partie de ceux qui assaillent les Italiens gisant sur le sol à coups de pierre et de bâton. C'est également devant le portail de la maison Granier, au pied des remparts, que Philippe Buffard (surnommé « le Kroumir ») fait son entrée en scène. Des témoins le voient « achever à coups de trique deux blessés qui étaient tombés dans la bagarre, l'un près d'un arbre, l'autre près des remparts. Ces deux blessés remuaient encore quand Buffard les a frappés ».

Plusieurs Italiens tentent alors de s'échapper en courant à travers le vignoble. Giovanni Giordano fait partie de ce petit groupe. Il racontera lors du procès : « Les gardiens des vignes nous pourchassèrent avec des fourches et des fusils. Un de mes amis tomba atteint dans le dos par une balle. Avant de mourir, il cria : "Salue ma mère !", et je ne pus comprendre rien d'autre car un flot de larmes lui coupa la parole et il tomba à plat ventre sur le terrain. Je vis que les gens le piétinaient. » Divers témoins accuseront Jean Rouet, dit « l'Albinos », d'avoir abattu cet ouvrier d'un coup de fusil. D'autres sources indiquent que les émeutiers se sont acharnés sur son cadavre, plaçant « un bâton sur son corps par dérision », sans doute pour montrer symboliquement qu'ils avaient pris leur revanche sur les « ours »⁶².

Le 17 août vers midi, les derniers survivants sont regroupés dans la tour de Constance (ils ne sont plus que 38 sur les 90 qui étaient partis le matin escortés par les gendarmes). Mais les scènes de violence se prolongent pendant l'après-midi. Sous les yeux de « Saint Louis » rendant la justice, deux Italiens tombent sous les coups des assaillants. « L'un est grièvement blessé, l'autre reste sans vie sur le sol. » Lors du procès, le curé d'Aigues-

Mortes évoquera des forcenés « qui se ruiaient sur les blessés, sans laisser ces pauvres malheureux mourir en paix » (*Le Temps*, 29/12/1893). Un autre cultivateur aiguesmortais, Hermand Barbier, se distingue à ce moment-là. Dans sa déposition devant le juge d'instruction, il déclare « qu'il a fait comme ses camarades. Armé d'un bâton, il a frappé à plusieurs reprises les Italiens d'abord sous les remparts d'Aigues-Mortes, ensuite sur la place Saint-Louis, quand on a emmené les deux Italiens qui ont été assommés ».

Pour tenter de mettre un terme à la tuerie, le maire fait placarder deux « avis » invitant la population au calme. Le texte se termine par une phrase qui semble donner raison aux émeutiers (j'y reviendrai longuement au prochain chapitre) : « Recueillons-nous pour panser nos blessures et en nous rendant paisiblement au travail, prouvons combien notre but a été atteint et nos revendications satisfaites. Vive la France ! Vive Aigues-Mortes ! »

Vers 6 heures du soir, le général Albert Caze arrive enfin sur les lieux, à la tête d'un régiment d'infanterie et d'une cinquantaine de cavaliers. À 8 heures, les survivants du massacre sont emmenés à la gare, où ils prennent le train pour Nîmes et Marseille.

Malgré la présence de la troupe, la chasse à l'étranger se poursuit pendant plusieurs jours. De nombreuses petites bandes se forment pour expulser les Italiens de la région. Les propriétaires qui en emploient sont menacés. Ainsi, dans un télégramme daté du 20 août, le vice-consul Dall'Aste informe son ministre qu'une quarantaine d'ouvriers travaillant au domaine Daladel, à 10 kilomètres d'Aigues-Mortes, ont été obligés d'abandonner leur chantier. Le régisseur général leur a remis un certificat dans lequel il précise : « Je n'ai qu'à louer le chef Tamberi Virgile et son équipe de travailleurs toscans de leur assiduité au travail, de leur bonne discipline, de leur honnêteté. Je déclare en outre que ce n'est que contraint et forcé que je les renvoie, attendu que je ne suis plus libre de mes actions, et que je tiens à éviter l'exécution de menaces contre lesquelles je serais impuissant à me protéger⁶³. »

Les rapports d'autopsie établis par les docteurs Monnier (le médecin d'Aigues-Mortes) et Reynaud (qui exerce à Nîmes) témoignent de l'extrême sauvagerie des assaillants. Les sept ouvriers dont le cadavre a été examiné le 18 août ont succombé à des blessures provoquées par des

fractures du crâne, des coups de couteau, des impacts de balles et de plombs. D'autres ont été asphyxiés dans le fossé des Quarante Sous. Parmi la cinquantaine de blessés soignés à Aigues-Mortes ou à l'hôpital de Marseille, certains garderont toute leur vie des séquelles de la tuerie du 17 août. Giovanni Giordano, qui sera placé sur le banc des accusés en raison de son comportement lors des incidents du 16 août, fait partie des victimes. Le médecin constate qu'il « a une vaste plaie dans la région pariétale gauche, il a été dans le coma pendant plusieurs heures après son arrivée. L'os est à nu et les parties molles du centre de la plaie sont complètement broyées ». Giordano sera hospitalisé pendant trois semaines pour soigner ces blessures. Il faut aussi évoquer le nom de Vittorio Caffaro, qui mourra du tétanos un mois plus tard à l'hôpital d'Aigues-Mortes. Dans une lettre datée du 17 septembre, le juge de paix informe le procureur de ce décès en précisant : « Il paraît que ce malheureux a souffert le martyr⁶⁴. »

U N DRAME DE L'ANOMIE

Les deux premières décennies de la III^e République ont consacré le triomphe d'un libéralisme qui a laissé le champ libre à la loi du profit. Le meilleur symbole de cet égoïsme de classe est sans doute Joseph Granier, le nouveau riche qui a laissé les Italiens mourir devant sa porte par crainte que sa propriété ne soit endommagée.

Au-delà des réactions individuelles, le massacre d'Aigues-Mortes est une conséquence des profonds bouleversements économiques et sociaux qu'a connus la région. Pour répondre à la demande croissante du marché, chaque mois d'août la CSM devait faire vivre dans les marais une société impossible. Le regroupement artificiel, dans une zone désertique digne de l'*Enfer* de Dante, de plusieurs milliers de prolétaires, issus de milieux sociaux que les mutations du capitalisme condamnaient à disparaître, ne pouvait être qu'explosif. Comme des papillons de nuit attirés par la lumière, les trimards se rassemblaient à Aigues-Mortes dans l'espoir de se faire embaucher dans les salins et d'échapper ainsi au délit de vagabondage. Mais le travail de forçat que la CSM exigeait d'eux était manifestement au-dessus de leurs forces. Des individus n'ayant rien en commun, soumis à une concurrence de chaque instant et placés dans des conditions matérielles et

climatiques totalement inhumaines, peuvent se livrer entre eux une guerre d'extermination pour peu qu'une étincelle mette le feu aux poudres. Telle est la principale « leçon » du massacre du 17 août 1893.

Au moment même où se produisent ces événements, le sociologue Émile Durkheim forge le concept permettant de nommer adéquatement ce type de situation. L'*anomie* est pour lui le problème le plus grave que doit affronter la société moderne, car, lorsque les hommes n'ont plus aucun lien entre eux, ils sont capables de se livrer à des actes d'une totale inhumanité⁶⁵. Cette hypothèse peut se vérifier *a contrario* dans le cas d'Aigues-Mortes si l'on examine les manifestations de solidarité qui ont marqué les journées des 16 et 17 août entre Français et Italiens. Il faut insister, en effet, sur le fait que la population locale n'a pas participé dans sa totalité à l'hallali. Comme dans tous les événements de ce type, il y a eu, ces jours-là, des actes de courage et de solidarité. Une partie des saisonniers italiens avait pris l'habitude, nous l'avons vu, de venir travailler dans les salins depuis plusieurs années (entre cinq et huit ans, selon les sources). Des liens ont pu ainsi se tisser, ce qui a incité, le jour du massacre, quelques Aiguesmortais à prendre la défense des ouvriers italiens qu'ils connaissaient auparavant.

Nos sources permettent de mettre en évidence l'importance des relations de travail dans ce processus. Lors de sa déposition devant la cour d'assises, Giovanni Giordano raconte que, lorsqu'il s'est effondré sous les coups des trimards, l'un d'entre eux, ayant constaté qu'il n'était pas mort, a voulu l'achever. Mais son compère a arrêté son geste en disant : « Laisse-le, je le connais, j'ai travaillé avec lui. » Inculpé de tentative de meurtre, Giordano est défendu par Louis Jeanjean, cultivateur à Aigues-Mortes, chef de la bricole dans laquelle il travaillait. Dans son témoignage au palais de justice de Marseille, Francesco Coutardie insiste, lui aussi, sur le rôle joué par ses compagnons de travail : « Comme j'étais avec un Français, je pénétrai dans le pays par un autre chemin que celui suivi par la foule, et me rendis dans un café. [Le cuisinier, un Français] que j'aidais au chantier, vint me trouver. Il offrit sa chambre comme refuge. » Avec un autre camarade français, ce cuisinier décide ensuite d'accompagner Coutardie jusqu'aux portes de la ville pour l'aider à fuir. Mais le groupe est interpellé par des trimards qui leur demandent s'ils sont français ou italiens. « Nous répondons, "nous sommes des patriotes". On nous laissa alors passer. [...] Mais quand ils ont

constaté que sur les trois n'en revenaient que deux, ils m'ont pourchassé⁶⁶. »

Les relations de solidarité observées pendant le massacre d'Aigues-Mortes découlent parfois des rapports d'intérêt noués auparavant entre les ouvriers italiens et les commerçants aiguesmortais. Lorsqu'ils ont été assaillis devant la boulangerie de la veuve Fontaine, le chef de colle, Giuseppe Ciutti, et ses hommes étaient en train de régler leurs dépenses de pain. On comprend que la boulangère ait tenté de les protéger contre les vagabonds français qui voulaient mettre à sac son établissement. Il en va de même pour les nombreux Aiguesmortais qui louaient des logements aux migrants. Marie Gravier, épouse Ormager, raconte qu'elle a caché les Italiens qui habitaient chez elle lorsque les émeutiers sont arrivés. Elle s'est même mise en travers de la porte pour empêcher ces derniers d'entrer.

Enfin, il ne faut pas oublier la dimension affective des liens sociaux. L'une des personnes qui mettront le plus de zèle à défendre les Italiens est une Française, née en Franche-Comté, « vivant depuis plusieurs années en concubinage avec un contremaître d'origine piémontaise, Jean Genny, dit Belleri⁶⁷ ». Lorsque la bande des trimards a décidé d'attaquer les Italiens de la Fangouse, elle est partie en courant à travers les marais pour les prévenir des intentions belliqueuses de la foule. Un témoin se souvient qu'une « Française, mariée à un Piémontais, est venue d'Aigues-Mortes après avoir fait 9 kilomètres à pied, nous avertir qu'une troupe de Français venait ». Propos confirmés par un autre témoin, qui affirme qu'une « Française est venue d'Aigues-Mortes en pleurant pour nous engager à quitter les lieux ».

Alors que le massacre en lui-même a été un affrontement uniquement masculin, on constate une forte présence féminine dans les actions de solidarité.

Les actes barbares commis le 17 août 1893 s'expliquent donc, en dernière analyse, par la situation d'anomie dans laquelle se trouvait la plus grande partie des ouvriers rassemblés ce jour-là à Aigues-Mortes. On peut même interpréter le comportement des trimards mis au ban de la société comme une tentative désespérée pour sortir de cette situation.

Les Aiguesmortais de souche constituent alors la communauté de référence, les « établis » par rapport auxquels tous les autres se définissent. Ce milieu de petits propriétaires, enrichis par la manne viticole, dont le

« nous » est bien à l’abri derrière les murailles de « Saint Louis », méprise tous les « étrangers » qui envahissent la ville chaque été. À l’exception de Jean Rouet, les Aiguesmortais de souche n’ont pas joué un rôle actif dans le massacre des Italiens, mais ils l’ont *légitimé* publiquement. Le tambour a sonné le rassemblement et a annoncé l’ouverture de la « chasse à l’ours ». Les propriétaires ont pris leur fusil et se sont précipités dans les marais, prêts à faire justice eux-mêmes pour sauver leurs vignes. Le maire a fait coller dans les rues de la ville une affiche félicitant ses concitoyens pour leur action.

D’une manière plus générale, on peut dire que l’« opinion publique » locale a approuvé les émeutiers. *L’Éclair* (18/08/1893) affirme que, lors des scènes de violence qui ont eu lieu l’après-midi du 17 août, « les fenêtres et les balcons des maisons qui encadrent la place Saint-Louis étaient bondés ». *Le Petit Marseillais* (19/08/1893) souligne, pour sa part, que lorsque les Italiens ont été expulsés vers Nîmes et Marseille, le soir du 17 août, « beaucoup de nos concitoyens poussés par la curiosité [...] avaient pris des billets de quai » pour les voir partir.

Les trimards ont donc joué la scène du massacre devant un public acquis à leur cause. Lorsque le président de la cour d’assises demande à Philippe Buffard pourquoi il a mis autant d’acharnement à achever l’un des deux Italiens blessés au pied des remparts, celui-ci répond : « Ce n’est pas moi qui ai remarqué qu’il vivait encore, c’est la foule qui a crié : “Tiens, Kroumir, en voilà un qui se relève” » (*Le Figaro*, 29/12/1893).

Comment ne pas penser ici aux courses de taureaux qui se déroulaient chaque année sous les remparts et sur la place Saint-Louis ? Buffard avait le profil requis pour jouer le rôle du « raseteur », sous les yeux attentifs d’une foule de spectateurs évaluant sa prestation. Cet homme de peine, simple d’esprit, marginalisé depuis sa naissance en raison de son statut d’enfant illégitime, n’avait jamais été condamné jusque-là, mais il était en train de basculer dans le monde des exclus. Il s’est trouvé tout à coup dans une situation où, pour la première fois de sa vie, il pouvait accomplir une action approuvée publiquement par la bonne société locale.

À un moindre degré, la même analyse peut s’appliquer à Joseph Constant. Né à Arles, il était domicilié depuis peu à Aigues-Mortes. Avec sa femme et son enfant, il habitait vraisemblablement de l’autre côté des murs

d'enceinte. Il travaillait dans le salin des Aiguesmortais, au marais du Perrier, quand l'émeute a commencé. Comme eux, il a pris son fusil dès que le tambour a donné l'alerte. D'après les gendarmes, c'est même lui qui « marchait à la tête de la bande des Aiguesmortais ». Constant a sans doute voulu prouver par son excès de zèle qu'il était prêt à en découdre avec les étrangers pour sauver sa communauté d'adoption.

¹ Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

² AN, BB 18 1947. Le rapport mentionne 39 noms mais, comme les deux derniers inculpés ont été rapidement mis hors de cause, mon analyse ne porte que sur les 37 individus véritablement impliqués dans ces événements.

³ Lise Carretero, *Traditions taurines entre mer et Vidourle. Aigues-Mortes et Saint-Laurent-d'Aigouze (1580-1860)*, Nîmes, Impr. Barnier, 1987. Cf. notamment la liste des propriétaires ayant acheté des taureaux depuis le XVI^e siècle (p. 68).

⁴ Fernand Sabde, « La vie de pêche littorale entre Agde et Aigues-Mortes », *Annales de Géographie*, vol. 23, 1914, p. 31-44.

⁵ Au début du XVIII^e siècle, grâce au canal latéral construit sous les murs d'Aigues-Mortes, le lien est établi avec le canal de Beaucaire, permettant à la batellerie fluviale de passer les eaux du Rhône jusqu'à la Garonne ; cf. Léon Auroc, *Les Étangs salés des bords de la Méditerranée et leurs conditions légales*, Paris, Dunod, 1882.

⁶ Alexandre Dumas, *Nouvelles Impressions de voyage (midi de la France)*, Bruxelles, Hauman, 1841, p. 11 ; Maurice Barrès, *Le Jardin de Bérénice* (1891), Paris, Émile-Paul éditeur, 1910, p. 77. Le stéréotype de la mélancolie se retrouve aussi chez les écrivains étrangers visitant la région. Henry James parle de « *bright, quiet melancholy* » : *A Little Tour in France*, Leipzig, B. Tauschnitz, 1885, p. 183.

⁷ Adolphe Joanne, *Géographie du département du Gard*, Paris, Hachette, 1880, p. 40.

⁸ Ministère du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux publics, *Enquête sur les sels*, Paris, Imprimerie impériale, 1868, vol. 2, p. 112. Les fonctionnaires (militaires, douaniers, gendarmes) sont particulièrement exposés. Un médecin signale ainsi que les deux tiers des 500 hommes du 8^e de ligne ayant séjourné à Aigues-Mortes pour réprimer des troubles en 1841 ont été atteints de « fièvres intermittentes » (p. 107). Le géographe Élisée Reclus indique également que la fièvre est le principal ennemi qu'il faut redouter dans cette contrée : Élisée Reclus, *La France à vol d'oiseau*, Paris, Flammarion, 1908, p. 321.

[9](#) Il s'agit d'Aigues-Mortes et de Saint-Laurent-d'Aigouze. La troisième commune du canton, Le Grau-du-Roi, ne sera créée qu'en 1879.

[10](#) Toutes les informations de ce paragraphe sont tirées de l'ouvrage de Lise Carretero, *Traditions taurines...*, *op. cit.*, p. 56-68.

[11](#) *Ibid.*

[12](#) Alexandre Dumas, *Nouvelles Impressions...*, *op. cit.*, p. 27.

[13](#) AC Aigues-Mortes, 1 D 15. Pour d'autres exemples de conflits entre les propriétaires des salins et la municipalité, cf. AC Aigues-Mortes, S 5.

[14](#) Avant l'arrivée du chemin de fer, la Compagnie des salins du Midi alimentait surtout les marchés du Languedoc (Nîmes, Beaucaire, Montpellier) ; cf. Ministère du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux publics, *Enquête sur les sels*, *op. cit.*

[15](#) « Des paysans se font rouliers lors de la foire de Beaucaire ou vont s'engager dans les salins d'Aigues-Mortes après le travail des champs » : Raymond Huard, *Le Mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881 : la préhistoire des partis*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, p. 34.

[16](#) Frédéric Le Play, *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Plon, 1864, 2 vol.

[17](#) Tout le passage sur « Monsieur Adolphe », jusqu'à la page 22, s'appuie sur Gérard Boudet, *Le Sel du Midi au XIX^e siècle. La renaissance des salins du midi de la France*, Marseille, Impr. Robert, 1995.

[18](#) Cf. notamment Jean-Claude Caron, *L'Été rouge. Chronique de la révolte populaire en France, 1841*, Paris, Aubier, 2002.

[19](#) « Rigal n'est pas mécontent de cette opération. Voilà plusieurs années qu'il demande, pour la récolte du sel, une troupe sur place » : Gérard Boudet, *Le Sel du Midi...*, *op. cit.*, p. 205-207.

[20](#) En 1848, le gouvernement est débordé par le mouvement des mineurs ; cf. Raymond Huard, *Le Mouvement républicain...*, *op. cit.*

[21](#) AD Gard, 4 M 100. « J'ai demandé au citoyen maire de faire un drapeau pour moi. Il a obtempéré à ma demande, depuis il a été constamment à ma croisée, excepté les jours d'orage et de mauvais temps. »

[22](#) Nicolas Lasserre, *Histoire populaire d'Aigues-Mortes*, Nîmes, Lacour, 1937, notamment p. 144.

[23](#) Le groupement de propriétaires était devenu en 1856 la société Renouard et Cie. C'est à la même époque que la société Péchiney fonde les salins de Giraud ; cf. ministère du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux publics, *Enquête sur les sels*, *op. cit.*

[24](#) Le déclin du port s'est accentué au XIX^e siècle car il est interdit aux bateaux de fort tonnage, et le réseau de chemins de fer, privilégiant Marseille, a délaissé la Camargue. La pêche littorale et le port font vivre une petite partie de la population ; cf. notamment Nicolas Lasserre, *Histoire populaire d'Aigues-Mortes*, *op. cit.*, et José Cubero, *Nationalistes et étrangers*, *op. cit.*

[25](#) Cité par Raymond Huard, *Le Mouvement républicain...*, *op. cit.*, p. 144. Cf. aussi J. Clerc (négociant), *Pétition contre la coalition des Salins du Midi, présentée à Monsieur le président de la République et à MM. les membres de l'Assemblée nationale*, Bourgoïn, Impr. de Vauvillez, 1872.

[26](#) Nicolas Lasserre, *Histoire populaire d'Aigues-Mortes*, *op. cit.*, p. 147 sq.

[27](#) *Ibid.* Cf. aussi M. de Lunaret, « La plantation des vignes dans le sable », *L'Année scientifique et industrielle*, vol. 24, 1880, p. 447. Le dynamisme démographique est confirmé lorsqu'on regarde les statistiques des mariages célébrés dans la commune. En moyenne, une quarantaine de couples s'unissent chaque année, contre une trentaine deux décennies plus tôt ; cf. AC Aigues-Mortes, 1 F 2.

[28](#) Entre 1893 et 1912, Albert de Nesmes-Desmarets a conclu 30 transactions ; Marie-Jean-Joseph de Nesmes-Desmarets, professeur à la faculté de droit de Dijon, 47 ; Achille de Nesmes-Desmarets, receveur à l'enregistrement, 30 ; Adrienne de Nesmes-Desmarets, 15 ; Arnaud de Nesmes-Desmarets, 15. Il s'agit essentiellement d'achats de terres, pâtures, pêcheries allant de 1 à plus de 14 hectares. Les vieilles familles d'Aigues-Mortes ne sont pas en reste : Louis Astier, notaire à Aigues-Mortes, a fait 40 acquisitions entre 1881 et 1912 (terres, étangs, marais, pâtures, la plupart inférieures à 1 hectare) ; Pierre Fontanès, 46 (dont une pâture de 116 hectares) ; Gustave Michel, 22 ; Jacques Hugon, 20 ; Émilien Michel, 15 ; Antoine Michel, 11 ; Charles Gros, 12 ; Eugène Sol, 10 ; etc. Parmi les acheteurs extérieurs à la commune, on note Hénoc Kruger, dont la veuve (née Tronchard) a conclu 26 transactions pour la seule année 1893, notamment l'achat d'une « pâture » de 6 hectares. Sur tout cela, cf. AD Gard, 3 P 174, et AD Gard, 3 P 88.

[29](#) Cf. Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1975.

[30](#) AD Gard, 3 M 506.

[31](#) Henri Baudrillart, *Les Populations agricoles de France*, Paris, Guillaumin, 1885, vol. 3, p. 304 sq. L'auteur constate que l'élévation du niveau de vie a provoqué aussi dans les classes populaires de la région une brutale augmentation de la consommation d'alcool. D'après lui, en deux ans, celle-ci a progressé de 31 % à Nîmes (p. 310). Par ailleurs, le renforcement des liens entre la communauté aiguesmortaise et la CSM n'empêche pas les tensions. En 1888, la compagnie fait pression pour que le sel réservé à la commune soit enlevé en une fois et refuse le prix d'achat proposé par la municipalité. Un accord est signé le 20 mai 1889, valable jusqu'en 1897 ; cf. AC Aigues-Mortes, 1 D 15.

[32](#) Lors du recensement de 1891, l'agent consulaire Léon Advenier et le futur maire Marius Terras habitent dans la Grande-Rue. Le juge de paix habite la rue de la Triperie, Jean Rouet la rue des Cordiers, et Antoine Rouet la rue des Cordeliers ; cf. AD Gard, 6 M 144.

[33](#) Un peu moins de mille affaires ont été jugées au second semestre 1893 au tribunal civil de l'arrondissement de Nîmes (dont dépend Aigues-Mortes). La plupart d'entre elles impliquent des individus nés dans la région, condamnés pour vol, coups et blessures ou vagabondage ; cf. AD Gard, 6 U 10/217, et AD Gard, 6 U 11/80.

[34](#) Frédéric Mistral et les autres écrivains du Félibrige ont commencé, sous le Second Empire, à codifier la langue et les traditions provençales. Dans le recueil de poèmes intitulé *Mirèio*, Mistral fait une large place à la Camargue, évoquant notamment les ferrades « d'Aigui-Morto » ; Frédéric Mistral, *Mirèio, pouèmo prouvençau*, Avignon, J. Roumanille, 1859 (avec la traduction littérale en regard). Dans cet ouvrage, il évoque « les blancs goélands qui errent dans les plages d'Aigues-Mortes » (p. 311).

[35](#) Le terme *bouvino* (ou bouvine) désigne l'ensemble du milieu taurin autour du taureau Camargue, ainsi que l'aire géographique d'extension de son élevage et des jeux qui l'entourent.

[36](#) Frédéric Saumade, « Race régionale, identité nationale. Pour une ethnologie des comportements électoraux », *Terrain*, n° 27, septembre 1996.

[37](#) Louis Nourveu, né à Beaucaire, a subi six condamnations : trois pour vol, deux pour coups et une pour violences à agents avec effusion de sang. Pour ce dernier délit, il a été condamné à un an de prison par la cour d'assises du Gard.

[38](#) Armand Boyer, « Migrations saisonnières dans le canton de Burzet (Ardèche) », *Revue de géographie alpine*, 1932, vol. 20, p. 341-360.

[39](#) Tout ce passage s'appuie sur Abel Châtelain, *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914. Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Université de Lille-III, 1976, vol. 1, p. 133 et p. 397. Les « misardiens » partaient au printemps pour une première campagne dans le vignoble, puis enchaînaient avec la moisson et les vendanges en Provence et en Camargue. Sur la vie quotidienne dans les villages des Cévennes au début du XX^e siècle, cf. le témoignage de Léonce Chaleil, *La Mémoire du village. Souvenirs recueillis par Marc Chaleil*, Paris, Stock, 1977.

[40](#) Propos cités par Henri Baudrillart, *Les Populations agricoles...*, *op. cit.*, p. 524.

[41](#) Abel Châtelain, *Les Migrants temporaires...*, *op. cit.*, p. 128. La crise de la sériculture, conjuguée à celle du phylloxéra et à la maladie du châtaignier, est aussi une conséquence des mutations techniques. « Le développement des transports rapides a propagé la maladie et a tué le vignoble en même temps qu'il a permis l'acheminement à moindre coût des vins de consommation

courante » ; cf. Denis Poupardin, Olivier Nougarede, Raphaël Larrère, *Les Hautes Terres cévenoles du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Publication de l'INRA, 1987, p. 43. Entre 1889 et 1898, 37 % des jeunes qui quittent définitivement la Lozère émigrent vers Paris, 35 % vers le Gard et l'Hérault ; cf. André Soulier, *Le Languedoc pour héritage. Les paysages économiques du Bas-Languedoc de la fin de l'Ancien Régime aux années 1930*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1993. Même constat à propos du Rouergue : « Le dernier quart du XIX^e siècle constitue la période cruciale de l'émigration rouergate » ; cf. Henri Enjalbert et Gérard Cholvy (dir.), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 2001, p. 381.

[42](#) Les lieux de naissance des six blessés du 16 août montrent qu'un seul d'entre eux est né en Ardèche, un autre en Lozère. Les autres ne sont pas cévenols (ils sont nés dans les Bouches-du-Rhône, l'Indre-et-Loire, l'Isère, et la Meurthe-et-Moselle). Il est probable que la compagnie ne possédait pas de fichier du personnel pour les travailleurs saisonniers. Dans le rapport d'enquête établi par le consulat d'Italie à Marseille, il est précisé que les ouvriers étaient identifiés non pas par leur nom, mais par un numéro ; cf. Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 42-43.

[43](#) Six des sept victimes dont le cadavre a été identifié venaient du Piémont (cf. annexe). Le dossier d'instruction fournit la liste de 108 Italiens ayant travaillé aux salins d'Aigues-Mortes en août 1893 et logés dans la commune. La plupart d'entre eux sont originaires des provinces de Turin, Modane, Bergame. Les autres viennent des provinces de Florence, Parme et Pise ; cf. AD Charente, 2 U prov 610. Quatorze villages de la région de Lucques ont indiqué que des migrants habitant dans leur commune étaient à Aigues-Mortes au moment des faits ; cf. Caroline Douki, *Les Mutations d'un espace régional au miroir de l'émigration : l'Apennin toscan*, thèse d'histoire, IEP Paris, 1996, vol. 1, p. 191.

[44](#) Cf. Caroline Douki, *Les Mutations...*, vol. 1, *op. cit.*, et Nuto Revelli, *Le Monde des vaincus*, Paris, Éd. François Maspero, 1977. Sur l'immigration italienne au cours de cette période, cf. Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (années 1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000.

[45](#) Nuto Revelli, *Le Monde des vaincus*, *op. cit.*, p. 18. Le Piémont compte alors 500 000 saisonniers et 750 000 émigrés.

[46](#) AN F 7 14233.

[47](#) Jean-François Wagniar, *Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, notamment p. 276 et p. 274.

[48](#) *Ibid.*, p. 308.

[49](#) AD Charente, 2 U prov 610. Sur l'enfance illégitime au XIX^e siècle, cf. Guy Brunet, Alain Bideau, Marie-Nolwenn Gerbe, « Vers une insertion sociale ? Le mariage des enfants abandonnés à

Lyon au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n^o 2, 2002, p. 161-174.

[50](#) Sur la question de l'insécurité à Aigues-Mortes, cf. AD Gard, 1 M 697 ; AD Gard, 4 M 100 ; AD Gard, 15 U 1/84* ; AC Aigues-Mortes, 1 L 7.

[51](#) Bachet, *Pour que mes concitoyens en jugent. Correspondance privée du premier adjoint au maire d'Aigues-Mortes*, Nîmes, Impr. de Roger et Laporte, 1880.

[52](#) Pour le bureau de bienfaisance, cf. AD Gard, 6 M 692 ; pour l'hôpital, cf. AD Gard, 6 M 677. Trente pour cent de ces soins ont été dispensés au mois d'août.

[53](#) Pierre Lemonnier, *Paludiers de Guérande. Production de sel et histoire économique*, Paris, Impr. Copedith, 1982 ; ministère du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux publics, *Enquête sur les sels*, *op. cit.* ; José Cubero, *Nationalistes et étrangers*, *op. cit.*

[54](#) Bernard Lazare écrit que « les chiourmes italiennes livrent leur camelle beaucoup plus rapidement que les chiourmes françaises ». Dans son rapport, le consul d'Italie affirme qu'un Italien transporte seul sa brouette, « alors que les Français se mettent à deux par brouette » ; cf. Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 43.

[55](#) Outre les ouvrages d'Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, *op. cit.*, et de José Cubero, *Nationalistes et étrangers*, *op. cit.*, cette présentation des faits s'appuie sur les enquêtes effectuées sur place par plusieurs journalistes, sur le rapport officiel italien présenté à la Chambre des députés (Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*), et sur les documents conservés dans les dépôts d'archives suivants : AN, BB 18 1947 ; AD Gard, notamment 1 M 697, 1 M 952 ; 4 U 5/111 ; AC Aigues-Mortes, 1 L 10.

[56](#) En 1893, la CSM possède tous les marais du Peccais, à l'exception de celui géré par la société de Mourgues. Les deux compagnies se sont entendues sur le calendrier des opérations. Chaque année, le battage se termine, au salin de Mourgues, le 14 août, et il débute le 16 sur les chantiers de la CSM, ce qui laisse aux saisonniers « ardéchois » embauchés à Mourgues la possibilité de travailler ensuite pour la CSM. Cette dernière donne une somme à chaque chef de colle en fonction du nombre de saisonniers qu'il a recrutés. Elle retient 1,50 franc par jour par ouvrier pour la nourriture.

[57](#) C'est ce qui ressort du premier rapport établi par le chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmes du Gard, rédigé le 18 août 1893. « On dit aussi que, les Français étant moins durs à la besogne que les Italiens, ceux-ci auraient reproché leur mollesse à leurs camarades français du même chantier, car le travail de levage du sel ayant lieu à la tâche, et le produit du travail d'un chantier étant réparti par tête entre tous les travailleurs de ce même chantier, les plus laborieux reçoivent à la fin de la campagne un salaire égal à celui des moins diligents » ; cf. AD Gard, 4 U 5/111.

[58](#) C'est la version française. Pour le consulat italien, le 16 août, à 13 heures, un « Piémontais de l'équipe française lave ses chaussures pleines de sel dans l'eau potable. Le Français veut le frapper. Il

s'enfuit, six Français le poursuivent » ; Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 44.

[59](#) Propos confirmés par le surveillant Antoine Méjean lors de sa déposition : « Nous avons aussi désarmé les Ardéchois réfugiés dans la maison du saunier » ; cf. AD Charente, 2 U prov 610.

[60](#) Voici quelques extraits des témoignages réunis par le juge d'instruction à ce sujet : Auguste Michel « rentra chez lui, prit son fusil et se joignit à la bande » ; Antoine Rouet a dit « qu'il mettait deux cartouches dans son fusil » ; Jean Baruthel a demandé à son voisin « de lui prêter son fusil » ; les frères Naud sont partis « récupérer leurs affaires avec leur fusil » ; Clavel « a été vu avec son fusil » ; cf. AD Charente, 2 U prov 610.

[61](#) José Cubero rappelle que, dans la tradition carnavalesque, l'ours désigne le « ravisseur de femmes ». La mise en équivalence de l'ours et de l'Italien alimente ainsi le fantasme masculin de l'étranger viril et séducteur, décuplant la soif de revanche de ceux qui non seulement ont été incapables de suivre le rythme des Piémontais, mais ont aussi eu le dessous lors de la première bagarre ; José Cubero, *Nationalistes et étrangers*, *op. cit.*, p. 177.

[62](#) Lettre du procureur général de Nîmes au garde des Sceaux, 18 août 1893 ; cf. AN, BB 18 1947.

[63](#) Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 14.

[64](#) AD Charente, 2 U prov 610.

[65](#) Émile Durkheim, *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 1986.

[66](#) Un autre témoignage confirme l'existence de liens qui poussent certains individus à privilégier le « nous » ouvrier sur le « nous » national. Un Italien raconte qu'il a été pris à partie dans un café par un client qui voulait le frapper, « mais un vieillard qui se trouvait là l'en avait empêché en lui disant : "Qu'est-ce que vous allez frapper un malheureux ouvrier comme nous ? Laissez-le donc !" » ; cf. AD Charente, 2 U prov 610.

[67](#) Lettre du juge de paix au juge d'instruction, 24 septembre 1893 ; cf. AD Charente, 2 U prov 610.

CHAPITRE 2

Les usages sociaux du national

L'analyse au « ras du sol » que j'ai développée dans le chapitre précédent a montré qu'il fallait connaître l'histoire particulière des microsociétés locales pour comprendre l'enchaînement des faits qui a abouti au massacre du 17 août 1893 à Aigues-Mortes et les motivations des acteurs. Mais, en examinant l'événement « par en bas », l'une des dimensions essentielles de cette tuerie m'a en partie échappé. En effet, cette affaire figure aujourd'hui dans toutes les histoires de l'immigration comme l'exemple le plus sanglant de la xénophobie ouvrière. Il est incontestable que tous les auteurs des crimes perpétrés ce jour-là étaient de nationalité française, et toutes les victimes de nationalité italienne. Laurent Dornel a montré, chiffres à l'appui, qu'au cours des dernières décennies du XIX^e siècle ces antagonismes nationaux sont devenus de plus en plus nombreux en France. Alors que, dans les années 1870, une vingtaine de rixes ont donné lieu à enquête judiciaire, on en compte une soixantaine dans les années 1880, et une centaine dans les années 1890¹.

Pour comprendre comment l'« identité nationale » a pu actionner le bras des assassins et légitimer leurs actes, il faut maintenant s'éloigner du champ de bataille, prendre de la hauteur et replacer l'événement dans le processus global qui a conduit à la « nationalisation » de la société française.

L A CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ FRANÇAISE²

La nation avant l'État-nation

Norbert Elias a souligné que l'originalité de la France, comparée à l'Allemagne ou à la Grande-Bretagne, tenait à la précocité de la formation de l'État, à son exceptionnelle continuité et à la puissance du pouvoir

central³. Les coutumes, la langue, la monnaie, la religion du groupe ethnique francilien, auquel appartenaient les rois capétiens, ont ainsi été progressivement imposées à des populations au départ extrêmement hétérogènes et dispersées sur un vaste territoire. Au xvii^e siècle, la société de cour, mise en place par Louis XIV, a permis d'intégrer les élites aristocratiques (noblesse d'épée) et bourgeoises (noblesse de robe) au sein de l'État monarchique, ce qui a puissamment contribué au processus d'assimilation nationale. Dès cette époque, l'enjeu majeur des luttes opposant ces deux fractions de la classe dominante n'est plus de contester la légitimité de la culture française, mais de répondre à la question : qu'est-ce qu'un (vrai) Français ? Les porte-parole de l'aristocratie invoquent des arguments raciaux. À leurs yeux, les représentants légitimes de la nation française sont les descendants de la race franque qui a vaincu les Gaulois. La noblesse de sang se distinguerait du peuple par ses origines. C'est ce qui justifierait ses privilèges. À l'inverse, les bourgeois anoblis par Louis XIV défendent une perspective assimilatrice. Ils affirment que la nation française résulte d'une fusion des groupes ethniques qui se sont installés dans le royaume au fil du temps⁴.

Le terme « nation » s'autonomise au cours de la seconde moitié du xviii^e siècle dans le cadre des luttes opposant ces élites. Au moment où s'invente le langage politique moderne, la « nation » devient le concept politique par excellence. Désormais, le mot sert à désigner un individu collectif, le « peuple », luttant pour conquérir sa « liberté », c'est-à-dire un État. Un « peuple libre », c'est donc un État-nation.

La Révolution française popularise une définition de la nation fortement marquée par le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Elle trouve sa formulation la plus radicale en 1793, pendant la Convention, sous l'impulsion de Robespierre. Le « peuple souverain » est vu comme une communauté de citoyens qui élaborent les lois auxquelles ils se soumettent. À la différence du pouvoir monarchique, qui reposait sur une *différence de nature* entre le peuple et le souverain, le pouvoir républicain est fondé sur un *principe d'égalité* qui est aussi un *principe d'identité*. Les gouvernants peuvent représenter le peuple parce qu'ils sont eux-mêmes issus du peuple. Chaque citoyen détenant désormais une parcelle du pouvoir d'État, la survie de la nation dépend étroitement du patriotisme de ses membres. Le critère

fondamental pour définir l'appartenance d'un individu à la communauté nationale, ce n'est pas sa race, ni sa religion, ni son origine ; c'est sa *loyauté* à l'égard de sa communauté politique, loyauté qu'il doit prouver en étant prêt à « mourir pour la patrie ». En 1792-1793, lorsque les monarchies européennes se liguent contre la France révolutionnaire, le clivage loyauté/trahison prend une importance décisive pour nommer l'opposition entre Français et étrangers.

Mais pour que l'ensemble des citoyens participent effectivement à la vie de la nation, il faut qu'ils communiquent à distance, car ils ne peuvent plus se réunir tous sur la place publique comme les Athéniens au V^e siècle avant J.-C. En conséquence, la culture écrite (le « français national ») doit être imposée, au détriment des multiples langages oraux qui cohabitaient dans le royaume de France. C'est donc tout à fait logiquement que, dans son fameux rapport sur la langue française, l'abbé Grégoire plaide pour l'éradication des patois et la nomination d'un instituteur dans chaque commune de France⁵.

L'occupation d'une partie des territoires allemands par les troupes napoléoniennes suscite des résistances qui débouchent sur l'invention d'une autre conception de la nation. Celle-ci complète la définition française sur un point essentiel. La lutte pour la liberté n'est plus uniquement envisagée comme le combat du tiers état contre la noblesse. Elle est vue aussi comme un processus d'émancipation des nations « opprimées » vis-à-vis des puissances impériales qui veulent leur imposer leur joug. Les recherches menées depuis le début du XVIII^e siècle par les amateurs de traditions populaires sont alors mobilisées et amplifiées à des fins politiques. Les nations sont présentées comme des personnes. Chacune d'elles a une origine, une histoire, des traditions, une langue propres – autant d'éléments qu'il faut redécouvrir pour que la communauté nationale « prenne conscience d'elle-même ». En 1810, Friedrich Jahn forge le concept de *Volkstum*, traduit en français quinze ans plus tard par « nationalité » et qui désigne la personnalité d'une nation, ce qu'on appelle aujourd'hui l'« identité nationale »⁶. Le « principe des nationalités » émerge alors dans toute l'Europe pour légitimer les combats que mène la bourgeoisie cultivée contre les régimes monarchiques et les aristocraties au pouvoir. Les

révolutions de 1848 marquent l'apogée de ce mouvement. Mais il est anéanti par la répression des armées impériales.

En France, après la chute de Napoléon I^{er}, la réhabilitation du principe dynastique aboutit à des régimes de compromis dont la dernière version s'impose sous le Second Empire. Tous les citoyens ont les mêmes droits civils ; néanmoins, c'est l'empereur qui détient le pouvoir souverain. Il règne en s'appuyant sur l'Église catholique et sur une classe de notables, formée de nobles et de riches bourgeois propriétaires. Dans une société encore largement rurale, dominée par des relations d'interdépendance directe, les notables jouent un rôle essentiel car ils font le lien entre les communautés de base et le pouvoir central. Les préoccupations nationales tiennent une place minime dans un monde qui privilégie l'ancrage local et l'Europe chrétienne. Le problème de l'exode rural est placé au centre du débat public, mais il n'est pas encore connecté à la question des étrangers.

Une société « littérairement définie »

En 1870, la défaite de la France face à la Prusse provoque l'écroulement du Second Empire. Les républicains, de retour au pouvoir, réactivent la définition révolutionnaire de la nation, évoquée plus haut. Celle-ci n'avait pas pu entrer dans les faits à la fin du XVIII^e siècle parce que les moyens matériels permettant de relier entre eux des dizaines de millions de citoyens répartis sur un vaste territoire n'existaient pas encore. Un siècle plus tard, grâce aux progrès techniques (surtout au chemin de fer), grâce au développement de la monnaie et de la culture écrite, la République dispose enfin des outils pour concrétiser les thèses du *Contrat social*. L'épisode sanglant de la Commune de Paris et la défaite militaire sont alors expliqués par les carences d'un régime politique incapable d'intégrer les classes populaires au sein de l'État-nation. Pour les fondateurs de la III^e République, les événements tragiques que la France vient de vivre prouvent que la survie de la communauté nationale dépend de sa capacité à mobiliser l'ensemble des citoyens face au danger. C'est pourquoi la réforme du service militaire est aussitôt mise en chantier. Elle aboutira quelques années plus tard à la conscription obligatoire pour tous.

L'argument de la citoyenneté est aussi utilisé pour reprocher à Napoléon III de ne pas avoir interné les ouvriers d'origine allemande travaillant en France. Étant donné que chaque citoyen détient une parcelle de la souveraineté nationale, tout immigré issu d'un pays ennemi est nécessairement suspect. C'est en s'appuyant sur ce raisonnement que les républicains parviennent à rendre crédible dans l'opinion le mythe des espions prussiens qui auraient livré des secrets militaires aux troupes ayant vaincu les Français. Pour mettre hors d'état de nuire ces « ennemis de l'intérieur », le gouvernement concocte, tambour battant, une nouvelle législation contre l'espionnage.

Dans le même temps, la III^e République s'attaque au second volet de la citoyenneté, celui qui concerne la participation de tous à la vie politique de la nation. Les lois scolaires de Jules Ferry poursuivent le même objectif que l'abbé Grégoire, lequel voulait faire en sorte que tous les citoyens « puissent communiquer leur pensée ». Au-delà de l'alphabétisation des campagnes, l'enjeu est d'inculquer à l'ensemble des Français la même langue politique de base, les mêmes références historiques, littéraires, patriotiques. La symbolique républicaine (la *Marseillaise*, le 14 Juillet, etc.) se fixe au même moment pour compléter ce dispositif étatique. La France rurale, qui vivait jusque-là en marge de la « civilisation écrite », est alors intégrée dans la communauté nationale. Ce processus est renforcé par la mise en œuvre du « plan Freycinet », politique de grands travaux ayant pour but de combattre le chômage, mais qui permet aussi la construction du réseau ferré secondaire connectant les bourgades les plus reculées au reste de la France⁷.

Ces infrastructures donnent au gouvernement républicain les moyens de construire un nouvel espace public ouvert sur toutes les classes de la nation. La loi de 1881 sur la liberté de la presse est explicitement justifiée par cette exigence démocratique. « La presse, et surtout la presse à bon marché, cette parole présente à la fois partout et à la même heure, grâce à la vapeur et à l'électricité, peut seule tenir la France tout entière assemblée comme sur une place publique et la mettre, homme par homme, et jour par jour, dans la confiance de tous les événements et au courant de toutes les questions⁸. »

Grâce à la nouvelle législation scolaire et à la suppression de la censure, le nombre de journaux vendus chaque jour passe, en trente ans, de un à dix

millions d'exemplaires. Le rapport cité ci-dessus insiste, à juste titre, sur l'importance de la presse « à bon marché » dans la structuration du nouvel espace public. Jusqu'à la fin du Second Empire, en effet, les journaux n'étaient lus que par une petite élite cultivée, directement impliquée dans la vie politique du pays. Les fondateurs de la III^e République avaient tous exercé des fonctions de « publicistes » quand ils étaient dans l'opposition, et s'étaient tous heurtés à la censure de Napoléon III. C'est pourquoi la « liberté d'expression » occupe une place centrale dans leur système de valeurs.

Mais pour que les journaux puissent acquérir une audience de masse, il faut créer de véritables entreprises obéissant aux lois du capitalisme. Des entrepreneurs rassemblent alors les fonds nécessaires pour acheter les machines les plus performantes, créer un réseau de diffusion étendu à l'ensemble du territoire national, embaucher des journalistes professionnels, envoyés en tant que « correspondants » en province ou à l'étranger⁹. Comme toutes les entreprises, ces grands quotidiens sont soumis à de fortes contraintes de rentabilité et de concurrence. Ils doivent vendre leur marchandise à des clients qui ne sont nullement obligés de les acheter. Il faut *mobiliser* les lecteurs afin de les inciter à dépenser de l'argent pour s'informer. Les journalistes sont, par conséquent, contraints de choisir, dans la masse des événements qui se produisent chaque jour sur terre, ceux qui sont susceptibles d'intéresser leur public.

Comme ces lecteurs sont des citoyens qui participent à l'élaboration des lois auxquelles ils se soumettent, ils sont concernés par la vie politique. Les journaux de masse leur fournissent les informations dont ils ont besoin pour choisir leurs représentants et grâce auxquelles ils peuvent débattre entre eux, comme s'ils étaient rassemblés sur la place publique. Néanmoins, comme l'a montré Jürgen Habermas, les lecteurs des classes populaires qui lisent ces grands quotidiens ont un *accès* à la politique, mais ils n'y jouent pas un rôle *actif*, puisque le seul acte qui leur est demandé, c'est d'aller voter une fois par an, voire moins¹⁰. Comment intéresser le peuple aux péripéties de la vie politique alors qu'il en est exclu de fait ? Telle est la question fondamentale à laquelle la presse de masse va devoir répondre à partir des années 1880.

Sans entrer dans les détails, je rappellerai que les journalistes ont trouvé une solution à ce problème : ils ont inventé une nouvelle rubrique, celle des faits divers, à partir de laquelle ils vont structurer leur propre identité professionnelle. Les lecteurs qui n'ont pas pris part aux événements dont leur parle la presse peuvent néanmoins y participer de façon fictive en *s'identifiant* aux personnes mises en scène par les journalistes. On sait depuis Aristote que la tragédie est le genre littéraire qui a le plus d'impact sur le public car elle mobilise deux types d'émotions universellement répandues : la terreur et la pitié. Telle est la principale raison expliquant l'importance exceptionnelle que les journaux de masse ont accordée, dès le départ, à la violence, dimension centrale des faits divers. La structure du fait divers est toujours la même. Elle met en scène trois personnages : une victime (à laquelle sont censés s'identifier les lecteurs), un criminel et un justicier (policier ou juge). Le journaliste crée la connivence avec ses lecteurs sur le mode du « eux » et « nous », en parlant au nom des victimes et en défendant leur cause. Un grand nombre de faits divers se terminent par un enseignement édifiant qui peut légitimer une revendication, généralement de type sécuritaire.

L'invention de la rubrique des faits divers (au sens large du terme) permet à la presse d'utiliser des ressources émotionnelles empruntées à la littérature. Mais nous sommes aussi à une époque où la science acquiert une grande popularité. La vérité et l'objectivité deviennent ainsi des normes essentielles pour les journalistes, ce qu'illustre la place grandissante accordée au reportage. Les faits divers ont l'avantage de concilier les exigences de la littérature et celles de la science. Raconter des tragédies qui ont vraiment eu lieu permet de renforcer l'identification des lecteurs, car chacun peut se dire que le drame dont il a lu le compte rendu dans son journal pourrait lui arriver, à lui aussi. Le fait divers donne donc aux journalistes les moyens de se détacher des modèles littéraires initiaux pour élaborer leur propre style : le « roman vrai »¹¹.

S'il faut insister sur le rôle joué par la rubrique des faits divers dans le développement de la presse de masse, ce n'est pas seulement en raison de la place croissante qu'elle occupe dans les journaux. C'est aussi parce que les journalistes qui l'ont mise au point ont inventé une rhétorique qui a été ensuite mobilisée pour rendre compte de *toute* l'actualité. Ils ont donné aux

lecteurs des milieux populaires la possibilité d'être informés sur des événements qui se passaient loin de chez eux et sur lesquels ils n'avaient aucune prise. Mais ces lecteurs ont eu accès à un monde « littérairement défini », pour reprendre une formule d'Erving Goffman¹².

Ce processus accélère brutalement la « francisation » de toutes les couches de la population. Les grands quotidiens sont diffusés depuis Paris sur tout le territoire et dans tous les milieux. En dépit de la concurrence acharnée qu'ils se livrent, ils adoptent tous les mêmes recettes et diffusent les mêmes informations, contribuant ainsi à fabriquer une actualité *nationale*. Les lecteurs de ces journaux sont très différents les uns des autres, tant par leur ancrage régional que par leur profession, leurs opinions politiques et leurs convictions religieuses. Leur seul véritable point commun, c'est qu'ils savent lire le français. C'est pourquoi le « nous Français » est l'argument fondamental que mobilisent les journalistes pour établir un lien de connivence avec leur public. La presse de masse n'est pas « nationaliste », mais elle présente chaque jour l'actualité à partir du point de vue national.

Telle est la raison fondamentale qui explique la très grande place qu'elle réserve aux questions diplomatiques. Plus que toute autre, cette rubrique permet aux journalistes de parler au nom de la France. Par ailleurs, elle est fertile en événements violents. La guerre est un sujet idéal, car la dramatisation de l'actualité est la meilleure recette pour augmenter les tirages. On sait que la presse a joué un rôle essentiel dans les tensions diplomatiques qui ont opposé les puissances européennes entre 1870 et 1914.

En politique intérieure, la rhétorique du fait divers est mobilisée pour dénoncer les secrets d'État, les scandales, la corruption des politiciens qui trompent et volent leurs électeurs. Ce n'est donc pas un hasard si les grandes crises diplomatiques (affaire Schnæbelé, Fachoda, « coup de Tanger »...) et les grands scandales de politique intérieure (scandale de Panamá, affaire Dreyfus...) ont surgi dans l'actualité au moment même où la presse de masse imposait sa loi.

Ces remarques valent pour les questions sociales. La criminalité et les catastrophes sont deux thèmes fondamentaux exploités sans relâche par les journaux. La montée en puissance du socialisme les oblige à mentionner

aussi les accidents et les conflits du travail lorsque ceux-ci sont spectaculaires. Les catastrophes minières (Saint-Étienne, 3 juillet 1889) et la répression sanglante des manifestations (Fourmies, 1^{er} mai 1891) s'intègrent ainsi aux récits de faits divers, et contribuent à rendre populaire le mouvement ouvrier dans une partie de l'opinion¹³.

La société « littérairement définie » que la grande presse présente à ses lecteurs est peuplée de personnages stéréotypés : le Français, l'Allemand, le vagabond, le mineur, l'indigène, l'assassin, etc. Ces personnages sont mis en scène dans des récits toujours identiques sur le fond. Le Français joue le rôle du héros ou de la victime, alors que l'étranger remplit la fonction de l'agresseur ou du sauvage primitif. La répétition inlassable de ce schéma crée chez les lecteurs un univers de références familières qui fonctionne comme un ensemble de *réflexes*, favorisant fortement l'ancrage dans les cerveaux de l'opposition entre « nous » et « eux »¹⁴. C'est ainsi que se forge le sens commun, ce qu'on appelle désormais l'« actualité », c'est-à-dire les faits que tous les citoyens connaissent et dont ils peuvent débattre ensemble.

Il faut bien sûr préciser que la « fait-diversisation » de l'actualité ne concerne pas tous les journaux au même degré. Elle affecte surtout les quotidiens qui représentent le pôle dominant, les plus puissants, ceux qui touchent le plus grand nombre de lecteurs, comme *Le Petit Journal*, qui est lu chaque jour par 3 millions de Français. Mais la suppression de la censure et l'augmentation du nombre de lecteurs ont aussi profité à une multitude de feuilles au tirage modeste dont chacune s'efforce de trouver son public en se positionnant sur un petit « segment » du marché. On assiste ainsi à une floraison de nouveaux journaux politiques au cours des années 1880. À l'époque, même les plus importants d'entre eux (comme *Le Cri du peuple* ou *La Libre Parole*) ont des tirages moyens inférieurs à 100 000 exemplaires. Le rapport entre l'audience des quotidiens de masse et celle des quotidiens politiques est donc de l'ordre de 1 à 10. Par conséquent, les seconds ne jouent pas un rôle décisif dans le choix des événements qui font l'actualité. Néanmoins, ils offrent aux citoyens la possibilité de *diversifier* leurs affiliations partisans. C'est grâce à la diffusion de la presse républicaine dans les campagnes, par exemple, que les paysans ont pu s'émanciper progressivement des tutelles que les notables et l'Église

faisaient peser sur eux. En ce sens, le développement de la presse a permis l'intégration de toutes les couches de la société au sein d'un même espace public national.

La démocratisation de la vie politique a puissamment renforcé ce processus. Les notables étaient des propriétaires qui exerçaient des charges publiques au nom de l'intérêt commun, car ils ne dépendaient ni d'un parti ni d'un électorat. Les militants républicains, et plus encore les socialistes, sont quant à eux issus de milieux sociaux qui ne peuvent pas vivre de leurs rentes. La politique est, pour eux, une activité professionnelle qui les place dans la dépendance de leur électorat. Pour gagner les élections, ils doivent convaincre que leur programme permettra de résoudre les problèmes des citoyens. Au cours des années 1880, la question devient d'autant plus cruciale que la Grande Dépression détruit des pans entiers du mode de production fondé sur la pluriactivité. Les classes populaires ne trouvent plus dans leur environnement immédiat les ressources grâce auxquelles, jusque-là, elles pouvaient faire face aux aléas de la conjoncture économique. Avec la montée du chômage, de plus en plus de leurs membres se tournent vers l'État, qui devient ainsi l'« unité élémentaire de survie », pour reprendre une expression de Norbert Elias.

L'émergence de législations protectionnistes dans la plupart des pays d'Europe est une conséquence directe de ces bouleversements. Loin de se limiter à une question de droits de douane, le protectionnisme marque l'intrusion de l'État dans la société, le but étant de tenter d'atténuer les ravages du libéralisme. Mais, dans la France des années 1880, la législation « sociale » consiste surtout à protéger les citoyens contre les criminels et les étrangers. Cette politique sécuritaire est un autre aspect fondamental de la nationalisation de la société française. D'un côté elle accélère l'intégration des classes populaires au sein de l'État national, mais de l'autre elle engendre de nouvelles formes d'exclusion au détriment de ceux qui sont maintenus en dehors du consensus républicain.

Je reviendrai plus loin sur la législation concernant l'immigration. Au préalable, je voudrais dire un mot de la répression du vagabondage, parce qu'elle est en lien direct avec l'affaire d'Aigues-Mortes. Sous la pression de l'opinion publique construite par la presse et relayée par les maires, les conseillers généraux et les députés, les individus sans domicile fixe sont

« pourchassés comme jamais ils ne l’ont été auparavant ». Pour éviter d’être condamnés par les tribunaux, les chômeurs sans domicile doivent désormais prouver qu’ils ont travaillé dix-sept jours d’affilée, ce qui est impossible pour la plupart compte tenu de la crise économique qui sévit alors. Cette sévérité conduit à un fort accroissement du nombre des « récidivistes », lesquels deviennent la cible numéro un du pouvoir républicain¹⁵. La loi sur la relégation, votée le 27 mai 1885, marque l’apogée de cette dérive sécuritaire. Désormais, les délinquants et les criminels considérés comme « incorrigibles » peuvent être expédiés, à l’issue de leur peine, au bagne de Cayenne (Guyane) ou en Nouvelle-Calédonie¹⁶.

L’intervention croissante de l’État dans la société nécessite de renforcer les moyens d’action du pouvoir central. Le nombre des fonctionnaires augmente rapidement au cours des premières décennies de la III^e République, de même que celui des experts formés à la Sorbonne ou à l’École libre des sciences politiques, qui remplacent les notables polyvalents du Second Empire. Pour piloter le navire, les gouvernants ont besoin d’un système global de représentation de la société française. La Statistique générale de la France s’impose alors comme un outil essentiel pour l’action politique. Après le journaliste et le politicien, le savant (confondu en l’occurrence avec l’expert) émerge comme la troisième grande figure de l’espace public républicain.

L’invention de l’immigration. L’identité nationale en miroir

Pour concrétiser ces réflexions abstraites concernant la nationalisation de la société française, je voudrais m’arrêter un instant sur l’exemple de l’immigration.

• Un moment fondateur : les « Vêpres marseillaises »

L’ampleur et la radicalité des réformes imposées par les fondateurs de la III^e République expliquent que le « problème » de l’immigration, tel qu’il se pose encore aujourd’hui en France, ait surgi brutalement dans l’actualité. Il est apparu le 17 juin 1881, à l’occasion de l’affaire des « Vêpres

marseillaises »¹⁷. Ce jour-là, des affrontements particulièrement violents opposent des ouvriers piémontais et des autochtones, faisant trois victimes. Depuis une vingtaine d'années, ces rixes étaient fréquentes à Marseille, mais elles n'intéressaient ni les élites ni les journaux nationaux. Cette fois-ci, la grande presse s'empare de l'événement, car elle peut faire le lien entre ce fait divers sanglant et une question diplomatique qui est au cœur de l'actualité depuis de longs mois : l'« affaire tunisienne ».

Des militaires ont été envoyés en Tunisie pour « pacifier » la région face aux « Kroumirs » qui multipliaient les incursions en Algérie. Le gouvernement français a pris prétexte de ces incidents pour imposer au bey de Tunis son « protectorat », au détriment de l'Italie, qui lorgnait sur cette partie de l'Afrique du Nord depuis 1878. Ce succès vient à point nommé pour redorer le blason national après la défaite de 1870. Le contingent est accueilli triomphalement à son retour à Marseille. Les soldats défilent dans les rues de la ville, pavoisées pour la circonstance. Mais les adhérents du Cercle national italien sifflent le cortège et refusent d'arborer les couleurs françaises. La foule se rassemble alors devant leur local pour protester. Les violences anti-italiennes dureront toute une semaine.

Si ce conflit a pris une telle ampleur, c'est parce que les émeutiers ont été d'emblée soutenus par les élus républicains de la ville. L'adjoint au maire vient en personne arracher l'écusson que les Italiens ont placé à leur fenêtre, en disant : « Citoyens, satisfaction vient de vous être donnée, dispersez-vous. Vive la République ! » La foule applaudit et chante la *Marseillaise* en criant « Vive la France ! », « Vive la République ! ». Quelques jours plus tard, le maire placarde une affiche félicitant les émeutiers : « L'autorité a fait son devoir, le Cercle a été fermé. Vous avez prouvé votre patriotisme et votre dévouement pour la République » (*Le Temps*, 20/06/1881).

Cette réaction officielle est une conséquence logique du principe d'égalité/identité qui caractérise la citoyenneté républicaine. Alors que les notables dénonçaient systématiquement les comportements barbares des « classes dangereuses », les élus de la République légitiment la violence quand elle a pour but de défendre l'honneur du « nous » national. Les journaux conservateurs, hostiles au régime républicain, sont les seuls à dénoncer l'attitude des ouvriers français. Le correspondant du *Figaro* affirme que les instigateurs de la rixe font partie des « basses classes,

vagabonds et souteneurs ». Il les décrit comme « des voyous. Les mêmes qui s'acharnaient après les capucins et autres religieuses font dans les rues la chasse aux Italiens » (*Le Figaro*, 17/06/1881 et 21/06/1881).

Mais ces diatribes contre les « classes dangereuses » apparaissent déjà comme un combat d'arrière-garde. La plupart des commentaires privilégient en effet l'antagonisme de nationalité. En établissant le lien entre la rixe de Marseille et les rivalités diplomatiques franco-italiennes, la presse républicaine réussit, par un coup de plume magique, à « anoblir » la rubrique des faits divers et à lui donner une importance politique. Les journaux de tendance protectionniste estiment que la violence des travailleurs marseillais à l'égard des Italiens est une protestation contre l'envahissement de la France par les étrangers. Les socialistes accusent les patrons marseillais de spéculer « sur la faim des travailleurs étrangers pour augmenter leurs profits ; [ils] se sont servis ou se servent des affamés italiens, espagnols, belges, etc., pour affamer les travailleurs français¹⁸ ». D'autres affirment que si l'hymne français a été sifflé, c'est parce que les immigrés transalpins ne sont pas assimilés. « Parfois les Italiens sont plus prêts à insulter le patriotisme national qu'à partager ses aspirations », écrit Paul Leroy-Beaulieu dans un commentaire à chaud sur les « Vêpres marseillaises¹⁹ ». C'est le point de départ des discours mettant en cause ce qu'on appelle aujourd'hui le « communautarisme ».

Les résultats de l'enquête diligentée par le préfet des Bouches-du-Rhône contredisent pourtant radicalement ces interprétations politiques. Il en ressort que « l'harmonie entre les ouvriers français et italiens est bonne », ils « vivent en bonne intelligence », les exemples de concurrence sur le salaire ou l'emploi sont rares ; celle-ci n'a joué aucun rôle dans la rixe du 17 juin 1881. Au lendemain de ces affrontements, les représentants de la communauté italienne de Marseille publient une déclaration soulignant leur attachement à la France.

Malgré ces démentis, la machine à fabriquer des « problèmes » est désormais en marche. Elle ne s'arrêtera plus jamais, comme on peut encore le constater aujourd'hui.

Aussitôt après les événements de Marseille, une circulaire du ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'établir une statistique pour connaître le nombre d'Italiens travaillant sur les chantiers afin d'éviter de nouveaux

incidents. Le caractère inédit, voire incongru, de cette demande apparaît dans une correspondance entre l'ingénieur des mines et le préfet en juillet 1881. « Nous n'avons, à notre bureau, aucun document qui nous permette actuellement des renseignements précis. » Il suggère que des questionnaires soient envoyés aux maires pour qu'ils accomplissent ces formalités. Comme on le voit, même dans le département de France qui compte alors le plus grand nombre d'immigrés étrangers, en 1881, aucune statistique ne permet de les compter²⁰.

- *Défendre l'intérêt national*

À partir de l'affaire des « Vêpres marseillaises », les données chiffrées vont s'accumuler, mobilisant l'énergie des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et celle des employés des services de la Statistique générale de la France. Les investigations quantitatives sont progressivement étendues à tous les domaines d'activité. Les événements de Marseille suscitent un intérêt particulier chez les démographes parce que leur science est née, quelques années plus tôt, en se focalisant d'emblée sur la question de l'immigration. Dans un article du *Dictionnaire des sciences médicales*, Louis-Adolphe Bertillon, l'un des « pères fondateurs » de cette discipline, affirme qu'une « nation peut être assimilée à une usine ». Il faut « enregistrer exactement tout ce qui *entre*, tout ce qui *sort* ». C'est à partir de cette comptabilité empruntée au monde des marchandises que Bertillon élabore la première définition scientifique de l'immigration : « On dit émigration si on considère le départ, la sortie du pays abandonné, et, depuis peu, immigration si on songe à l'arrivée dans le nouveau pays adopté²¹. » Réfutant les analyses malthusiennes des notables catholiques, Bertillon met en évidence la crise de la natalité française. Il fait de la démographie une science patriotique développée par des experts qui se donnent pour mission de contribuer au repeuplement de la France pour faire face à l'Allemagne. Quelques mois après les « Vêpres marseillaises », un éminent collègue de Louis-Adolphe Bertillon, le docteur Lagneau, apporte la caution de l'Académie des sciences morales et politiques en publiant un rapport qui constate que « l'immigration, c'est-à-dire l'entrée des étrangers en France,

n'a cessé de s'accroître », et que ceux-ci « font concurrence à nos nationaux » (*Le Temps*, 31/07/1882).

Le critère national s'impose alors très rapidement dans toutes les statistiques publiques, que ce soit dans les comptes de la justice criminelle, dans ceux des hôpitaux ou dans ceux de l'assistance. Dans tous les fichiers, registres, formulaires, questionnaires de l'administration, on voit surgir une case « nationalité ». Cette dimension de l'identité personnelle fait brutalement irruption dans le quotidien des classes populaires²².

Les journaux s'emparent de ces statistiques pour donner davantage de dignité aux récits de faits divers impliquant des étrangers. C'est au cours des années 1880 que se fixent les stéréotypes les concernant. L'image de l'Italien au couteau et le personnage du traître, venu de la tradition théâtrale, apparaissent dans tous les faits divers mettant en scène des Transalpins, de façon quasi automatique, par association d'idées²³. Ces stéréotypes se diffusent d'autant mieux qu'ils permettent de faire le lien avec la politique étrangère. La presse rappelle à l'envi que la France a aidé l'Italie à obtenir son indépendance, mais que cela n'a pas empêché cette dernière de rejoindre la Triple en s'alliant avec l'Allemagne.

Le même constat s'impose dans le champ politique. Après avoir félicité leurs électeurs pour leur patriotisme pendant les « Vêpres marseillaises », les élus marseillais décident de prendre en charge leurs « revendications ». Le 14 septembre 1881, Fauré, conseiller général des Bouches-du-Rhône, propose à ses collègues d'adopter un « vœu » dans lequel on trouve déjà l'essentiel des arguments qui seront repris, jusqu'à aujourd'hui, par ceux qui accusent les étrangers d'être la cause de leurs malheurs.

Fauré commence par mentionner ce qu'il appelle « un fait indéniable, l'immigration exagérée des étrangers en France. Marseille est la ville qui, par sa situation commerciale, industrielle et géographique, est la plus exposée à cette invasion, qui a pris des proportions inouïes, à tel point que sur une population de 313 000 habitants presque un tiers appartient à des nationalités étrangères ». Il enchaîne en faisant référence aux droits de l'homme : « Nous sommes trop chauds partisans de l'union et de la fusion des peuples pour reprocher à des étrangers leur origine. » Mais cette parenthèse humaniste a pour fonction de mieux dénoncer l'insécurité qui sévit à Marseille. Selon Fauré, « la moitié au moins des condamnations

prononcées par les divers tribunaux criminels ou correctionnels frappe des étrangers ». Et, plus loin : « Nous n'avons qu'à lire les journaux pour constater la gravité du mal et chaque jour nous apprenons l'exécution de crimes perpétrés dans des conditions de sauvagerie et de cruauté inouïes. » Le conseiller général poursuit en affirmant que le comportement criminel des étrangers pénalise les nationaux sur le marché du travail : « Nos ouvriers français, honnêtes, consentent bien à lutter sur le terrain économique, industriel et commercial avec les étrangers qui offrent autant de garantie qu'eux-mêmes, mais ils se refusent absolument à se voir arracher le pain de leur famille par des étrangers qui, par leurs habitudes et leurs antécédents, ne regardent leur travail que comme un hors-d'œuvre. En effet, pour beaucoup de ces dangereux immigrés, le travail quotidien n'est qu'un moyen d'attendre en paix l'occasion favorable de s'approprier un gain illicite, par des moyens que la morale réproouve et que la loi condamne [...]. Il y a, par conséquent, un vice qu'il est de notre devoir de combattre et de faire cesser » (texte reproduit dans *Le Temps*, 18/09/1881).

Ce document est intéressant, car c'est l'un des tout premiers à mettre en œuvre la « grammaire » de la citoyenneté républicaine. L'auteur utilise les termes « immigration » et « immigré », très nouveaux à l'époque. Le principe d'égalité/identité est illustré par l'usage du « nous » (« nos ouvriers ») et par l'équivalence établie entre « français » et « honnêtes ». La dénonciation des étrangers est légitimée par une référence aux droits de l'homme. Les « preuves » avancées à l'appui du propos (la statistique criminelle et les faits divers) montrent la complémentarité entre les trois pôles de l'espace public que j'ai mentionnés plus haut (politique, journalisme, expertise savante).

Néanmoins, les solutions proposées par le conseiller général ne sont pas adéquates. Fauré raisonne encore comme un libéral. Il ne remet pas en cause le principe de la libre concurrence entre ouvriers de différentes nationalités. C'est parce qu'ils sont malhonnêtes que les immigrés font une concurrence déloyale aux Français. En conséquence, Fauré préconise seulement de renforcer la répression contre les étrangers criminels et d'exiger qu'ils présentent leur « casier judiciaire », afin que les patrons assument leurs responsabilités morales.

Élaboré pour répondre à des préoccupations propres au contexte marseillais, ce « vœu » a néanmoins été communiqué par *Le Temps* à tous ses lecteurs. Ce journal de référence pour les élus et les fonctionnaires républicains a ainsi contribué à légitimer ce type de propos dans toute la France. Il ne va pas falloir attendre longtemps pour que des députés les reprennent à leur compte.

En 1883, les deux premiers projets de loi visant à protéger le travail national sont déposés à la Chambre. On constate que les députés qui les ont préparés abandonnent le terrain criminel, sur lequel évoluait encore Fauré, pour se placer sur le terrain économique. Ils demandent que le travail des étrangers soit taxé de la même manière que les marchandises. Preuve qu'il s'agit là d'un thème politiquement « porteur » : une cinquantaine de projets de loi visant à taxer le travail étranger seront soumis à la Chambre des députés jusqu'en 1914. Aucun d'entre eux ne sera adopté par les parlementaires, car ils entrent en contradiction avec les engagements internationaux de la France. Néanmoins, le gouvernement, soucieux de montrer à l'opinion qu'il fait tout son possible pour résoudre le « problème » de l'immigration, va légiférer dans trois domaines que je me contenterai, ici, de signaler.

Le premier est celui de l'ordre public. La pression sécuritaire pousse le pouvoir républicain à réactiver la loi de novembre-décembre 1849 sur l'expulsion des étrangers. C'est à ce moment-là que se généralise la pratique de la « double peine ». Le deuxième domaine concerne la protection du marché du travail. Depuis les lois sur le libre-échange, adoptées en 1860, les étrangers pouvaient librement entrer sur le territoire français et en sortir. Le décret du 2 octobre 1888 rompt avec ce libéralisme. Désormais, les travailleurs étrangers doivent se faire enregistrer dans la commune où ils résident, et ils sont tenus de porter constamment sur eux le récépissé attestant cet enregistrement²⁴. L'argument de la protection du travail national aboutit aussi à exclure les étrangers d'un nombre croissant de professions et à les priver des aides sociales dont ils bénéficiaient auparavant²⁵.

Le troisième domaine d'intervention étatique est celui du droit de la nationalité. La loi du 26 juillet 1889 jette les fondements de la législation actuelle. Elle fait une place plus large au *jus soli* et facilite les

naturalisations pour tenter de compenser la crise démographique, qui prive la France d'ouvriers et de soldats. Mais cette loi est aussi un moyen de lutter contre le « communautarisme », en encourageant l'assimilation des immigrés afin qu'ils cessent de former une « nation dans la nation », comme les Italiens en Provence.

- *Le contentieux franco-italien*²⁶

Pour comprendre l'ampleur des bouleversements alors en cours, il faut savoir qu'ils ne concernent pas que la France. La nationalisation de la société est un processus mondial, fortement corrélé aux politiques protectionnistes adoptées par la plupart des États pour tenter de juguler la Grande Dépression. Un nouveau clivage apparaît au niveau international, opposant les pays d'émigration aux pays d'immigration. Dès 1882, les États-Unis ont montré la voie en adoptant le Chinese Exclusion Act, première étape de la législation qui aboutira à sélectionner les immigrants à partir de critères raciaux²⁷.

La question migratoire constitue une dimension essentielle des rivalités diplomatiques qui opposent, à la fin du XIX^e siècle, la France (premier pays d'immigration en Europe) et l'Italie (qui arrive en tête pour le taux d'émigration). Comme l'a montré Pierre Milza, il existe un lien indéniable entre l'exacerbation des tensions diplomatiques et la montée de la xénophobie anti-italienne entre 1881 et 1894. À partir de 1882 et jusqu'à la fin du siècle, en s'alliant à l'Allemagne et à l'Autriche, l'Italie s'est placée dans le camp des ennemis irréductibles de la France²⁸. L'affaire des « Vêpres marseillaises » marque le point de départ d'une longue série d'agressions violentes à l'égard des travailleurs italiens. Le massacre d'Aigues-Mortes en août 1893, suivi par les émeutes qui éclatent dans plusieurs villes de France après l'assassinat du président Sadi Carnot, en juin 1894, constituera le paroxysme de ce processus. L'État italien est sommé de prendre des mesures afin de protéger ses ressortissants travaillant à l'étranger. Alors qu'en juin 1881 le consulat de Marseille n'avait pas vraiment réagi, en mars 1882 les députés de droite interpellent leur gouvernement après le meurtre d'un ouvrier italien à Salindres, ce qui oblige la France à ouvrir une enquête officielle (*Le Temps*, 24/03/1882).

Les émigrants italiens, qui avaient auparavant peu de contacts avec les pouvoirs publics, sont fréquemment obligés désormais de s'adresser à eux pour régler leurs problèmes. Le rôle des maires s'accroît, parce qu'ils sont les principaux intermédiaires entre ceux qui sont partis à l'étranger et leurs familles restées au village. Les autorités consulaires sont, elles aussi, de plus en plus souvent sollicitées pour prendre en charge les émigrés en détresse et rapatrier les plus pauvres. La loi de 1888, qui instaure la fonction de « *vettore* » (accompagnateur autorisé de groupes d'émigrants), marque le début d'une politique de protection des expatriés²⁹.

Confrontés régulièrement au pouvoir d'État, les émigrants/immigrants sont contraints de décliner fréquemment leur nationalité, intériorisant du même coup cette dimension nouvelle de leur identité. Le même constat vaut pour les trimards. Sans domicile fixe, ils se déplacent sur l'ensemble du territoire national et sont constamment questionnés sur leur nationalité par les maires, les gendarmes, les juges, etc. Ayant perdu leur ancrage local ou professionnel, leur identité sociale tend à se confondre avec leur identité nationale.

• *La question nationale et les élections législatives d'août-septembre 1893*

Le massacre d'Aigues-Mortes a eu lieu le jeudi 17 août 1893, trois jours avant le premier tour des élections législatives. Lorsqu'on examine les discours et les programmes, on constate qu'à cette date la question nationale a cessé d'être un enjeu de luttes entre la droite et la gauche. Les notables bonapartistes et monarchistes, qui avaient fermement combattu, au cours des années 1870, les principes républicains concernant l'égalité/identité de tous les citoyens et la souveraineté du peuple, les ont entérinés en se ralliant au nouveau régime. La conception républicaine de la nation s'impose désormais à tous. Les multiples projets de loi déposés à la Chambre pour protéger le travail national émanent aussi bien de la gauche, voire de l'extrême gauche, que de la droite. Ce sont les préoccupations locales plus que les appartenances partisans qui motivent les députés³⁰.

La violence de la crise économique et la montée en puissance du mouvement ouvrier incitent un nombre croissant de politiciens à faire le lien entre la question nationale et la question sociale. En 1888-1889,

l'extraordinaire popularité du général Boulanger, dans un contexte marqué par les scandales politico-financiers, a montré l'efficacité d'une stratégie politique combinant le nationalisme et le socialisme. Malgré son échec, d'autres s'engouffrent dans la brèche. Dans le bassin minier du Nord, les violences à l'encontre des ouvriers belges atteignent leur paroxysme durant l'été 1892. Pendant plusieurs semaines, des mineurs français armés de barres de fer et de couteaux sèment la terreur dans les corons en criant : « À bas les Belges ! », tambours, clairons et drapeau tricolore en tête. Le député socialiste Émile Basly, lui-même ancien mineur, s'engage alors dans le combat pour imposer la loi sur la protection du travail national, qui sera votée le 8 août 1893.

L'un des principaux chefs de file de ce socialisme national, c'est Maurice Barrès. Venu de l'extrême gauche, fasciné par le général Boulanger, il a participé en janvier 1893 à la rédaction d'un manifeste visant à regrouper tous les socialistes. Entre juin et août 1893, Barrès publie dans *Le Figaro* une série d'articles qui seront réunis dans un volume au titre explicite : « Contre les étrangers ! » Lui-même candidat à Nancy, il l'emporte en défendant un programme entièrement axé sur la protection du travail national³¹.

Il faut toutefois rappeler qu'il existe alors une multitude de chapelles se réclamant du socialisme. Celles qui se disent marxistes, comme le Parti ouvrier français (POF) de Jules Guesde, privilégient la lutte des classes sur la lutte des nationalités et défendent l'internationalisme prolétarien. Après le massacre de Fourmies, c'est ce courant révolutionnaire qui a le vent en poupe. Le POF s'impose dans le paysage politique français lors des élections municipales de 1892, mettant la main sur un grand nombre de mairies, notamment dans le Nord. L'autre composante du mouvement révolutionnaire qui contribue à créer le désarroi dans les classes possédantes, ce sont les anarchistes. À partir de 1892, ils multiplient les attentats, ce qui leur vaut de figurer à la une de l'actualité. Aux yeux de beaucoup d'ouvriers, Ravachol, exécuté le 11 juillet de la même année, apparaît comme un martyr de la cause. De son côté, le journaliste Édouard Drumont, qui se présente lui aussi comme un révolutionnaire, fait le lien entre le nationalisme et l'antisémitisme. Dans *La France juive*, publié en 1886, il dénonce les Juifs comme une race étrangère, qui ne s'est jamais

assimilée et qui cherche à dominer les Français. Depuis 1892, Drumont dirige un quotidien antisémite, *La Libre Parole* (sous-titré *La France aux Français*), qui trouve d'emblée son lectorat grâce à ses révélations sur le scandale de Panamá.

La montée de ces périls révolutionnaires est un facteur essentiel du ralliement des notables catholiques au nouveau régime. Des liens commencent à se nouer avec les républicains modérés (les « opportunistes » dirigés par Jules Ferry), qui défendent le libéralisme économique et la conquête coloniale. L'autre fraction du parti républicain, les « radicaux », emmenés par Georges Clemenceau, prône à l'inverse le protectionnisme et l'intervention de l'État dans les affaires économiques et sociales.

L E NATIONAL VU D'EN BAS

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, la III^e République a donc puissamment contribué à la « nationalisation » de la société française, et ce de deux manières étroitement liées. D'une part, le nouveau régime a poussé à son terme le processus d'intégration de toutes les couches de la population (notamment les paysans) au sein de l'État-nation. D'autre part, il a largement diffusé le « sentiment d'appartenance nationale » sous la forme d'une identité *latente*, pouvant être activée par les professionnels de la parole publique en fonction de leurs intérêts du moment.

L'intégration du canton d'Aigues-Mortes dans l'État républicain

Ce double processus s'est développé à des rythmes variables selon les lieux et les milieux sociaux concernés. L'une des grandes difficultés que rencontre l'historien, c'est de comprendre comment ces mutations générales ont affecté la vie quotidienne des individus.

Dans le cas qui nous occupe ici, il est évident que le processus d'intégration nationale a été retardé par le fait que, pendant très longtemps, le canton d'Aigues-Mortes est resté isolé du reste de l'Hexagone en raison de la barrière naturelle que formaient les marais. L'ouverture de la ligne de chemin de fer reliant Nîmes à Aigues-Mortes a mis fin à cet isolement.

Grâce à la voie ferrée, tout le marché national est devenu accessible pour les producteurs de sel locaux. Dans le même temps, il est devenu plus facile pour les Aiguesmortais de voyager et l'aire de recrutement des migrants embauchés dans les salins et dans les vignes s'est considérablement élargie.

Sur le plan politique, il semble que la guerre de 1870 ait joué un rôle important dans l'inculcation d'un patriotisme que le pouvoir central jugeait jusque-là quelque peu déficient. Un historien local souligne que la guerre contre la Prusse a provoqué un « certain désarroi » dans la population du canton. Plusieurs conscrits, des « gardes mobiles » et de « vieux célibataires » sont partis au front. Trois d'entre eux ne sont jamais revenus³². La législation scolaire de Jules Ferry a permis aux enfants nés à partir des années 1880 de se familiariser avec la langue française. Jusqu'à la fin du Second Empire, Aigues-Mortes faisait partie, en effet, des communes languedociennes où le français était l'apanage des classes cultivées³³.

La cité est néanmoins restée le dernier bastion conservateur d'un département que les républicains avaient pourtant très tôt rallié à leur cause. Émile Jamais, l'une des hautes figures du parti radical gardois, a conquis la circonscription dont faisait partie Aigues-Mortes dès 1885. Membre du gouvernement en 1892 en tant que sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, il incarne à lui seul l'intégration politique du Gard au jeu national³⁴. C'est grâce aux électeurs nîmois de sa circonscription, et non aux Aiguesmortais, qu'il a remporté ses succès. De même, ce sont les citoyens de Saint-Laurent-d'Aigouze, et non ceux d'Aigues-Mortes, qui ont permis à un candidat républicain de devenir conseiller général du canton.

Pendant longtemps, la République n'a pas compté beaucoup d'adeptes dans la ville. La plupart des cercles républicains créés dans le Gard après 1870 étaient localisés à Nîmes et dans les Cévennes. Il faut attendre 1884 pour que l'un d'entre eux apparaisse à Aigues-Mortes. Ce retard s'explique par la mainmise de la Compagnie des salins du Midi sur la vie politique locale, mais aussi par le fait que les milieux sociaux dans lesquels se recrutaient à l'époque les militants républicains étaient peu représentés localement³⁵.

Il faut également mentionner le rôle de la presse. Au cours des années 1880, le Gard passe sous la coupe de deux journaux fabriqués à Montpellier, *L'Éclair* (de tendance conservatrice) et *Le Petit Méridional* (de

tendance républicaine). Bien que les renseignements fassent défaut sur ce point, il semble que ce dernier quotidien n'ait pas réussi à étendre son influence à Aigues-Mortes autant que dans le reste de la région³⁶.

Ce contexte défavorable explique que l'État républicain ait été obligé de mobiliser ses agents pour combattre l'hégémonie du parti conservateur dans la commune. On sait que la III^e République s'est enracinée dans les campagnes en multipliant les postes de petits fonctionnaires grâce auxquels les paysans pauvres ont pu bénéficier d'une certaine mobilité sociale. Dans le cas d'Aigues-Mortes, ce processus a été favorisé par l'exode vers la côte languedocienne d'un grand nombre de ruraux venus de l'intérieur des terres cévenoles³⁷.

L'exemple du juge de paix Louis Hugou illustre parfaitement ce phénomène. À cette époque, le juge de paix est l'un des personnages les plus importants du canton, car il doit arbitrer les multiples litiges qui tissent le quotidien de la sociabilité du monde rural. Sous le Second Empire, c'est aussi un agent électoral au service des candidats officiels de Napoléon III, pourchassant avec zèle les socialistes et les républicains. Dès les débuts de la III^e République, le corps subit une forte épuration³⁸. Lorsqu'on consulte le dossier de Louis Hugou, on voit d'emblée que sa nomination n'est pas le fruit du hasard. Le procureur de la République de Nîmes, qui a proposé sa candidature, a rempli un questionnaire indiquant ses opinions politiques, sa situation de fortune, sa religion et ses compétences en matière d'« idiomes locaux ». Louis Hugou, qui exerçait auparavant la fonction d'instituteur dans un petit village cévenol, a été choisi parce que c'est un républicain et qu'il est protestant. Le procureur le décrit même comme un militant zélé du culte réformé, ce qui est un atout dans une ville considérée comme un fief du parti catholique³⁹.

Le registre des procès-verbaux établis par le juge de paix d'Aigues-Mortes pour l'année 1893, conservé aux archives du Gard, donne une idée de son rôle social. Il aide les paysans à rédiger des lettres officielles, enregistre les prestations de serment (qui étaient demandées, à l'époque, aux agents de police, commis greffiers, facteurs des postes, gardes particuliers, etc.) et les conseils de famille. Il inflige aussi des amendes pour de petits délits, notamment pour ivresse, violence, lorsqu'un paysan fait

paître son troupeau de moutons dans les vignes d'un propriétaire ou grappille du raisin avant que l'autorisation ne soit donnée, etc.⁴⁰.

Néanmoins, ce « parachutage » ne semble pas avoir porté ses fruits. Louis Hugou n'a jamais été accepté par la bonne société aiguesmortaise. Dans sa correspondance avec le procureur de Nîmes, il se plaint fréquemment de la difficulté de sa tâche dans un canton où, dit-il, « les passions religieuses et politiques sont surexcitées par le cléricalisme et par la grande compagnie des salins qui a une omnipotence dans ce pays ». Par ailleurs, Hugou ne supporte pas le climat. Il évoque à plusieurs reprises ses « accès de fièvre », suppliant le procureur de lui proposer une autre affectation⁴¹.

Les mutations économiques des années 1880 ont provoqué une forte diversification de l'électorat au profit des républicains. Aux élections municipales de 1892, les conservateurs l'emportent d'une courte tête, mais la démission de six élus républicains empêche de désigner le maire. De nouvelles élections sont alors organisées qui donnent lieu à de vifs affrontements entre les deux camps. Un « tract » signé par les candidats conservateurs appelle les électeurs à les rejoindre dans la « lutte suprême » concernant l'avenir d'Aigues-Mortes. Ils évoquent « le bien du pays et l'honneur de la Religion dont nous sommes *nous seuls*, envers et contre tous, les défenseurs naturels ». Ils reprochent aussi à leurs adversaires d'encourager les « vexations contre l'Église ». Le document est accompagné d'une affiche en occitan intitulée *Vous voulen pas !*, que les électeurs sont incités à chanter sur l'air de *Je suis chrétien*⁴².

AÏGAMORTO ⁴³

Conservatur aï Republicain

Vous Voulen pas !

Air : *Je suis chrétien*

Vous voulen pas

Conservateur aux Républicains

Nous ne vous voulons pas !

Nous ne vous voulons pas

<i>A la Communo</i>	À la mairie
<i>Républicain n'avés trop fa</i>	Républicains vous en avez trop fait
<i>Sias trop qué désiras fourtuno</i>	Vous êtes trop à désirer la fortune
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Gran démocrato</i>	Grands démocrates
<i>Dé forço voulès ié rentra</i>	Vous voulez y entrer de force
<i>Dé lonten ié métrès lai pato</i>	Ce n'est pas demain que vous y mettez les pattes
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Estranjeiraio</i>	Sales étrangers ⁴⁴
<i>Qué venguès aici governa</i>	[Nous ne voulons pas] que vous fassiez la loi ici
<i>Anas ché vaoutrés cassibraio</i>	Allez chez vous, racaille
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Per nostro vilo</i>	Pour notre ville
<i>Sias trop michan é rénéga</i>	Vous êtes trop méchants et renégats
<i>Anas pu ion voumi la bilo</i>	Allez plus loin vomir votre bile
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Boucho rigolo</i>	Bouche rigoles ⁴⁵
<i>Qué maï vendias nous enleva</i>	Qui en plus viendriez nous enlever
<i>Lai proucessioun coum' lai escolo</i>	Les processions comme les écoles
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Vostro Mariano</i>	Votre Marianne
<i>Quès bono per tout embrouia</i>	Qui est bonne pour tout embrouiller
<i>En soun viel bouné à la crano</i>	Avec son vieux bonnet prétentieux
<i>Vous voulen pas, vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous voulen pas</i>	Nous ne vous voulons pas

<i>La républico</i>	La république
<i>Gouvernamen d'hom'affama</i>	Ce gouvernement d'hommes affamés
<i>Voloun qué tout siégué laïco</i>	Ils veulent que tout soit laïc
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous vouten pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Toumbur dé Gléiso</i>	Tombeurs d'Église
<i>Voulès la léva dé l'esta</i>	Vous voulez la retirer de l'État
<i>Saï mur, soun pas dé terro gléiso</i>	Ses murs, ce ne sont pas de la terre glaise ⁴⁶
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous vouten pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Grand diplomato</i>	Grands diplomates
<i>Semblo qu'anas tout envala</i>	Il semble que vous allez tout avaler
<i>Farias paren, farias Pilato</i>	Vous ne feriez rien, vous feriez Pilate
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous vouten pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Ta dé tartrufo</i>	Tas de tartuffes
<i>Sias bon per menti é troumpa</i>	Vous êtes bons pour mentir et tromper
<i>Vous farès en dai cerco trufo</i>	Vous vous lierez avec les chercheurs de truffes ⁴⁷
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous vouten pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Homé dé paio</i>	Hommes de paille
<i>Nous l'avès ségu ben mountra</i>	Vous nous l'avez bien montré
<i>Vous laïssas brida per Crouzaio</i>	Vous vous laissez brider par Crouzet ⁴⁸
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.
<i>Vous vouten pas</i>	Nous ne vous voulons pas
<i>Faou patrioto</i>	Faux patriotes
<i>A vostré péis ténès pas</i>	Vous ne tenez pas à votre pays
<i>Fasés tout contro Aïgamorto</i>	Vous faites tout contre Aigues-Mortes
<i>Vous vouten pas, vous vouten pas.</i>	Nous ne vous voulons pas, nous ne vous voulons pas.

Ce texte montre clairement comment les conservateurs tentent de mobiliser tout le passé de la communauté aiguesmortaise « de souche » contre la République, au nom d'un patriotisme occitan hostile aux *estranjeïraio*. Le culte des « racines » et la religion catholique sont exaltés pour défendre le nationalisme régional contre l'État républicain.

Parmi les conseillers municipaux conservateurs qui ont rédigé ce document figure Joseph Granier, le négociant en vins qui a construit son mas de l'autre côté des remparts et a refusé d'ouvrir sa porte aux Italiens le 17 août 1893. Malgré cette mobilisation de l'identité occitane, les conservateurs perdent la mairie. Marius Terras, le candidat républicain, est élu maire d'Aigues-Mortes en octobre 1892⁴⁹.

L'ouverture de la ligne de chemin de fer puis le développement économique lié à la grande viticulture attirent un nombre croissant d'immigrants, même si peu d'entre eux se fixent dans la commune. L'état nominatif établi par la mairie en novembre 1893 mentionne une vingtaine d'étrangers domiciliés à Aigues-Mortes, dont 12 Italiens et 6 Espagnols. Une petite société cosmopolite formée de migrants de toutes origines se constitue, vivant à l'écart de la communauté aiguesmortaise⁵⁰. La population locale ne semble pas vouer une animosité particulière aux Italiens. Au contraire, on trouve dans les archives communales quelques exemples de solidarité à leur égard. Ainsi, en 1874, des habitants signent une pétition, soutenue par la mairie et le curé, en faveur d'un Italien expulsé par la police, afin qu'il puisse revenir dans sa famille domiciliée à Aigues-Mortes. Une antenne du consulat italien de Marseille est inaugurée quelques années plus tard. En avril 1893, le poste d'agent consulaire est confié à Léon Advenier, issu d'une vieille famille aiguesmortaise. L'enquête menée par le consul de Marseille au lendemain du massacre du 17 août confirme ce processus d'intégration : « Les Italiens ne sont pas mal vus. Beaucoup sont pêcheurs autour de la ville, d'autres exercent des petits métiers ou commerces en ville⁵¹. » Il faut donc absolument distinguer les immigrants fixés dans la commune d'Aigues-Mortes et les migrants saisonniers (ou temporaires) recrutés pour les récoltes ou pour la construction du réseau secondaire de chemins de fer. C'est sur ces chantiers que se produisent, le plus souvent, les rixes entre travailleurs français et étrangers.

Cela dit, le Gard n'échappe pas aux mutations décrites plus haut. Après l'affaire des « Vêpres marseillaises », les journaux régionaux commencent à s'intéresser, eux aussi, aux violences entre ouvriers français et étrangers. Le 13 mars 1888, *Le Petit Méridional* consacre ainsi plusieurs articles à un « horrible assassinat » qui a eu lieu à Arles. Deux zouaves ont été tués par deux Italiens au cours d'une rixe. Le journaliste précise que « la population arlésienne, exaspérée, se propose de faire une manifestation contre les Italiens qui envahissent notre campagne et notre ville, nous lèvent [sic] notre travail et nous flanquent des coups de couteau » (*Le Petit Méridional*, 13/03/1888)⁵². Au lendemain du massacre d'août 1893, le journal rappellera ce fait divers, affirmant que, dans la population locale, « on évoque souvent le souvenir des zouaves assassinés à Arles » (*Le Petit Méridional*, 20/08/1893).

Les articles consacrés à la concurrence étrangère sur le marché du travail sont également de plus en plus nombreux dans la presse locale. Les élus ne tardent pas à s'emparer du sujet. Le premier projet de loi déposé au Parlement pour taxer le travail des étrangers (1883) a été rédigé par un député conservateur du Gard, Adolphe Pieyre, conseiller municipal de Nîmes, dans le but de protéger les pêcheurs de « Cette » (Sète) contre la concurrence espagnole et italienne. Toutes les mesures administratives visant à identifier et à contrôler les étrangers que j'ai décrites plus haut sont répercutées par la voie hiérarchique jusqu'au niveau municipal. Les circulaires sur le sujet sont publiées dans le recueil des actes administratifs du département. Le préfet du Gard informe son ministre qu'il applique avec « la plus grande fermeté » les mesures concernant la protection du travail national et l'expulsion des étrangers. Le 26 juin 1893, quelques semaines avant le début de la récolte du sel, le préfet transmet au maire d'Aigues-Mortes une circulaire signée du ministre des Travaux publics précisant que, désormais, les municipalités doivent prévenir les chefs d'entreprise qui emploient des étrangers qu'il faut les remplacer par « des Français d'origine ou des étrangers naturalisés⁵³ ».

La lecture de la correspondance échangée sur ce thème montre comment l'État central parvient, petit à petit, à façonner l'habitus national des maires des communes rurales. Ce sont surtout les procédures d'identification des étrangers, inaugurées par le décret de 1888, qui posent problème aux élus

locaux du Gard. Même s'il n'a constaté « aucune résistance de la part des autorités communales », le préfet déplore néanmoins que, dans beaucoup de communes du département, le registre des déclarations de 1888 soit mal tenu. Dans certains cas, il a même disparu des archives municipales. Les maires se justifient en soulignant le caractère artificiel de ces procédures bureaucratiques. Dans les communes où les étrangers sont domiciliés depuis plusieurs années, ils « ont pour ainsi dire acquis un droit de cité et restent réfractaires à la loi, confondus dans la foule de nos citoyens dont ils ont pris le langage et les mœurs⁵⁴ ».

Les réticences des communes peu habituées à ces tâches administratives et n'ayant pas le personnel nécessaire pour les mener à bien sont progressivement brisées, notamment grâce à des moyens financiers. Dans un courrier adressé au maire d'Aigues-Mortes, le préfet rappelle ainsi que les élus locaux ont intérêt à collaborer car les amendes infligées aux étrangers qui ne sont pas en règle permettent d'alimenter le budget de la commune⁵⁵.

La dimension nationale du massacre du 17 août. Rectification du scénario

Après ce long détour, je voudrais revenir sur le scénario du massacre que j'ai proposé au chapitre précédent, en tentant d'éclaircir le rôle qu'a joué le facteur national dans l'enchaînement des faits.

La principale cause des premiers affrontements qui se sont déroulés sur le chantier de Fangouse, le matin du 16 août, est le fait que les trimards intégrés dans les équipes piémontaises étaient incapables de soutenir la cadence, pénalisant du même coup l'ensemble des ouvriers, payés au rendement. On peut penser que la CSM a été plus ou moins contrainte d'embaucher ces trimards sous la pression des autorités, qui cherchaient à protéger le « travail national ». Humiliés par les Piémontais en raison de leurs faibles performances physiques, les trimards ont voulu rétablir leur dignité bafouée en mobilisant la seule « qualité » que le pouvoir républicain leur reconnaissait encore : la « qualité de Français ». Ils ont riposté par des insultes xénophobes, comme le prouvent les nombreux témoignages italiens recueillis par le commissaire de police de Marseille⁵⁶. Les Piémontais, désireux de chasser les perturbateurs de leur chantier, ont alors repris à leur

compte cette désignation insultante dans une logique de « retournement du stigmaté », comme disent les sociologues, afin de mobiliser les autres ouvriers d'origine italienne, notamment les Toscans et les immigrés vivant en France depuis plusieurs années.

C'est à ce moment-là que Giovanni Giordano est entré en scène. Il a raconté, dans sa déposition, qu'il était en train de faire la sieste lorsqu'il a été réveillé par un groupe d'ouvriers venus d'un chantier voisin et criant : « Italo, venez donner la main ! » Giordano va immédiatement s'imposer comme le porte-parole des « Italiens », sa trajectoire le désignant pour jouer ce rôle. Arrivé en France en 1888, il a eu très tôt maille à partir avec la police française. Il a été condamné par la cour d'assises du Var, le 18 juillet 1889, à un an de prison pour vol. Au terme de sa peine, le préfet lui a ordonné de quitter le territoire, en application de la loi de 1849⁵⁷. Mais Giordano est très vite revenu en France. Il est l'un des tout premiers « sans-papiers » de l'histoire de l'immigration, puisque c'est le décret de 1888 sur l'enregistrement des étrangers qui a créé le clivage entre immigrants légaux et immigrants illégaux. Giordano a donc bravé l'interdiction de séjour et a réussi à se faire embaucher par la CSM. Installé en France depuis plusieurs années, il parle bien le français, comme le constateront avec surprise les journalistes lors du procès d'Angoulême⁵⁸. On comprend que les saisonniers piémontais se soient adressés à lui pour défendre leur cause.

Les travailleurs transalpins, que rien ne liait jusque-là, craignant de perdre les ressources qu'ils étaient venus chercher dans les salins, se regroupent sur une base nationale en se donnant un porte-parole. Puis ils marquent leur territoire en plantant un étendard au sommet d'une camelle. Rouge selon les uns, blanc selon les autres, ce drapeau n'est pas, en tout cas, celui de l'Italie.

Après avoir tenté de rallier à leur cause la communauté aiguesmortaise en jouant sur la fibre familiale, le groupe des trimards chassés par les Italiens parcourt les rues d'Aigues-Mortes en utilisant l'argument de l'intérêt national, afin de mobiliser tous les chômeurs refusés à l'embauche par la CSM. De multiples témoignages prouvent que le rôle des trimards a été décisif dans la redéfinition de la rixe en termes de nationalités. *Le Journal des débats* (29/12/1893) rapporte que tous les « nomades » venus à Aigues-Mortes étaient « animés d'un même sentiment d'hostilité et de vengeance à

l'égard des "macaronis" [c'est ainsi qu'ils désignaient les Italiens qu'ils voulaient exterminer] ». Lorsque la bande rassemblée sur la place Saint-Louis, le 17 août au matin, se rue vers les marais pour venger l'affront qu'elle a subi, elle défile derrière un drapeau (rouge selon les uns, tricolore selon les autres), fabriqué avec des rideaux, en criant : « À bas Crispi ! » Quand les émeutiers prennent d'assaut la cambuse où se sont réfugiés les Italiens, Biblemont, le Parisien de 17 ans, escalade le toit pour y planter le drapeau tricolore. C'est lui qui repère, au milieu des ouvriers assaillis, un Corse qu'il réussit à faire sortir de la cambuse en lui donnant un gourdin, pour qu'il puisse prouver, lui aussi, combien il est « fier d'être français ». Ce sont donc les trimards qui ont défendu avec le plus d'ardeur les références nationales fabriquées et diffusées par les élites républicaines.

La fierté nationale, combinée au code de l'honneur ouvrier, incitera même certains d'entre eux à se vanter d'avoir tué des Italiens. Un témoin affirme qu'Étienne Balaguet a nettoyé sa chemise dans le canal en disant : « Ce n'est pas trop tôt que je lave mon linge car j'avais mes vêtements tout tachés de sang. J'ai pris part à la bagarre et je sais où il y a un cadavre qu'on découvrira peut-être en vendangeant⁵⁹. » Mais l'expertise montrera que les taches n'étaient que de sueur.

Les trimards appartiennent aux fractions les plus démunies du monde ouvrier. Ils mobilisent la référence nationale pour contester l'ordre établi et crier leur révolte à l'égard d'un système qui ne leur ménage aucune place. S'ils ont fait preuve d'une folie furieuse à l'égard des Italiens, c'est surtout parce que ces derniers ont été protégés par les gendarmes. De nombreux témoignages rapportent les réactions scandalisées des trimards face à tous ceux qui ont défendu les Italiens. *Le Journal des débats* (29/12/1893) reproduit les propos du juge de paix : « On m'a dit à moi-même en me mettant le poing sous le nez : "Tout ce qui arrive est de votre faute. Vous protégez les Italiens contre les Français auxquels ils enlèveront bientôt le pain de la bouche. Vous êtes des misérables !" » Sans cesse questionnés, pourchassés, emprisonnés par les forces de l'ordre républicain, les trimards ne pouvaient pas supporter que celles-ci prennent le parti des étrangers contre eux. C'était comme si la dernière forme de dignité que la République leur avait laissée leur était soudain retirée.

En s'attaquant aux étrangers, ils ont aussi voulu atteindre les autorités. Lorsque les gendarmes tentent de raisonner Dencausse, celui-ci leur répond : « Tas de fainéants, vous volez l'argent du gouvernement » (*Le Figaro*, 29/12/1893). Ces mises en cause de l'ordre établi débouchent sur un embryon de contestation politique. Réunis sur la place d'Aigues-Mortes, les trimards crient en effet : « À bas la police, vive Ravachol ! » Et lorsque les gendarmes tirent en l'air pour les repousser, ils hurlent : « Assassins ! Assassins ! Fourmies ! Fourmies ! » (*Le Petit Méridional*, 21/08/1893)⁶⁰.

Néanmoins, le comportement des trimards à Aigues-Mortes illustre ce que les sociologues appellent une « identité de réaction ». Ils ont profondément intériorisé le pouvoir (et le regard) qu'ils rejettent. Ils auraient pu prendre le contrôle de la ville, piller les magasins. Mais ils ont été incapables d'organiser une véritable insurrection, comme s'ils avaient voulu rester, malgré tout, dans la « légalité ». Cet usage subversif et antidémocratique de la référence nationale témoigne du rapport perverti que les fractions les plus démunies des classes populaires entretiennent parfois avec la politique. Ce ne sont pas ici des arguments, mais des mots et des slogans qui sont crachés au visage des bourgeois. En même temps, les trimards savent confusément que leurs comportements meurtriers les placent au ban de l'humanité. Les plus acharnés se conduisent comme s'ils voulaient en finir avec leur propre vie en supprimant celle des autres. Malgré son jeune âge, Biblemont incarne parfaitement cette posture. Au moment où les gendarmes le déposent à la chambre de sûreté, il s'écrie : « Vous pouvez me couper la tête si vous voulez, tas d'assassins, à Cayenne⁶¹. »

Ceux que la République a exclus pour satisfaire les fantasmes sécuritaires de l'électorat n'ont donc pas eu d'autre ressource que de s'enfermer dans une logique du refus. Mais ce refus n'est pas contradictoire avec une quête désespérée de reconnaissance nationale.

L'exemple le plus pathétique de ce phénomène, c'est celui de Philippe Buffard. Dans la première version de mon scé nario, j'ai avancé l'hypothèse que Buffard s'était acharné sur les Italiens blessés parce qu'il était un enfant illégitime, un ouvrier-paysan cévenol hanté par le désir de s'intégrer dans la communauté aiguesmortaise. Cette interprétation n'accordait pas assez d'importance à son surnom : « le Kroumir ». Le 28 décembre 1893, lorsque

le président de la cour d'assises lui demandera d'où lui vient ce surnom, Buffard répondra : « Je me suis surnommé moi-même le Kroumir en montant sur la table d'un cabaret, un jour que j'avais bu. "C'est moi qui suis le Kroumir d'Aigues-Mortes", et le surnom m'est resté » (*Le Figaro*, 29/12/1893).

Philippe Buffard, qui avait porté jusque-là le même nom et le même prénom que son père, mort avant sa naissance, a donc choisi de se rebaptiser, debout sur une table, pour annoncer sa nouvelle identité au public des consommateurs rassemblés ce jour-là dans un café d'Aigues-Mortes. « Kroumir », c'est un nom qui frappe déjà par sa sonorité. Mais, comme on l'a vu, c'est aussi un terme qui renvoie à la politique coloniale de la III^e République et aux rivalités diplomatiques entre la France et l'Italie. En 1881, lorsque les troupes françaises ont été envoyées en Tunisie, tous les lecteurs de la grande presse ont pu découvrir les « Kroumirs » dans leur journal préféré, cette étiquette désignant les tribus que l'armée coloniale avait pour mission de « pacifier ». Mais Philippe Buffard, qui était illettré, n'a pas découvert les Kroumirs dans le journal. La fiche signalétique conservée dans le dossier d'instruction du procès d'Angoulême indique en effet qu'il a été « engagé volontaire au 1^{er} zouaves ». Or des troupes du « 1^{er} zouaves » ont fait partie du corps expéditionnaire qui a « pacifié » la Tunisie. Il est donc vraisemblable que Buffard ait lui-même combattu les « Kroumirs ». Le sauvage d'Aigues-Mortes, couronné un soir de beuverie dans un café de la ville, a ainsi fini par endosser l'identité des victimes de la colonisation. Il a voulu les venger, sous les applaudissements des Aiguemortais « de souche », en s'acharnant contre ceux qui n'étaient à ses yeux que les « petits protégés » des gendarmes⁶².

Dans les dépositions faites devant le juge d'instruction au lendemain du massacre, très peu d'ouvriers justifient leur comportement en invoquant l'argument de l'« intérêt national ». Ceux qui l'utilisent sont tous des « lettrés », capables de lire le journal chaque matin. Le meilleur exemple est celui de Joseph Constant. Devant le juge, il commence par déclarer : « J'ai du sang français dans les veines. » Et il poursuit en précisant que, s'il a rejoint la troupe des Aiguemortais sur le chemin de la Fangouse, c'est « pour défendre la patrie car voilà cinq ou six ans que les Italiens nous enlèvent notre pain, ils travaillent et nous restons sans rien faire ».

L'attitude de Joseph Granier peut s'expliquer, elle aussi, par l'irruption récente des enjeux nationaux dans les affaires locales. En refusant d'ouvrir sa grille pour sauver les Italiens malgré la réquisition du préfet, Granier a voulu lancer un ultime défi à la République. Écarté du conseil municipal quelques mois auparavant, il a cherché à se venger en montrant que le nouveau régime était incapable de faire face au désordre.

Marius Terras s'est comporté comme tous les maires républicains qui avaient intégré les normes nationales. C'est lui qui a donné la première interprétation officielle du massacre en placardant dans les rues de la ville, dans l'après-midi du 17 août, les deux avis suivants.

1 1.

Le maire de la ville d'Aigues-Mortes porte à la connaissance de ses administrés que tout travail est retiré par la Compagnie aux sujets de nationalité italienne et que, dès demain, les divers chantiers s'ouvriront pour les ouvriers qui se présenteront ; il invite la population au calme et au maintien de l'ordre, tout trouble devant cesser depuis la décision de la Compagnie, toute satisfaction ayant été donnée aux ouvriers français.

2 2.

Le maire invite la population tout entière à reprendre le calme et le travail unanimement délaissés. Cessons toute manifestation dans la rue pour nous montrer dignes de notre patrie.

3 C'est par notre attitude calme que nous ferons voir combien nous regrettons les déplorables accidents survenus. Recueillons-nous pour panser nos blessures, et en nous rendant paisiblement au travail, prouvons combien notre but a été atteint et nos revendications satisfaites.

4 Vive la France ! Vive Aigues-Mortes !

Ces propos susciteront un tollé dans toute l'Europe, contraignant Terras à la démission – j'y reviendrai. Mais ils s'inscrivent en fait dans le prolongement direct de ceux qu'avait déjà tenus le maire républicain de Marseille lors des événements de juin 1881, quand il avait publiquement félicité les émeutiers d'avoir défendu l'honneur national. Pour calmer les trimards, Marius Terras s'est cru obligé de présenter le massacre comme une revendication légitime des travailleurs français, alors que dans son for

intérieur il ne croyait pas à cette version des faits. Le consul d'Italie, évoquant l'entretien qu'il a eu avec le maire le 20 août 1893, note : « Il attribue la faute aux ouvriers français de l'Ardèche, du Limousin, de l'Auvergne et des autres départements du Nord, qui sont presque tous des vagabonds souvent recherchés par la police⁶³. »

¹ Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littératures, 2004.

² Je présente ici, de façon très synthétique, des analyses que j'ai longuement développées ailleurs ; cf. notamment Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

³ Norbert Elias, *La Dynamique de l'Occident* (1939), Paris, Calmann-Lévy, 1975.

⁴ Cf. François Furet et Mona Ozouf, « Deux légitimations historiques de la société française du XVIII^e siècle », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1979, p. 438-450.

⁵ « On peut uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français » ; Abbé Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (1794), Nîmes, C. Lacour, 1995. Sur cette question, cf. Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, 1986.

⁶ Cf. Gérard Noiriel, *État, nation, immigration* (2001), Paris, Gallimard, 2005.

⁷ Cf. Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale* (1976), Paris, Fayard/Éditions Recherches, 1983, p. 320.

⁸ Eugène Pelletant, extrait du rapport présenté au Sénat le 18 juin 1881, cité par Dominique Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 328. La République a aboli le droit de timbre dès le mois de septembre 1870, permettant à tous les journaux d'aborder des questions politiques.

⁹ Selon Michael Palmer, pour créer un quotidien il faut désormais investir un capital de un million de francs-or ; cf. Michael Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne, 1863-1914*, Paris, Aubier, 1983, p. 97.

¹⁰ Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1961), Paris, Payot, 1978.

¹¹ Tous les grands journaux embauchent alors des « reporters » qui font chaque jour le tour des commissariats afin de glaner des informations. Le rôle des agences de presse, comme Havas, devient

déterminant, les journaux devenant des « usines à événements » (Michael Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences*, *op. cit.*, p. 70). Sur le « reportérisme », cf. Dominique Kalifa, « Les tâcherons de l'information : faits divers à la Belle Époque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1993.

[12](#) Erving Goffman, *Stigmates* (1961), Paris, Éd. de Minuit, 1975, p. 38.

[13](#) Le 3 juillet 1889, un coup de grisou dans une mine de Saint-Étienne fait 25 morts. Le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, l'armée tire sur les manifestants : 8 ouvriers sont tués.

[14](#) On oublie trop souvent que l'acquisition des schèmes de pensée passe aussi par des moyens non linguistiques, comme l'a montré notamment Eleanor Rosch dans ses travaux sur la construction des « prototypes » ; cf. Eleanor Rosch, « Principle of categorization », in Eleanor Rosch et Barbara Blum Lloyd (dir.), *Cognition and Categorization*, Hillsdale (N.J.), L. Erlbaum Associates, 1978, p. 27-47. Sur cette question, cf. aussi Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p. 145-146.

[15](#) Quatre-vingts pour cent des individus arrêtés pour vagabondage sont « récidivistes » ; cf. Jean-François Wagniar, *Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 102.

[16](#) Cf. Jean-Lucien Sanchez, *La Relégation des récidivistes en Guyane française. Les relégués au bagne colonial de Saint-Jean-du-Maroni, 1885-1953*, thèse EHESS, 2009.

[17](#) L'expression « Vêpres marseillaises » renvoie aux « Vêpres siciliennes » (1282), épisode au cours duquel les Français de Sicile furent massacrés ; cf. Laurent Dornel, *La France hostile*, *op. cit.*, p. 36 ; cf. aussi Gérard Noiriel, « L'immigration : naissance d'un "problème" (1881-1883) », *Agone*, n° 40, 2008, p. 15-40.

[18](#) Cité par Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, *op. cit.*, p. 32.

[19](#) *Revue politique et littéraire*, 16 juillet 1881.

[20](#) Sur ces réactions, cf. AD Bouches-du-Rhône, 4 M 958 et 4 M 2359.

[21](#) Louis-Adolphe Bertillon, article « Natalité », in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson, 1868-1889.

[22](#) C'est seulement en 1893 que les statistiques judiciaires présentent des tableaux sur la nationalité des criminels ; cf. Ministère de la Justice, *Rapport sur le Compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1893*, Paris, Imprimerie nationale, 1896 (p. XI). La question de la concurrence des ouvriers étrangers est aussi une dimension centrale dans la grande enquête lancée par les pouvoirs publics en 1884 sur les causes de la crise économique. De même, les hôpitaux comptabilisent désormais les malades en fonction de leur nationalité. Le docteur Chevallereau évalue à 208 000 francs les dépenses que l'hôpital de Marseille a consenties pour soigner des malades italiens ; cf. *Rapport présenté au Conseil supérieur*

de l'assistance publique, Paris, Imprimerie nationale, 1896 (cité par Raniero Paulucci di Calboli, *Larmes et sourires de l'émigration italienne*, Paris, Félix Juven, 1909, p. 296).

[23](#) Voici un exemple entre mille de ce genre de récits : « Le coup avait été donné à l'italienne, c'est-à-dire que l'assassin avait retourné le couteau dans la plaie, de manière à faire tourner la pointe dans l'intérieur. Les intestins avaient donc été affreusement perforés et tout secours était inutile » (*Le Figaro*, 11/02/1879). Le correspondant du *Temps* (10/04/1882) signale, de son côté, qu'à Toulon le public venu assister à une représentation de la pièce de Victor Hugo *Marie Tudor* a applaudi quand l'actrice a dit à son infidèle amant : « Italien, cela veut dire fourbe. Toutes les fois que mon père s'est servi d'un Italien, il s'en est repenti. » Et le journaliste ajoute qu'on craint des troubles à Marseille, où la pièce doit être jouée.

[24](#) La loi du 8 août 1893 confirme ce décret, frappant de peine de police le patron qui aura employé sciemment des étrangers sans certificat d'immatriculation, que celui-ci soit temporaire ou permanent.

[25](#) En 1887, la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans décide que ses salariés devront « fournir la preuve qu'ils sont français ». Les étrangers sont tenus de se faire naturaliser, à moins de changer de métier (*Le Temps*, 26/08/1887). La loi du 30 novembre 1892 impose les mêmes critères de nationalité aux médecins, aux sages-femmes et aux pharmaciens. En vertu de la loi du 15 juillet 1893, l'assistance médicale gratuite est soumise à des conditions de réciprocité excluant la plupart des étrangers.

[26](#) Sur cette question, cf. Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, École française de Rome, 1981, 2 vol.

[27](#) Philippe Rygiel, *Le Temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Paris, Aux lieux d'être, 2007, p. 66. Sur l'histoire de la nationalité, cf. aussi Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

[28](#) Les tensions s'atténuent néanmoins lorsque Giovanni Giolitti devient chef du gouvernement en mai 1892. La France envoie même une escadre en septembre 1892 pour saluer le roi d'Italie ; cf. Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle, op. cit.*, vol. 1, p. 64-67.

[29](#) Le journal *L'Italiano* (26/01/1887) déplore que le consulat de Marseille ne s'occupe pas assez des émigrés italiens, souvent contraints de franciser leur nom pour éviter les humiliations ; cf. AD Bouches-du-Rhône, 4 M 958. Sur l'institutionnalisation de l'émigration, cf. Caroline Douki, *Les Mutations...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 542 sq.

[30](#) Le premier texte a été déposé par un député conservateur (Adolphe Pieyre), alors que le deuxième émane d'un élu radical (Christophe Pradon), situé à l'« extrême gauche » du parti républicain.

[31](#) Cf. Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français* (1972), Bruxelles, Éditions Complexe, 1985.

[32](#) Nicolas Lasserre, *Histoire populaire d'Aigues-Mortes*, *op. cit.*, p. 144. Dans les années 1870 encore, les autorités affirment que le Gard « manque de patriotisme » ; cf. Eugen Weber, *La Fin des terroirs*, *op. cit.*, p. 163.

[33](#) Jusqu'à la fin du Second Empire, le nombre des illettrés est resté important dans la commune. Sur 29 couples qui se sont mariés en 1869, 11 hommes et 16 femmes ont signé d'une croix sur le registre d'état civil ; AC Aigues-Mortes, 1 F 2. Parler le français est alors un signe de distinction sociale. Comme le note un érudit local à propos de la commune voisine de Vauvert : « On ajoute un certain luxe à parler la langue française. On prétend qu'il n'y a que les personnes riches qui doivent le [sic] parler » ; cité par Raymond Huard, *Le Mouvement républicain...*, *op. cit.*, p. 331.

[34](#) Émile Jamais est réélu avec 95 % des voix en août 1893, en dépit de son implication dans le scandale de Panamá ; cf. Fabien Nicolas, « Fait divers et xénophobie en Midi républicain à la fin du XIX^e siècle : connaître les pics pour appréhender la routine », *Recherches régionales. Côte d'Azur et contrées limitrophes*, avril-juin 2006, n° 47, p. 69-78.

[35](#) Raymond Huard a montré que ceux-ci se recrutaient surtout dans les milieux de la petite bourgeoisie d'affaires (35 %), des artisans (16 %) et des intellectuels (21 %), groupes sociaux qui sont sous-représentés à Aigues-Mortes à la fin du XIX^e siècle ; Raymond Huard, *Le Mouvement républicain...*, *op. cit.*

[36](#) *Le Petit Méridional* a été créé en 1876. Il est vendu 5 centimes le numéro, c'est-à-dire trois fois moins cher que *Le Gard républicain*. Au départ, il subit les foudres du duc de Broglie et de la politique d'ordre moral. Après 23 procès et de nombreuses amendes, *Le Petit Méridional* semble voué à la faillite. Mais il est sauvé par une souscription en 1877. Il financera régulièrement les campagnes législatives des républicains ; cf. Roland Andréani, *La Presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944*, thèse d'histoire, université de Toulouse, 1989 (dact.).

[37](#) Les notables se plaignent du « dégoût pour la vie agricole » qui se répand dans les Cévennes. Les emplois d'État et dans les chemins de fer deviennent alors « le rêve de toutes les familles » ; Adrien Mathieu, *La Famille rurale des Cévennes autrefois et aujourd'hui*, Mende, Privat, 1889.

[38](#) Cf. Jacques-Guy Petit, *Une justice de proximité : les juges de paix. 1790-1958*, Paris, PUF, 2003, p. 12-13. Les 70 000 justices seigneuriales avaient été remplacées par 7 000 juges cantonaux, réduits à 3 000 au XIX^e siècle. Le juge de paix est l'une des créations essentielles de la Révolution. Il hérite de compétences civiles, conciliatrices, gracieuses et pénales. À partir de 1892, il a aussi un rôle de médiateur et d'arbitre dans les conflits du travail.

[39](#) Il est né à Montaren (Gard) en 1825 dans une famille de cultivateurs dont la situation de fortune est jugée « médiocre ». Maire de son village, il a des « opinions républicaines assez avancées ». Devenu juge de paix en 1879, il est nommé à Aigues-Mortes en 1880 ; cf. AD Gard, 4 U 5/220.

[40](#) AD Gard, 15 U 1/43*, et AD Gard, 15 U 1/84*.

[41](#) Louis Hugou écrit à de nombreuses reprises au procureur de la République pour quitter la ville « à cause de son climat humide et fiévreux, très contraire à ma santé et à celle de ma femme » (lettre du 18/06/1888). Dans un courrier daté du 11/01/1891, il se plaint à nouveau d'avoir été pris « d'un violent accès [de fièvre] qui dura 18 heures [...]». Je désire vivement quitter Aigues-Mortes à cause de son mauvais climat qui est nuisible à ma santé » ; cf. AD Gard, 4 U 5/220.

[42](#) AD Gard, 3 M 756.

[43](#) Traduction de Marie-Jeanne Verny, avec la collaboration de Philippe Martel et de Philippe Gardy.

[44](#) Le suffixe *aïo* est un collectif péjoratif que l'on retrouve plus bas dans *cacibraïo*.

[45](#) Les « bouche rigoles » désignent les gens qui traînent dans les caniveaux.

[46](#) Jeu de mots « glaise »/« Église ».

[47](#) Peut-être une allusion aux cochons truffiers.

[48](#) Il s'agit du maire républicain de Saint-Laurent-d'Aigouze.

[49](#) Marius Terras n'est pas un Aiguesmortais de souche, puisqu'il est né à Istres en 1847. La même année, la lutte fait rage aux élections cantonales, opposant le candidat conservateur d'Aigues-Mortes et le candidat républicain de Saint-Laurent-d'Aigouze. Le 6 août 1893, une dizaine de jours avant le massacre des Italiens, des heurts se produisent entre les partisans des deux bords. En marge de ces rivalités, un électeur anonyme a noté sur son bulletin de vote : « Il faut de l'eau à Aigues-Mortes. » Sur ces luttes politiques locales, cf. AD Gard, 3 M 756, et AD Gard, 3 M 506.

[50](#) Parmi les Italiens qui habitent dans les garnis du faubourg Saint-Antoine, les archives mentionnent une femme de ménage née à Côme en 1860, mariée à un dénommé Pellegrini et arrêtée pour le meurtre d'un pensionnaire italien en juillet 1893. Le juge de paix, qui informe le procureur de ces faits, ajoute que « sa réputation est mauvaise, elle était rarement chez elle et fréquentait des Italiens sans domicile fixe. Elle a un caractère violent » ; cf. AD Gard, 6 M 677. L'état civil nous apprend que des couples se forment au sein de cette population déracinée. Le 24 juillet 1889, Mohammed ben Abderrahman, homme de peine de 38 ans né à Alger, et Anne Lagarde, ménagère de 24 ans, née à Arance, dans les Basses-Pyrénées, se marient à la mairie d'Aigues-Mortes.

[51](#) Propos tenus par le maire d'Aigues-Mortes au consul ; cf. Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 39. À cette date, quatre Italiens et deux Espagnols sont nés dans la

commune ; cf. AC Aigues-Mortes, 3 L, et aussi AD Gard, 4 M 105.

[52](#) Deux jours plus tard (15/03/1888), *Le Petit Méridional* informe ses lecteurs « qu'un groupe de cinquante personnes s'est rendu dans un mas où étaient employés des Italiens, mais ceux-ci avaient déjà été renvoyés le matin même. Tous les Italiens travaillant sur des chantiers ou dans des propriétés agricoles ont été renvoyés [...]. C'est le vrai moyen qui permette de se débarrasser des Italiens » (information communiquée par Solange de Fréminville). Plusieurs rixes avaient déjà éclaté en 1882 sur le chantier de chemin de fer de la ligne Alès-Orange.

[53](#) AC Aigues-Mortes, 3 L.

[54](#) Au 31 août 1891, 78 étrangers domiciliés dans le Gard ne se sont pas conformés au décret de 1888. Aucun d'entre eux n'habite à Aigues-Mortes ; cf. AN, F 7 12588, et AN, F 7 12584.

[55](#) « Vous n'ignorez pas que les amendes prononcées pour infraction à la loi du 08/08/1893 entrent dans la caisse municipale et qu'il en est de l'intérêt communal, et d'une bonne administration, de faire exécuter rigoureusement la loi pour augmenter les ressources communales, assurer la sécurité publique et protéger le travail national » ; cf. AC Aigues-Mortes, 2 D 7.

[56](#) « Allez-vous-en ! À bas Crispi ! », « À mort les Italiens ! » ; cf. AD Charente, 2 U prov 610. Le jour du procès, un Italien dit que « les Français traitèrent [ses] compatriotes de “sales Italiens qui viennent ici nous prendre notre pain” » (*Le Matin*, 30/12/1893). Enzo Barnabà cite le témoignage de Matteo Giraud, originaire de la province de Coni, qui affirme que, pendant la pause, les Français ont jeté du sable en insultant les « pimos » ; cf. *Le Sang des marais*, op. cit., p. 62.

[57](#) Le 26 juillet 1890, la voiture cellulaire n° 18, de passage dans le Var, a « transporté à la frontière d'Italie, par Vintimille, le nommé Giovanni Giordano expulsé de France par l'arrêté du 27/06/1890 ». Sa fiche signalétique indique qu'il mesure 1,66 mètre, qu'il a les cheveux châtain clair ; « signe particulier : une cicatrice de 2 cm à l'angle externe de l'œil gauche ». Il a été condamné car il a « pénétré dans une bastide au moyen d'effraction et a volé plusieurs effets d'habillement » ; cf. AN, F 7 14233.

[58](#) Giovanni Giordano « parle très correctement le français ; il s'exprime même avec netteté » (*Le Petit Parisien*, 28/12/1893).

[59](#) Ces citations sont extraites du rapport du procureur général ; cf. AN, BB 18 1947.

[60](#) Ces slogans montrent que les trimards contribuent activement à la diffusion des références politiques nationales dans les localités éloignées des grands centres urbains. Un rapport de police daté du 21 janvier 1892 signalait déjà qu'à La Grand'Combe des individus « étrangers à la commune » avaient collé « sur un large carton blanc une chanson commençant par “le pacte de Fourmies” », carton attaché à une perche surmontée d'un vieux chapeau et plantée « sur le bord d'un chemin où passent tous les ouvriers de La Grand'Combe ». Les auteurs sont deux colporteurs, auteurs de chansons ; cf. AD Gard, 1 M 617.

[61](#) Jean-François Wagniard cite l'exemple d'un vagabond de 26 ans qui crie au juge d'Auxerre : « À bas les versaillais, vive la Commune ! » Un autre hurle : « Si tout le monde était comme moi, on casserait la gueule à tous les flics ! » Néanmoins, « ce sont souvent des paroles de provocation répétées pour choquer, voire pour obtenir une condamnation encore plus lourde » ; cf. Jean-François Wagniard, *Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 297. Sur cette identité de réaction, cf. Uli Windisch, *Xénophobie ? Logique de la pensée populaire. Analyse sociologique du discours des partisans et des adversaires des mouvements xénophobes*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1978.

[62](#) Le mot « kroumir » est aussi utilisé à cette époque par les ouvriers syndicalistes pour désigner les « jaunes », c'est-à-dire les traîtres.

[63](#) Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 39.

CHAPITRE 3

La construction des innocences

Les affrontements sanglants qui se sont produits à Aigues-Mortes le 17 août 1893 ont abouti non seulement au plus grand massacre d'immigrés de toute l'histoire contemporaine de la France, mais aussi à l'un des principaux scandales de son histoire judiciaire. Fait rarissime, les crimes ont été commis sous les yeux des représentants des autorités de la République. Le préfet, le procureur de la République, le juge de paix, le juge d'instruction, le commissaire de police et le maire d'Aigues-Mortes, sans compter plusieurs dizaines de gendarmes et de douaniers, ont été les témoins directs de cette tuerie. Néanmoins, bien que des preuves accablantes aient été réunies par les enquêteurs, bien que plusieurs prévenus aient reconnu leurs crimes, les jurés de la cour d'assises d'Angoulême (ville où a eu lieu le procès à la fin du mois de décembre 1893) ont prononcé un acquittement général.

Je me propose ici de démontrer la mécanique sociale, politique et judiciaire qui a conduit à la fabrication de toutes ces innocences.

L A FABRIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

Fixer les faits

Lorsque éclate une affaire comme celle d'Aigues-Mortes, la manière dont les faits sont initialement saisis par l'écriture est d'une importance capitale, car elle contribue à fixer le cadre à l'intérieur duquel pourra se développer ensuite le travail de construction des preuves et des interprétations. Les archives judiciaires ont conservé les télégrammes transmis par le procureur général de Nîmes au garde des Sceaux pour l'informer du massacre¹. Le premier a été envoyé le 17 août à 16 heures, juste avant que l'armée

n'intervienne pour faire cesser les violences. « Rixes graves ont eu lieu hier entre les habitants d'Aigues-Mortes et des ouvriers italiens employés aux Salins de Peccais. Procureur Nîmes et juge d'instruction se sont rendus sur les lieux ; le préfet parti ce matin. Malgré leur présence et celle du capitaine de gendarmerie ayant sous ses ordres cinq brigades, habitants d'Aigues-Mortes en armes viennent d'assaillir les Italiens que les gendarmes à cheval n'ont pas suffisamment protégés. Environ dix morts ou blessés. Troupes réquisitionnées partent à l'instant de Nîmes. Je vais me rendre sur les lieux par premier train. » Un second télégramme est envoyé le même jour, à 20 heures, faisant état de six morts et vingt-six blessés, « dont quatre ou cinq mortellement ».

Le lendemain, 18 août, deux rapports sont transmis au gouvernement par deux canaux différents. L'un est signé par le procureur général, Léon Nadal. Ce premier récit officiel du massacre reprend le contenu des télégrammes envoyés la veille, sauf que le bilan a encore changé : cinq morts et de nombreux blessés. Nadal avance aussi plusieurs explications de l'événement. L'une met en avant la concurrence entre nationalités sur le marché du travail. « Cette collision a eu pour cause le mécontentement éprouvé par les travailleurs de la contrée de voir la Cie des salins employer à son service des étrangers, moins exigeants qu'eux sur la question des salaires. » Outre ce facteur économique, le massacre est expliqué par le désir de vengeance. À la suite de la première rixe du 16 août, « plusieurs Français ayant été maltraités et assez grièvement blessés, la population de cette ville s'est soulevée aux cris de "Mort aux Italiens" ».

Ce rapport met donc en cause la CSM et les Aiguesmortais². Mais il signale aussi la responsabilité de l'armée dans la tuerie. « Dès la première heure, M. le Préfet et mon substitut de Nîmes se rendant compte de la gravité de la situation ont appelé d'urgence les cavaliers d'artillerie et deux compagnies d'infanterie. Mais le général commandant la subdivision a dû demander au général commandant le 16^e corps d'armée l'autorisation d'intervenir. » C'est pour cette raison, ajoute Nadal, que les troupes ne sont arrivées qu'à 6 heures du soir. « Ce retard est très regrettable car si les renforts demandés avaient pu être expédiés dès le matin leur présence sur les lieux eût empêché une partie des crimes que nous avons à déplorer » (ce

passage a été souligné dans la marge). Le procureur général conclut en informant le ministre que « des arrestations sont imminentes ».

Le second rapport adressé au pouvoir central le 18 août est communiqué par le canal de la gendarmerie (qui dépend du ministère des Armées). Le chef d'escadron Paillet, commandant les unités du Gard, présente une version des faits qui diverge de celle du procureur général sur plusieurs points. Il insiste sur la rixe du 16 août, affirmant que ce jour-là « 22 Français ont été assaillis par 150 Italiens » sur un chantier de la Fangouse. Il souligne aussi l'excitation de « la population flottante et remuante de cette ville où il n'y a pas moins de 1 000 à 1 200 individus de toute espèce, venus de tous pays pour la récolte du sel ». Parmi ces ouvriers nomades, on compte beaucoup de « repris de justice et gens de tout acabit ». Paillet affirme que « l'animosité des ouvriers français contre les ouvriers italiens existait à l'état latent depuis longtemps dans les chantiers des salins situés sur le territoire de la commune d'Aigues-Mortes ». Néanmoins, il n'évoque pas la pression sur les salaires exercée par la CSM. Il passe aussi sous silence le comportement des Aiguemortais et le retard de l'armée. Sa façon de présenter les faits focalise donc d'emblée l'attention sur la responsabilité initiale des Italiens et la vengeance des trimards.

Au cœur de l'actualité

Ces premiers éléments sont communiqués par les autorités à l'agence Havas, qui détient alors un quasi-monopole dans la diffusion des informations officielles. Dès le 18 août, la plupart des journaux nationaux font état du massacre. La « fait-diversisation » de l'actualité explique que les journalistes aient tous eu le même réflexe. Des violences entre ouvriers français et étrangers ayant entraîné mort d'hommes sont des faits qui méritent de figurer dans l'actualité du lendemain.

Les quotidiens nationaux que j'ai consultés se contentent néanmoins d'un entrefilet de quelques lignes reprenant les informations officielles. Les journaux qui s'adressent à l'élite (comme *Le Temps*, *Le Journal des débats* ou *Le Figaro*) ne mentionnent l'événement qu'en pages intérieures, alors que la presse populaire (comme *Le Petit Parisien* ou *Le Petit Journal*) l'évoque en première page. Les articles divergent quant au nombre de

victimes, mais ils s'accordent pour présenter le massacre comme un conflit de nationalités, en précisant que tous les morts sont italiens³.

Il faut s'arrêter un instant sur le rôle de la presse régionale, qui se singularise par la place plus grande qu'elle accorde à l'événement. *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*, bien qu'édités à Montpellier, ont tous deux un correspondant à Nîmes, qu'ils ont dépêché (c'est le cas de le dire) sur les lieux. Cette proximité géographique leur a donné un avantage certain dans la compétition pour l'information qui les oppose à leurs concurrents parisiens. C'est pourquoi, dès le 18 août, ils peuvent fournir un compte rendu précis du massacre.

J'ai souligné dans le précédent chapitre qu'à partir des années 1880 le « reportage » s'était imposé comme une nouvelle norme professionnelle chez les journalistes. La façon dont ces deux quotidiens rapportent les faits illustre parfaitement ce point. Le correspondant de *L'Éclair* est sans doute arrivé sur place le 17 en début d'après-midi⁴. Dans l'article publié le 18, il place d'emblée ses lecteurs « dans les conditions du direct », comme on dit aujourd'hui. Son récit suit le fil chronologique des faits qui se déroulent sous ses yeux. « Au moment où je vous télégraphie, on vient de tuer deux Italiens sur la place publique. » Puis : « Aigues-Mortes, 17 août, 3 heures du soir, la conflagration continue » ; « Aigues-Mortes, 17 août, 5 heures du soir. Des groupes surexcités assiègent une maison de la rue Saint-Martin-des-Verriers où les Italiens sont réfugiés » ; « Aigues-Mortes, 17 août, 6 heures 30, arrivée du général Caze » ; « Aigues-Mortes, 17 août, 8 heures du soir, la place Saint-Louis est occupée par les troupes ».

Le Petit Méridional, concurrent républicain de *L'Éclair*, part avec un handicap, car son correspondant n'a apparemment pas réussi à se rendre suffisamment vite à Aigues-Mortes pour assister en direct aux meurtres des Italiens. Il tente de compenser cette lacune par une visite à l'hôpital où ont été transportés les blessés, ce qui lui permet d'offrir, lui aussi, à ses lecteurs un récit poignant du drame, où il évoque le « spectacle hideux » qu'il a sous les yeux : « six cadavres d'ouvriers, peut-être pères de famille, sont alignés dans une cour », et, parmi les blessés, « une douzaine ne survivra pas aux blessures reçues ».

Les deux journaux ont donc livré une transcription initiale de l'événement fidèle aux règles du récit tragique qui s'imposent dans le fait

divers, en jouant sur le pouvoir émotionnel que possède toute description imagée de la mort. Mais leur présentation des faits varie sensiblement. *L'Éclair* est un journal conservateur. C'est pourquoi le reporter a choisi de privilégier le thème de l'insécurité. Il insiste sur le drapeau rouge brandi par la foule et souligne que « la ville d'Aigues-Mortes est sous le coup d'une terreur extrême ». Il déplore également le retard des troupes : « À l'étonnement général, les renforts ne sont pas encore arrivés. » Dans le même temps, il valorise le rôle joué par l'Église catholique. « Les sœurs de Saint-Thomas, les docteurs Monnier et Reynaud, M. le curé et ses vicaires assistent les victimes. » Notons enfin que le titre de l'article, « Bataille entre ouvriers », privilégie la dimension sociale plutôt que la dimension nationale du conflit.

À l'inverse, *Le Petit Méridional* met l'accent sur l'antagonisme de nationalités. Il reproduit *in extenso* l'avis du maire républicain placardé sur les murs d'Aigues-Mortes l'après-midi du 17 août, en reprenant à son compte le point de vue de ce dernier. Le journaliste commence par disculper la population locale, soulignant même que les Italiens pourchassés n'ont dû leur salut « qu'à la généreuse hospitalité que leur ont accordée les citoyens d'Aigues-Mortes ». Il insiste ensuite longuement sur la rixe du 16 août, affirmant que « deux cents Italiens ont attaqué trois cents Français [...]. En butte aux tracasseries des ouvriers italiens, les Français se sont unis pour se défendre ». Cette colère a été décuplée, selon lui, par le fait que la CSM a refusé de les embaucher parce qu'elle préférait les Italiens. Le correspondant du *Petit Marseillais* pousse le patriotisme jusqu'à affirmer que la « rixe » a fait « sept morts, dont deux Français ». C'est le premier récit faisant état de victimes du côté français.

Le lendemain, samedi 19 août, l'affaire d'Aigues-Mortes est développée dans tous les journaux nationaux⁵. Parfaite illustration de la construction du « sens commun » dans l'actualité, le consensus se fait d'abord autour du vocabulaire utilisé. Aucun journal français ne parle de « massacre », d'« assassinat » ou de « crime ». Les termes utilisés sont « rixe », « bagarre », « bataille », « incidents ». Tous ces journaux se sentent également obligés d'informer leurs lecteurs du nombre de morts. Mais de l'un à l'autre les chiffres continuent de varier dans de fortes proportions. Les violences ont fait trois morts pour *Le Temps*, quatre pour *Le Matin* et

pour *Le Gaulois*, neuf puis douze pour *Le Petit Journal*, dix pour *La Croix*, « au moins dix » pour *La Libre Parole*, douze pour *Le Petit Midi*, et une trentaine pour *Le Petit Parisien*. Paradoxalement, alors que les sources officielles françaises se stabilisent provisoirement en annonçant sept victimes, les données fournies par les journaux sont de plus en plus incertaines.

La raison principale en est qu'un autre consensus s'impose dans la presse française du 19 août. Les journaux nationaux, y compris ceux qui avaient appris à leurs lecteurs que les morts étaient tous italiens, sont désormais unanimes pour reprendre la version des événements qui a été diffusée la veille par *Le Petit Méridional*, annonçant des victimes du côté français. Sans démentir cette thèse, les sources officielles se montrent beaucoup plus prudentes. Du coup, les quotidiens nationaux, qui tiennent à leur réputation de journaux « sérieux et objectifs », font face à un dilemme. Il est impensable de ne pas informer les lecteurs que des Français figurent parmi les morts. Mais, comme le doute demeure, il est préférable d'utiliser des formules assez vagues. *Le Figaro* écrit ainsi que sept Français sont « dans un état critique », « deux autres sont à toute extrémité et ne passeront pas la journée ». *Le Temps* évoque plusieurs Français blessés, « dont deux mortellement⁶ ».

Le 19 août 1893, la grande presse, toutes tendances confondues, a donc fixé les grandes lignes du sens commun national concernant le massacre d'Aigues-Mortes. Tout le monde sait désormais que, le 16 août, 150 ouvriers français travaillant dans les marais salants ont été odieusement attaqués pendant leur sieste par 450 Italiens, venus leur prendre leur travail. Les Français ont été obligés de se défendre, et les autorités leur ont donné satisfaction en chassant les Italiens. Malheureusement, les affrontements ont dégénéré. Des victimes sont à déplorer dans les deux camps.

Ce scénario s'est imposé comme une évidence, en mobilisant les stéréotypes élaborés antérieurement pour discréditer les Italiens. L'efficacité d'un stéréotype tient au fait qu'il actionne, chez le lecteur, des automatismes de pensée. Depuis le début des années 1880, le nom « Italien » était toujours associé, dans la rubrique des faits divers, aux mots « couteau » et « traître ». Pour accréditer la thèse d'une responsabilité initiale des Italiens, il suffisait de réactiver ces réflexes. Ainsi, tous les

récits insistent sur le fait que les Français ont été attaqués à coups de couteau, par surprise, pendant la sieste. Tous les journaux publient aussi l'avis du maire annonçant que la CSM a licencié les Italiens, car ce communiqué flatte la fierté nationale et sonne comme une victoire pour les Français. Les gravures que la presse commence alors à reproduire pour stimuler l'intérêt des lecteurs, à une époque où la technique ne permet pas l'usage de la photo, obéissent à la même logique. Le supplément illustré du *Petit Parisien* publie dans son édition du 3 septembre une gravure sur les « troubles d'Aigues-Mortes », représentant le départ des Italiens.

En s'emparant de l'affaire, la presse parisienne a donné une légitimité nationale aux informations révélées par les journaux régionaux. À partir du 19 août, le problème qui se pose à ces derniers est donc d'éviter d'être dépossédés de l'événement par ceux qui occupent une position dominante dans le champ journalistique de l'époque. Poursuivant leurs investigations à Aigues-Mortes, ils s'efforcent de découvrir des faits nouveaux permettant de faire le lien entre le local et le national. Après avoir constaté que les ouvriers aiguesmortais ont refusé de retourner travailler dans les marais, « par crainte que des Italiens cachés dans les vignes ne les attaquent⁷ », *L'Éclair* relance ainsi la thèse « communautariste » mise en circulation en juin 1881, au lendemain des « Vêpres marseillaises ». Le correspondant marseillais du journal rappelle qu'on compte 60 000 Italiens à Marseille. « Une très grande effervescence règne dans les faubourgs populeux où les Italiens sont en grande quantité à la suite des événements d'Aigues-Mortes. On peut craindre un contrecoup qui pourrait devenir excessivement grave si des mesures préventives rigoureuses ne sont pas prises. » Avec un jour de retard sur son concurrent républicain, le quotidien conservateur reprend à son compte la thèse du conflit de nationalités, parce que c'est la meilleure façon de donner de l'importance aux informations locales qu'il publie.

De son côté, *Le Petit Méridional* tente de prolonger le « scoop » du 18 août en dénonçant le rôle joué par la CSM et par l'armée. Il précise qu'à Aigues-Mortes le problème des responsabilités « fait aujourd'hui le sujet de toutes les conversations [...]. On accuse d'abord la Compagnie des salins de ne pas apporter assez de délicatesse dans le choix des travailleurs qu'elle occupe. L'an passé, ils ont déjà failli en venir aux coups ». Trois jours plus tard, le journal revient à la charge : « D'après ce que disent les ouvriers

français, ce serait la Compagnie qui est moralement responsable de ce qui arrive. Par ses procédés d'embauchage depuis plusieurs années, elle aurait nui aux intérêts des ouvriers français. Elle préférerait occuper des Italiens surtout parce que ceux-là sont plus dociles. » Cette thèse est confirmée par la presse italienne, qui publie le témoignage d'un ouvrier affirmant : « Deux jours avant l'affrontement, il nous fut proposé de travailler à bas prix et nous avons accepté⁸. » *Le Petit Méridional* ajoute que la population aiguesmortaise met aussi en cause la responsabilité de l'armée : « On s'étonne que la troupe ne soit arrivée qu'à cinq heures du soir, alors que le préfet était là depuis sept heures du matin. »

La politisation du massacre

Ces nouvelles « révélations » sont reprises de façon sélective par la presse parisienne dans un contexte politique dominé par la bataille des législatives.

Les socialistes voient dans l'affaire d'Aigues-Mortes une confirmation du bien-fondé de leurs revendications visant à imposer aux chefs d'entreprise un salaire minimum pour tous les ouvriers, ce qui supprimerait les motifs de concurrence entre ces derniers. Un éditorial du *Cri du peuple* s'en prend aux « maîtres du capital », les « infâmes chenapans [qui] ont mis face à face sur le marché du travail » des ouvriers « à qui tout commande de s'unir contre de communs ennemis », mais qui « s'entr'égorgent comme de malheureux sauvages chez lesquels nulle ombre d'altruisme n'est venue amoindrir les instincts de férocité ». Cette lecture de l'événement fait écho aux commentaires publiés au même moment par le chef de file du Parti socialiste italien, Antonio Labriola⁹.

Édouard Drumont, qui est lui-même candidat aux législatives, consacre également un éditorial de *La Libre Parole* à cette affaire. « Les sanglants événements qui viennent de se passer à Aigues-Mortes vont bien obliger les pouvoirs publics à résoudre, une bonne fois, cette question de la concurrence faite aux ouvriers français par les ouvriers étrangers » (*La Libre Parole*, 19/08/1893). Pour lui, la solution, ce n'est pas l'égalité des salaires, mais l'expulsion des travailleurs étrangers.

Ces commentaires sur le massacre d'Aigues-Mortes montrent que les journaux militants tentent de s'appropriier l'événement que la grande presse a placé au centre de l'actualité. On ne sera pas surpris de constater que le point de vue antipatronal défendu par les socialistes est ignoré par les journaux les plus puissants au profit des deux thèses qui divisent les républicains à cette époque. La première est défendue par les titres libéraux, surtout lus dans les classes supérieures. *Le Temps* (20/08/1893) voit dans ce massacre une preuve de la « sauvagerie » qui règne au sein des classes populaires, et qui montre « combien est superficielle et légère cette couche de civilisation, de générosité altruiste, qui recouvre les instincts brutaux et sanguinaires, toujours prêts à se déchaîner dans l'âpre combat pour l'existence ». Cette interprétation permet au journaliste de mener la charge contre ceux qui, en prônant la lutte des classes et le protectionnisme, réveillent les instincts cruels et égoïstes du monde ouvrier.

La seconde thèse est véhiculée par les journaux qui s'adressent au public populaire. *Le Matin*, quotidien créé en 1884 et qui incarne au plus haut point la nouvelle presse capitaliste, se distingue par la virulence de ses commentaires¹⁰. Le 19 août, Charles Laurent publie un grand éditorial sur l'affaire d'Aigues-Mortes, intitulé, comme par hasard, « La concurrence au couteau ». Il s'en prend au ministre de l'Intérieur, qui a demandé une enquête sur ces « regrettables événements ». « Comment ! Trois ou quatre centaines d'ouvriers exotiques sont tombés à bras raccourcis sur 150 des nôtres [...] et il est *regrettable* que le lendemain 500 ouvriers français, armés de bâtons et de fourches, aient été demander compte de leur sauvagerie à ces intrus, les aient à leur tour un peu rudement reconduits et aient laissé des blessés, des morts même, sur le carreau pour venger leurs camarades assassinés la veille ? » Le journaliste évoque ensuite quelques souvenirs personnels concernant les terrassiers piémontais jouant du couteau. « Le dimanche soir, après ces bals de matelots qui gardent toujours dans les villages maritimes de notre côte picarde une retenue relative et l'apparence d'une fête de famille, on retrouvait invariablement derrière la porte un cadavre de quelque beau gars de notre race, la poitrine crevée par le coup de couteau d'un Italien jaloux. »

Ce point de vue nationaliste domine largement dans la presse française au cours des semaines qui suivent le massacre. La thèse « communautariste »,

annonçant la revanche des Italiens, est relayée sur le plan national par des journaux comme *Le Petit Parisien* (29/08/1893), qui fait état d'une « enquête » sur les Italiens de France, prouvant qu'ils sont tous « enrégimentés » dans de fausses sociétés de bienfaisance, activées en sous-main par des « émissaires venus d'Italie » afin de diffuser leur propagande antifrançaise¹¹.

U NE AFFAIRE INTERNATIONALE

L'affaire d'Aigues-Mortes aura finalement peu d'impact sur la politique intérieure car, à partir du 20 août, la polémique quitte la scène franco-française pour se déployer sur la scène internationale.

Une querelle de journalistes

• *La revanche de Crispi*

À la fin du XIX^e siècle, les journaux italiens se livrent, eux aussi, une féroce concurrence pour conquérir de nouveaux lecteurs, ce qui explique la place de plus en plus grande qu'ils accordent aux faits divers¹². L'Italie étant devenue un grand pays d'émigration, le sort tragique des expatriés devient un thème « porteur ». En 1891, le lynchage de 12 Italiens à La Nouvelle-Orléans avait été largement commenté et dénoncé par la presse. Depuis le début des années 1880, la dégradation des relations diplomatiques entre la France et l'Italie est un thème qui alimente régulièrement la chronique transalpine. C'est en s'appuyant sur la presse nationaliste que Crispi a conquis le pouvoir. Mais il a dû céder sa place à Giolitti en 1892. Le massacre d'Aigues-Mortes offre donc une occasion « rêvée » de dénoncer le gouvernement libéral en l'accusant de brader l'honneur national de l'Italie.

Dès le 18 août, les journaux transalpins commencent à décrire par le menu la tragédie vécue par les ouvriers italiens. Ils publient les témoignages des rescapés, ce qui amplifie le sentiment d'horreur dans l'opinion. L'émotion est d'autant plus forte que la presse gonfle le nombre des

victimes, évoquant une « cinquantaine de morts », une centaine de blessés et des dizaines de disparus dans les marais salants. Les journaux nationalistes profitent de l'occasion pour lancer une campagne contre les autorités françaises, accusées d'avoir laissé faire les bourreaux, voire de les avoir encouragés. À cela s'ajoute le fait que le directeur de l'hôpital de Marseille a refusé, dans un premier temps, d'accueillir et de soigner les blessés italiens en vertu de la nouvelle législation écartant les étrangers des soins réservés aux Français¹³. Mais la goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est l'avis placardé par le maire d'Aigues-Mortes sur les murs de la ville et présenté par la presse italienne comme un communiqué de victoire légitimant le massacre.

Le sentiment d'injustice qu'éprouve l'opinion publique est tel que des manifestations éclatent dans de nombreuses villes, notamment à Livourne, Padoue, Turin, Tarente, Naples, Florence, Milan et Rome. Le correspondant du *Figaro* dans la capitale italienne, témoin de ce mouvement de colère, écrit : « Il est impossible de méconnaître la gravité des manifestations qui viennent de se produire à Rome et dans les principales villes d'Italie à cause des événements d'Aigues-Mortes. L'opinion publique s'est enflammée comme une traînée de poudre » (*Le Figaro*, 22/08/1893). Le soir du 19 août, comme tous les soirs d'été, un concert de musique instrumentale a été organisé place Colonna. Mais « le hasard a voulu que le programme portât un morceau des *Vêpres siciliennes* de Verdi. On a reconnu la musique du maître et c'est l'étincelle qui a fait jaillir l'incendie. Pendant toute la journée, des dépêches télégraphiques et le supplément des journaux avaient excité les esprits avec des détails plus ou moins véridiques ». La musique des *Vêpres siciliennes* a porté cette émotion « à l'incandescence ». Le correspondant du *Temps* précise que c'est la foule qui a demandé aux musiciens « l'hymne de Garibaldi, la marche royale et l'hymne allemand ». Un jeune homme brandit un drapeau italien, il est frénétiquement applaudi aux cris de : « Vive l'Allemagne, vive la Triplice, à bas la France ! » Le journaliste ajoute que 2 000 manifestants se rendent ensuite devant le collège français, place Santa-Clara. Puis le cortège se dirige vers le palais Farnèse, siège de l'ambassade de France. « La forteresse de Michel-Ange construite pour résister aux assauts populaires est attaquée. La foule force le barrage militaire et se retrouve dans la place, lance des pierres, tente

d'enfoncer la porte du palais avec une poutre. » Les manifestants scandent le nom de l'ambassadeur en criant « Vive Sedan ! ». Le calme ne sera rétabli qu'à minuit (*Le Temps*, 21/08/1893).

Dans toute l'Italie se produisent des incidents de ce genre. Les drapeaux sont en berne, des ouvriers font grève pour réclamer l'expulsion de travailleurs français, des magasins français sont attaqués et leurs propriétaires agressés. Le gouvernement italien accusera les « anarchistes » d'avoir fomenté ces troubles. Beaucoup de manifestants ont en effet crié des slogans qui ne visaient pas la France, mais la bourgeoisie capitaliste, dans un contexte marqué par la recrudescence de la crise économique.

- *Le New York Times : juge et arbitre*

La dimension internationale de l'affaire d'Aigues-Mortes monte d'un cran quand le *Times* et le *New York Times* s'en emparent. En dépit du sérieux dont étaient déjà crédités ces journaux à l'époque, on constate qu'ils reprennent à leur compte, sans aucune vérification, le nombre de victimes mentionné par la presse italienne. Le *Times* parle de 50 morts et 150 blessés. Le *New York Times* affirme que, dans les rues de la ville et les chemins menant aux marais, « 45 corps d'Italiens morts ont été retrouvés », auxquels il faut ajouter 65 blessés et 25 disparus.

Les journalistes britanniques et américains sont confrontés au même problème que leurs confrères français et italiens. Ils cherchent un moyen d'évoquer ce fait divers tragique de façon à attirer l'attention de leur propre lectorat. Étant donné que ni les États-Unis ni la Grande-Bretagne ne sont directement impliqués dans la polémique, le meilleur angle d'attaque consiste à présenter l'événement comme une affaire mettant en péril l'« équilibre européen ». Cette « accroche » sert aussi les intérêts de l'auteur de l'article publié par le *New York Times* : en tant que correspondant du journal à Berlin, il est bien placé pour établir la jonction entre les actes meurtriers qui se sont déroulés dans le désert salé des marais aiguesmortais et les grandes manœuvres de Guillaume II au sein de la Triplice.

L'article nous apprend que l'empereur d'Allemagne a obtenu copie des rapports officiels sur le massacre et qu'il soutient l'Italie. La presse

allemande s'est naturellement emparée de l'affaire pour fabriquer un sens commun national qui voit dans cette tuerie une illustration supplémentaire du « *barbarous French nativism and chauvinism* » (dixit le correspondant du *New York Times*). Les journaux d'outre-Rhin réfutent l'idée que ces crimes résulteraient de la concurrence entre ouvriers sur le marché du travail. Ils les expliquent par des raisons politiques. Les Français haïssent les Italiens parce qu'ils ne leur pardonnent pas de s'être alliés aux Allemands au sein de la Triplice. La présence du prince Henri de Prusse lors des manœuvres navales italiennes et le projet du roi d'Italie de visiter Strasbourg en compagnie de l'empereur Guillaume expliquent les comportements barbares des ouvriers français. Le fait que toutes les victimes soient italiennes prouve, selon ces journaux, que le chauvinisme est la véritable cause du massacre. Le *National Zeitung* rejette la version des autorités françaises selon laquelle les travailleurs italiens ont été les premiers agresseurs. Il n'y voit qu'une reprise du vieil argument colonialiste qui a conduit la France à inventer les « Kroumirs » pour annexer la Tunisie et à présenter les Siamois comme des « assaillants » pour justifier la conquête de l'Indochine.

La position d'extériorité qu'occupent les journalistes anglophones leur permet de se poser en juges et arbitres de cette polémique franco-germano-italienne. Le titre choisi par le *New York Times* pour présenter le drame d'Aigues-Mortes à ses lecteurs, « *France will have to answer* », ne doit donc rien au hasard¹⁴. Pour ce journal, la question cruciale est de savoir si la France va, oui ou non, donner satisfaction à l'Italie, qui réclame justice. La version des faits proposée par le quotidien new-yorkais montre bien de quel côté penchent ceux qui parlent au nom de l'« opinion internationale ». D'après lui, les sources officielles semblent indiquer que les Italiens n'ont pas provoqué les Français, mais qu'ils « ont été tués par douzaines simplement en raison de leur nationalité, alors même que les autorités françaises s'abstenaient de tout effort sérieux pour stopper le massacre ». Le gouvernement français affirme qu'il s'agit d'une provocation réciproque qui a opposé 200 Français à 200 Italiens. En réalité, écrit le *New York Times*, il y avait 150 Italiens contre 1 000 Français, dont 400 étaient « munis de revolvers ou de carabines ». Les gendarmes ont fait semblant de protéger les Italiens, qui ont été massacrés, les uns à « cent yards du commissariat de

police », les autres « devant le bureau du maire ». Et aucune troupe n'a été envoyée sur les lieux avant la fin du massacre.

- *Défendre l'honneur français*

Les émeutes antifrancaises qui ont éclaté en Italie sont une aubaine pour la presse parisienne car elles permettent de prolonger l'« effet Aigues-Mortes », en faisant le lien entre fait divers et question diplomatique. Étant donné que seuls les grands quotidiens nationaux ont des correspondants dans les grandes villes étrangères, ce sont eux, désormais, qui fournissent les faits dont se nourrit l'actualité. Les journaux régionaux doivent se contenter de suivre. Pendant une semaine, toute la presse évoque ces affrontements en première page¹⁵.

Voici un bon exemple de la façon dont la grande presse parvient, quand les circonstances s'y prêtent, à réactiver l'identité nationale. Les journalistes n'ont nullement besoin de multiplier les commentaires agressifs à l'égard de l'Italie. Il suffit de *décrire* les faits et de les mettre en image. L'hebdomadaire *L'Illustration* du samedi 26 août 1893 publie ainsi, sur toute sa une, une gravure légendée de la façon suivante : « Les manifestations en Italie. La foule assiégeant le palais Farnèse, siège de l'ambassade de France à Rome. » L'hebdomadaire revient à la charge le 2 septembre en publiant quatre gravures sur les « troubles de Naples » qui montrent l'incendie des tramways, une boulangerie française attaquée, etc. Pour ceux qui n'auraient pas encore compris le sens du message, l'édition du 9 septembre reproduit en première page une grande gravure représentant l'empereur d'Allemagne et le prince de Naples bras dessus, bras dessous, à Metz, capitale de cette Lorraine annexée que pleurent les manuels d'histoire. Les lecteurs français qui ont vécu l'humiliation de la guerre de 1870 et ont été soumis à l'occupation des armées prussiennes ne peuvent rester indifférents face à ce genre d'images. Les journaux qui ont largement contribué à la fabrication de cette émotion collective ont tout loisir, ensuite, de l'exploiter en se faisant les porte-parole de l'honneur national bafoué.

Un commentaire du *Petit Méridional* (24/08/1893) suffit pour illustrer le genre de réactions que provoquent ces incidents diplomatiques : « L'Italie s'imagine toujours, peut-être, que nous sommes en 1870, à l'époque où,

pour nous remercier d'avoir fait son unité, elle nous laissait écraser par les troupes allemandes. L'Italie se trompe et elle pourrait bientôt s'apercevoir de son erreur. » Les mêmes va-t-en-guerre se rencontrent, cela va de soi, de l'autre côté des Alpes. Le *Mattino* de Naples pousse ses lecteurs à se mobiliser contre la France, en affirmant : « Nous nous sommes laissé bercer par des illusions morbides. Nous nous sommes abandonnés à d'absurdes rêves de paix¹⁶. »

Dans les jours suivants, la publication de l'avis placardé par le maire sur les murs d'Aigues-Mortes achève de placer les autorités françaises sur le banc des accusés, obligeant du même coup toutes les forces politiques de l'Hexagone à serrer les rangs. Le début de polémique interne autour du rôle de la CSM et de l'armée est stoppé net. Les journalistes qui chercheront à découvrir pourquoi la troupe est arrivée après la bataille se heurteront à un mur.

L'actualité internationale a donc exacerbé l'habitus national, au point que, même au sein du mouvement socialiste, il tend à prendre le pas sur l'identité de classe. À Paris, des ouvriers en lutte contre la fermeture de leur entreprise collent des affiches sur les murs du XI^e arrondissement, rédigées en ces termes : « Citoyens, nous sommes envahis par l'étranger. Nous sommes astreints à toutes les charges des impôts, du fisc, et de l'impôt du sang [...]. Eux sont exempts de tout et ratissent notre argent pour aller enrichir leur patrie [...]. Allons camarades, suivons l'exemple de nos frères d'Aigues-Mortes et de Nancy, et chassons l'étranger. Montrons que c'est du sang français qui coule dans nos veines. Vive la France ! À bas l'étranger¹⁷ ! »

Même *Le Petit Socialiste nîmois* (27/08/1893) succombe aux sirènes patriotiques. Le rédacteur en chef, Alfred Mertz, écrit : « J'ai parcouru dans tous ses horribles détails l'affaire des salins du Peccais et je dois l'avouer en toute sincérité, après avoir établi la part des responsabilités, je n'ai pas tardé à acquiescer la certitude que les Italiens ont eu tous les torts. Comment, nous avons la générosité d'ouvrir toute grande la porte de notre frontière et en remerciement d'une hospitalité toute fraternelle, on nous assassine ! » Plus loin, il ajoute : « Les plus coupables ce sont assurément les *exploiteurs* qui ferment leurs usines, fabriques et ateliers aux trop nombreux ouvriers français qui battent le pavé, crevant la faim et assistant au spectacle

écœurant de voir femme et enfants se tordre dans les convulsions de l'inanition. » Mais aux yeux de cet ouvrier socialiste, « ce qu'il y a de plus vil », c'est de « voir nos frères d'hier chercher à changer les rôles pour s'attribuer celui de l'innocent Abel et essayer de faire croire à nos voisins que c'est nous qui avons tous les torts, afin de soulever contre nous l'indignation de l'Europe tout entière ». Estimant que l'Italie veut pousser la France à la guerre, il conclut en affirmant : « Sans vouloir la désirer nous ne saurions l'éviter si notre dignité était par trop malmenée. J'estime qu'il est du devoir le plus impérieux de notre gouvernement d'agir avec toute la fermeté que comporte cette pénible et regrettable affaire. Il faut que l'Europe sache que nous n'avons nullement tort, qu'au contraire nous sommes victimes de notre trop large humanité. »

Cette réaction est typique de la fraction la plus qualifiée du monde ouvrier artisanal. Suffisamment intégrés dans l'univers de la communication écrite pour partager le sens commun fabriqué par la grande presse, ces militants sont particulièrement réceptifs aux récits qui présentent les querelles diplomatiques entre États comme des conflits de dignité mettant aux prises des personnages nationaux. On voit parfaitement, à travers cet exemple, comment l'identité latente que constitue la nationalité peut être activée dans certains contextes pour inciter les individus à se lancer dans l'action. Dans les combats qu'il a menés contre les patrons, Alfred Mertz agissait sans doute comme un ouvrier défendant sa dignité d'ouvrier. Mais lorsque l'actualité met au premier plan les rivalités entre États, c'est l'identité nationale qui prend le dessus.

La mise en cause de la France sur la scène internationale provoque le même trouble chez les libéraux. D'un côté, il serait suicidaire de donner raison aux « ennemis de la France ». Mais, d'un autre côté, on ne saurait non plus encourager les nationalistes dans leurs discours protectionnistes et revanchards. Pour sortir de cette contradiction, la presse libérale tente de dépolitiser l'affaire d'Aigues-Mortes. La thèse du conflit de nationalités, diffusée au départ par *Le Petit Méridional*, a acquis une forte crédibilité parce qu'elle a été présentée comme le résultat d'une enquête de terrain. Pour l'invalider, *Le Temps* envoie sur place son propre correspondant. Dans un article publié le 21 août, celui-ci écrit : « J'ai enquêté hier à Aigues-Mortes. La population locale n'est pas responsable et ce ne sont pas des

rivalités de drapeau. La question des salaires y est étrangère. » Le journaliste se livre alors à une déconstruction de la thèse nationale, en distinguant au sein de la catégorie des « Français » les trois groupes que j'ai longuement évoqués dans le premier chapitre : les « Ardéchois », les « Aiguesmortais » et les « trimards ». En conclusion, il affirme que les véritables coupables, ce sont les vagabonds qui composent la « légion des roulants », « l'étrange population des trimards tout frais émoulus des prisons départementales ».

Trois semaines plus tard, le journaliste-écrivain Bernard Lazare, qui s'engagera ensuite avec passion pour défendre le capitaine Dreyfus, publie dans *Le Figaro* (15/09/1893) les résultats de sa propre enquête sur le massacre d'Aigues-Mortes. Celle-ci conforte la thèse libérale, dédouanant du même coup la CSM. Selon Lazare, les trimards se sont rués sur les Italiens pour les piller¹⁸. Cette version des faits offre l'avantage de retourner l'argument du chauvinisme contre l'Italie. *Le Figaro* dénonce ceux qui mettent sur le même plan les violences contre les Italiens à Aigues-Mortes et les violences contre les Français en Italie, car ils opposent ainsi « un fait particulier, celui d'une rixe entre ouvriers, à un fait international, celui d'une insulte de peuple à peuple » (22/08/1893).

Le règlement diplomatique

Portée sur le devant de l'actualité internationale, l'affaire d'Aigues-Mortes est devenue un enjeu diplomatique de première importance aussi bien pour la France que pour l'Italie. En témoigne le fait que les ministres des Affaires étrangères des deux pays publient, quelques mois après les faits, un document officiel pour présenter à l'opinion les pièces du dossier¹⁹.

Ces sources montrent que, de part et d'autre, on a cherché d'emblée à « déminer » l'affaire, tout en ménageant l'honneur national. L'entretien que le président du Conseil italien, Giovanni Giolitti, accorde à l'ambassadeur de France le 28 octobre confirme, si besoin était, combien les hommes politiques de l'époque sont sous la dépendance de la presse. Pour Giolitti, l'agitation qui a suivi le massacre d'Aigues-Mortes en Italie a été « provoquée par les dépêches et les récits exagérés des journaux ». Il

dénonce la campagne acharnée que les quotidiens nationalistes mènent contre lui en exploitant cette affaire. Il ajoute qu'en Italie comme en France les dirigeants se plaignent de l'agressivité de la presse, mais qu'ils ne peuvent rien contre elle. Néanmoins, le président du Conseil tient à rassurer l'ambassadeur en précisant que « le gouvernement italien, d'accord avec la nation, ne médite aucun dessein hostile contre la France ». Son intérêt est de trouver au plus vite une solution négociée. C'est aussi l'intérêt du gouvernement français, qui sait déjà à ce moment-là que toutes les victimes du massacre sont italiennes²⁰.

Le rapport sur les événements d'Aigues-Mortes, remis par le ministre des Affaires étrangères à la Chambre des députés lors de la session du 23 novembre 1893, montre que les autorités italiennes ont réagi vigoureusement pour répondre aux mises en cause de la presse. On trouve dans ce document officiel tous les télégrammes échangés entre les différents échelons du pouvoir, avec l'heure exacte de leur émission. Il est ainsi possible de suivre avec précision la façon dont les faits ont été communiqués jusqu'au sommet de l'État italien. Le premier télégramme a été envoyé par Léon Advenier, l'agent consulaire d'Aigues-Mortes, le 17 août vers 16 heures, au moment même où le procureur général de Nîmes informait le garde des Sceaux de la situation. « Depuis hier au soir, guerre terrible entre Français et Italiens, plusieurs morts, cela continue, donnez instructions. Advenier. » Mais c'est seulement le lendemain matin (le 18 août à 9 h 10) que Durando, le consul italien en poste à Marseille, transmet la nouvelle à son ministre de tutelle, précisant qu'il ne peut pas se rendre à Aigues-Mortes en raison d'un manque de personnel²¹. Le ministre italien des Affaires étrangères, qui reçoit ce télégramme à 10 h 30, répond immédiatement en exigeant que le consul se rende *illico* sur les lieux pour obtenir des informations plus précises.

Au cours de la journée cruciale du 18 août, pas moins de 12 télégrammes sont échangés, du côté italien, entre le ministre des Affaires étrangères, le consul de Marseille et l'ambassadeur. Ce qui motive cette effervescence, c'est la réaction virulente de la presse. Le ministre informe Ressiman, l'ambassadeur en poste à Paris, qu'il n'est pas possible de « laisser accréditer l'idée dans l'opinion que nos ouvriers, travailleurs et sobres, puissent être impunément maltraités ». Il réfute d'emblée l'idée d'une

provocation italienne et demande de toute urgence des précisions sur les faits, leur cause, le nombre de morts, leur identité, etc. Les premiers éléments transmis par Ressimann reprennent les données officielles : 7 morts et 26 blessés du côté italien. L'ambassadeur ignore la cause de cette rixe, mais souligne que la CSM emploie 350 Italiens et 150 Français. Il ajoute que le maire a annoncé, par voie d'affiche, que « la compagnie a licencié les ouvriers de notre nationalité ».

Sans doute peu désireux de s'exposer aux fièvres qui sévissent de façon endémique à Aigues-Mortes, le consul tarde à se rendre sur place. Le 19 août, son ministre de tutelle lui envoie un nouveau télégramme dans lequel il le prie instamment de partir sur les lieux pour apprécier « personnellement la situation », afin de « dissiper » (*sfatare*) la version qui attribue à « nos ouvriers » l'initiative du conflit. On voit que ces pressions sont explicitement liées à la nécessité de produire un récit invalidant la thèse des autorités françaises.

Durando finit par obtempérer. Arrivé à Aigues-Mortes, il mène sa propre enquête, s'appuyant sur les entretiens qu'il a eus avec les autorités locales (le maire, le juge de paix et le préfet), complétés par les témoignages des 73 Italiens qui ont été entendus par le commissaire de police de Marseille. La version des faits qu'il transmet à son gouvernement montre que chaque État s'efforce de présenter ses « ressortissants » comme des victimes. Durando ne parle pas de « rixe », mais de « persécution » et d'« assassinat ». Selon lui, les Italiens ont été « assaillis par la population, surpris pendant leur travail, assiégés dans leur cabane ». Mais son but est aussi de mettre en cause les autorités françaises. C'est pourquoi il dénonce le comportement « inhumain » du directeur de l'hôpital de Marseille, qui, on l'a vu, a dans un premier temps refusé d'accueillir les blessés italiens. Invoquant le règlement, il a renvoyé au consulat 23 blessés, dont un « qui ne tenait plus debout ». Le consul ajoute qu'il est resté « sans voix devant le grand cortège plein d'Italiens déguenillés, beaucoup sans chaussures, beaucoup avec les bras ou la tête bandés, certains assis par terre, d'autres allongés, épuisés ».

Durando évoque également le retard de l'armée. « On ne trouve dans aucun des documents les causes de l'agression de nos ouvriers dont on dit qu'elle a fait 7 morts et 26 blessés dont deux graves, en raison du retard

dans l'arrivée des troupes appelées par le préfet. » La volonté d'accréditer la thèse d'un complot anti-italien le conduit à voir dans le fait que le tambour de la ville ait ameuté la population en appelant à la « chasse à l'ours » la preuve d'une préméditation²². Par ailleurs, Durando affirme que les autorités françaises se sont donné le mot pour accuser les Italiens d'être à l'origine des violences. Il signale les propos de l'infirmier de l'hôpital d'Aigues-Mortes, qui a recommandé aux gendarmes de dire que les Italiens étaient les agresseurs. Il résume ensuite son entretien avec le préfet (qui a eu lieu le 20 août) en indiquant que lui aussi considère que « les Italiens ont été les premiers à assaillir les Français », propos confirmés par le secrétaire général de la préfecture de Nîmes.

Constatant que « cette version écarte la responsabilité du gouvernement de la République et des ouvriers français », le consul cherche à la réfuter en s'appuyant sur les propos du juge de paix et du maire. Il décrit ce dernier comme un « petit homme au visage bienveillant et attristé ». Au cours de leur conversation, ajoute-t-il, le maire a accusé les vagabonds étrangers à la commune et précisé que, depuis longtemps, « il avait demandé des renforts pour la venue des trimards, mais il n'a pas été entendu²³ ». Durando évoque en outre les propos du juge Hugou, qui aurait minimisé la gravité des actes commis par Giovanni Giordano le 16 août.

La présentation plutôt favorable du maire d'Aigues-Mortes dans le récit du consul n'empêchera pas le gouvernement italien d'en faire la principale cible de sa riposte. Vu la tournure prise par l'affaire, il fallait en effet mettre en cause, d'une manière ou d'une autre, l'État français. Mais Giolitti, désireux de désamorcer rapidement la polémique, ne pouvait pas accuser officiellement l'armée. Le maire devint ainsi la cible idéale. Dès le 18 août, le ministre des Affaires étrangères demande à Ressenman de concentrer ses critiques sur lui. Le 19 août, l'ambassadeur proteste officiellement contre l'avis placardé par Terras sur les murs d'Aigues-Mortes. Le 21 août, le vicomte de Lavaur de Sainte-Fortunade, chargé d'affaires de la France auprès du gouvernement italien, informe Jules Develle, le ministre français des Affaires étrangères, que la révocation du maire d'Aigues-Mortes constitue pour le roi d'Italie « le seul acte assez démonstratif pour apaiser l'opinion italienne ». Le ministre répond à Lavaur en disculpant à nouveau les autorités françaises. Bien que l'attention du gouvernement ait été

absorbée par les élections générales, dit-il, « il n'avait cependant négligé aucune des mesures indiquées par les circonstances [...]. Il paraîtrait d'ailleurs acquis, dès à présent, que les premiers coups ont été portés par des ouvriers italiens ».

Le ministre maintient donc la thèse présentant les Italiens comme les premiers agresseurs. Néanmoins, il admet implicitement que le maire a commis une faute en rendant public cet avis sans en avoir référé auparavant aux autorités centrales. On comprend, dès cet instant, que le gouvernement a décidé de lâcher Marius Terras. Le 22 août, Resson revient à la charge, affirmant que « l'affiche du maire montre le plus féroce exclusivisme ouvrier et la proclamation de dangereuses haines internationales ». Le même jour, il annonce à son ministre de tutelle que Terras va être suspendu de ses fonctions. Il demande des réparations au gouvernement français, qui est disposé à les accorder « dans une pensée d'humanité²⁴ ».

Le préfet du Gard et le maire d'Aigues-Mortes ont été reçus quelques heures auparavant par le président du Conseil. C'est certainement lors de cet entretien que le sort de Terras a été scellé. Son éviction est la solution de compromis qu'ont concoctée les experts des deux gouvernements, lesquels ont joué aussi la carte de la réciprocité. Le préfet de Rome est en effet écarté au même moment pour ne pas avoir été capable de protéger le palais Farnèse. Néanmoins, pour sauver les apparences, le ministre de l'Intérieur donne à Marius Terras la possibilité de prendre les devants. Dans une lettre adressée au préfet du Gard et publiée par toute la presse le 23 août, ce dernier annonce qu'il renonce à son mandat. Son seul but, dit-il, a été d'arrêter l'effusion de sang. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il n'aurait jamais pu cautionner ces événements. « Vous savez, pour en avoir été le témoin, l'émotion dans laquelle je me trouvais », ce qui explique, ajoute-t-il, la maladresse de ses propos. Et il conclut : « Comme je tiens à reprendre la vie tranquille que j'ai menée jusqu'au moment où la confiance de mes concitoyens m'a appelé à la mairie, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission » (*Le Petit Midi*, 23/08/1893).

Le 27 août, Develle écrit à Lavaur pour l'informer que le Conseil des ministres n'a pas encore accepté la démission du maire d'Aigues-Mortes, afin de ne pas préjuger des résultats de l'enquête. Il ajoute que, si le gouvernement italien le souhaite, cette démission sera entérinée

immédiatement²⁵. « Une note a été communiquée en conséquence à l'agence Havas. » Cette note précise que, « les renseignements recueillis par l'enquête établissant que le maire a protégé au péril de sa vie les ouvriers italiens, le gouvernement a décidé d'accepter sa démission²⁶ ». On appréciera la subtilité de la formulation, qui récompense le maire pour son action héroïque en acceptant de lui retirer son poste.

L'autre aspect de la négociation entre les gouvernements français et italien concerne l'indemnisation des victimes. Une commission de délégués des deux pays est mise en place. Elle va siéger tout le mois de novembre. Là aussi, la logique de la réciprocité s'impose. La France accepte de verser un dédommagement de 420 000 francs. En échange, l'Italie paiera la somme de 30 000 francs pour réparer les dégâts causés aux propriétaires des biens saccagés lors des émeutes antifrançaises. Reste une divergence qui ne sera jamais aplanie : le décompte officiel des victimes. Dans le document publié par le ministère des Affaires étrangères, la France reconnaît officiellement six morts pendant les « troubles », plus une septième victime décédée à la suite de ses blessures à l'hôpital d'Aigues-Mortes, après un mois de traitement. Le rapport établi par les autorités italiennes indique pour sa part 8 morts et 14 disparus (cf. la liste en annexe), auxquels il faut ajouter 99 blessés, dont 33 sérieusement et 20 gravement.

I L FAUT QUE JUSTICE PASSE

On comprend que l'instruction de l'affaire et le procès d'Angoulême se soient déroulés sous la haute surveillance des gouvernements, des opinions publiques nationales et de la presse internationale. Dans une démocratie, la justice est en principe indépendante. Comment les magistrats et les juges ont-ils fait face à leurs responsabilités dans un tel contexte ?

Comment la République tient ceux qui la servent

Avant d'entrer dans l'analyse de cette phase de l'affaire d'Aigues-Mortes, je dirai quelques mots sur les fonctionnaires qui ont été aux premières loges, soit dans le cadre du maintien de l'ordre (le préfet Nicolas

Le Mallier, le capitaine de gendarmerie Auguste Cabley et le général Albert Caze), soit dans l'organisation du procès (le procureur général Léon Nadal, qui a supervisé l'instruction, et le procureur général Fernand Alphandery, qui représentait le ministère public lors du procès d'Angoulême). L'étude des dossiers de carrière de ces fonctionnaires révèle un certain nombre de points communs grâce auxquels il est possible d'esquisser un « portrait de groupe » du personnel dirigeant de la III^e République à son commencement.

Le préfet, le général et les deux procureurs appartiennent à la même génération. Lorsque éclate l'affaire d'Aigues-Mortes, ils ont la cinquantaine. Ils ont tous débuté sous le Second Empire et ont gravi un à un les échelons de la hiérarchie. Albert Caze est né en 1839. Ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, il a commencé sa carrière comme sous-lieutenant au 2^e régiment de zouaves en 1859. Nommé lieutenant en 1864, puis capitaine en 1868, il progresse régulièrement jusqu'à atteindre le grade de colonel en 1887. En 1892, il rejoint l'état-major en tant que général de brigade. Il prend alors la direction de la 59^e brigade d'infanterie (30^e division, 15^e corps d'armée) et des subdivisions de Nîmes et Avignon²⁷. Léon Nadal, né en 1835, a débuté comme substitut à Prades (1861). Il est devenu procureur en 1870. Il a changé six fois d'affectation avant d'être nommé procureur général à Bastia (1890), puis à Nîmes où il vient d'arriver lorsque se produit le massacre d'Aigues-Mortes. Fernand Alphandery, né en 1837, a commencé comme juge suppléant à Toulon en 1863, puis il a été successivement substitut (1864), procureur de la République (1867), avocat général (1878), procureur général à Bourges (1882), puis à Bordeaux, poste qu'il occupe depuis 1883²⁸. Le préfet du Gard, Nicolas Le Mallier, né en 1841 dans la Manche, a été avocat à la cour d'appel de Caen, puis rédacteur au ministère des Travaux publics. Il devient sous-préfet en 1870, puis préfet de l'Indre en 1880. Après avoir changé six fois d'affectation, il est nommé à Nîmes en 1890²⁹.

Tous ces hauts fonctionnaires ont obtenu la Légion d'honneur (ils sont chevaliers et même officier dans le cas de Le Mallier et grand officier en ce qui concerne Caze). Autre point commun, ils sont tous les quatre issus du monde des notables qui régnait sur la France rurale sous le Second Empire. Le général Caze « a une situation de fortune qui lui permet de recevoir assez souvent et le fait d'une manière honorable ». La fortune personnelle

de Nadal est évaluée à 20 000 francs de rente, auxquels s'ajoutent 10 000 francs de son épouse. Celle d'Alphandery atteint 10 000 francs de rente (7 000 francs pour son épouse)³⁰. Le Mallier vient d'un milieu moins aisé, puisque son père était clerc de notaire. Mais il a comblé ce « handicap » grâce à un beau mariage. Dans la lettre de soutien qu'ils signent en 1873, les députés conservateurs des Deux-Sèvres n'oublient pas de préciser que « M. Le Mallier est le gendre de feu M. le marquis de Châtillon. Prononcer ce nom, c'est rappeler une des glorieuses illustrations de notre pays ».

Outre leur fortune personnelle, c'est leur « capital social » que ces hauts fonctionnaires ont mobilisé pour faciliter leur début de carrière. Au début des années 1870, la candidature de Le Mallier à la sous-préfecture de Rambouillet est soutenue par les notables locaux parce qu'il « a de la fortune, de très bonnes relations parisiennes et, par sa femme, il est parent d'un des conseillers généraux du département ». En 1882, trois députés de l'Aveyron soutiennent la demande de Légion d'honneur déposée par Nadal en précisant : « Aveyronnais d'origine, il appartient par la naissance et les alliances aux familles les plus considérées et les plus influentes du pays. » De même, Alphandery « appartient à une très honorable famille israélite de la ville de Salon (Bouches-du-Rhône) ».

Un autre point commun entre eux, lié au précédent, est qu'ils ont tous été de dévoués serviteurs de l'empereur au début de leur carrière. Le dossier d'Albert Caze ne contient aucune mention de ce type, sans doute parce que les recommandations politiques jouent un rôle moins important dans la promotion des militaires. Néanmoins, Caze a soutenu avec zèle les aventures militaires de Napoléon III. Il a gagné ses premiers galons en Algérie, puis s'est particulièrement illustré pendant la campagne mexicaine : « cité par le commandant en chef de l'armée du Mexique pour s'être distingué à la prise du fort Saint Xavier de Puebla (1863) », bataille au cours de laquelle il a été gravement blessé³¹.

Les dossiers des magistrats montrent l'importance des recommandations politiques dans le monde judiciaire. En 1867, un rapport du préfet de l'Aveyron souligne que Léon Nadal appartient à une famille « influente » de la région – influence qu'elle met « dans les circonstances importantes au service de la politique impériale ». Il ajoute que la présence de ce magistrat

dans l'arrondissement de Villefranche « aiderait au succès du candidat à la députation patronné par le gouvernement³² ».

On trouve le même genre de commentaires dans le dossier de Fernand Alphantery. Une lettre de recommandation datée de 1869 précise qu'« il professe en politique des sentiments conservateurs et dynastiques très nettement caractérisés ». En 1873, dans un contexte de lutte intense entre républicains et monarchistes, le préfet du Var écrit qu'il « est animé de sentiments très conservateurs » et ajoute qu'il sera « utile à la cause de l'ordre ». Dans un rapport non daté, mais rédigé après 1883, on trouve une récapitulation sans ambiguïté de ses antécédents politiques. « Sous l'Empire, M. Alphantery est signalé comme absolument dévoué au gouvernement impérial (rapports de 1861, 1863, 1869). » L'auteur ajoute que, de 1870 à 1873, Alphantery « paraît rallier la République », « mais après le 24 mai 1873 il est sollicité pour ramener l'ordre moral ».

Le préfet Nicolas Le Mallier a bénéficié du même type de soutiens au début de sa carrière. Dans une lettre datée du 3 juin 1873, le préfet du Lot-et-Garonne écrit : « Il a été sous mes ordres pendant deux ans, et je crois pouvoir garantir ses sentiments conservateurs. » Une autre lettre signée par plusieurs élus de ce département enfonce le clou : « Comme députés conservateurs, nous avons toujours eu les meilleurs rapports avec M. Le Mallier. »

Tous ces fidèles serviteurs de l'Empire sont parvenus néanmoins à faire reconnaître leurs mérites par le régime républicain. Nos sources montrent comment ils ont réussi à mobiliser leurs nouveaux amis pour apparaître comme des victimes de l'ordre moral. Le dossier de Léon Nadal contient un très grand nombre de lettres de recommandation, signées par des députés, des sénateurs et des hauts fonctionnaires, qui attestent les idéaux profondément républicains de leur protégé. Le procureur général de Nice, qui soutient sa demande de Légion d'honneur, écrit en 1882 : « Les sentiments politiques de M. Nadal sont irréprochables. Il a été sur le point d'encourir une disgrâce sous le régime du 16 mai. » De même, le député de Seine-et-Oise écrit en 1877 que Nicolas Le Mallier a toujours été « sincèrement dévoué à la cause républicaine et à deux reprises, après le 24 mai et depuis le 16 mai, a souffert pour elle³³ ».

Fernand Alphandery obtient, pour sa part, le label républicain grâce à Vidal-Naquet, un avoué de Marseille. Dès le 11 septembre 1870, celui-ci écrit au ministère pour féliciter son « cher et honoré patron » et lui exprimer sa joie de voir renaître « notre chère République ». Il en profite pour glisser un mot en faveur de son neveu. « Fernand Alphandery était procureur impérial à Sisteron (Basses-Alpes). Il a été le premier à proclamer la République dans sa ville. » Et il ajoute que ses sentiments républicains l'ont bloqué jusque-là dans sa carrière. En conséquence, il demande s'il ne serait pas possible de lui proposer « un poste plus élevé ». Cette passion pour la République n'empêchera pas Alphandery de servir avec zèle quelques années plus tard les partisans de l'ordre moral, qui voulaient l'abattre³⁴.

Malgré ce passé encombrant, ces fonctionnaires ont gravi les échelons de la hiérarchie de l'État républicain. Mais le fait même que leurs dossiers aient conservé les traces de leurs antécédents conservateurs les rendait vulnérables. Les adversaires du préfet Le Mallier, par exemple, l'appellent « le châtelain de Candé³⁵ ». C'est ce qui explique sans doute la ferveur extrême avec laquelle celui-ci appliquera la législation républicaine sur la laïcité, ce qui lui vaudra de solides haines chez les catholiques.

On retrouve le même type de comportement chez Léon Nadal. Fraîchement converti au principe de la citoyenneté républicaine, il l'a mis en œuvre sans faiblesse dès qu'il a été nommé procureur de la République à Nice. En 1881, requérant contre un prévenu accusé de coups et blessures, Nadal n'hésite pas à affirmer dans sa plaidoirie que, « lorsque ce ne sont pas des Italiens qui portent des coups de couteau, on se sert d'armes de provenance italienne ». Ces propos suscitent un tollé au sein de la communauté italienne de la ville, relayé par le journal *Il Pensiero*. Nadal doit alors mobiliser à nouveau ses réseaux pour que l'affaire ne ternisse pas sa carrière. Un député de la région écrit au garde des Sceaux pour tenter d'excuser des propos tenus « dans le feu de l'improvisation [*sic*] ». Il ajoute qu'il y a, à Nice, « toute une colonie d'ouvriers venus des différentes provinces d'Italie et qu'il n'y a presque pas de jours où la justice n'ait à instruire contre les auteurs de coups de couteau portés dans les chantiers de construction ». Nadal n'a pas voulu blesser l'honneur national italien. « Il a simplement visé les nombreux travailleurs italiens qui, chez nous, emploient si fréquemment le couteau pour vider leurs querelles. » Cet

incident montre combien les stéréotypes véhiculés par la presse s'incrument dans les cerveaux, y compris au sein de l'élite³⁶.

Ajoutons un mot sur le capitaine de gendarmerie Auguste Cabley, né à Auzainvilliers, dans les Vosges, en 1852³⁷. Son profil tranche sur les précédents en raison de son âge (en 1893, il a à peine 40 ans) et surtout de son origine sociale. Le père de Cabley était manœuvre. Auguste a été mobilisé comme soldat dans le 9^e bataillon de chasseurs à pied en 1870. Fait prisonnier par les Prussiens, il a été libéré en mars 1871. Il a aussitôt « rempli » pour trois ans. Sous-officier en 1874, il est accepté à l'école d'infanterie. Il en sort 443^e sur 471, ce qui lui permet de devenir lieutenant en 1879. Il quitte ensuite l'armée de terre pour s'engager dans la gendarmerie. Il est affecté à Vierzon en 1885, puis à Mostaganem en 1887. Lorsque a lieu le massacre d'Aigues-Mortes, cela fait deux ans que Cabley exerce ses fonctions de capitaine dans le Gard. Ses supérieurs hiérarchiques le décrivent comme « doté d'un tempérament très militaire, d'un caractère ferme et bienveillant, soucieux du bien-être de ses subordonnés ». Cabley a intériorisé, dès son adolescence lorraine, des dispositions tournées vers le « maintien de l'ordre » et le respect des autorités. Avant l'affaire d'Aigues-Mortes, il a déjà fait ses preuves contre des ouvriers grévistes, notamment le 5 octobre 1886 à Vierzon.

Se dégagent ainsi deux profils de fonctionnaires républicains, dont la docilité à l'égard du régime s'explique par des raisons très différentes. Si les enfants de notables doivent donner des gages au pouvoir central en raison de leur passé politique, les « fils du peuple » ne peuvent pas oublier qu'ils doivent leur ascension à la République.

Une instruction sous influences

Cette courte analyse des dossiers de carrière des hauts fonctionnaires ayant joué un rôle dans l'affaire d'Aigues-Mortes montre que les plus habiles (ou les plus dociles) ont réussi à échapper au « système des dépouilles » pratiqué par la III^e République dans les dernières décennies du XIX^e siècle. On sait que la réforme de la justice n'a pas mis fin aux immixtions du pouvoir politique dans les décisions judiciaires. Le

gouvernement républicain a même souvent usé de son droit d'intervention sur les parquets, considérant les magistrats comme ses « agents ». Les procureurs, représentants du ministère public, ont en effet une mission de maintien de l'ordre, ce qui a souvent servi de prétexte au pouvoir central pour peser sur l'instruction des affaires les plus délicates. Jean-Pierre Machelon affirme que les gardes des Sceaux de la III^e République ont transmis aux procureurs généraux, « chaque fois qu'une affaire leur semblait avoir une incidence politique, des ordres qui contribuèrent à inspirer les magistrats instructeurs³⁸ ». Bien que le juge d'instruction soit en principe indépendant du pouvoir central (il est sous les ordres du premier président de la cour d'appel), en pratique il a beaucoup de mal à résister aux pressions des chefs du parquet, car il est nommé pour trois ans sur proposition du procureur. S'il débute dans la carrière, il doit se concilier ses bonnes grâces. C'est pourquoi, dans les affaires délicates, le juge d'instruction travaille en relation étroite avec le parquet³⁹.

La particularité de l'affaire d'Aigues-Mortes, comparée au scandale de Panamá qui a éclaté un an plus tôt, c'est qu'il ne s'agit pas d'un enjeu de politique intérieure, mais d'un enjeu international. L'« intérêt de la France » étant en cause, le gouvernement veut absolument que le procès ait lieu le plus rapidement possible, et qu'il prouve que ce sont les Italiens qui ont commencé à agresser les Français lors de la rixe du 16 août.

Les archives du ministère de la Justice ont gardé les traces des multiples interventions du pouvoir central pour tenter d'accélérer la procédure. Dès le 19 août, le ministre de l'Intérieur envoie un télégramme chiffré à son collègue de la Justice, lui demandant de le « tenir très exactement au courant des résultats de l'instruction ouverte par le parquet de Nîmes [...]. Il y aurait intérêt à ce que cette instruction aboutisse rapidement ». Le Quai d'Orsay évoque à de nombreuses reprises les critiques de la presse italienne, qui reproche aux autorités françaises de vouloir enterrer l'affaire.

L'ambassadeur de France en Italie écrit à Jules Develle le 17 novembre : « Il n'est guère de jour où l'attention du public italien ne soit rappelée [...] sur le prochain jugement des individus poursuivis à la suite des événements d'Aigues-Mortes. » Il ajoute que la presse affiche une « malveillance calculée pour faire douter de l'impartialité de la justice française ». Les journalistes se plaignent de la lenteur de l'instruction, du faible nombre des

accusés et du fait qu'un Italien figure parmi eux. Ces pressions atteignent leur paroxysme dans la première semaine du mois de novembre. Les télégrammes et les courriers affluent au cabinet du garde des Sceaux. Son collègue des Affaires étrangères veut un « règlement définitif dans les plus brefs délais » (4 novembre). Il demande un jugement rapide « pour clore enfin l'affaire », car celle-ci donne « prétexte à récrimination à l'étranger » (6 novembre). « Il faut clore la correspondance avec l'ambassade italienne sur la procédure judiciaire et hâter le procès » (15 novembre)⁴⁰.

Cette pression est aussitôt répercutée sur le parquet de Nîmes. Le lendemain des événements (18 août), le garde des Sceaux écrit au procureur général, Léon Nadal, pour lui demander d'accélérer l'enquête. Dès le début de ses investigations, le juge d'instruction, C. Roche, va donc travailler sous le contrôle direct de Nadal.

Les investigations concernant le massacre du 17 août vont être menées tambour battant. Comme je l'ai déjà souligné, le côté extraordinaire de cette affaire tient au fait que les crimes ont été commis sous les yeux des représentants de l'État. Le juge est arrivé sur les lieux dans la nuit du 16 au 17 août, avant que les premiers Italiens aient été tués. Il a commencé son enquête dès le lendemain⁴¹. C'est sans doute ce qui explique qu'il ait pu procéder aux premières arrestations le 22 août, cinq jours après le massacre. Cette promptitude lui a permis de recueillir les témoignages d'un grand nombre d'Aiguesmortais, encore sous le coup de l'émotion.

Jean Bedarride (propriétaire) et Justin Advenier (boulangier et conseiller municipal) ont vu Louis Clavel avec un fusil. Maurice Pagès (infirmier à l'hôpital d'Aigues-Mortes) a vu Conil à la tête de la bande des Aiguesmortais le 17 août. Auguste Lasserre (épiciier), Georges Durand (ancien greffier de paix), Pierre Michel (négociant en vins) ont vu Guis et Lautier, sur la place Saint-Louis, armés de leur gourdin. Louis Rouget (journalier) a vu Constant et Rouet tirer sur des Italiens. Marius Bachin (cultivateur) a entendu Charpentier (cultivateur) et la « femme Jean Masse » (*sic*) dire que Rouet avait achevé un Italien à coups de fusil. Henri Nouret (propriétaire) a entendu Rouet affirmer qu'il allait mettre deux cartouches dans son fusil pour tuer un Italien. Louis Astier (étudiant), Léon Advenier (agent consulaire) et plusieurs autres témoins ont vu Buffard achever à coups de bâton deux Italiens blessés par balles sous les remparts.

Dans le premier courrier qu'il a adressé au garde des Sceaux (le 18 août), Nadal avait prédit qu'il serait difficile d'« obtenir des révélations d'une population qui ne cachait pas ses sympathies pour les coupables et qui applaudissait aux scènes de sauvagerie dont j'ai parlé plus haut ». En effet, dans les jours et les semaines suivantes, la plupart des témoins qui avaient mis en cause des Aiguesmortais se rétractent. La confrontation organisée par le juge d'instruction entre Pierre Guis et Justin Advenier incite ce dernier à nuancer ses propos initiaux : « Dans ma déposition du 18 août, j'ai été un peu trop affirmatif en ce qui concerne le nommé Guis Pierre. Je ne l'ai pas vu lancer des pierres. » L'exemple le plus flagrant de rétractation concerne la famille Rouet. Le juge convoque le dénommé Charpentier, qui a accusé Antoine Rouet, dit « le Crasse », d'avoir tué un Italien près du mas Bachin. Voici la transcription de cette scène par le greffier :

Charpentier : Je n'ai pas reconnu ces trois individus [...]. Ils étaient étrangers au pays.

Le juge : Celui qui était porteur d'un fusil était certainement d'Aigues-Mortes et vous devez le connaître ?

Charpentier : Je ne l'ai pas reconnu. C'était trois étrangers français.

Le juge : Comment savez-vous que c'étaient des Français ?

Charpentier : Je ne sais pas.

La déposition de la voisine de Rouet, Jeanne Charle, épouse Urbe, 44 ans, donne une autre illustration de la loi du silence qui règne désormais dans la commune. « Je ne sais rien, je n'ai rien entendu dire. Je vis en mauvaise intelligence avec la nommée Rouet Jeanne, mais j'affirme ne lui avoir entendu tenir aucun propos au sujet des événements des 16 et 17 août. » Le greffier complète néanmoins son rapport par ces mots : « Après signature, le témoin ajoute : "Le jeudi 17 vers midi, j'ai entendu la femme et la fille de Rouet, époux de la femme Crespe, qui disaient dans la rue au moment où leur mari et père rentrait chez lui : 'Il vient d'en tuer deux.' Je compris qu'il venait de tuer deux Italiens." »

Antoine Rouet écrit au juge le 31 août pour lui dire qu'il a été victime d'un « faux témoignage ». Le même jour, un télégramme du juge de paix informe le juge d'instruction que « le fils de Rouet détenu déclare que c'est son oncle, Rouet Jean, qui a tué de deux coups de feu l'Italien blessé près de la maison Bachin. La rumeur publique est de cet avis ». Marius Rouet,

18 ans, rapporte alors au juge les propos tenus par son père au lendemain du massacre. « Il m'a dit que mon oncle [Jean Rouet], accompagné de Charpentier, a mis deux cartouches dans son fusil et a tiré sur un Italien. Le premier coup l'a atteint à la main et le deuxième au côté. Le soir mon oncle a raconté la même chose à sa femme et sa fille. » Mais lors de la confrontation entre le fils et le père, ce dernier refuse de confirmer les accusations qu'il a portées contre son frère (Jean Rouet). Marius préfère alors se rétracter lui aussi : « Puisque mon père nie le propos, je n'ai rien à dire. Je ne dis ni oui, ni non. »

La mobilisation de la communauté aiguesmortaise a aussi permis de rassembler des témoignages favorables aux inculpés habitant dans la commune. Lorsque Jean Rouet est arrêté, le docteur Reynaud établit un certificat médical déconseillant fortement son incarcération parce qu'il est atteint de « fièvres rémittentes et ne peut être transporté sans danger à la prison ». En conséquence, Rouet sera conduit à l'hôpital d'Aigues-Mortes et non à la maison d'arrêt de Nîmes. Son avocat attestera ensuite la bonne moralité de son client : « Il n'est pas de ces vagabonds dont plusieurs composaient la troupe déferée au jury de la Charente [...]. C'est un brave ouvrier, domicilié à Aigues-Mortes, et soutien de sa famille. » Certains « Ardéchois » bénéficieront de la même sollicitude de la part de leurs élus. Le maire de Luzech (Lot) et le député local écrivent au juge en faveur de Paul Vidal, attestant qu'il a « toujours été de bonne vie et de bonnes mœurs ». Lors du procès d'Angoulême, le directeur de la CSM témoignera en faveur de Constant, le présentant comme un « très bon ouvrier ». Le curé déclarera de son côté que Lautier est un « très brave homme », excellent père de famille (*Le Temps*, 30/12/1893).

La communauté aiguesmortaise a donc resserré ses liens pour faire face au juge d'instruction. Néanmoins, ce procès a aussi exacerbé des clivages internes. Antoine Rouet, dénoncé par sa voisine, a peut-être été victime de sa réputation. Selon Ernest Mandos, gendarme à Aigues-Mortes, son fils et lui sont « de mauvaises têtes dont il est impossible de rien tirer⁴² ». Plusieurs lettres anonymes, conservées dans le dossier d'instruction, indiquent que certains habitants de la ville ont tenté d'utiliser l'affaire pour régler leurs comptes.

Mr le preffet,

Au nom de la loi, au nom de la justice, punissez les coupables je vous signale Paul Crespe d'Aigues-Mortes qui a tué un jeune homme de 18 ans français comme cette une infamie révoltante de grace faite justice [...]. Le jeune a été tué devant le café Lombard.

L'auteur de ce texte possède une très faible maîtrise de la langue française et n'a pas compris comment il fallait argumenter pour espérer convaincre les autorités. En informant le préfet qu'un Français a assassiné un autre Français, cette dénonciation est « hors sujet », ce qui la prive de toute crédibilité. Mais d'autres lettres anonymes témoignent d'une culture scolaire et politique plus élaborée, comme celle-ci, adressée au directeur de la CSM :

Nous nous permettons de vous écrire pour porter à votre connaissance que nous sommes étonnés de voir que la compagnie garde à la tête de ses chantiers des baïles comme Ravel, un homme qui est l'un des auteurs de l'assassinat d'hier, qui a excité d'autres hommes à aller s'armer, qui est parti lui-même avec son fusil chargé sur l'épaule montrant les cartouches qu'il avait tirées [...]. Nous sommes des pères de famille qui frémissons en pensant au massacre d'hier ⁴³ .

Comme dans la première lettre, il s'agit ici de nuire à un proche (voisin ou collègue de travail). Mais cette fois l'auteur prend soin de ne pas préciser la nationalité de la victime. Il évite ainsi de plaindre les Italiens (attitude impensable à ce moment-là), sans contredire explicitement la thèse du conflit de nationalités.

La difficulté de l'instruction est accentuée par le fait qu'un très grand nombre de témoins ne parlent pas le français. Une soixantaine d'ouvriers italiens ont été entendus par le commissaire de Marseille dans les jours qui ont suivi le massacre, en présence d'un traducteur. Mais beaucoup d'entre eux se plaignent de la façon dont ont été établis ces témoignages. Dans un procès-verbal déposé au consulat de Marseille, Jean-Baptiste Amatteis, natif de Caselle Torinese, blessé à Aigues-Mortes, affirme que, lorsqu'il a fait sa déposition, le commissaire de police lui a dit : « Ceci ne va pas », et a fait réécrire plusieurs phrases. « J'ai dû signer sans qu'on m'en ait donné lecture. » Une autre plainte de ce type a été déposée au consulat, le 28 août, par cinq ouvriers italiens, et parmi eux le baïle Giuseppe Ciutti, qui avait été séquestré avec ses hommes dans la boulangerie de la veuve Fontaine. Ils

affirment eux aussi que leur déposition a été modifiée par le commissaire de police. « Je suis sûr qu'on n'a pas écrit toutes les choses les plus graves que j'ai déposées », écrit Ciutti, qui, en conséquence, a refusé de signer le procès-verbal⁴⁴.

Le juge d'instruction se heurte encore à un autre problème : une partie des assassins sont des trimards que personne ne connaissait à Aigues-Mortes, ce qui permet de rendre la « foule anonyme » responsable du massacre. Comme le dira un accusé le jour du procès, « les coupables ne sont pas ici ». Cet argument sera largement utilisé par les Aiguesmortais pour se disculper. À Angoulême, plusieurs témoins affirmeront avoir vu un individu « en chemise rouge et chapeau à large bord » tirant avec son revolver sur les Italiens. « Celui-ci était un étranger à Aigues-Mortes, personne ne le connaissait. Après avoir tiré, il a disparu dans la foule » (témoignage de Louis Astier cité par *Le Temps*, 29/12/1893).

Tous ces obstacles ont sans doute contribué à orienter le juge d'instruction vers deux grands profils de coupables. Le premier est incarné par les individus que la population d'Aigues-Mortes connaissait, mais qui étaient exclus de la sociabilité locale et, de ce fait, n'ont pas bénéficié de témoignages favorables. Le meilleur exemple en est Philippe Buffard, accusé par de nombreux Aiguesmortais qui ne se rétracteront pas par la suite. Le second profil de coupable idéal est celui des trimards possédant des signes particuliers. Dans la confusion de la mêlée sanglante, au milieu de la foule, les témoins n'ont souvent aperçu que les individus qui tranchaient sur les autres, que ce soit par leurs vêtements (cf. la « chemise rouge » et le « chapeau à large bord ») ou par leur aspect physique⁴⁵. La multitude de témoignages à charge contre Félix Lotte, surnommé « le Boiteux », résulte certainement de son handicap, qui a frappé les esprits. Dans sa déposition, le garde champêtre, Octave Boude, affirme : « Parmi les plus exaltés de ceux qui venaient frapper les Italiens, j'ai reconnu un boiteux qui depuis a été arrêté. C'est lui qui reprochait au maréchal des logis de soutenir les Italiens. » Plusieurs gendarmes reconnaîtront Lazare Beaugé en raison de son « œil poché ». Ces particularités physiques sont les seuls éléments mis en avant par les témoins italiens invités à identifier leurs assaillants. Albino Caramelli affirme dans sa déposition : « Je ne connais

aucun de nos assaillants, mais je me souviens qu'il y en avait un qui était borgne. »

Malgré ces difficultés et ces incertitudes, l'instruction concernant les faits qui se sont déroulés le 17 août progresse rapidement, essentiellement grâce aux témoignages des gendarmes. Comme le notera un journaliste lors du procès d'Angoulême, « pratiquement toute la gendarmerie du Gard aura défilé à la barre » (*Le Petit Parisien*, 29/12/1893). Les gendarmes, qui ont été en contact permanent avec les assaillants pendant vingt-quatre heures, ont eu tout le temps de repérer ceux qui ont utilisé leur fusil, leur gourdin, ou qui ont lancé des pierres.

Giovani Giordano, victime ou assassin ?

La mise en récit du massacre d'Aigues-Mortes par les journalistes a eu pour effet de réduire le problème des responsabilités à la question : « Qui a commencé ? » L'injonction du *New York Times*, « *France will have to answer* », a mis les autorités françaises dans l'obligation de trouver un fait déclencheur et un premier agresseur, de façon à démontrer que les Italiens étaient responsables du massacre. Mais, comme on l'a vu, la querelle initiale a opposé quelques ouvriers travaillant sur un chantier situé à 8 kilomètres d'Aigues-Mortes, sans autres témoins que les protagonistes eux-mêmes. Les deux surveillants aiguesmortais qui avaient désamorcé cette rixe ayant renvoyé dos à dos, dans leur déposition, les « Ardéchois » et les « Italiens », le juge d'instruction ne disposait d'aucun élément permettant d'accuser les Piémontais.

Le rapport transmis au garde des Sceaux par le procureur général de Nîmes (cf. annexe) montre que les magistrats français vont contourner l'obstacle en mettant l'accent sur la *deuxième* querelle du 16 août, celle qui a opposé un groupe d'ouvriers italiens aux gendarmes d'Aigues-Mortes, sous les yeux du juge de paix, Louis Hugou. Les gendarmes, qui se sont certainement donné le mot, accusent Giovanni Giordano de les avoir « menacés ». Mandos déclare que ce dernier s'est élancé sur lui par-derrière avec une fourche. Calat confirme en disant qu'il a dû dégainer son revolver pour le calmer.

Mais cet épisode n'a rien à voir avec la rixe qui a fait plusieurs blessés. Giovanni Giordano affirme qu'il n'était pas présent sur les lieux à ce moment-là et l'ouvrier français qui a reçu les coups de couteau ignore qui l'a frappé. De plus, comme on l'a vu, loin de confirmer les propos des gendarmes, le juge de paix minimise l'incident auquel a été mêlé Giordano. Selon lui, celui-ci a seulement lancé son soulier en direction des forces de l'ordre parce qu'il était surexcité. Hugou se targue d'avoir réussi à calmer les esprits en relâchant Giordano. Ce dernier sera néanmoins inculpé, lui aussi, de complicité d'assassinat afin de satisfaire les attentes du gouvernement français sur le partage des responsabilités.

Sauvagement agressé pendant la tuerie du 17 août, au point de sombrer dans le coma, Giovanni Giordano devient dans la presse italienne le symbole de la barbarie française. Le quotidien nationaliste *La Tribuna* (17/11/1893) le présente comme un martyr : « Le pauvre malheureux, de victime est devenu assassin [...]. Le pauvre homme n'a pas d'autre tort que d'être victime de la haine française. » Le journal cite, à l'appui de ses dires, les déclarations du juge de paix affirmant que le comportement de Giordano, le 16 août 1893, était « excusable ». Hugou devient alors, de son côté, le modèle du juge intègre, celui qui a placé « la loi avant la politique [...]. Il a remis Giovanni Giordano en liberté après l'enquête parce qu'il n'avait commis aucun délit. Mais cette liberté a failli lui coûter la vie car, le jour du massacre, pendant qu'on le conduisait avec les autres Italiens à la boucherie (je veux dire à la gare), il a été grièvement blessé et il a dû rester à l'hôpital », avant d'être expédié en prison⁴⁶.

Cette campagne de presse incite le gouvernement italien à intervenir en faveur de Giordano. L'ambassadeur écrit au ministre français des Affaires étrangères pour évoquer les « bons antécédents » de l'ouvrier et constater que « l'accusation portée contre lui d'avoir été l'instigateur d'une attaque dirigée contre les ouvriers français ne repose sur aucun indice sérieux » (04/10/1893). Il revient à la charge le 6 novembre en faisant part aux autorités françaises de l'« étonnement » du gouvernement italien face à l'inculpation de Giordano, « l'une des victimes les plus éprouvées des rixes ».

La riposte des autorités françaises, concoctée par Léon Nadal en étroite collaboration avec le gouvernement, se focalise sur deux points. Il s'agit

tout d'abord de démentir les confidences que le juge de paix a faites au consul de Marseille. En marge de la lettre transmise par Nadal à son ministre pour connaître son sentiment sur cette question, ce dernier a écrit : « Répondre que le règlement de l'affaire devant la chambre d'accusation est imminent et réviser les explications du juge de paix. » Nadal demande alors au procureur de la République de Nîmes, le supérieur hiérarchique direct de Louis Hugou, de faire pression sur lui pour qu'il réfute les propos que lui a prêtés le consul. Le procureur écrit derechef au juge de paix afin qu'il « complète » sa déposition concernant Giovanni Giordano, de façon à distinguer plus clairement ses déclarations et celles du consul. « En reproduisant le langage que vous avez tenu à M. le consul général d'Italie vous indiquez bien, par l'ouverture des guillemets, l'endroit de votre lettre où commence la transcription de vos paroles, mais vous avez omis de fermer les guillemets et l'on ne sait où s'arrête le discours que vous avez tenu à M. le consul général. » Louis Hugou, courageux mais pas téméraire, va fermer les guillemets à l'endroit précis souhaité par ses supérieurs hiérarchiques. Il affirme publiquement que le consul l'a mal compris et qu'il n'a jamais dit que l'infraction de Giovanni Giordano était « légère et excusable ».

Pendant ce temps, le ministère de l'Intérieur effectue des recherches dans le fichier central des interdits de séjour. Le résultat est accueilli avec un très grand soulagement par le gouvernement. Giovanni Giordano, qui, on l'a vu, avait été condamné en juillet 1889 par la cour d'assises du Var à un an d'emprisonnement pour vol et expulsé du territoire français un an plus tard, est convoqué au tribunal dès sa sortie de l'hôpital, le 13 septembre 1893. « Attendu que de l'aveu même de l'inculpé résulte, contre l'inculpé, la preuve d'avoir à Aigues- Mortes, dans le courant de la présente année, contrevenu à un arrêté d'expulsion décerné contre lui par M. le ministre de l'Intérieur lui enjoignant de quitter le territoire français. Attendu qu'il y a dans la cause des circonstances atténuantes », le tribunal lui inflige quinze jours de prison en application de l'article 463 du Code pénal (loi du 03/10/1849).

Avant d'être inculqué pour complicité de meurtre, Giovanni Giordano a donc été emprisonné pour séjour illégal sur le territoire français. Le 25 octobre, le procureur Nadal écrit au garde des Sceaux pour lui dire que

Giovani Giordano est un criminel « récidiviste ». Et il conclut : « Ces renseignements sont je crois de nature à diminuer dans une certaine mesure l'intérêt que M. l'ambassadeur d'Italie témoigne à ce prévenu⁴⁷. » Au cours de l'instruction et pendant le procès, tous les témoignages favorables à Giordano seront discrédités ou invalidés⁴⁸.

Un procureur au service de l'intérêt national

Le rapport envoyé par Léon Nadal au garde des Sceaux pour obtenir l'aval du ministère avant de le transmettre à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nîmes résulte donc d'une instruction menée au pas de charge, sous l'étroite surveillance du pouvoir politique. Lorsqu'on le lit (cf. annexe), on se rend compte qu'il a d'abord servi à fabriquer des innocences. La CSM et l'armée, les deux grandes puissances que l'opinion publique avait accusées à Aigues-Mortes au lendemain du massacre, sont dédouanées de toute responsabilité. Je n'ai retrouvé dans le dossier aucune investigation du juge d'instruction visant à comprendre pourquoi les troupes étaient arrivées après la bataille. De la même manière, à aucun moment le juge ne s'est penché sur les responsabilités de la compagnie. Les conditions de travail et d'hygiène et la mise en concurrence des ouvriers pour les salaires, questions pourtant largement évoquées par la presse dans les jours qui ont suivi la tuerie, n'ont jamais été prises en compte. Prétextant qu'il est « constamment en voyage », le directeur de la CSM ne répondra au juge d'instruction qu'un mois après sa requête et à la suite de plusieurs relances. Le jour du procès, sa déposition ne portera que sur des questions techniques.

Joseph Granier ne figure pas, lui non plus, sur le banc des accusés. Convoqué par le juge, qui lui demande pourquoi il n'a pas ouvert sa grille, il répond : « J'avais peur que ma maison soit brûlée et livrée au pillage [...]. J'ai donné l'ordre à mon domestique d'ouvrir et je me retirai immédiatement. Que pouvais-je faire de plus ? » Le juge le contredit alors avec véhémence. « Vous ne dites pas la vérité. M. le Préfet, M. le Procureur et nous-même étions là. Votre attitude a été odieuse. Vous n'avez pas agi en citoyen et en Français. Votre conduite a été la cause d'un plus long martyre

pour ces malheureux, vous avez peut-être à vous reprocher la mort de quelqu'un d'entre eux. »

Granier ne sera pas inculpé à Angoulême. Mais, le 6 octobre 1893, il sera reconnu coupable par le tribunal civil d'Aigues-Mortes (présidé par le juge Hugou) de ne pas avoir ouvert sa porte « pour abriter dans sa maison les Italiens poursuivis par une foule furieuse, et ce malgré les sommations faites par les autorités supérieures. Il a reconnu les faits et demandé l'indulgence du tribunal, vu qu'il ne savait pas ce qu'il faisait en ce moment si pénible ». Le tribunal se montrera, en effet, très indulgent, puisque Granier sera condamné à une amende de... 10 francs. C'est en gros le montant du salaire journalier qu'espéraient gagner les ouvriers italiens assassinés devant sa grille le 17 août 1893⁴⁹.

Finalement, on constate que la justice de la République n'a sévi que contre « ceux d'en bas ». Les 39 individus arrêtés pour avoir participé à la tuerie d'Aigues-Mortes appartiennent tous aux classes populaires. Treize d'entre eux sont mis hors de cause dans le rapport du procureur Nadal, « soit parce qu'ils n'ont joué qu'un rôle passif, soit parce que les premières charges portées contre eux ont complètement disparu ». Sur ces 13 innocentés, on trouve 9 Aiguismortais, ce qui montre que la mobilisation de la communauté a été efficace. Restent 26 accusés, répartis en trois catégories.

La première comprend les 18 individus inculpés pour tentative de meurtre. Giovanni Giordano est mis en cause pour la rixe du 16 août, tous les autres pour le massacre du 17. Dans ce groupe, on ne trouve qu'un seul Aiguismortais « de souche » : Jean Rouet. La deuxième catégorie comporte les 7 individus accusés de complicité. Une seule personne figure dans la troisième catégorie : il s'agit de Charles Brézun, le tambour d'Aigues-Mortes. Il est inculpé au titre de l'article 313 du Code pénal, parce qu'il a « organisé par le roulement de tambour la bande surexcitée » qui s'est dirigée vers le marais de la Fangouse le matin du 17 août.

Un examen attentif de l'argumentation développée dans ce rapport d'accusation montre avec quel soin on a cherché à présenter constamment les Italiens comme des agresseurs lors de la rixe du 16 août. Le rédacteur du texte a été jusqu'à reprendre à son compte les stéréotypes sur les ouvriers italiens en mentionnant les « trois coups de couteau dans les fesses » qu'a

reçus Vernet, preuve indubitable qu'il a été attaqué par-derrière, tout en précisant que, de leur côté, les Italiens s'en sont tirés sans « aucune égratignure⁵⁰ ».

La confrontation des sources judiciaires conservées aux archives départementales du Gard et aux archives nationales m'a permis de mettre en évidence le rôle direct que Léon Nadal a joué dans la rédaction de l'acte d'accusation qui a été transmis au garde des Sceaux, le 24 octobre 1893. On dispose en effet du « brouillon » rédigé par le procureur général à partir du rapport que lui avait remis, le 21 octobre 1893, le procureur de la République (celui-ci reprenant vraisemblablement le rapport du juge d'instruction)⁵¹. L'essentiel des corrections porte sur la présentation des événements du 16 août, ce qui ne surprendra pas. Nadal a supprimé la phrase qualifiant la première rixe de « querelle futile entre un Italien et un Français, querelle dont les origines sont restées confuses ». Il a barré aussi le passage suivant : « Grâce à l'intervention de M. le juge de paix d'Aigues-Mortes et de la gendarmerie qui étaient accourus sur les lieux, le calme fut rétabli après la mise en liberté, sur l'ordre du magistrat cantonal, de Giordano et de deux autres Italiens arrêtés par les gendarmes, et l'on pouvait espérer que cet incident n'aurait pas d'autre suite. » En revanche, Nadal a rajouté une formule de son cru : « dans cette bagarre *sanglante* », en soulignant le mot « *sanglante* ». Il a ensuite complété en précisant : « À la vue de ces blessures, dont quelques-unes auraient pu être mortelles, les gendarmes arrivés en toute hâte n'hésitèrent pas à procéder à l'arrestation de Giordano. »

Ces modifications du rapport du juge d'instruction permettent à Léon Nadal d'établir un lien direct entre les blessures occasionnées par la première rixe et l'arrestation de Giovanni Giordano, de façon à donner plus de force à l'accusation d'homicide portée contre lui. Mais lorsqu'on confronte cette relation des faits avec les données figurant dans le dossier d'instruction, la manipulation apparaît avec évidence. Le rapport médical établi par le docteur Reynaud à propos des ouvriers blessés le 16 août mentionne explicitement la présence d'un Italien parmi les six victimes (sans compter ceux qui n'ont pas voulu se faire soigner à l'hôpital d'Aigues-Mortes par crainte de représailles). Par ailleurs, les conclusions du médecin sont en totale contradiction avec les affirmations de Nadal

concernant les blessures « qui auraient pu être mortelles », puisqu'il précise : « En résumé, des six blessés que j'ai examinés [...] aucun n'est dans un état inquiétant⁵². »

Léon Nadal est intervenu aussi en sens inverse, pour tenter d'atténuer la responsabilité des inculpés français. C'est ce qui le conduit à écarter la « préméditation », que son substitut voulait retenir au titre des « circonstances aggravantes ». Il justifie son choix en affirmant que tous les acteurs de cette rixe sanglante ont vécu « dans un état de surexcitation ardente » en raison de copieuses libations. « C'est l'esprit de vengeance qui a armé leur bras, sans leur permettre un seul instant de faire appel à leur raison. » Mais, là aussi, les arrière-pensées politiques sont évidentes, puisque le consul d'Italie avait lui-même évoqué la préméditation en apprenant que les émeutiers avaient appelé à la « chasse à l'ours⁵³ ».

Il semble toutefois que le zèle patriotique du procureur général ait été diversement apprécié au sein de la Direction des actions criminelles et des grâces. J'ai retrouvé une note de travail, datée du 31 octobre, qui reflète la position du cabinet du ministre sur l'acte d'accusation transmis par Léon Nadal. « Je crois pouvoir formuler d'après le rapport de M. le procureur général les propositions suivantes », écrit l'auteur de cette note. Selon lui, Giovanni Giordano, mis en cause pour sa participation aux violences du 16 août, doit être renvoyé « en police correctionnelle » (et non en cour d'assises) pour voie de fait et violence par jets de pierre et attaque d'un gendarme. Pour le massacre du 17 sont proposées 19 mises en accusation, exclusivement des ouvriers français, 13 étant renvoyés en cour d'assises et 6 en police correctionnelle.

Dans un télégramme adressé le 1^{er} novembre à Nadal, le garde des Sceaux écrit : « Je désirerais conférer avec vous vendredi prochain dans la matinée relativement à l'affaire d'Aigues-Mortes. » Quelques jours plus tard, le ministre écrit au procureur pour l'informer que, en réponse à sa lettre du 24 octobre et « suite à [leur] conférence », il lui renvoie le dossier de procédure criminelle. Et il ajoute : « D'accord avec vous, j'estime qu'il y a lieu de requérir du chef de tentative d'assassinat le renvoi devant la chambre des mises en accusation des nommés : ... » Suit une liste de 17 noms, dont celui de Giovanni Giordano. À nouveau, le ministre insiste sur la nécessité de régler l'affaire dans « le plus bref délai possible » et demande

que la chambre des accusations « statue d'urgence ». Cette dernière rend son arrêt le 10 novembre. Mais comme le procès doit être jugé dans une autre cour d'appel, il faut désormais engager la procédure auprès de la Cour de cassation pour que celle-ci décide du lieu où se déroulera le procès.

Il s'agit là d'un autre enjeu important de l'affaire d'Aigues-Mortes. Elisabeth Claverie a montré les difficultés qu'avaient rencontrées les magistrats pour rendre la justice dans la première moitié du XIX^e siècle. « Extraire un coupable des innocents du village ne fut généralement pas facile pour les gendarmes et les magistrats dans la France rurale du XIX^e siècle, le faire condamner à leur gré pas davantage. » Dans une société de « voisins héréditaires », liés depuis toujours par des relations d'alliance, de consanguinité, de clientèle, « tous intéressés à la gestion des réputations, élément central de l'exercice social, matrimonial et économique », la justice avait du mal à faire entendre sa voix. Le problème était aggravé par le clivage qui opposait les normes de l'élite et celles des villageois dans l'interprétation des lois. En Lozère, pendant longtemps, les jurés ont ainsi refusé de criminaliser les rixes, notamment quand elles mettaient aux prises les conscrits et les gendarmes⁵⁴.

Pour contourner ce genre d'obstacles, la loi a prévu qu'un procès puisse être renvoyé dans une autre juridiction quand un « motif de suspicion légitime » pèse sur le jury du lieu où s'est déroulé le crime. Le procureur général de Nîmes justifie la demande de renvoi du procès d'Aigues-Mortes par le fait que, parmi les accusés, plusieurs appartiennent à des familles domiciliées dans la commune ou dans le voisinage. Nadal estime que celles-ci « ne manqueraient pas de s'associer avec les familles autrement nombreuses de ceux qui ont échappé aux investigations de la justice, en vue de créer un courant favorable à un acquittement général ». Dans un autre courrier au ministre, il précise que ce motif de suspicion s'applique aussi aux départements du Vaucluse et de l'Ardèche, en raison du grand nombre d'ouvriers italiens qui y travaillent. « Une partie de la population, qui voit avec déplaisir les étrangers se mettre en concurrence avec les ouvriers du pays, a hautement pris partie contre les Italiens [...]. Le retentissement des événements des 16 et 17 août a été très grave. » En conséquence, il penche pour la Lozère, en raison du « tempérament plus calme et plus froid d'une population qui n'a jamais été en contact avec les

Italiens ». Sinon, il faudra organiser ce procès dans le ressort d'une cour d'appel située dans le centre de la France, peu concerné par l'immigration et échappant, par conséquent, « aux sentiments malveillants que l'on constate chez les habitants du littoral de la Méditerranée et de la vallée du Rhône ».

Bien que Nadal ait changé d'avis dans les semaines suivantes, insistant fortement pour que le procès ait lieu dans le Gard⁵⁵, la Cour de cassation décide finalement de l'organiser à Angoulême. Ce choix permet au ministère de confier le siège du ministère public à un homme de confiance, le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, Fernand Alphandery.

Tous innocents ! Quand le peuple se pardonne à lui-même

L'arrêt rendu par la chambre des accusations de Nîmes, fruit des ultimes tractations entre le ministère et le procureur général, n'a retenu que les 17 inculpés sur lesquels portaient les charges les plus graves. Le ministère s'est finalement rangé à l'avis du procureur général en maintenant l'inculpation de Giovanni Giordano. Il ne reste qu'un seul Aiguesmortais « de souche » dans cette liste : Jean Rouet. Mais le principal témoin à charge, le journalier Rouget, prétextant des problèmes de santé, ne viendra pas à Angoulême. Jean Rouet sera jugé et acquitté séparément, lors d'une session de la cour d'assises tenue en mars 1894⁵⁶. Ainsi, seuls 16 accusés comparaissent à Angoulême, et, parmi eux, aucun Aiguesmortais « de souche ».

Giovanni Giordano n'aura droit qu'à un avocat commis d'office. Pour montrer sa solidarité avec celui que l'on considère en Italie comme une victime du chauvinisme français, le gouvernement italien exige d'être représenté au procès par le vice-consul de Marseille. Les autorités françaises ne s'opposent pas à cette requête, perçue néanmoins comme une « manifestation gratuite de défiance, les débats étant publics ». Du fait que l'affaire d'Aigues-Mortes a permis le retour de Crispi au pouvoir quelques semaines avant le procès, la présence du vice-consul à Angoulême suscite un vif intérêt chez les journalistes. Tous espèrent un coup d'éclat permettant de relier, encore et toujours, la grande politique internationale et la petite chronique des faits divers⁵⁷.

Un autre incident contribue à alourdir l'atmosphère. Plusieurs personnes tirées au sort pour faire partie du jury ont été récusées par l'accusation ou la défense, tandis que d'autres se sont déclarées malades. Ces désistements provoquent la colère des jurés qui n'ont pas pu échapper à leurs obligations civiques. Le journaliste du *Figaro* (28/12/1893) constate : « Les douze malchanceux, plus deux jurés supplémentaires, qui n'ont pu se défiler prennent place en roulant des yeux féroces et ce petit incident, qui retarde de près d'une heure l'ouverture des débats, est vivement commenté par l'auditoire. ». Contre ceux qui évoquent des « passe-droits », le procureur doit rappeler à cet « étrange jury » qu'il ne connaît personne (*Le Matin*, 28/12/1893).

Dès qu'ils ont pris connaissance du dossier, les magistrats de Bordeaux ont découvert l'inanité des charges qui pesaient contre Giovanni Giordano. « L'accusation relevée contre Giordano était d'une exagération manifeste », écrit le conseiller Aubin, qui a présidé la cour d'assises, dans une lettre adressée le 5 janvier 1894 au garde des Sceaux pour tenter d'expliquer l'acquittement général. Selon ce magistrat, le délit de coups et blessures n'était « nullement prouvé », l'accusation de « tentative d'homicide volontaire sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, passible de la peine de mort, [...] ne résultait pas des débats ». En tant que président de la cour, Aubin a alors posé la question subsidiaire « d'attaque envers gendarmes agissant pour l'exécution des lois. C'était légal et régulier. Mais cette qualification nouvelle était bien peu de chose à côté de celle admise par l'arrêt de renvoi ». Les magistrats instructeurs ont classé les accusés en deux groupes, requérant des peines sévères pour ceux chez lesquels la « pensée d'homicide » apparaissait établie, et seulement des peines correctionnelles pour les autres.

On peut se demander si l'organisation des débats, lors de ce procès, n'a pas été motivée par le souci d'éviter que l'injustice faite à Giovanni Giordano n'apparaisse trop clairement aux yeux du public. Fernand Alphandery a en effet décidé d'entremêler les dépositions des témoins et les interrogatoires des accusés, ce qui, aux dires des journalistes, a singulièrement « compliqué » l'instruction du procès et lui a donné une « allure languissante⁵⁸ ».

Ce procès fait néanmoins la une des journaux pendant près d'une semaine. La presse nationaliste estime que l'honneur de la France est en jeu. L'éditorialiste de *La Croix* (31/12/1893) affirme que « le procès d'Aigues-Mortes a quelque chose de bien humiliant pour la fierté nationale », car un seul Italien figure dans le box des accusés pour 16 Français, et les débats sont surveillés par le vice-consul, « insolemment assis à côté des juges ». *Le Soleil* (30/12/1893) souligne que « les Italiens prendraient comme une victoire le fait que les Français soient condamnés ». Drumont renchérit dans *La Libre Parole* (30/12/1893). Il plaint les « malheureux Français coupables d'avoir repoussé la force par la force [...] ». En attendant qu'ils nous mitraillent avec les canons que nous avons payés, [les Italiens] commencent déjà à égorger les travailleurs français qui ont serré les rangs pour faire place à des étrangers qui avaient faim [...]. Si les Italiens veulent du travail, qu'ils aillent travailler pour le roi de Prusse puisqu'ils l'ont choisi eux aussi ».

Plusieurs accusés, bien conseillés par leurs avocats, exploitent ce registre en affirmant qu'ils ont voulu défendre l'honneur national parce que les Italiens criaient « À bas la France ». Néanmoins, les arguments nationalistes perdent rapidement de leur crédibilité. Le représentant du gouvernement Crispi, loin du coup d'éclat espéré par les journalistes, fait profil bas. De leur côté, les avocats de la défense se sont donné le mot pour dépolitiser le procès ; certains d'entre eux font même l'éloge de l'Italie. Enfin, dès les premiers témoignages, il devient évident pour tout le monde que les charges retenues contre Giovanni Giordano sont inconsistantes. Ce dernier parle bien le français et les chefs de bricole aiguesmortais sous les ordres desquels il a travaillé dressent de lui un portrait favorable. De plus, Giordano a l'habileté de caresser l'honneur national dans le sens du poil. Il raconte que l'un de ses camarades de chantier lui a dit : « Viens avec moi, je te protégerai. » Le président lui demande alors : « C'est un Français qui vous a sauvé la vie ? » Giordano répond : « C'est vrai, mais j'étais grièvement blessé » (*Le Figaro*, 28/12/1893). Les journaux nationalistes en sont réduits à dénoncer sa duplicité. Pour *La Croix* (29/12/1893), cet Italien « affecte d'avoir un rire béat. Il cherche à se faire passer pour naïf. Il n'est que sournois ».

La thèse nationaliste n'ayant plus de crédit, c'est la stratégie défendue depuis le mois d'août par les libéraux, visant à dépolitiser l'affaire

d'Aigues-Mortes, qui prend le dessus. *Le Journal des débats* (30/12/1893) insiste sur le fait qu'il s'agit d'une « affaire ordinaire qui se différencie seulement des autres par le nombre de victimes ». Qu'on ne vienne donc pas « engager des discussions irritantes à propos d'une affaire qui ne s'y prête pas et mêler la politique à un simple procès *criminel* de droit commun ».

Alors qu'au mois d'août la presse de masse avait validé l'interprétation nationaliste, en décembre elle impose la thèse libérale dans l'opinion. Le meilleur exemple de cette volte-face est donné par *Le Matin*. Ce quotidien a été, on l'a vu, l'un des premiers à présenter le massacre comme une légitime défense des ouvriers français menacés par la concurrence des Italiens. Mais, au lendemain du verdict d'Angoulême, le journal publie un éditorial qui affirme exactement le contraire. « À aucun moment du reste, la question de nationalité n'a paru jouer un rôle bien sérieux dans cette affaire [...]. Cette abominable affaire n'a donc, d'aucun côté, l'excuse du patriotisme » (*Le Matin*, 01/01/1894).

Puisque les étrangers ne sont pas les coupables, il ne reste que les vagabonds. Après avoir souligné, lui aussi, que cette tuerie n'est pas très différente des rixes qui opposent des ouvriers « de même nationalité », *Le Figaro* (29/12/1893) affirme que les meurtriers sont des repris de justice, des « rôdeurs de route, étrangers au pays ». Accusation qui permet, au passage, de préciser que la communauté aiguesmortaise n'est pas responsable, même si, « une fois l'élan donné, elle a suivi avec la cruauté sauvage des foules qui flairent le sang ».

Pour le journaliste du *Figaro* présent au procès, il suffit d'examiner l'apparence des trimards pour se convaincre que ce sont des assassins. Ce sont des « individus de mauvaise mine, débraillés, avec des chemises de couleur et des vestons de velours à côtes ». Comment pourrait-on être honnête quand on commet de tels crimes contre le bon goût ? Cette nouvelle « preuve » permet d'accabler celui qui s'impose au fil des jours comme le coupable idéal : Philippe Buffard. *Le Figaro* le décrit comme un « sinistre débraillé à peine vêtu d'une chemise indéfinissable et d'un pantalon qui tombe en loques ». Lorsque Buffard fond en larmes, accablé de remords, le journaliste note : « Il essuie une larme avec un mouchoir sordide. » De son côté, *Le Petit Parisien* (29/12/1893) écrit : « Il a les yeux

injectés de sang et profondément enfoncés dans l'orbite. Son nez crochu ressemble à un bec d'oiseau, il a le front large et bombé⁵⁹. » Buffard est le seul accusé, avec le jeune Biblemont, qui reconnaîtra son crime. À aucun moment il ne cherchera à se justifier en invoquant la défense de l'« honneur national ». Lorsque la cour lui demande de s'expliquer, il répond : « J'étais saoul. J'ai fait comme tous ceux qui étaient là. Maintenant, j'ai commis le péché, j'accepte la pénitence » (*Le Figaro*, 29/12/1893).

Finalement, toutes les informations que la presse a publiées en août 1893 concernant les victimes françaises, l'agression initiale des Italiens, les rumeurs sur le soulèvement de la communauté italienne de Marseille, etc., se sont révélées fausses. Mais aucun journaliste n'esquissera la moindre autocritique. La lecture nationaliste n'étant plus crédible, tous se contentent de changer leur fusil d'épaule et de reprendre à leur compte la thèse libérale. Le procès d'Aigues-Mortes commence alors à basculer. Il perd sa dimension politique pour devenir une affaire de droit commun. Les débats s'éternisent, et l'ennui gagne la salle d'audience. Tant et si bien que, le troisième jour, une grande partie des journalistes sont partis. L'actualité est ailleurs⁶⁰. Plusieurs journaux tentent néanmoins de réactiver la polémique de politique intérieure en saisissant au vol la déposition du chef des douanes qui s'en est pris au préfet. Le Mallier est accusé d'être venu « sur le théâtre des massacres en feutre mou, en veston court et une ombrelle à la main », alors que les douaniers et les gendarmes sont restés sur le champ de bataille vingt-huit heures d'affilée. *Le Figaro* (30/12/1893) commente ce témoignage en affirmant que « d'autres responsabilités sont établies désormais, notamment celle du préfet, qui a laissé pendant près de trente heures 16 gendarmes et 18 douaniers aux prises avec 1 000 émeutiers ».

Ce n'est pas la première fois que Le Mallier est critiqué pour son peu d'empressement à se rendre sur le terrain. En octobre 1890, il était en vacances à Montreux lorsque se sont produites les très graves inondations du Gard. C'est son secrétaire général qui avait assuré le service à sa place. *Le Figaro*, journal très lu par la bourgeoisie catholique de l'époque, a sans doute voulu profiter de l'occasion pour discréditer un préfet accusé, on l'a vu, d'appliquer avec la hargne des nouveaux convertis la politique laïque de la République. Son dossier de carrière montre que, depuis plusieurs années, il doit ferrailer pour conserver son poste de préfet⁶¹. Il répondra lui-même

au *Figaro* en affirmant qu'il n'a pas revêtu son uniforme pour se rendre à Aigues-Mortes parce qu'il n'a pas eu le temps de choisir son costume. « Il s'agissait d'abord de faire promptement mon devoir. » Il ajoute que, le 17 août, il a alerté l'armée dès l'aube. « Pourquoi la troupe réquisitionnée à 4 heures du matin n'est-elle arrivée qu'à 6 heures du soir⁶² ? »

Cette mise en cause de l'armée provoque un début de polémique. *Le Journal des débats* (05/01/1894) s'appuie sur la lettre du préfet pour demander des éclaircissements à propos de la réquisition de la troupe. « Si celle-ci a été requise avant 5 heures, on ne s'explique pas la lenteur du mouvement. » Le général aurait pu requérir le chef de gare par un train spécial. « Que ce soit au préfet, au général ou à tout autre fonctionnaire » qu'elle incombe, ajoute le quotidien, « une grave responsabilité a été encourue. Elle ne saurait se perdre dans l'anonymat ». Un journaliste de *L'Autorité* renchérit en posant la question : « À qui la faute ? Il faut le savoir car il y a quelqu'un de coupable dans cet incident, qui aurait pu être tragique (*sic*), et l'impossibilité même de le connaître dénote une fois de plus l'anarchie qui règne à tous les degrés de l'administration civile et militaire. » Un lecteur anonyme répond au *Journal des débats* pour expliquer qu'« il a fallu télégraphier de Nîmes à Marseille, quartier général du corps d'armée, pour obtenir l'ordre d'envoi des troupes ». Ce qui a occasionné un retard de trois à quatre heures⁶³.

Mais la polémique tourne court. La « grande muette » ne répondra jamais aux questions posées par la presse. Dans son réquisitoire, le procureur général Fernand Alphantery reste silencieux sur le rôle de l'armée. Alors que Léon Nadal, cédant aux pressions nationalistes, avait fabriqué un acte d'accusation fantaisiste contre Giovanni Giordano, son collègue bordelais opte pour la thèse inverse, soutenue par les libéraux. Ce sont les « vagabonds » qui sont chargés de tous les maux. Alphantery affirme que les accusés ont l'« instinct du mal ». Parmi eux, ajoute-t-il, neuf sont des « repris de justice » et douze n'ont pas de domicile fixe. Il poursuit en ironisant sur ces trimards qui ne veulent pas travailler mais qui invoquent la concurrence du travail pour justifier leurs penchants criminels. Prenant ouvertement parti pour la CSM, Alphantery pose la question : « Tous ces nomades, de quel droit viendraient-ils défendre à l'administration des salins d'embaucher des Italiens ? »

Dans son réquisitoire, il maintient que ce sont les Italiens qui ont commencé les hostilités et que Giordano est l'un des « principaux coupables ». Néanmoins, il suggère au jury d'écarter pour lui l'inculpation d'assassinat et de ne retenir que la « rébellion contre la gendarmerie », ce qui « ramènerait la peine à une condamnation correctionnelle ». Six accusés (Constant, Blanc, Buffard, Dencausse, Lotte et Biblemont) sont à ses yeux « indignes de pitié » et doivent être condamnés lourdement. Mais le procureur général n'est pas hostile aux « circonstances atténuantes » pour les autres (*Le Matin*, 30/12/1893).

Ce réquisitoire, qui, à en croire la presse, « a produit un grand effet sur l'auditoire », n'a pas suffi à convaincre le jury populaire. Tous les inculpés sont en effet acquittés. Dans la salle, malgré quelques applaudissements, c'est la stupeur et la colère qui dominent. Une vive altercation oppose les avocats de la défense aux journalistes, qui crient au scandale, dénonçant un « verdict stupéfiant [...]. Il est absolument impossible de comprendre à quel mobile les jurés charentais ont répondu en renvoyant absous des misérables comme cet ignoble Kroumir ». Les jurés « ont manqué à leur devoir d'honnêtes gens et le verdict qu'ils ont rendu sera sévèrement condamné par les esprits impartiaux de tous les pays » (*Le Figaro*, 31/12/1893).

Quelques jours plus tard, le conseiller Aubin, en tant que président de la cour d'assises d'Angoulême, adresse son rapport au garde des Sceaux sur « avis conforme du premier président », pour tenter d'expliquer ce qui apparaît comme un grave échec pour la justice française⁶⁴. Après avoir reconnu que « le verdict de non-culpabilité en faveur de tous les accusés est vraiment regrettable », il s'efforce de comprendre les « motifs de la défaillance du jury de la Charente placé en face de faits criminels dont la répression s'imposait à toute conscience honnête ». Selon lui, ce verdict ne peut pas s'expliquer par « l'insuffisance et l'obscurité de la preuve. Les débats ont pleinement mis en relief les charges. Quelques accusés faisaient les aveux les plus complets, certains attendaient même leur condamnation. Il faut donc écarter l'hypothèse du doute sur la preuve [...]. Les débats avaient laissé à tous la conviction qu'une répression s'imposait, tant à cause de la gravité de l'affaire qu'en considération de l'effet exemplaire du point de vue international ». Et il précise que toute hésitation est devenue

impossible après le réquisitoire du procureur général, « qui [a] précisé l'accusation dans un exposé des plus clairs et une argumentation serrée ».

Pour le conseiller Aubin, deux grandes raisons expliquent le verdict populaire. La première concerne l'absence de preuves contre Giovanni Giordano. Ce dernier ayant été « cruellement frappé et laissé pour mort », il se peut que le jury, « obéissant à un sentiment d'humanité, ait voté, sans discussion, l'acquittement de ce premier accusé ». Le jury a peut-être aussi « redouté le mauvais effet que produiraient des condamnations prononcées exclusivement contre des Français ».

La seconde raison de l'acquittement, d'après le conseiller Aubin, est la pression exercée sur les jurés par les nationalistes. Alors que la cour et les avocats avaient tout fait pour « dépolitiser » le procès, quelques heures avant l'ouverture des débats *Le Matin charentais*, le quotidien conservateur local, a reproduit des extraits de journaux « qui tous prenaient ouvertement parti pour les accusés français, demandant leur acquittement et les présentant comme victimes des Italiens. Cette intervention de la presse dans les affaires soumises au jury est toujours déplorable et parfois elle devient funeste ». Aubin fait également état de pressions plus directes sur le jury. « Le jour du verdict, j'ai reçu une lettre anonyme dans laquelle on disait aux jurés, en leur demandant l'acquittement des inculpés français : "La France ne doit pas se courber ni avoir peur de l'Italie : soyez fermes dans votre verdict et la France vous applaudira, sinon vous passerez pour des couards et des lâches." Et plus loin : "Nous avons les yeux sur eux, qu'ils ne l'oublient pas... Courage." »

En réalité, ces deux raisons n'en font qu'une. Les principes universels de la justice ont été bafoués parce que les accusés et les victimes ont été définis, avant tout, par leur nationalité. Si les magistrats bordelais avaient vraiment voulu un procès équitable, ils auraient dû dénoncer publiquement l'instruction fantaisiste dirigée par Léon Nadal. Mais mettre en cause les rouages de la justice française était une tâche aussi impossible que de s'en prendre à l'armée ou de dénoncer les mensonges de la presse.

Les acquittements scandaleux prononcés par les jurés d'Angoulême sont la conséquence, en dernière analyse, du processus de nationalisation de la justice française. Pour convaincre les lecteurs qui en douteraient encore, je voudrais conclure ce chapitre en comparant l'affaire d'Aigues-Mortes avec une affaire du même genre qui a eu lieu à Montceau-les-Mines en 1868. Cette année-là, une rixe entre des mineurs locaux et des Piémontais a fait plusieurs blessés graves. Les gendarmes ne parvenant pas à ramener le calme, c'est l'intervention de l'armée qui a mis fin aux troubles, évitant ainsi un massacre comparable à celui d'Aigues-Mortes⁶⁵.

Lorsqu'on lit le rapport adressé par le procureur général de la cour impériale de Dijon en charge du dossier, on ne peut qu'être frappé par le fait qu'il ne cherche pas à défendre les ouvriers français. Il écrit que la cause première de la rixe vient de la « jalousie » des mineurs locaux, moins bien payés que les Piémontais en raison de rendements inférieurs. Il ajoute : « La malveillance s'en mêla et, malgré la circonspection des Piémontais, des rixes eurent lieu entre les ouvriers de nationalités différentes [...]. Les Français insultèrent deux Piémontais qui, se voyant provoqués et en nombre inégal, firent usage de leurs couteaux. Quoique blessés légèrement, leurs adversaires excitèrent la fureur de leurs camarades et suivis d'une vingtaine d'entre eux allèrent le lendemain demander impérieusement le renvoi des Piémontais. » Le procureur général précise qu'à partir de ce moment-là les mineurs locaux « accablent de mauvais traitement les Italiens » qui se sauvent dans les bois. Trente-cinq prévenus sont déférés devant le tribunal correctionnel, dont trois Piémontais. Mais ceux-ci sont relaxés, alors que tous les mineurs français sont condamnés à des peines de prison (trois ans pour les principaux inculpés).

Le contraste est aussi saisissant quand on examine les arguments avancés par les accusés pour se défendre. Loin d'invoquer la concurrence injuste des Piémontais sur le marché du travail, ils s'efforcent d'apitoyer l'empereur. Dans une lettre collective (sans doute rédigée par leurs avocats), ils s'adressent directement à lui, comme à un père. Ils commencent par rappeler la terrible catastrophe qui s'est produite huit mois plus tôt à Montceau-les-Mines et les souscriptions pour les victimes, « en tête desquelles figuraient votre illustre nom et celui de votre auguste famille [...]. Depuis qu'entre vos mains vous tenez les rênes de l'empire français,

jamais on n'a entendu dire que vous vous soyez montré insensible à l'Infortune. Nous espérons que votre bon cœur ne vous fera pas défaut à notre égard [...]. Depuis quelque temps, Sire, nous avons des disputes avec les Piémontais travaillant avec nous. Ces disputes résultaient de leur caractère brutal ». Et, plus loin : « Vous ne voudrez pas accroître le nombre des veuves et des orphelins que compte déjà en grand nombre le petit village de Montceau-les-Mines [...]. La France a la réputation d'être une nation philanthrope, son chef ne voudra pas démentir une si belle gloire. » Les auteurs de la lettre concluent en implorant l'empereur de jeter « un regard de compassion » sur les accusés. Ainsi, « tout le monde sera heureux. Notre directeur sera heureux de nous voir revenir ; vous serez heureux aussi car le bien contenté toujours et ce sera un bienfait de plus à ajouter à ceux dont vous comblez la France ».

¹ AN, BB 18 1947.

² Il désigne explicitement les agresseurs comme des « habitants d'Aigues-Mortes et des ouvriers employés aux vendanges dans la contrée », tout en ajoutant que l'enquête sera difficile car « la population ne cachait pas ses sympathies pour les coupables » ; cf. AN, BB 18 1947.

³ *Le Figaro*, *La Libre Parole*, *Le Gaulois*, reprenant sans doute les informations diffusées dans le premier télégramme, précisent que la « rixe » a fait dix morts, alors que les autres grands quotidiens (notamment *Le Temps* et *Le Matin*) parlent de quatre morts.

⁴ C'est le seul journal, à ma connaissance, qui ait mentionné les violences d'Aigues-Mortes dès le 17 août, dans un entrefilet.

⁵ Il faut signaler la singularité du *Petit Journal*, seul quotidien national ayant présenté dès le 18 août un récit détaillé des événements, intégrant les informations locales.

⁶ Les journaux populaires ne s'embarrassent pas de ces précautions rhétoriques. *Le Petit Journal* écrit ainsi que, « sur les seize morts, on compte cinq Français » (20/08/1893).

⁷ Gédéon Sabatier, l'Ardéchois qui, le 16 août, avait fait courir le bruit que des Aiguesmortais étaient morts à la Fangouse, récidive trois jours plus tard en affirmant que les Italiens sont revenus incendier les marais.

⁸ Témoignage d'Angelo Pistelli publié dans le journal *Il Caffaro* (22/08/1893), cité par Romain Rainero, *Les Piémontais en Provence : aspects d'une émigration oubliée*, Nice, Serre, 2000, p. 220.

⁹ Antonio Labriola, *Scritti filosofici e politici* (1893), Rome, Giulio Einaudi editore, 1973. Deux articles de ce recueil parlent des événements d'Aigues-Mortes. De même, lors du XI^e congrès national du Parti ouvrier français tenu à Paris du 7 au 9 octobre 1893, les délégués « félicitent les

travailleurs socialistes qui, reportant la responsabilité des scènes sanglantes d'Aigues-Mortes sur le système capitaliste, se sont mis en travers de toutes les excitations chauvines, et ils les assurent des sentiments fraternels du prolétariat, décidé à ne voir d'ennemi que dans le patronat quelle que soit sa nationalité » ; POF, Onzième Congrès national, Lille, Éd. Delory, 1893.

10 Il se présente comme le « seul journal français recevant par fils et services spéciaux les dernières nouvelles du monde entier » ; cf. Michael Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences*, *op. cit.*, p. 70. Un demi-siècle plus tard, *Le Matin* sera interdit par la Résistance en raison de son active collaboration avec le régime de Vichy.

11 L'enquête du ministère de l'Intérieur pour mesurer l'impact des événements d'Aigues-Mortes dans la communauté italienne de Marseille invalide une fois de plus ce genre de fantasmes. Même si trois Italiens, venus d'Aigues-Mortes, ont tenté d'inciter leurs camarades de Marseille à protester, le commissaire de police ne constate « absolument rien de particulier dans l'état d'esprit des ouvriers italiens » (rapport du 19 août 1893) ; cf. AD Bouches-du-Rhône, 4 M 2359. Quelques jours plus tard, l'enquête menée par *Le Journal des débats* dans la communauté des 25 000 Italiens de Paris conclut que la politique y est inconnue. « Les incidents d'Aigues-Mortes n'ont eu aucun écho [...]. On n'y lit point les journaux et pour cause » (24/08/1893).

12 Mais sur ce plan aussi l'Italie est en retard sur la France, puisque à cette époque une forte proportion de la population est encore analphabète et que seulement 7 % des hommes italiens ont le droit de vote ; cf. Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, *op. cit.*, p. 109.

13 Le règlement des hôpitaux dépendant de la ville de Marseille interdit désormais d'y admettre des malades, même pour des soins temporaires, s'ils ne vivent pas depuis six mois au moins dans cette ville ; cf. Raniero Paulucci di Calboli, *Larmes et sourires de l'émigration italienne*, *op. cit.*, p. 300.

14 Cet article peut être consulté sur le site : <http://query.nytimes.com/mem/archive-free/pdf>.

15 Le mélange entre fait divers et politique apparaît clairement à travers les deux grands titres qui font la une du *Petit Parisien* le 20 août 1893 : « Une négresse assassinée » et « Troubles d'Aigues-Mortes. La presse italienne ».

16 Cité par Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, vol. I, p. 98.

17 Cité par Michel-Louis Rouquette, *La Chasse à l'immigré. Violence, mémoire et représentations*, Bruxelles, Mardaga Éditions, 1997, p. 22.

18 Bernard Lazare constate que 150 ouvriers seulement travaillent dans les salins (le 15 septembre), alors qu'il en faudrait 600. La fuite des Italiens a laissé les camelles inachevées, en attendant que la pluie vienne tout détruire. Le fait que la CSM n'ait pas trouvé de travailleurs français

pour remplacer les étrangers suffit, selon lui, à invalider la thèse de la concurrence sur le marché du travail.

[19](#) Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, et Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques. Indemnités franco-italiennes*, Paris, Imprimerie nationale, 1894.

[20](#) Le compte rendu de cet entretien a été conservé dans AN, F 7 12575.

[21](#) Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 3.

[22](#) Cf. Giuseppina Sanna, « Gli immigrati in Francia alla fine dell'ottocento e il massacro di Aigues-Mortes », *Studi storici*, n° 1, 2006.

[23](#) « J'observe que le maire ne dit rien et n'approuve pas quand le secrétaire attribue la cause de la bagarre aux Italiens. Au contraire, quand il prend la parole, c'est pour souligner la responsabilité des trimards et demander au gouvernement plus de moyens pour assurer la sécurité de la ville et défendre les gens honnêtes », Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, *op. cit.*, p. 39.

[24](#) Cf. la présentation du contentieux dans « France-Italie : affaire d'Aigues-Mortes », *Revue générale de droit international public*, 1, 1894, p. 171 sq.

[25](#) Le gouvernement italien a collé des affiches dans les grandes villes d'Italie indiquant que le maire d'Aigues-Mortes allait être suspendu (d'après *Le Petit Midi*, 23/08/1893).

[26](#) Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques...*, *op. cit.*, p. 12-16. L'arrêté de révocation est nettement moins amène. « Considérant que M. le Maire d'Aigues-Mortes, au cours des derniers événements, en publiant une proclamation qui était de nature à provoquer les plus fâcheuses interprétations, engage gravement sa responsabilité, arrête : article 1 : M. le Maire d'Aigues-Mortes est suspendu de ses fonctions » ; cf. AC Aigues-Mortes, 3 K 8.

[27](#) SHD, 9 Yd 259, dossier Albert Caze.

[28](#) AN, BB 6 (II)/1094, dossier Léon Nadal ; AN, BB 6 (II)/619, dossier Fernand Alphandery.

[29](#) AN, F 1/b1/356, dossier Nicolas Le Mallier.

[30](#) La fortune de son père (propriétaire) est estimée à 300 000 francs.

[31](#) Caze a gravi les échelons de la hiérarchie en Algérie de 1865 à 1875, colonie où il est retourné à partir de 1901. Il parle l'arabe et il est présenté comme « bienveillant avec les indigènes ». La principale « tache » dans son dossier résulte du fait qu'il n'a pas fait la guerre de 1870. Le 24 septembre 1871, il écrit : « Je n'ai pas quitté l'Algérie pendant la guerre contre les Allemands. Détaché aux Bureaux arabes avant la guerre, tous mes efforts pour suivre mon régiment sont restés infructueux » ; SHD, 9 Yd 259, dossier Albert Caze.

[32](#) AN, BB 6 (II)/1094, dossier Léon Nadal.

[33](#) En 1873, s'estimant lui-même victime d'une « dénonciation des plus calomnieuses l'accusant de radicalisme », Le Mallier a été évincé de son poste de sous-préfet à Parthenay.

[34](#) AN, BB 6 (II)/619, dossier Fernand Alhandery.

[35](#) Dans une lettre publiée par *Le Clairon* (24/04/1883), un lecteur qui l'a connu quand il était étudiant à Caen affirme qu'il était alors « l'un des membres les plus actifs de la société Saint-Vincent-de-Paul et édifiait tout le monde par sa régularité et sa ferveur aux offices de l'église Saint-Jean ».

[36](#) François de La Marche, le conseiller à la cour d'appel qui a participé à la rédaction de l'acte d'accusation dans l'affaire d'Aigues-Mortes, illustre un autre profil de magistrat. Issu de la « haute société protestante de Nîmes », il est parvenu à intégrer la magistrature grâce à la recommandation du procureur général (1882). Élu républicain du conseil général du Gard en 1880, il a mené pendant une dizaine d'années une double carrière. Mais, en 1892, la nouvelle loi sur l'incompatibilité des fonctions électives et judiciaires l'oblige à se retirer de la politique. Malgré ses demandes insistantes, François de La Marche ne sera jamais nommé premier président d'une cour d'appel ; cf. AN, BB 6 (II)/802, dossier François de La Marche.

[37](#) SHD, 6 YF 72 585, dossier Auguste Cabley.

[38](#) Jean-Pierre Machelon, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, p. 92 sq. La justice est l'un des secteurs où l'épuration républicaine a été la plus radicale, notamment entre 1877 et 1879, puis à la suite de la loi du 30 août 1883, qui provoque l'éviction de plusieurs centaines de parquetiers ; cf. Jean-Claude Farcy, *Magistrats en majesté. Les discours de rentrée aux audiences solennelles des cours d'appel : XIX^e-XX^e siècle*, Nanterre, Centre d'histoire de la France contemporaine, 1996, p. 162.

[39](#) Le massacre d'Aigues-Mortes éclate un an après le scandale de Panamá, à un moment où le procureur général et le procureur de la République de la Seine voient le garde des Sceaux quotidiennement pour tenter de minimiser les conséquences politiques de cette affaire ; cf. Jean-Pierre Machelon, *La République contre les libertés ?*, *op. cit.*, p. 101. Sur les liens entre le parquet et le juge d'instruction lors du procès de Sante Caserio, cf. Pierre Truche, *L'Anarchiste et son juge. À propos de l'assassinat de Sadi Carnot*, Paris, Fayard, 1994.

[40](#) AN, BB 18 1947.

[41](#) Tout ce passage (jusqu'à la p. 167) repose sur le dossier d'instruction conservé aux archives départementales de Charente (Angoulême) : AD Charente, 2 U prov 610. On y trouve notamment les dépositions des témoins, les dossiers individuels des inculpés par type de délit, les rapports de gendarmerie, la correspondance entre les services, l'état nominatif des 109 Italiens qui résidaient à Aigues-Mortes au moment des faits et de 49 Italiens sur les 60 entendus par le commissaire de police de Marseille. Le dossier comprend aussi les bulletins individuels des blessés soignés à Marseille,

avec une description de leurs blessures, les rapports d'autopsie, les expertises balistiques, les mandats de dépôt, les interrogatoires des inculpés, le plan des lieux, etc.

[42](#) Les Aiguemortais ont aussi bénéficié des confusions commises par les enquêteurs dans la précipitation consécutive aux pressions du pouvoir central. Le dossier montre ainsi que le juge a confondu les deux frères Rouet, accusant Antoine au lieu de Jean. Dans l'acte d'accusation, Antoine Rouet, dit « le Crasse », a 43 ans. Il est présenté comme « employé à Aigues-Mortes », alors qu'en réalité il a 68 ans et est journalier.

[43](#) Le juge de paix répond que M. Ravel est un « parfait honnête homme. Il travaille depuis huit ans à la CSM ». Selon lui, le délateur est un ouvrier qui a été renvoyé par paresse ou incapacité ; lettres conservées dans le dossier AD Charente, 2 U prov 610.

[44](#) AD Bouches-du-Rhône, 4 M 2359. Ces affirmations sont démenties par le commissaire aux délégations juridiques du tribunal de simple police de Marseille.

[45](#) Dans une lettre adressée au juge le 10 septembre 1893, Joseph Constant tente d'utiliser l'argument de l'apparence physique en sa faveur : « Les gendarmes se sont trompés. C'est quelqu'un qui a à peu près ma physionomie [*sic*], ils ont remarqué un chapeau de paille pareil au mien et entouré d'un crêpe noir. »

[46](#) Article conservé dans le dossier AN, BB 18 1947.

[47](#) AD Gard, 6 U 11/80.

[48](#) Le juge de paix met ainsi en cause le témoignage de celle qu'il présente comme la « maîtresse du bayle Genni » : « Le témoignage de cette femme serait suspect. Elle ment constamment » (lettre du 24 septembre 1893 au juge d'instruction).

[49](#) AD Gard, 15 U 1/84*.

[50](#) Les verbes utilisés par le procureur Nadal dans son rapport sont très significatifs : un ouvrier italien a « reproché » quelque chose à un Français ; un ouvrier français a eu à « se plaindre » d'un Italien ; « de nombreux Italiens armés de bâtons, de pelles et de couteaux vinrent assaillir [...] les Français inférieurs en nombre et surpris à l'improviste ». Le stéréotype du couteau italien était répandu, à l'époque, dans les milieux judiciaires, y compris chez les experts en criminologie, comme Alexandre Lacassagne. Lors du procès de Sante Caserio, celui-ci note dans son rapport : « L'Italie est la terre classique des crimes de sang, les instruments préférés étant tranchants et pointus » ; cité par Pierre Truche, *L'Anarchiste et son juge*, *op. cit.*, p. 61.

[51](#) Document communiqué par José Cubero ; cf. AD Gard, 4 U 5/111.

[52](#) AD Charente, 2 U prov 610.

[53](#) On peut penser que c'est pour exprimer une discrète protestation contre l'intrusion du pouvoir politique dans cette affaire judiciaire que le substitut de la cour de Nîmes a centré l'audience

solennelle de rentrée (le 16 octobre 1893) sur les libertés communales à Aigues-Mortes ; cf. Jean Marquet, *La Charte des libertés et coutumes d'Aigues-Mortes*, Nîmes, Impr. de F. Chastanier, 1893. Sur les enjeux politiques de ces audiences de rentrée, cf. Jean-Claude Farcy, *Magistrats en majesté*, *op. cit.*, p. 155.

[54](#) Élisabeth Claverie, « De la difficulté de faire un citoyen. Les “acquittements scandaleux” du jury dans la France provinciale du début du XIX^e siècle », *Études rurales*, n^{os} 95-96, 1984.

[55](#) Nadal justifie cette volte-face en affirmant que, « depuis le mois d'août dernier, en effet, le calme n'a jamais été troublé, les nombreuses arrestations opérées sont pour ainsi dire passées inaperçues ; et bien des esprits prévenus ou mal résignés paraissent comprendre aujourd'hui qu'une répression impartiale s'impose. Je ne crois donc pas devoir me préoccuper d'une demande de renvoi de cette affaire devant une autre cour d'assises ; je craindrais même qu'une semblable procédure ne fût mal appréciée par l'opinion publique ». On peut se demander si ce revirement n'est pas lié plutôt à la volonté de garder la main sur un procès mal ficelé, afin d'éviter d'être désavoué par un collègue.

[56](#) Cf. *Le Petit Méridional*, 18/03/1894.

[57](#) Comme le précise *Le Figaro* (27/12/1893), l'enjeu de ce procès tient aux « circonstances politiques » dans lesquelles il a lieu (le retour au pouvoir de Crispi date du 15 décembre 1893).

[58](#) Le fait d'entremêler dépositions et interrogatoires aboutit à rappeler à la barre les mêmes individus jusqu'à cinq ou six fois en une heure (*Le Temps*, 30/12/1893). Ce système entraîne aussi une confusion des rôles. Plusieurs accusés se trouvent ainsi en position de témoin à charge contre les Italiens. *Le Petit Parisien* (28/12/1893) prend appui sur le témoignage de l'un des inculpés pour mettre en cause les Italiens : « Cette déclaration de Dencausse a une réelle importance. Elle marque bien les intentions hostiles des Italiens et prouve que c'est bien de leur côté que sont partis les premiers coups. »

[59](#) Ces descriptions montrent l'importance du récit dans la construction de l'évidence en matière judiciaire. Sur ce problème, cf. Carole Dornier (dir.), *Esthétique du témoignage*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2005.

[60](#) *Le Petit Méridional* (29/12/1893) note que, les deux derniers jours du procès, la salle du tribunal est quasiment « déserte ».

[61](#) Dans une lettre écrite au ministre de l'Intérieur le 7 avril 1890, il déplore qu'on veuille l'écarter de son poste, estimant que son « attitude très loyale et très nettement républicaine » ne justifie pas cette sanction ; cf. AN, F 1/b1/356, dossier Nicolas Le Mallier.

[62](#) Cette lettre figure dans le dossier de Nicolas Le Mallier. Elle a été publiée par *Le Figaro* au début du mois de janvier 1894.

[63](#) Extraits de presse cités dans *Le Petit Méridional*, 05/01/1894 et 06/01/1894.

[64](#) AN, BB 18 1947.

[65](#) AN, BB 18 1776, affaire de Montceau-les-Mines (1868).

CHAPITRE 4

Enjeux de mémoire

La première fois que je me suis rendu aux archives départementales du Gard (à Nîmes) pour consulter les dossiers relatifs à l'affaire d'Aigues-Mortes, la personne qui s'occupait d'orienter les lecteurs m'a confié que, lorsqu'elle était enfant, sa grand-mère, originaire de cette ville, lui parlait souvent de la tragédie, mais sous le sceau du secret, comme si le sujet était toujours tabou dans la communauté locale. J'ai obtenu le nom de plusieurs personnes censées détenir des documents inédits et qui pourraient me révéler des faits encore ignorés sur cette affaire. Fort de cet espoir, je me suis lancé dans une enquête sur la mémoire de cet événement.

ENTERRER L'AFFAIRE

Les réparations

Le jugement d'Angoulême aurait dû clore l'affaire d'Aigues-Mortes. On l'a vu, le vœu le plus cher des autorités, italiennes comme françaises, était d'en finir au plus vite avec un problème qui avait placé les gouvernants dans une position très difficile. Mais le verdict injuste prononcé par le jury d'assises a relancé la polémique entre nationalistes des deux côtés des Alpes. Le 31 décembre, *La Libre Parole* exulte. Un gros titre barre toute sa une : « L'affaire d'Aigues-Mortes. Acquittement de tous les accusés ». Inversement, à peine rendu public, le jugement provoque un véritable tollé dans la presse italienne. « Maintenant, écrit *La Tribuna*, les Italiens sauront que contre eux existe la liberté d'assassinat que les jurés ont consacrée » (cité par *Le Temps*, 01/01/1894). De nouvelles manifestations éclatent à Gênes, Catane, Turin. L'ambassadeur en poste à Rome écrit à son ministre qu'une guerre prochaine avec la France est désormais considérée comme

« probable » en Italie, dans toutes les classes de la nation¹. Ce risque est pris très au sérieux dans l'Hexagone, y compris par les milieux modérés. La *Revue chrétienne* (tenue par des protestants) écrit que « le seul danger redoutable pour la République est toujours celui d'une guerre étrangère, aussi les événements d'Aigues-Mortes restent-ils très regrettables [...]. Les rixes meurtrières des salines ne pouvaient justifier l'insulte à nos couleurs, le bris des écussons du séminaire français ou la mise à sac des tramways de nos compagnies. Il a fallu une extrême prudence de la part des hommes politiques des deux pays pour arrêter un mouvement dont chacun comprenait les périls² ».

Dans les semaines qui suivent le verdict, les deux gouvernements se mobilisent à nouveau pour mettre fin à l'engrenage et éviter la guerre. Crispi et ses amis ayant repris les rênes du pouvoir, les nationalistes n'ont plus intérêt à jeter de l'huile sur le feu. Même *La Tribuna* renonce à épiloguer sur le verdict d'Angoulême. *L'Osservatore romano*, l'organe du Vatican, va jusqu'à esquisser une petite autocritique. « Soyons justes, ce fut en Italie qu'on fit d'abord entrer la politique internationale dans les faits d'Aigues-Mortes. À ces faits, qui sont des délits purement criminels, on attribua un caractère politique ayant une importance internationale. Les prétendues démonstrations de ressentiment patriotique organisées dans chaque ville d'Italie, les pierres lancées contre le palais Farnèse, ont changé un conflit de travail en une question politique et une querelle d'ouvriers en une lutte des peuples » (cité par *Le Temps*, 04/01/1894)³.

Côté français aussi, l'heure est à la compréhension. Dans la prestigieuse *Revue des deux mondes*, qui reflète le point de vue des élites républicaines modérées, Charles Benoist écrit : « Nous ne devons pour l'instant à l'Italie que la justice, mais nous la lui devons. À cet égard, elle ne peut pas regretter plus que nous le regrettons le verdict du jury d'Angoulême dans l'affaire du massacre d'Aigues-Mortes. » Et il ajoute : « Le plus sage n'est-il pas, toute passion rejetée et toute fausse gloire, pour nous, d'offrir comme nous le faisons, et pour l'Italie, d'accepter des réparations de droit autres qu'une condamnation qu'il dépend de nous et qu'il est de notre volonté de lui donner ? Ce que nous avons de plus pressé à faire, elle et nous, c'est d'enterrer tous les cadavres, et dans la fosse où nous les déposerons,

d'enterrer avec eux toutes les provocations, toutes les polémiques irritantes⁴. »

L'éminent chroniqueur de *La Revue des deux mondes* est donc convaincu que, pour terminer l'affaire d'Aigues-Mortes, il faut d'abord enterrer les morts et réparer les dégâts. Le premier objectif ne sera pas véritablement atteint puisque les deux pays ne parviendront jamais à s'entendre sur le nombre des victimes tombées le 17 août. En revanche, un accord est rapidement trouvé sur la question des indemnités. La France, nous l'avons vu, accepte de verser 420 000 francs aux familles des victimes italiennes et, réciproquement, les autorités italiennes accordent 30 000 francs de dédommagement aux Français ayant subi des dégâts lors des manifestations qui ont suivi le massacre⁵. Ce règlement à l'amiable facilitera le rapprochement diplomatique entre les deux pays au cours des années suivantes, malgré le regain de tension causé par l'assassinat du président de la République Sadi Carnot, en juin 1894, par un anarchiste italien⁶.

Enterrer et réparer pour pouvoir oublier, tel est le programme que la communauté aiguesmortaise s'efforce, elle aussi, de mettre en œuvre après le verdict d'Angoulême. Pour que la vie puisse reprendre son cours comme avant, les autorités locales s'empressent de réparer les dégradations que les émeutiers ont commises dans la ville, retapant notamment la voiture municipale qui a servi à transporter les ouvriers italiens jusqu'à la gare. Les gendarmes sont réquisitionnés pour permettre aux Italiens, qui ont fui précipitamment le 17 août, de récupérer leurs effets dans les auberges où ils étaient logés. Le maire établit des certificats pour ceux qui ont été spoliés afin qu'ils obtiennent les indemnités distribuées par leur gouvernement⁷.

Ces deux journées de violence ont aussi perturbé la routine administrative, créant des litiges entre services. Bien qu'elle soit arrivée après la bataille, l'armée exige qu'on lui règle les dépenses de fourrage et de paille pour les chevaux des cavaliers cantonnés à Aigues-Mortes à partir du 17 août. L'hôpital communal réclame le paiement des factures occasionnées par le traitement des blessés du 16 août au 22 septembre⁸. Ces affaires sont rapidement résolues, grâce à l'intervention de la préfecture. Les membres du conseil d'administration de la CSM font preuve eux aussi de bonne volonté en acceptant de verser des indemnités aux gendarmes qui

ont été au cœur de la bataille. En revanche, ils rejettent la demande du consulat d'Italie, qui sollicite une aide financière au profit des ouvriers blessés le 17 août.

Tout semble donc rentrer dans l'ordre à Aigues-Mortes dès les premiers mois de l'année 1894. Mais les négociations diplomatiques entre les deux gouvernements ont déjà montré qu'il était plus facile de réparer les dégâts matériels que d'enterrer les morts. Les Aiguesmortais ne vont pas tarder à le constater eux aussi. Les sept cadavres italiens déposés à la morgue le soir du 17 août ont été inhumés en catimini, la nuit suivante, escortés par un détachement d'infanterie. Un entrefilet du *Petit Méridional* note avec soulagement que la population locale ne s'est pas acharnée sur les corps. « Cet événement est passé heureusement inaperçu : deux personnes seulement ont suivi le lugubre cortège⁹. »

Mais l'absence de funérailles publiques a créé, semble-t-il, une sorte de psychose dans la communauté aiguesmortaise. Personne n'ayant vu l'enterrement des Italiens, c'est comme s'ils n'étaient pas morts. Le bruit se répand alors qu'il reste des cadavres dans les marais. Alerté, le consul d'Italie à Marseille demande aux autorités françaises d'effectuer des recherches dans les salins du Peccais. Le 26 août, le maire d'Aigues-Mortes répond que les recherches n'ont rien donné. Mais, le 29 septembre, le préfet du Gard envoie au maire un télégramme sur le même sujet : « Est-il vrai qu'on aurait découvert aux environs d'Aigues-Mortes de nouveaux cadavres d'Italiens dans ces derniers jours ? » La réponse du maire est encore négative, mais le doute n'a pas été levé¹⁰.

Que sont-ils devenus ?

- *Victimes et héros*

Maurice Halbwachs a montré que les matériaux avec lesquels une mémoire collective peut se construire sont faits des souvenirs que les acteurs et les témoins de l'événement en conservent tout au long de leur vie¹¹. La particularité du souvenir est qu'il s'ancre dans l'expérience vécue. Il relève davantage des émotions que de l'intellect. Il arrive que le souvenir

ne puisse même pas être véhiculé par le langage. Il agit alors comme une trace psychique, un traumatisme qui, comme on dit, « marque » les individus pour le restant de leur vie, oriente leurs gestes et leurs pensées, parfois sans qu'ils s'en doutent. Il est quasiment impossible pour l'historien de percevoir cette dimension individuelle de la mémoire lorsqu'elle porte sur des événements vieux de plus d'un siècle. Les archives sont comme le flash d'un appareil photographique instantané. Elles éclairent les acteurs quand ils sont sous le feu de l'actualité, puis ceux-ci retombent dans la nuit.

Certains éléments permettent de mesurer quelques-unes des conséquences qu'a eues le massacre d'Aigues-Mortes pour ceux qui y ont été mêlés. Les premiers concernés, ce sont évidemment les Italiens blessés le 17 août 1893. Certains d'entre eux sont restés handicapés toute leur vie. Lors de son témoignage au procès d'Angoulême, le juge de paix évoque ainsi le cas d'un ouvrier piémontais soigné à l'hôpital d'Aigues-Mortes et qui « a aujourd'hui des facultés mentales atteintes à la suite des coups qu'il a reçus » (*Le Temps*, 29/12/1893).

Ceux qui ont été accusés publiquement d'avoir participé, directement ou indirectement, à la tuerie ont dû apprendre à vivre avec ce souvenir. Nous ne savons pas ce que sont devenus les trimards inculpés au procès d'Angoulême. Parmi eux, plusieurs avaient le profil des « récidivistes » condamnés au bagne, en application de la loi de 1885 sur la relégation. On a vu que, lorsqu'il a été arrêté, le jeune Biblemont a provoqué les forces de l'ordre en leur criant : « À Cayenne ! », ce qui lui a valu une condamnation à un mois de prison par le tribunal correctionnel pour « menaces contre les gendarmes »¹². Parmi les autres accusés, Félix Lotte avait déjà subi dix condamnations pour mendicité, vagabondage ou outrages. Il paraissait lui aussi un bon candidat pour le bagne. Néanmoins, la petite recherche effectuée dans les registres des relégués est restée infructueuse, ce qui tendrait à prouver qu'aucun des inculpés d'Aigues-Mortes n'a fini ses jours à Cayenne¹³.

Nous avons davantage d'indications à propos des Aiguesmortais. Joseph Granier, condamné par le tribunal civil parce qu'il avait refusé d'ouvrir sa porte pour sauver les Italiens, est mort en 1927 à Aigues-Mortes¹⁴. Pendant trente-quatre ans, il a donc vécu, dans son mas de la rue Diderot, avec cette image infamante colportée par la rumeur publique.

Jean Rouet, le seul Aiguesmortais « de souche » inculpé pour tentative de meurtre, a échappé au procès d'Angoulême, comme on l'a vu, en raison de la défection du principal témoin à charge. Mais comme il n'a pas été jugé à ce moment-là, il est resté en prison jusqu'à la fin du mois de mars 1894, avant d'être acquitté à son tour. Un entrefilet paru dans la rubrique « Faits divers » du *Petit Méridional*, le 5 mai 1901, nous apprend que Rouet n'a finalement pas supporté d'être mis au ban de la communauté locale.

« Jeudi matin le docteur Monnier, maire d'Aigues-Mortes, entrant à l'hospice boulevard Gambetta pour faire ses visites aux indigents, a essuyé trois coups de revolver, tirés par le nommé Rouet, dit l'Albinos. Une balle dans la chaussure, une dans le côté droit des reins, le docteur a été soigné par le pharmacien Cayla. Ses jours ne paraissent pas en danger, l'extraction de la balle n'ayant révélé aucun organe essentiel atteint. Par contre, Rouet, atteint d'un cancer à la face, nourrissait, depuis la bagarre des Italiens, une haine tenace contre le docteur Monnier qui, à Angoulême, avait témoigné contre lui car il avait tué un Italien d'un coup de fusil. Devenu irascible, Rouet avait déjà caché un fusil dans son matelas. Un compagnon de salle avait averti la sœur de garde qui l'avait désarmé. Mais sournois et vindicatif et emporté, Rouet s'est suicidé après son coup manqué¹⁵. »

On voit que, pour ce journaliste, la culpabilité de Jean Rouet ne fait aucun doute. Par son geste désespéré, que le journal local met sur le compte de son caractère sournois et emporté, Rouet a sans doute voulu avoir le dernier mot. Il s'est vengé de la communauté aiguesmortaise tout entière. « Quand l'offensé s'est vu injustement et mortellement outragé et qu'il n'est pas en état de riposter, écrit Raymond Verdier dans ses réflexions sur la vengeance, il n'a pour seul et unique recours que de retourner contre soi le bras qu'il n'a pu armer contre son offenseur, de maudire en mourant celui qui le condamne à mort, de tourmenter son adversaire en se faisant fantôme. En se suicidant, la victime endosse tout le poids de sa blessure et voue à la mort son offenseur¹⁶. »

La tuerie du 17 août a aussi bouleversé l'existence des représentants de l'État républicain présents sur les lieux. Ils ont vu les Italiens se faire massacrer et ont craint pour leur propre vie, ce qui explique le sentiment d'injustice exprimé par ceux qui ont été mis en cause pour leur comportement ce jour-là. Lorsqu'il est acculé à la démission, le maire se

justifie en affirmant : « C'est moi qui, ceint de l'écharpe, ai conduit à la gare les Italiens qui partaient, les protégeant au péril de ma vie. » De même, le préfet du Gard réfute les critiques du *Figaro* en disant : « J'ai rempli mon devoir au péril de ma vie et, comme tous les gendarmes, au milieu de la bagarre, dans la rue, j'ai protégé autant qu'il était en mon pouvoir les Italiens contre leurs assaillants. » Le curé d'Aigues-Mortes, Jacques Mauger, répond aux accusations de *La Tribuna* dans un langage similaire : « J'ai réussi dans une large mesure à dominer les haines et les colères, au péril de ma propre vie. J'ai pu donner les secours spirituels aux mourants. J'ai fait transporter les blessés en lieu sûr et j'ai reçu du président du Comité protecteur des émigrants, M. le professeur Louis Olivi de Trévis, des félicitations pour lesquelles je lui ai exprimé mes remerciements¹⁷. »

Toutefois, il ne suffit pas de s'autoproclamer héros d'un jour pour que votre nom soit inscrit en lettres de feu dans le grand livre de la mémoire. Encore faut-il que l'État reconnaisse vos mérites. La République a récompensé les héros des 16 et 17 août 1893. Mais, parmi eux, on ne trouve ni le maire, ni le préfet, ni le curé. C'est le capitaine Cabley qui restera dans l'histoire comme le grand homme de l'affaire d'Aigues-Mortes. Cité à l'ordre du 15^e corps d'armée le 26 septembre 1893, il obtient pour son courage une médaille d'honneur de première classe, en or, assortie de ce commentaire : « A montré pendant les troubles d'Aigues-Mortes, le 17 août dernier, une énergie et un dévouement dignes des plus grands éloges. » Plusieurs douaniers recevront eux aussi une récompense. En octobre 1893, le capitaine Rousseau et le lieutenant Reynaud se voient remettre une médaille d'honneur en or au motif qu'ils ont « fait preuve d'un courage exceptionnel en concourant au maintien de l'ordre public dans des conditions pourtant périlleuses ». Mais la République sait aussi honorer les humbles. En septembre 1894, Mme Gouley reçoit ainsi, à titre posthume, une médaille en argent. Cette femme « est morte des suites des émotions et des coups reçus en protégeant un étranger que la foule voulait écharper. Cette distinction est destinée à perpétuer dans sa famille le souvenir de sa noble et courageuse conduite¹⁸ ».

- *Un enjeu de carrière*

L'analyse des dossiers de carrière conservés aux archives nationales était une autre piste permettant de mesurer les conséquences de l'affaire d'Aigues-Mortes pour ceux qui ont été directement concernés. Cet événement a eu des effets positifs pour plusieurs d'entre eux.

Félicité pour son rôle à la tête des forces de gendarmerie, le capitaine Cabley sera nommé chef d'escadron quelques années plus tard. Envoyé à Ajaccio, il servira à nouveau avec zèle l'ordre républicain en réprimant plusieurs manifestations¹⁹. Le commissaire de police d'Aigues-Mortes, Alexandre Saramitto, obtiendra lui aussi un avancement en récompense de son action pendant les événements. Dans une lettre de recommandation signée par le préfet du Gard, celui-ci précise qu'à « l'occasion des incidents du mois d'août dernier à Aigues-Mortes, il a montré un zèle et une activité dignes d'éloges et [que] son concours a été des plus utiles. Il mérite les encouragements de l'administration et à ce titre je le propose pour être élevé sur place à la troisième classe de son emploi²⁰ ».

Les deux procureurs généraux qui ont dirigé l'accusation en défendant scrupuleusement l'intérêt national seront eux aussi récompensés par la République. Quelques semaines après avoir tenu le rôle du ministère public à Angoulême, Fernand Alphantery est nommé conseiller à la Cour de cassation. Quant à Léon Nadal, il deviendra premier président de la cour d'appel de Nîmes en 1898²¹.

En revanche, l'affaire d'Aigues-Mortes n'a eu aucun impact sur la carrière du général Albert Caze. On a vu qu'il était arrivé à la tête de ses troupes après la bataille, alors que, s'il s'était rendu sur les lieux dès que le préfet l'avait averti (le matin du 17 août), la vie de tous les ouvriers italiens aurait été épargnée. Nous ne connaissons pas les causes de ce retard. Toujours est-il que le général Caze n'en a pas été tenu pour responsable. Le rapport annuel d'inspection rédigé juste avant les événements (le 3 juillet 1893) lui reprochait pourtant « de ne pas suffisamment s'occuper de certains détails et de ne pas faire étudier suffisamment les affaires qu'il est chargé d'instruire ». Mais, l'année suivante, le même rapport précise qu'il « a tenu compte des observations qui lui ont été faites au sujet des détails de son commandement ». Un autre document, daté du 26 septembre 1893, le félicite car « sa brigade est très bien instruite et dirigée ». Quelques mois plus tard, il est précisé qu'il « doit devenir général de division le plus tôt

possible ». Albert Caze obtiendra cette promotion peu de temps après (en 1897) et il sera nommé au commandement du 19^e corps d'armée, basé à Alger, en 1901²².

L'affaire d'Aigues-Mortes fera néanmoins deux perdants (outre le maire) : le juge de paix et le préfet. Dans une lettre datée du 22 octobre 1893, Louis Hugou demande les Palmes académiques pour son comportement héroïque pendant les événements des 16-17 août. Je ne sais pas s'il a obtenu gain de cause, mais ce qui est certain, c'est que son rôle dans l'affaire n'a pas incité ses supérieurs hiérarchiques à favoriser sa carrière. Dans sa fiche de notation, il est certes précisé qu'il a montré « de l'énergie et [du] courage lors des troubles d'Aigues-Mortes », mais sa valeur professionnelle est jugée « faible ». Les multiples courriers adressés par Hugou au procureur de la République de Nîmes pour obtenir une promotion resteront sans effet. Finalement, « à 67 ans il déclare renoncer à tout avancement²³ ». On se souvient que ce sont les propos de Hugou qui ont permis à la presse et aux autorités italiennes de monter la polémique qui a placé la France en position d'accusée sur la scène internationale. Il est donc permis de se demander (mais les preuves font défaut) si le pouvoir républicain n'a pas fait payer au juge de paix son obstination à dire la vérité sur le comportement de Giovanni Giordano lors des incidents du 16 août.

L'autre fonctionnaire qui verra sa carrière entravée à la suite de l'affaire d'Aigues-Mortes est le préfet Le Mallier. En juillet 1893, il écrit au ministre de l'Intérieur pour être promu en première classe. Mais il n'obtiendra pas satisfaction et son affectation comme préfet ne sera pas renouvelée. En janvier 1895, il frappe à la porte du Conseil d'État. Nouvel échec. Finalement, il obtiendra un poste de consul général à Venise, qu'il conservera jusqu'à sa retraite²⁴.

La République a donc su se montrer reconnaissante envers ceux qui l'avaient servie sans réserve dans des conditions difficiles. Les actionnaires de la CSM feront preuve de la même gratitude à l'égard des loyaux serviteurs de la compagnie. Réuni à Montpellier le 9 septembre 1893, le conseil d'administration commence par examiner « les ventes et la répartition des bénéfices du mois de juin ». Puis « il lui est rendu compte des troubles d'Aigues-Mortes et de leurs conséquences pour le levage [...] ». Le Conseil décide que des félicitations et des remerciements seront adressés

au directeur des exploitations pour la manière dont il a conduit les affaires de la compagnie dans cette pénible crise ». Les employés sont eux aussi félicités « pour l’habileté et le sang-froid dont ils ont fait preuve²⁵ ».

LES « LEÇONS » D’AIGUES-MORTES

La persistance de l’agitation anti-italienne

Le souvenir des acteurs et la sanction des autorités (honneur ou opprobre) constituent les matériaux de base à partir desquels peut se fabriquer ensuite la mémoire collective d’un événement tragique. Mais les événements qui ont été à la une de l’actualité laissent aussi une trace dans la mémoire des contemporains qui, sans avoir été directement impliqués, en ont « entendu parler ». À Aigues-Mortes, la première « leçon » que les ouvriers ont tirée des événements, c’est qu’ils avaient bien fait de chasser les Italiens *manu militari*, puisque le maire lui-même avait légitimé ces violences et que les inculpés avaient tous été innocentés par la justice.

En 1894, quelques semaines avant la récolte du sel, on sent monter à nouveau l’hostilité à l’égard des Italiens. En juillet, l’agent consulaire surprend une conversation dans un groupe d’individus étrangers à la commune. L’un d’entre eux affirme : « Il ne faut pas de Crispi ici, ils ont tué Carnot, il faut le venger », et, avec son bâton, il menace deux marins italiens. Le procureur général qui transmet cette information au garde des Sceaux écrit : « Cela dénote que les ouvriers français n’ont pas désarmé à l’égard des Italiens [...]. Et il faut reconnaître que l’assassinat du chef de l’État à Lyon par un Italien n’est pas de nature à ramener le calme dans les esprits. » Le levage du sel à Aigues-Mortes devant commencer le 10 août, 1 000 à 1 200 Français « de toutes provenances » se sont rassemblés dans la ville dans l’espoir de trouver du travail. Plusieurs centaines de trimards, éconduits par la CSM, errent dans les rues. Ayant aperçu des Italiens, ils se lancent à leur poursuite en criant : « Voilà les Italiens, il n’en faut pas ! », « À l’ours, au canal ! ». Mais les autorités ont retenu les leçons de l’année précédente. Une brigade de gendarmerie se trouve désormais en permanence sur les salins. Sa prompt intervention met fin aux troubles. Le

lendemain, la mairie d'Aigues-Mortes distribue du pain à 288 chômeurs, et 333 d'entre eux obtiennent un permis gratuit de circulation par chemin de fer. Grâce à cette mesure, les trois quarts des ouvriers français sans travail quittent la commune dans le calme²⁶.

Mais l'animosité à l'égard des Italiens ne disparaît pas pour autant. Des lettres anonymes sont envoyées aux autorités pour les dissuader de les recruter. « Nous vous prions que ci des Italiens dans votre localité nous allais nous enverrons 500 travailleurs armés pour prêter la main à nos camarades. » Ou encore : « Si vous embauchez des ouvriers italiens, nos braves compagnons sauront vous faire savoir les effets de la dynamite. Il faut des Français au travail et non des Italiens. Il y en a assez sans rien faire. Bougres de cochons que vous êtes tous bourgeois. Attention à vous. Un groupe d'anarchistes disséminés dans la région se charge de faire votre affaire²⁷. » Au cours des années suivantes, d'autres incidents du même type éclatent. En septembre 1896, une rixe très violente se produit aux salins de Giraud, situés à quelques kilomètres d'Aigues-Mortes. Les ouvriers français s'en prennent aux 110 Italiens recrutés pour la récolte du sel en criant : « Faisons comme à Aigues-Mortes²⁸ ! »

Si le calme règne aux salins du Peccais, c'est parce que les Italiens non domiciliés dans la commune sont quasiment interdits de séjour dans la région pendant la récolte du sel et les vendanges²⁹. Les autorités renvoient même systématiquement tous ceux qui travaillent sur des chantiers de construction pendant l'été, par crainte de la réaction des trimards inoccupés à Aigues-Mortes. En avril 1897, le bruit court que plusieurs dizaines d'ouvriers italiens vont être embauchés dans le canton. Le consul d'Italie à Marseille demande aussitôt quels sont les moyens que les autorités françaises comptent mettre en œuvre pour protéger ses « nationaux ». Le préfet du Gard informe alors son ministre de tutelle des dispositions qu'il a prises pour surveiller ces ouvriers étrangers. Et il précise que si ces derniers n'ont pas terminé leur chantier au mois d'août, « à ce moment-là, en raison du grand nombre de trimards qui se rendront à Aigues-Mortes, il y aura lieu de prendre des mesures autrement sérieuses. Je n'hésiterai pas à le faire ».

La vigilance des autorités est aussi illustrée par le dispositif mis en place pour assurer le maintien de l'ordre. Il n'est plus question désormais de lésiner sur les effectifs. Dès le mois de janvier 1894, le préfet adresse une

circulaire aux maires de la région pour leur signaler le danger de rixes entre ouvriers français et étrangers, notamment italiens. « Vous devez donc, sans aucun délai, au premier symptôme de péril, prendre les mesures propres à assurer le maintien de l'ordre et la liberté du travail. » Désormais, chaque année, 15 cavaliers plus 5 hommes à pied sont envoyés au mois d'août à Aigues-Mortes pour renforcer les effectifs de la brigade locale de gendarmerie (quatre gendarmes).

Néanmoins, dans les toutes dernières années du XIX^e siècle, l'émotion causée par le massacre commençant à s'atténuer, le ton change. La question des affrontements entre Français et Italiens cesse de préoccuper les autorités. Le préfet décide alors de diminuer les effectifs affectés aux salins. La gendarmerie d'Aigues-Mortes proteste, tout en précisant que « la situation, il faut le reconnaître, s'est bien améliorée au cours de ces dernières années ».

Les conséquences de l'affaire Dreyfus sur la mémoire locale

• La rupture entre nationalisme et socialisme

Après le procès d'Angoulême, les journaux nationaux vont tirer les « leçons » de l'affaire d'Aigues-Mortes en prolongeant les polémiques entre libéraux, nationalistes et socialistes que j'ai évoquées au précédent chapitre. Néanmoins, la volonté de réconciliation avec l'Italie désamorce rapidement ces antagonismes. Très vite, d'autres événements sont mis sur le devant de l'actualité. En juin 1894, le président de la République Sadi Carnot est assassiné par un anarchiste italien, et en décembre de la même année le capitaine Dreyfus est mis aux arrêts pour espionnage au profit de l'Allemagne.

Ces deux événements provoquent une véritable rupture dans la vie politique française, aboutissant à une séparation radicale entre le nationalisme et le socialisme. Sans insister ici sur l'affaire Dreyfus, je me contenterai de rappeler que les dreyfusards, emmenés (à partir de 1898) par Émile Zola, réclament la vérité et la justice en montrant, preuves à l'appui, que le capitaine est innocent. Le mouvement ouvrier et les défenseurs des

droits de l'homme se regroupent alors pour constituer le pôle que j'appelle « social-humaniste » auquel la gauche va s'identifier jusque dans les années 1980. Les antidreyfusards forment pour leur part le pôle « national-sécuritaire », faisant passer l'honneur de l'armée et de la nation avant la vérité et la justice.

Abandonnant ses idéaux de jeunesse, Maurice Barrès fixe les bases doctrinales d'un nouveau nationalisme farouchement hostile au socialisme, ce qui lui vaudra d'être élu à l'Académie française quelques années plus tard³⁰. L'armature de ce discours repose sur trois thèses : 1) L'actualité fournit chaque jour des signes avant-coureurs de la menace mortelle que l'étranger fait peser sur la France ; 2) Cette menace est aggravée par les ennemis de l'intérieur qui affaiblissent la nation en la critiquant (les intellectuels), en semant le désordre (les syndicats et les partis révolutionnaires) et en diffusant des croyances contraires à nos traditions catholiques (la religion juive) ; 3) Si nous ne voulons pas être anéantis, nous devons défendre nos racines et nos traditions, et nous soumettre à nos institutions pour faire cesser le désordre.

Le nationalisme barrésien scelle ainsi l'alliance entre les anciens notables du Second Empire et les nouveaux conservateurs de la III^e République. L'importance accordée à la terre, à la religion catholique, à la race montre l'ampleur des concessions faites à la vieille idéologie aristocratique, mais celle-ci est désormais intégrée au discours républicain sur la souveraineté nationale. L'ancienne classe dirigeante que les fondateurs de la III^e République avaient écartée sans ménagement du pouvoir trouve ainsi de nouveaux arguments pour revendiquer son retour aux affaires, tout en dénonçant le danger révolutionnaire.

- « *Aigues-Mortes aux Aiguesmortais* »

Les affrontements entre dreyfusards et antidreyfusards, bien qu'ils concernent surtout l'élite parisienne, ne sont pas sans effets sur la vie politique locale. Dans l'éditorial de *La Libre Parole* publié au lendemain du verdict du procès d'Angoulême, Édouard Drumont écrit que « les jurés [...] ont jugé en bons Français. Ils ne se sont pas laissé influencer par le ridicule et l'abominable réquisitoire du Juif Alphantery ». Cette lecture à la fois

xénophobe et antisémite de l'événement rencontre un important écho au niveau local. Mais le lien entre nationalisme et socialisme que Drumont cherchait encore à préserver est rompu. Un article publié dans *L'Éclair* du 24 juin 1897 sous le titre « Aigues-Mortes. La question ouvrière » s'en prend aux « républicains, socialistes, anarchistes, qui protègent les étrangers, les gens de passage, veulent prendre la direction des affaires municipales, et ont cherché, sans succès, à empêcher une procession religieuse ». L'auteur ajoute que « l'ouvrier du pays "déchanté" [car] la politique n'a eu pour résultat que de lui enlever son pain [...]. Heureusement que l'Aiguesmortais, qui a su si bien se purger de la vermine italienne, saura, nous l'espérons pour le bien de tous, se purger, s'il le faut, de la vermine sans-culotte cosmopolite ». Et l'auteur conclut : « Aiguesmortes aux Aiguesmortais, voilà notre devise. »

L'année suivante, Cayla, le pharmacien d'Aigues-Mortes, apporte son soutien à Édouard Drumont en participant à la souscription que les antidreyfusards ont lancée pour l'érection du « monument Henry »³¹.

Ces éléments, qu'il faudrait compléter par une étude plus systématique, montrent la rapidité avec laquelle a évolué le discours politique local dans les années qui ont suivi le massacre d'août 1893. Nous avons vu, en analysant les premiers commentaires de la presse, que *L'Éclair* n'avait pas eu d'emblée le réflexe national, à l'inverse du *Petit Marseillais*, son concurrent républicain. Quatre ans plus tard, ce sont les conservateurs locaux qui parlent au nom de l'intérêt national pour stigmatiser leurs adversaires de gauche, présentés comme les défenseurs des étrangers.

• *Le massacre de 1893 dans la mémoire ouvrière locale*

Les ouvriers aiguesmortais et les trimards qui dénonçaient, en 1893, à la fois les Italiens et les bourgeois sont dès lors obligés de choisir leur camp. L'événement qui précipite leur évolution, c'est l'assassinat de Sadi Carnot par Sante Caserio, le 24 juin 1894. Bien que ce meurtre ait provoqué de nouvelles violences contre les immigrés transalpins vivant en France, il contribue finalement à désamorcer la haine des trimards à leur égard. On a vu que, le 17 août 1893, ces derniers n'avaient pas supporté que les Piémontais soient protégés par les gendarmes. Le fait que l'un d'entre eux

ait assassiné le chef de l'État par solidarité avec un anarchiste français (Ravachol) ne pouvait que changer l'image des Italiens chez ces travailleurs exclus du consensus républicain³².

Plusieurs lettres anonymes adressées aux autorités au cours de l'été 1894 montrent que, dès ce moment-là, une partie des ouvriers de la région a renoncé à s'en prendre aux immigrants pour concentrer ses attaques sur les représentants du pouvoir local.

Du travail ou du pain à l'ouvrier malheureux et non des vins d'honneur. Il n'en faut plus de jouisseur, votre ville, vie de notre misère, sous peu elle pleurera. Sentence de mort à toi citoyen maire et ton conseiller général qui donne des ordres à ton commissaire Polisman, tu seras poignardé dans ton carosse, ton commissaire policier sera pendu à un acassia sa canne à travers son corps, la haute direction de la compagnie trouveront la mort dans les flammes ; les engins sont prêt. 16 aout 1893 a donné de bons fruits, 16 aout 1894 fera disparaître tous ses fruits secs qui en sont la cause nos frères qui travaillent nous donneront du pain en attendant. Citoyen maire ta tête tombera la première et celle de ta rosse de commissaire après aigues-mortes. Aigues-Mortes quel triste drame se prépare pour toi. Tu verras si l'anarchie a les soldats courageux. Vive l'anarchie. À mort les bourgeois.

Chaque jour à la une de l'actualité, les anarchistes deviennent un nouveau modèle auquel s'identifient les plus démunis. Toute référence à la nationalité des travailleurs a disparu dans ce texte au profit d'une exaltation de « nos frères qui travaillent ». La leçon que son auteur tire des événements du 17 août 1893 (ce qu'il appelle les « bons fruits ») ne concerne plus l'expulsion des Italiens. La violence populaire ayant abouti à la démission du maire, c'est ce précédent qu'il met en avant dans ses menaces apocalyptiques.

Dans les dernières années du XIX^e siècle, le « réchauffement » des relations diplomatiques entre la France et l'Italie achève d'apaiser les tensions entre les ouvriers des deux pays. Mais l'événement majeur qui explique le basculement des travailleurs aiguesmortais du côté socialiste, c'est la mécanisation du levage du sel. La CSM a tiré, elle aussi, les leçons du 17 août 1893. Ses dirigeants ont bien compris que le rassemblement,

chaque été, de plusieurs milliers de saisonniers déracinés était un facteur de troubles, fragilisant l'entreprise. La CSM entreprend donc de mécaniser le levage du sel de façon à réduire le nombre des ouvriers recrutés pour la récolte. Cette décision provoque un vif mécontentement au sein de la population locale, car elle la prive d'une partie de ses ressources. Les gens du pays ne peuvent plus désormais s'en prendre aux Italiens, puisque ceux-ci sont remplacés par des machines. Du coup, la CSM devient la cible de toutes les rancœurs. Et c'est grâce à cette mobilisation contre la compagnie que le mouvement ouvrier prend son essor dans le canton d'Aigues-Mortes.

Je reproduis ici intégralement le texte d'une affiche placardée sur les murs de la ville en 1905, parce qu'il montre parfaitement comment le massacre de 1893 est réinterprété en fonction de ces nouveaux enjeux.

GRANDE RÉUNION DES OUVRIERS SALINIERS ET AGRICOLES

Le dimanche 6 août 1905 à 6 heures du soir place Saint Louis

AIGUESMORTAIS

Les ouvriers Saliniers et Agricoles originaires d'Aiguesmortes portent à la connaissance de tous leurs camarades ouvriers comme eux, de ce qui se passe et la façon qu'on leur prépare la ruine et l'expatriation des Aiguesmortais, s'ils ne se joignent pas à eux, et ne mettent pas le HOLA, à ce qui se prépare.

Il existe dans Aiguesmortes une Cie, composée de Jésuites invétérés, d'avares et d'affameurs, qui travaillent derrière le rideau et leur prépare une terrible catastrophe. Cette Cie, tout le monde la connaît. C'est la Compagnie des Salins du Midi.

Les aiguesmortais ont de tout temps revendiqué le (Levage du sel) comme étant leur travail naturel et le produit de leur sol. – Souvenez vous qu'en 1893 une affaire très grave en a été la conséquence.

La surexcitation des ouvriers se voyant enlever leur Travail pour le faire passer en des mains étrangères, qu'il en résulte de graves bagarres – Le Procès d'Angoulême doit être encore présent à votre mémoire.

Aujourd'hui les Jésuites accapareurs, ne pouvant se venger contre les ouvriers d'Aiguesmortes qui selon eux, ont eu l'audace criminelle

d'être Républicains et de ne pas vouloir se laisser à domestiquer.

C'est pour cela qu'ils ont Fabriqué dans leur atelier une collection d'Échelles Métalliques pour pouvoir supprimer la main-d'œuvre en ce qui concerne la mise en sel en CAMELLES et atteindre ainsi les ouvriers par la famine.

AIGUESMORTAIS. Souvenez vous de l'hiver dernier, alors qu'il vous fallait partir à 5 heures du matin pour aller travailler dans les campagnes à 15 ou 20 kilom., matin et soir, grâce encore à l'activité de notre MAIRE, qui allait quêter dans les fermes, du travail pour vous. Rappelez-vous aussi, que si le Maire n'avait pas épuisé tous les crédits communaux dont il pouvait disposer, pour vous faire travailler pendant un mois et demi, que serait-il arrivé ? Qu'on se le dise.

Aujourd'hui, que nous prépare la Cie Jésuitière, elle nous mène à la ruine d'abord et à l'expatriation ensuite. C'est à quoi ELLE vise en supprimant la main-d'œuvre du LEVAGE du SEL, qui était une des principales ressources des familles pauvres.

Poussée par son avarice après avoir acquis, on ne sait comment, plus de la moitié du territoire d'Aiguesmortes, il faut bien qu'elle achève son œuvre dévastatrice. – En procédant mécaniquement au levage du sel, je ne garderai que les créatures qui me sont complaisantes et j'affamerai les autres ; et nous verrons si je ne dompterai pas ces Républicains récalcitrants qui ont définitivement chassé de la Commune toutes mes créatures.

VOILÀ AIGUESMORTAIS CE QUE L'ON NOUS PRÉPARE.

Il ne faut pas que cela se passe ainsi, pour cela il faut une réunion de tous les ouvriers et l'autorisation de M. le Maire d'établir un Bureau dans la Halle où les Ouvriers pourront faire leurs observations sur les questions qui leur seront posées, pour être résolues par un vote qui sera communiqué à la Cie des Salins. – À défaut par elle de se placer sur le terrain de la conciliation, et si elle persistait à vouloir se servir des Échelles Métalliques dans le but bien visible d'affamer la population en supprimant la main-d'œuvre, elle assumerait une très grande responsabilité.

QUESTIONS AUX OUVRIERS AIGUESMORTAIS

1. Le Levage du Sel doit il être fait comme les années précédentes ou par procédés mécaniques ?

2. La Cie des Salins a-t-elle le droit de refuser les Ouvriers d'Aiguesmortes sous prétexte qu'ils sont remplacés par la machine.

3. Pour sauvegarder les intérêts des Ouvriers n'est-il pas nécessaire d'instituer une Commission permanente et d'en définir les attributions.

La comparaison de ce document avec les lettres anonymes citées plus haut montre qu'en une décennie le contexte a beaucoup changé. Les ouvriers aiguesmortais sont désormais intégrés dans la communauté nationale. L'auteur du texte maîtrise la langue française, telle qu'on l'enseigne dans les écoles primaires. Il connaît également le vocabulaire politique véhiculé par les militants républicains, illustré ici par la dénonciation des Jésuites et le lien avec les « affameurs ». La politisation du discours revendicatif local explique aussi le passage de la lettre anonyme à l'affiche collée sur les murs de la ville. Une parole ouvrière fait ainsi irruption dans l'espace public, alors qu'auparavant la violence physique était la seule façon de manifester sa colère.

L'auteur est sans doute lui-même issu de la communauté aiguesmortaise au nom de laquelle il parle. Il mobilise un passé ancestral (« de tout temps ») pour rappeler les libertés communales dont la cité a longtemps joui. Mais ces références sont désormais intégrées dans un discours social, résolument hostile à la CSM. Le massacre des Italiens n'apparaît plus ici que sous une forme allusive (« de graves bagarres »), et il est présenté comme une conséquence de la voracité de la compagnie. La mécanisation du travail est vue comme un moyen supplémentaire d'affamer les ouvriers et de dompter ceux qui résistent à la loi de l'entreprise. En même temps, l'auteur voit dans cette innovation une vengeance contre la municipalité républicaine qui a écarté du pouvoir local les partisans de la CSM³³. Le texte montre que la dénonciation du patronat ne se cantonne plus désormais aux fractions les plus marginales du monde ouvrier local. L'auteur est un proche du maire républicain (le docteur Monnier). Il revendique le droit pour les ouvriers de s'exprimer sur le problème de la mécanisation et demande l'ouverture de négociations avec la CSM.

Au cours des années suivantes, le foyer de la contestation se déplace des salins vers le vignoble. Tout le Midi viticole languedocien se soulève au

printemps 1907 contre les négociants et les propriétaires des grands domaines. Le ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau, déclenche une répression sanglante qui fait six morts à Narbonne. Cette fusillade provoquera la mutinerie du 17^e régiment d'infanterie de Béziers³⁴.

Les Aiguesmortais n'ont pas joué un rôle central dans ce soulèvement populaire, néanmoins celui-ci a stimulé le mouvement anarchiste local. En 1912, le canton d'Aigues-Mortes est considéré par le ministère de l'Intérieur comme le premier foyer anarchiste du Gard, avec 21 militants identifiés dans la commune et 3 à Saint-Laurent-d'Aigouze³⁵.

>Un événement qui a perdu sa signification politique

Ces quelques réflexions sur les leçons que les contemporains ont tirées du massacre d'août 1893 suffisent à comprendre pourquoi celui-ci n'a pas trouvé sa place dans la mémoire collective. Après le divorce entre nationalistes et socialistes, l'événement a tout simplement perdu son sens politique. Le nouveau nationalisme, élaboré par Barrès, a fait de l'affaire Dreyfus son moment fondateur. Le mouvement ouvrier, pour sa part, fidèle à la mémoire des communards exterminés par les versaillais, a privilégié les événements qui permettaient de dénoncer les crimes commis par l'armée contre les travailleurs. Le massacre des Italiens n'entrait pas dans ce schéma puisque, en l'occurrence, les forces de l'ordre avaient tenté de protéger ceux qui étaient victimes du prolétariat déchaîné. Entre Fourmies (1891) et Narbonne (1907), il n'y avait donc pas de place pour Aigues-Mortes dans la mémoire collective ouvrière.

Les défenseurs des « droits de l'homme » n'ont pas pris en charge, eux non plus, la mémoire des Italiens tombés à Aigues-Mortes le 17 août 1893. Dans un petit essai publié en 1900, Alfred Naquet, député radical du Vaucluse, déplore le déclin des valeurs humanistes proclamées en 1789. Il affirme qu'à cette époque-là l'antisémitisme n'existait pas. Et « l'on n'aurait pas eu l'idée de piller des boutiques italiennes, sous le prétexte qu'un Italien avait assassiné le chef du pouvoir exécutif. Des ouvriers français ne se seraient pas non plus rués sur des ouvriers italiens, exploités et malheureux comme eux, sous le prétexte qu'ils faisaient baisser les salaires, ainsi que de nos jours la chose a eu lieu à Aigues-Mortes³⁶ ».

Ce raisonnement occulte le rôle essentiel joué par les républicains radicaux dans le développement du nationalisme prébarrésien, qui a débouché sur le massacre du 17 août 1893. À partir de l'affaire Dreyfus, il est devenu impossible d'admettre que les défenseurs des droits de l'homme aient pu tenir des discours violemment hostiles aux travailleurs étrangers. Installé aux commandes de l'État depuis le début du siècle jusque dans les années 1930, le parti radical ne sera guère enclin à commémorer ce passé. Il n'est donc pas surprenant que l'histoire officielle de la III^e République n'ait jamais eu une petite pensée pour les victimes du massacre d'Aigues-Mortes.

Jusqu'à la fin des années 1930, les manuels d'histoire évoquant le massacre de 1893 insistent surtout sur les émeutes qui ont éclaté en Italie, ce qui permet de pérenniser la thèse nationaliste présentant les Italiens comme des agresseurs. Edgar Zevort mentionne ainsi « une échauffourée à Mourgues, près d'Aigues-Mortes, entre ouvriers français et italiens [qui] amena des représailles ou plutôt des manifestations antifrançaises en Italie. Ces déplorables collisions entre indigènes et étrangers étaient fréquentes dans le midi de la France où les têtes sont plus chaudes et les étrangers plus nombreux ; elles n'avaient pas eu encore de contrecoup aussi inquiétant en Italie³⁷ ».

L'Histoire de la III^e République dirigée par Jean Héritier dans les années 1930 s'inscrit dans la même perspective. « La bagarre d'Aigues-Mortes, où 8 Italiens furent tués, provoqua au-delà des Alpes une de ces vagues antifrançaises trop fréquentes chez nos voisins et amis³⁸. » Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 1970, il n'est plus question du 17 août 1893 dans les livres d'histoire de France³⁹.

En revanche, l'affaire trouve rapidement sa place dans la mémoire nationale italienne. Enzo Barnabà note que, dans ce pays, ces faits tragiques « font toujours partie du patrimoine historique du post-Risorgimento » car ils ont joué un rôle essentiel dans les rivalités entre Crispi et Giolitti, qui représentaient les deux principales forces politiques de l'époque. Les équivalents italiens de Maurice Barrès, notamment l'écrivain nationaliste Enrico Corradini, exploiteront le verdict d'Angoulême pour alimenter le thème de l'émigré humilié par les nations riches⁴⁰. Ce discours nourrira un vif sentiment antifrançais au sein du parti fasciste.

Aigues-Mortes dans le discours des experts

Les experts de l'État républicain (économistes ou juristes pour la plupart) ont souvent évoqué le massacre d'Aigues-Mortes pour illustrer l'« écrasement progressif de la main-d'œuvre nationale » et son « exaspération croissante », justifiant du même coup la mise en place d'une véritable politique d'immigration fondée sur le contrôle des frontières et la sélection rigoureuse des travailleurs étrangers⁴¹.

Mais le discours des spécialistes sur les « leçons » d'Aigues-Mortes frappe surtout par l'importance nouvelle accordée à la question de l'*origine* des immigrants. On constate que, malgré leurs divergences, les libéraux et les protectionnistes s'accordent sur ce point.

Dans *L'Économiste français* (2 septembre 1893), Paul Leroy-Beaulieu affirme, lui aussi, que ce massacre est la preuve que les « ouvriers français souffrent de se voir préférer des Italiens ». Le penseur libéral rejette néanmoins toute idée de contrôle des flux migratoires. Contraire au droit international, cette mesure ne ferait qu'aggraver les problèmes de main-d'œuvre des chefs d'entreprise, étant donné que les Français « dédaignent les travaux difficiles ». Selon lui, la seule solution pour éviter de nouveaux massacres est d'encourager l'assimilation des étrangers. Leroy-Beaulieu poursuit ici le combat qu'il a initié au lendemain des « Vêpres marseillaises » et qui a abouti au vote de la loi de 1889 sur la nationalité française. Mais, dans son commentaire des événements d'Aigues-Mortes, il établit une distinction nouvelle, fondée sur l'origine des immigrants. À ses yeux, en effet, quand il s'agit, comme aux États-Unis, d'étrangers provenant d'une civilisation « toute différente, par beaucoup de côtés très inférieure, et qu'il est constant que ces groupes resteront éternellement à l'état de corps étrangers inassimilables, la question [de l'assimilation] peut devenir très embarrassante. Elle l'est moins pour une nation d'Europe, en ce qui concerne les nationaux d'un autre peuple européen. Ceux-ci sont à la longue assimilables [...] et on doit s'efforcer de le faire par la naturalisation ».

On voit ici comment l'un des principaux porte-parole du libéralisme connecte la question de l'immigration et celle de la colonisation en s'appuyant sur l'exemple américain pour opposer les immigrants européens

(par définition « assimilables ») aux immigrants issus de civilisations « inférieures », condamnés à rester des « corps étrangers » pour l'éternité. Mais cette « leçon » libérale est contestée par les démographes qui combattent l'immigration au nom de la natalité française. Jacques Bertillon voit dans le massacre d'Aigues-Mortes le signe avant-coureur de la grande catastrophe qui guette la France. « “Il y aura un jour en France *eine Fremdenfrage*”, écrivait un professeur allemand, non sans raison. Jusqu'à présent, cette quantité d'étrangers qui résident sur notre sol a été souvent pour nous une source de difficultés ; il suffit de rappeler les émeutes d'Aigues-Mortes, les grèves de Marseille, où le syndicat “international” (lisez italien) constituait une puissance. » Bertillon poursuit en affirmant que la politique de naturalisation massive pratiquée depuis 1889 n'a pas résolu le problème. « On peut bien donner à un certain nombre d'étrangers un faux nez français, et les droits qui y sont attachés, mais il est plus difficile de leur inculquer l'amour de la France et le désir de remplir leur devoir à son égard [...]. Il est permis de croire que beaucoup de ces Français artificiels conservent pour leur première nationalité une affection naturelle et qui peut parfois nuire au dévouement qu'ils doivent à leur patrie d'adoption⁴². »

Dans cet ouvrage couronné par l'Institut, le chef du bureau statistique de la ville de Paris se montre le digne héritier de son père. Le raisonnement qui avait poussé Louis-Adolphe Bertillon à légitimer la science démographique au nom des intérêts supérieurs de la nation est poursuivi ici en déplaçant le curseur de la suspicion républicaine des étrangers vers les Français d'origine étrangère.

Ces divergences d'interprétation entre libéraux et protectionnistes sur les « leçons d'Aigues-Mortes » marquent le point de départ des querelles d'experts, qui se prolongeront jusque dans les années 1950, pour savoir quels sont les étrangers qui représentent la plus grande menace pour l'identité nationale française, le critère racial, invoqué par Leroy-Beaulieu, s'opposant au critère national de Bertillon. La politique d'immigration inaugurée pendant la Première Guerre mondiale s'appuiera sur les recommandations de ces spécialistes, en combinant des mesures de contrôle des frontières et de sélection des immigrants en fonction de leur origine.

Le massacre d'Aigues-Mortes aura des effets comparables du côté italien. Là aussi, les experts préconisent de nouvelles mesures pour protéger leurs ressortissants. La Società Umanitaria, association charitable contrôlée par l'Église catholique, est créée dans ce but au lendemain des événements d'août 1893. Quelques années plus tard, le gouvernement italien met en place le Commissariat général de l'émigration, rattaché au ministère des Affaires étrangères. Désormais, des inspecteurs de l'émigration sont chargés de défendre les intérêts des travailleurs expatriés, tout en cultivant leur sentiment d'appartenance à la nation italienne.

L'affaire d'Aigues-Mortes a donc accéléré le processus d'institutionnalisation des mouvements migratoires des deux côtés des Alpes, processus qui débouchera ultérieurement sur les conventions d'émigration/immigration signées entre les deux pays.

Les experts en criminologie tirent leurs propres « leçons » du massacre. Évoquant les « trop fameux incidents d'Aigues-Mortes [où] 150 Italiens se précipitèrent sur 40 ouvriers français, à coups de couteau, de fourches et de bâtons », le docteur Paul Aubry y voit la confirmation des thèses développées au même moment sur la « foule criminelle » par Scipio Sighele en Italie et par Gustave Le Bon en France⁴³.

L E RETOUR DE LA MÉMOIRE

« *Si Aigues-Mortes m'était conté* »

À Aigues-Mortes, les derniers témoins directs du massacre de 1893 sont morts au cours des années 1950. Jean Naud, l'un des Aiguesmortais incarcérés par le juge d'instruction, est le dernier à s'éteindre ; il est enterré dans le cimetière communal en 1952. L'oubli s'impose alors d'autant plus fortement qu'il n'existe plus aucune trace matérielle, aucune cicatrice visible, de ces affrontements meurtriers.

Dans la lettre adressée au directeur de *La Tribuna* le 6 septembre 1893, le curé Mauger avait pourtant précisé que « la population s'est associée aux prières publiques que j'ai faites pour les chères victimes ; une magnifique couronne signale, dans notre cimetière, la sépulture de mes chers défunts

italiens et je prierai pour eux jusqu'à mes derniers jours⁴⁴ ». Or, lorsque je me suis rendu au cimetière d'Aigues-Mortes, en janvier 2008, j'ai constaté que si les vieilles familles de la communauté aiguesmortaise – les Michel, Astier, Granier, Rouet, Vical, Vigne, Fontaine, Advenier – avaient toutes leur pierre tombale ou leur caveau, il n'y avait plus aucune trace, en revanche, des « chers défunts » du curé Mauger. Parmi les victimes italiennes du massacre, une seule figure dans l'état civil de la commune : « 17 août 1893 : Jules Durand, ordonnateur de l'hospice d'Aigues-Mortes, et Étienne Gros, retraité des douanes, ont déclaré qu'un cadavre a été remis à l'hospice paraissant d'origine italienne mais dont l'identité n'ayant pu être reconnue a été photographié sous le n° 1⁴⁵. »

Si cette affaire tragique a pu être aussi facilement occultée, c'est aussi que la cité aiguesmortaise est saturée de signes mémoriels. Elle a longtemps représenté le lieu de mémoire par excellence pour les professionnels de la commémoration nationale. C'est à Aigues-Mortes que Maurice Barrès a trouvé l'inspiration qui lui a permis d'exalter son « culte du moi ». « Dans le train si lent à traverser la Camargue, je rêvais de ces mornes remparts qui depuis sept siècles subsistent intacts. J'évoquais ces mystérieux Sarrasins, ces légers Barbaresques qui pillaient ces côtes et fuyaient, insaisissables même par l'Histoire. Aigues-Mortes, le vieux guerrier qu'ils assaillaient sans trêve, est toujours à son poste, étendu sur la plaine, comme un chevalier, les armes à la main, est figé en pierre sur son tombeau⁴⁶. » Plus loin, Barrès ajoute que « Aigues-Mortes est une pierre tombale, un granit inusable qui ne laisse songer qu'à la mort perpétuelle⁴⁷ ». Il ne faut pas voir dans ces lignes une allusion au massacre du 17 août 1893, puisqu'elles ont été publiées deux ans plus tôt. Néanmoins, en faisant de la cité d'Aigues-Mortes le mausolée de la résistance aux envahisseurs étrangers, Barrès contribue à fixer une mémoire collective qui ne pouvait pas accorder de place aux victimes de l'identité nationale.

À partir des années 1960, le développement du tourisme et la politique du patrimoine vont puissamment renforcer ce processus d'occultation. Grâce aux congés payés et à l'élévation du niveau de vie, des millions de Français viennent désormais se reposer sur les plages de la Méditerranée. Le Grau-du-Roi, ancien port d'Aigues-Mortes devenu à la fin du XIX^e siècle une commune indépendante, connaît alors une ascension fulgurante. Les

murailles de « Saint Louis » constituent un excellent argument de vente pour les professionnels du tourisme et pour les commerçants locaux. Tous les étés, la cité est envahie par une multitude d'étrangers, aujourd'hui accueillis à bras ouverts, surtout s'ils possèdent une carte bleue. L'office du tourisme leur propose des visites guidées dans la vieille ville, et, moyennant un petit supplément, ils peuvent aussi découvrir les salins du Peccais grâce au petit train pittoresque que la CSM met à leur disposition⁴⁸.

La Société d'histoire et d'archéologie d'Aigues-Mortes, créée en 1970, va jouer un rôle important dans la conservation et la valorisation du patrimoine historique local. Animée par des historiens amateurs, qui occupent souvent des fonctions de cadres à la CSM, elle a créé un petit musée qui permet aux visiteurs de découvrir quelques vestiges archéologiques du passé antique et médiéval de la cité.

La mémoire locale fait donc une large place à la grande histoire. Néanmoins, les traditions populaires ne sont pas oubliées pour autant. Le régionalisme, qui avait été jusque-là l'auxiliaire du nationalisme, est pris en charge après Mai 68 par des militants qui combattent l'identité nationale au nom des identités locales opprimées. Le tableau mémoriel aiguesmortais s'enrichit alors d'une petite touche camarguaise (et/ou occitane). L'idée que le passé de la cité aurait été conservé intact à travers le temps s'impose avec d'autant plus de facilité que les murailles de la ville plaident pour elle. La fête communale du mois d'octobre est désormais célébrée comme une fête « surgie intacte d'une époque fort reculée ». Et cette continuité est expliquée par le fait que « la ville d'Aigues-Mortes est fière de son histoire⁴⁹ ».

Cet argument est mobilisé par ceux qui s'opposent aux programmes d'urbanisme menaçant les vieilles pierres. À Aigues-Mortes, les associations de défense du patrimoine ont obtenu le classement des arènes en dur construites au début du siècle, empêchant ainsi leur destruction. Cet exemple montre le rôle de plus en plus important que joue l'État central dans la constitution de la mémoire collective locale. Ce sont les agents du ministère de la Culture, en l'occurrence les inspecteurs généraux des monuments historiques, qui élaborent les « classements » grâce auxquels un simple édifice peut devenir un monument historique. Ce label de qualité mémorielle apposé par le ministère de la Culture est une aubaine pour

l'industrie touristique. C'est aussi un enjeu essentiel pour les associations culturelles locales. Comme le dit le président du club taurin Lou Bandot de Saint-Laurent-d'Aigouze, « le classement, c'est important pour l'image que l'on donne, c'est reconnaître nos traditions, notre culture. Conserver les arènes dans le cœur du village avec les cafés, c'est maintenir l'agora⁵⁰ ».

Cet engouement pour le patrimoine et les « traditions d'autrefois » illustre la principale fonction de la mémoire, qui est de fabriquer du « nous », c'est-à-dire du consensus, en occultant du même coup les formes de domination passées. Comme on l'a vu, la « sociabilité aiguesmortaise », constamment portée aux nues aujourd'hui, a joué un rôle majeur dans le massacre des Italiens en 1893. Les Aiguesmortais de souche ont réagi comme s'ils assistaient à une corrida d'un genre un peu particulier, beaucoup d'entre eux allant jusqu'à inciter les tueurs, et notamment Philippe Buffard, à achever les Italiens blessés.

Dans la commune de Ganges, d'où était originaire Buffard, on partage aujourd'hui la passion des Aiguesmortais pour l'histoire. Chaque année, du 5 au 7 septembre, l'office du tourisme organise un spectacle grandiose : « Si Ganges m'était conté », financé par les commerçants de la ville. Quatre cents figurants, tous citoyens de la commune, ont pour mission de « faire revivre la Belle Époque ». Mais il n'y a pas de Kroumir dans ces Disneylands de l'histoire.

L'occultation du massacre du 17 août 1893 a aussi été facilitée par le fait qu'aucune force associative ou politique n'est venue jusqu'ici la contredire. Maurice Halbwachs a souligné, à juste titre, qu'une mémoire collective ne peut perdurer que si les cadres sociaux qui existaient au moment où se sont produits les événements commémorés restent en place. Or, au xx^e siècle, la principale institution qui s'est maintenue à Aigues-Mortes, c'est la CSM (je ne parle pas ici du pouvoir municipal, qui est passé de main en main au gré de l'humeur des électeurs). Même la société d'histoire locale a été créée par des salariés de la compagnie. Celle-ci n'avait évidemment aucun intérêt à commémorer un massacre dans lequel sa responsabilité avait été mise en cause. Le sel et le vin qu'elle commercialise aujourd'hui à travers le monde sont des produits de consommation courante, dont la vente dépend de son image de marque. Après la Première Guerre mondiale, la CSM a cherché à effacer la mauvaise réputation qu'elle avait acquise dans la région en raison

des multiples conflits sociaux qui ont eu lieu, à la Belle Époque, dans les salins et dans le vignoble. C'est alors qu'un publicitaire a dessiné le logo de la baleine, qui figure toujours sur nos paquets de sel.

Si l'on se tourne maintenant vers la population aiguesmortaise elle-même, force est de constater que la grande majorité des habitants actuels sont issus de familles arrivées dans la commune après 1893. Le développement du tourisme a bouleversé la population active, et Aigues-Mortes attire aujourd'hui de nombreux retraités cherchant à finir leurs jours au soleil. Ajoutons à cela que plusieurs vagues d'immigration étrangère se sont succédé dans la région depuis la guerre de 14, en provenance d'Italie, d'Espagne et d'Algérie. La plupart de ces nouveaux immigrants n'ont jamais entendu parler du massacre de 1893. Les familles italiennes qui vivaient dans la commune au moment des faits ne se sentaient pas solidaires des migrants saisonniers venus des villages piémontais ou toscans. Elles n'ont donc pas cherché à commémorer l'événement.

À partir des années 1930, une autre mémoire collective commence à se fixer au sein de la communauté italienne d'Aigues-Mortes. Une affiche, conservée jusqu'à aujourd'hui par des militants associatifs de la ville, est collée à l'automne 1938 sur les murs d'enceinte, alors que se précisent les menaces de guerre.

Émigrés italiens d'Aigues-Mortes

S'étant réunis le 28 septembre à 19 heures, un groupe d'Italiens, après avoir examiné la situation internationale a décidé, en cas de guerre, à combattre à côté des frères Français, même si l'Italie attaquait la France. Ce groupe d'Italiens fait appel à tous les émigrés d'Aigues-Mortes à suivre son exemple. Amis émigrés, voulez-vous nous permettre, avec juste raison de vous dire que la France, notre patrie d'adoption nous a hospitalisés et qu'elle nous a donné la possibilité de vivre et de donner du pain à nos enfants. La France nous a aimés comme ses fils et nous sommes prêts à la défendre jusqu'à la dernière goutte de sang.

Le texte, signé par 22 Italiens, illustre parfaitement le processus que j'ai décrit il y a longtemps à propos de la Lorraine du fer⁵¹. Ces immigrants, définitivement fixés dans l'Hexagone, cherchent à effacer le stigmate de leur origine en se disant prêts à verser leur sang pour la France. Mais ce qui

frappe le plus dans ce document, c'est l'extraordinaire lapsus qu'il contient. Les signataires évoquent en effet la « patrie d'adoption [qui les] a *hospitalisés* ». Sans doute l'auteur voulait-il parler du pays qui leur a *donné l'hospitalité*. Mais la maladresse de langage révèle finalement une vérité historique que la mémoire collective locale avait tout fait pour occulter. Le « nous » italien a effectivement été « hospitalisé », et même enterré, à Aigues-Mortes une nuit de l'été 1893.

L'enquête menée par Tamara Pascutto montre que la mémoire des victimes de ce massacre n'a pas non plus été honorée dans leur village natal. On trouve dans les registres d'état civil de la commune d'Alzano l'acte de décès de Giovanni Zanetti sous la forme transmise par la mairie d'Aigues-Mortes. Ces registres fournissent aussi son acte de naissance et la profession de ses parents (ouvriers dans l'industrie textile locale). Le nom de Giuseppe Merlo figure dans un document du même type, intitulé « Habitants de Centallo décédés hors du village ou qui n'ont donné aucune nouvelle, 1891-1907 ». À côté de son nom et de sa date de naissance, l'employé a ajouté une formule laconique : « Tombé victime du massacre d'Aigues-Mortes le 16 août 1893 ». Mais les historiens locaux qui ont tenté d'en savoir plus sont restés sur leur faim. Aucune tombe, aucune plaque commémorative, aucun souvenir familial.

L'historien entre en scène

C'est seulement dans les années 1970, grâce aux travaux des historiens, que le massacre de 1893 a refait surface dans la mémoire collective. Les premières références apparaissent dans des articles publiés par de jeunes universitaires influencés par Mai 68, qui étudient l'histoire du mouvement ouvrier. Ce n'est pas l'événement en lui-même qui les intéresse, mais les réactions qu'il a suscitées au sein des organisations socialistes⁵².

La première étude centrée sur l'affaire d'Aigues-Mortes en tant que telle a paru en 1979 dans *L'Histoire*, mensuel de haute vulgarisation qui publie des articles écrits par des spécialistes, mais dans un langage accessible à tous, selon la formule consacrée⁵³. L'auteur de ce texte, Pierre Milza, venait à l'époque de soutenir une thèse sur les relations diplomatiques entre la France et l'Italie à la fin du XIX^e siècle. Il a découvert l'affaire d'Aigues-

Mortes à partir des archives du Quai d'Orsay. L'article repose sur cette correspondance diplomatique, complétée par l'analyse du dossier judiciaire conservé aux archives nationales.

À une époque où l'histoire de l'immigration n'existe pas, cet article pionnier ouvre plusieurs pistes qui seront explorées dans les décennies suivantes par la recherche historique. Pour expliquer les raisons de cette tuerie, Pierre Milza insiste sur la concurrence entre ouvriers français et italiens, concurrence favorisée par la CSM afin de pouvoir baisser les salaires. Mais il accorde également une large place aux rivalités diplomatiques entre la France et l'Italie, montrant combien elles affectaient alors les relations entre les travailleurs des deux pays.

Ce texte présente néanmoins deux faiblesses sur lesquelles je voudrais m'arrêter un instant. La première tient au fait qu'il repose uniquement sur les sources officielles françaises. L'essentiel de la documentation a été puisé dans le rapport du procureur général Léon Nadal, que je reproduis en annexe. Pierre Milza parle de « huit morts officiellement recensés », insiste sur le « sang-froid » des dirigeants italiens et français. Le fait que l'armée soit arrivée après la bataille n'est pas mentionné.

Le second biais apparaît clairement dans le titre de l'article : « Le racisme anti-italien en France : la tuerie d'Aigues-Mortes ». Le paragraphe introductif enfonce le clou en indiquant que cette affaire illustre les « tensions raciales » qui existaient dans la France de l'époque. Cette interprétation de l'événement mobilise les catégories de pensée qui sont les nôtres aujourd'hui, mais elles n'avaient pas cours alors. Comme on l'a vu dans les précédents chapitres, les contemporains de l'affaire d'Aigues-Mortes n'utilisaient pas les mots « racisme » et « xénophobie », pour la simple et bonne raison qu'ils n'avaient pas encore été inventés. C'est l'affaire Dreyfus qui les fait entrer dans le dictionnaire au début du xx^e siècle. Et c'est seulement à partir de Mai 68, sous l'impulsion des partis d'extrême gauche, que le lien est vraiment établi entre le combat antiraciste et la défense des immigrés, dans un contexte marqué par la multiplication des violences à l'encontre des travailleurs algériens⁵⁴.

La tuerie d'Aigues-Mortes retrouve sa place dans la mémoire collective, mais dans une perspective inverse de celle qui dominait jusque dans les

années 1930. Ce ne sont plus les Français qui sont présentés comme des victimes, mais les Italiens⁵⁵.

En intégrant le massacre de 1893 dans une histoire longue du racisme, il s'agit de montrer que ce passé est toujours présent. L'historien est ainsi en mesure d'apporter sa contribution au combat civique contre le racisme contemporain, en invitant ses lecteurs à tirer les « leçons de l'histoire ». Dans les décennies suivantes, la plupart des articles et des ouvrages qui feront référence aux événements d'Aigues-Mortes (y compris les miens) reprendront à leur compte la grille de lecture proposée par Pierre Milza et par les rédacteurs de *L'Histoire*.

En Italie aussi, ce sont les historiens qui ont redécouvert l'événement au cours des années 1970, principalement grâce aux études de Lucio D'Angelo et Teodosio Vertone⁵⁶. La convergence entre les historiographies française et italienne se produit en 1993, année essentielle dans la réactivation mémorielle du massacre. Pour en commémorer le centenaire, Enzo Barnabà publie un petit ouvrage, *Le Sang des marais*, traduit immédiatement en français avec une préface d'Émile Temime⁵⁷. Ce livre croise les deux perspectives que j'ai mentionnées plus haut : la critique du capitalisme et le rejet du racisme. Il relance le débat sur le nombre de morts. Reprochant aux autorités françaises de n'avoir compté que les cadavres identifiés, Barnabà estime que le massacre a fait neuf victimes certaines, et non huit, même si le corps de Secondo Torchio, la neuvième victime, n'a jamais été retrouvé.

Au cours de la décennie suivante, les articles et les ouvrages scientifiques évoquant l'affaire d'Aigues-Mortes se multiplient, tant du côté français que du côté italien. Après les historiens, des psychosociologues, des politistes, des anthropologues s'emparent de l'événement⁵⁸.

Les cadavres n'ont pas dit leur dernier mot

Nous avons vu plus haut que l'acquittement scandaleux prononcé par le jury de la cour d'assises d'Angoulême a finalement empêché la clôture de l'affaire d'Aigues-Mortes. Le sentiment de culpabilité qui s'est répandu dans la communauté aiguesmortaise a sans doute été accentué par ce déni de justice. La honte collective a alimenté le fantasme des cadavres disparus

dans les eaux mortes du Peccais, entretenant du même coup le doute sur le nombre de victimes. Ces cadavres encombrants, que le gouvernement français n'a jamais voulu reconnaître officiellement et que le gouvernement italien a classés dans la colonne « disparus », ont fini par ressurgir à Aigues-Mortes au cours des années 1950-1960.

Le massacre du 17 août 1893 est revenu à la surface de la mémoire collective aiguesmortaise, avant que les historiens ne le redécouvrent, grâce à un document anonyme de cinq pages, non daté, mais qui a sans doute été rédigé dans les années d'après guerre, au moment où sont morts les derniers témoins de la tuerie. Ce document très curieux, tant par sa forme que par son contenu, prend tout son sens si on l'analyse comme le témoignage d'une communauté prise dans ce que les sociologues appellent un *double bind*. D'un côté, les Aiguesmortais ne pouvaient pas assumer publiquement leur responsabilité collective dans ce massacre. Mais d'un autre côté, ils ne pouvaient pas se résoudre à le voir sombrer dans un oubli définitif. Le fait que l'auteur de ce document ait voulu rester anonyme montre qu'il était encore impossible, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de rappeler publiquement cette affaire en désignant nommément les coupables. Constatant que l'oubli de l'événement l'a « chargé de légendes », le rédacteur du texte cherche à lui redonner toute son importance historique. C'est sans doute ce souci qui l'a incité à dater les faits en utilisant le calendrier révolutionnaire. Le 17 août 1893 devient, dans ce texte, le « 8 Nivôse an 102 (1893) ».

Ce document est un mélange de faits vrais et d'affirmations fantaisistes. Il donne par exemple la liste des 17 accusés et le nom de deux Aiguesmortais directement mis en cause (Constant et Granier). Il mentionne l'altercation qui a opposé les avocats des accusés aux journalistes parisiens juste après le verdict d'Angoulême. Il rappelle les griefs des Italiens à propos du rendement insuffisant des Français, et ceux des Français accusant les Italiens de laver leur linge dans des baquets d'eau potable, « à une époque où l'eau était transportée à dos de mulet jusqu'aux salins ». Le geste des Italiens plantant un drapeau « aux couleurs de la maison de Savoie » sur la camelle de sel est signalé, de même que la médaille remise à titre posthume à Mme Gouley.

Mais le texte contient aussi de nombreuses erreurs. Le docteur Monnier est présenté comme le maire d'Aigues-Mortes, et l'auteur lui attribue le mérite d'avoir protégé les Italiens en les cachant dans la tour de Constance. Il indique aussi à tort que deux Italiens ont été tués dans la boulangerie de la veuve Fontaine. De même que dans tous les écrits consacrés à l'affaire d'Aigues-Mortes, on trouve ici un passage sur le nombre de victimes, évalué à dix, auxquelles il faut ajouter, précise l'auteur, « des dizaines de disparus dans les marais ». Il fait figurer parmi les victimes des Ardéchois « descendus des Cévennes ».

La responsabilité des autorités est totalement occultée. Aucune allusion à Jean Rouet, rien sur l'affiche du maire, rien sur le retard de l'armée, rien sur le rôle de la CSM. En revanche, le document valorise l'action des sœurs de l'hospice d'Aigues-Mortes et du curé. La seule coupure de presse citée est extraite de *La Libre Parole* de Drumont, accusant les immigrés italiens d'être venus en France pour « égorger les Français ». L'auteur évoque pour finir les propos qu'aurait tenus le ministre de Mussolini, Roberto Farinacci, annonçant qu'il raserait Aigues-Mortes quand les armées italiennes occuperaient le sud de la France⁵⁹.

Mais l'intérêt de ce texte anonyme tient surtout au fait qu'il ouvre à nouveau le dossier des cadavres disparus. L'événement qui a incité son auteur à revenir sur ce passé lointain, c'est la découverte d'ossements par des géomètres ayant dirigé les travaux de terrassement réalisés par la CSM pour agrandir les salins du Peccais. Le document précise qu'à cette occasion les ouvriers « mirent au jour des crânes vraisemblablement d'Italiens enlisés » et « un squelette qui pourrait être une victime de cette lamentable affaire ». La question des cadavres disparus dans les marais, qui avait hanté la communauté aiguesmortaise au lendemain du massacre, est donc restée comme une plaie ouverte dans la mémoire de la population locale, comme si l'absence de « repentance » avait laissé à vif ses remords⁶⁰.

Ce document, conservé par la Société d'histoire et d'archéologie d'Aigues-Mortes, est la seule trace écrite du massacre diffusée localement dans les décennies d'après guerre. Il va jouer un rôle essentiel dans l'embryon de mémoire collective né dans l'immédiat après-guerre et qui perdure jusqu'au début des années 1990. Les entretiens menés par le

sociologue Michel-Louis Rouquette et son équipe au début des années 1990 montrent que les Aiguesmortais qui ont entendu parler du massacre de 1893 reprennent pratiquement tous les données diffusées dans le document anonyme que je viens de citer. Sont ainsi mentionnées les anecdotes concernant le baquet d'eau, le drapeau italien planté sur la camelle, la menace du ministre de Mussolini de raser la ville, sans oublier évidemment les cadavres dans les marais. L'impact de ce texte sur la mémoire collective peut aussi se mesurer, *a contrario*, par le fait qu'aucun des individus interrogés ne parle du rôle des trimards ni de la démission du maire⁶¹.

À partir de 1993, la diffusion du savoir produit par les universitaires inaugure une nouvelle étape dans l'histoire de la mémoire collective du massacre des Italiens. Le moment décisif dans ce processus, c'est la commémoration du centenaire. La Société d'histoire et d'archéologie organise un colloque à Aigues-Mortes sur le sujet. Une petite plaque commémorative est installée sur le parcours historique qui permet aux touristes de découvrir le riche passé de la cité médiévale.

Le nouveau document qui s'impose alors dans la mémoire locale, en lieu et place du texte anonyme cité plus haut, c'est l'article du *Midi libre* (le journal régional qui a remplacé *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*) publié en deux volets, les 16 et 17 août 1993. Son auteur, le journaliste Jean Oddoz, présente à ses lecteurs une synthèse du livre d'Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, et indique lui aussi que le massacre a fait neuf morts et une centaine de blessés. On voit bien, en lisant cet article, que le massacre de 1893 a cessé d'être un fait honteux pour les Aiguesmortais. Désormais, ce passé est même valorisé, car des historiens rattachés aux grandes institutions françaises et italiennes lui ont donné le label grâce auquel il est devenu un « événement historique ». Le journal régional peut ainsi traiter l'affaire d'Aigues-Mortes comme un fait divers rétrospectif, tout en s'abritant sous le parapluie de la vérité historique. La « fait-diversisation » de l'histoire apparaît ici comme l'une des composantes majeures du récit mémoriel. Pour intéresser les lecteurs et mobiliser leurs émotions, le journal ne craint pas d'en « rajouter ». Le chapeau d'introduction évoque « le saisissant récit de Jean Oddoz sur la folie meurtrière » des Aiguesmortais. Les mots « rixe », « bagarre », « incident », qu'utilisait la presse locale au moment

des faits, sont désormais remplacés par « tuerie », « massacre » et, surtout, « pogrom ».

Cet article montre aussi comment les journalistes et les historiens locaux collaborent pour fabriquer la mémoire collective. Jean Oddoz s'appuie fortement sur l'autorité du président de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aigues-Mortes, François Canellas, retraité de la CSM, « qui a découpé tous les articles sur le sujet ». Réciproquement, le fait que le journal local ait consacré un dossier à cet événement autorise désormais les Aiguesmortais à en parler publiquement. Cette inversion du regard sur le passé est légitimée par la volonté de « briser un tabou ». Comme par enchantement, les souvenirs remontent alors à la surface. Dans le dossier du *Midi libre*, François Canellas se souvient qu'à « la maison on évitait d'en parler. Parfois, les parents évoquaient l'événement à mots couverts, par discrètes allusions que nous, gamins, comprenions mal ». Étant lui-même issu d'une famille d'immigrés espagnols, il ne lui est pas possible néanmoins d'invoquer une mémoire longue de l'événement. Mais c'est une opportunité dont vont rapidement se saisir les descendants des Aiguesmortais qui habitaient déjà dans la commune en 1893.

En 2007, une infirmière de la ville, Jeannette Perrier-Guinoir, s'est souvenue qu'elle était « née dans une famille aiguesmortaise de vieille souche ». Très assidue au cours du Cercle occitan langue d'oc, elle a publié un court récit sur le massacre de 1893, à la fois en français et en occitan, langue qu'elle présente comme « *la lengo do bres* » (« la langue du berceau »). Elle précise que, « toute sa vie, elle a entendu parler la langue du pays au sein du milieu familial ». C'est aussi grâce à cette tradition orale qu'elle a pris connaissance du massacre des Italiens. « Tous les Aiguesmortais de notre génération ont entendu raconter par les anciens la bataille des Italiens qui se passa les 17 et 18 août 1893 [...]. Je me souviens comme si c'était hier de ma grand-mère qui en parlait avec beaucoup d'émotion tellement le souvenir de cette histoire restait ancré dans sa mémoire. » De même, Jeannette Perrier-Guinoir se rappelle que son grand-père « racontait aussi qu'il avait aidé un Italien à sortir d'Aigues-Mortes en le cachant dans sa charrette sous un tas de gerbes de roseaux⁶² ».

Ce passé, considéré comme « oublié » dans les années 1950, est donc désormais présenté comme s'il avait toujours fait partie de la mémoire

collective. Nous avons là une autre illustration du processus d'invention des traditions que j'ai évoqué plus haut. Ce récit franco-occitan permet de fabriquer du « nous » en fondant dans un même ensemble des éléments qui étaient au départ très conflictuels. Ici, l'identité occitane et la défense des immigrés sont intégrées dans un tout harmonieux, ce qui permet également à l'auteure de placer sa propre famille du bon côté de la barrière⁶³.

L'ouvrage d'Enzo Barnabà a aussi eu un impact dans les villages piémontais d'où étaient originaires la plupart des victimes du massacre de 1893. Le livre donne en effet, en annexe, la liste nominative des ouvriers tués le 17 août ainsi que leur village d'origine. Ces indications ont incité plusieurs historiens locaux à enquêter pour retrouver leurs traces, des avis de recherche ont été lancés dans la presse locale. L'association Centallo Viva a même organisé un concours littéraire sur le thème « Quand les Italiens étaient ceux qui émigraient ». Pour commémorer le centenaire du massacre, *La Sentinella del Canavese* (19/08/1993) a publié une page complète sur l'événement, avec des gravures d'époque sur les rivalités franco-italiennes parues dans *L'Illustration*. Le ton de l'article est le même que celui du *Midi libre*. L'événement est présenté comme un fait divers rétrospectif. Mais, un siècle après les faits, la presse italienne et la presse française sont toujours en désaccord sur le nombre de victimes. Le *Midi libre* en comptabilise neuf, alors que *La Sentinella del Canavese* parle d'une « cinquantaine de morts ».

La repolitisation de l'affaire d'Aigues-Mortes

Aujourd'hui, le massacre des Italiens est entré dans la mémoire collective nationale. Il est à nouveau mentionné dans les livres d'histoire. Depuis plusieurs années, en France comme en Italie, l'affaire d'Aigues-Mortes est racontée dans des romans, des bandes dessinées, des pièces de théâtre⁶⁴. La raison principale de cet engouement tient au fait que, en intégrant l'événement dans l'histoire longue du racisme, les historiens lui ont redonné un sens politique. La tuerie du 17 août est souvent présentée aujourd'hui avec des commentaires du genre : « Quand Mohamed s'appelait Giovanni⁶⁵ ». En rappelant les violences subies par les immigrés d'hier, il s'agit de susciter un réflexe de solidarité avec ceux d'aujourd'hui, dans une

perspective sous-tendue par les idéaux universalistes qui ont guidé le combat pour les droits de l'homme depuis l'affaire Dreyfus.

Néanmoins, de nouveaux courants mémoriels apparus récemment contestent le lien établi entre l'immigration d'hier et celle d'aujourd'hui. Le premier est représenté par la mouvance postcoloniale. Se positionnant plutôt à l'extrême gauche, ses partisans analysent tous les problèmes sociaux qui se posent dans la France d'aujourd'hui comme des « discriminations », et celles-ci sont présentées comme un héritage de la colonisation. Les entrepreneurs de mémoire qui s'inscrivent dans ce schéma réécrivent l'histoire de l'immigration en postulant un clivage entre Européens et non-Européens qui interdit de placer sur le même plan le racisme anti-italien et le racisme antiarabe⁶⁶.

L'autre courant mémoriel qui s'est construit sur ce clivage entre les immigrations se situe au pôle opposé du champ politique. Dès le début des années 1980, le Front national a réactivé le nationalisme en présentant les immigrants venus du Maghreb comme une menace pour l'identité nationale, par opposition aux précédentes vagues d'immigrants, portés aux nues parce qu'ils auraient respecté les lois de la République et la laïcité. Le début des années 2000 a vu se dérouler un processus comparable à celui que j'ai décrit pour la fin du XIX^e siècle à partir du cas de Maurice Barrès. Les thèses nationalistes, élaborées d'abord par l'extrême droite, ont ensuite été intégrées dans le discours de la droite républicaine, phénomène illustré par la naissance du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale en 2007. Dans un petit essai intitulé *Fier d'être français*, l'écrivain Max Gallo, qui sera élu à l'Académie française quelques mois plus tard, reprend à son compte le schéma barrésien, sauf que les Italiens, qui étaient utilisés par Barrès comme les repoussoirs de l'identité nationale, sont devenus les modèles historiques de l'intégration. Telle est la nouvelle « leçon » que les lecteurs sont invités à tirer du massacre d'Aigues-Mortes. Les « Ritals vivaient dans des taudis de banlieue eux aussi ». Ils ont connu la misère et l'humiliation « quand les ouvriers “gaulois” les chassaient, les battaient, les lynchaient – ainsi dans les salines de Provence, où il y eut au moins une dizaine de morts en 1893 ». Malgré ces souffrances, poursuit l'auteur, ils ont tout fait pour s'intégrer parce qu'ils aimaient la France. Hélas, « tout a changé, la France est aujourd'hui en péril ». Les émeutes de 2005, qu'on a

appelé pudiquement « troubles sociaux [...] en niant leur dimension ethnique », annoncent la « balkanisation de la nation ». « Pour soigner les symptômes, pour éviter les dérives xénophobes, le racisme, il faut rendre à ce pays sa fierté et ne pas le détruire et ne pas nier sa singularité⁶⁷. »

Ces propos reflètent le schéma de base que l'on retrouve dans tous les discours nationalistes, et qui consiste à affirmer que l'identité nationale est menacée par l'étranger, en prenant pour cible les groupes stigmatisés (aujourd'hui, il s'agit principalement des musulmans) par ceux qui contrôlent les moyens de communication de masse. Mais, signe des temps, désormais, c'est pour faire obstacle au « racisme » que le nationalisme est légitimé.

Lorsque je me suis rendu chez les personnes censées détenir des documents inédits sur l'affaire d'Aigues-Mortes, celles-ci m'ont aimablement communiqué une photocopie de l'article paru dans *Le Midi libre* les 16 et 17 août 1993. Lorsque les deux jeunes sociologues de l'ISCRA qui m'ont aidé dans ce travail de terrain ont téléphoné à l'un des descendants des Aiguesmortais impliqués dans le massacre, celui-ci leur a raccroché au nez dès qu'il a su le motif de leur appel. Et, malgré nos efforts, nous n'avons trouvé aucun élément tangible permettant d'infirmer ou de confirmer la rumeur concernant les squelettes découverts dans un marais du Peccais. Finalement, l'enquête orale a donc surtout révélé les limites de la mémoire. Ceux qui n'ont pas intérêt à se souvenir garderont le silence jusqu'à leur dernier souffle. Ceux qui découvrent aujourd'hui le « devoir de mémoire » ne sont pas toujours les plus crédibles. Quant aux cadavres qui se cachent dans les marais, le mieux est sans doute de les laisser dormir en paix.

¹ Cité par Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., vol. I, p. 96-98.

² *Revue chrétienne*, « Revue du mois », 1^{er} décembre 1893, p. 239.

³ La justice italienne apporte sa contribution à ce travail de pacification des esprits. Les manifestations antifrançaises qui éclatent après le jugement d'Angoulême sont réprimées sur-le-champ. À Milan, 16 individus de 16 à 20 ans sont condamnés à des peines de un à trois mois de prison pour avoir poussé des cris de mort contre les Français ; cf. AN, BB 18 1947.

[4](#) Charles Benoist, « La crise italienne et le nouveau ministère Crispi », *La Revue des deux mondes*, n° 2, 1894, p. 417 sq. Charles Benoist a été engagé par *La Revue des deux mondes* en 1894 pour tenir la chronique politique, en alternance avec Raymond Poincaré et Francis Charmes. L'année suivante, il devient professeur à l'École libre des sciences politiques, où il occupera la chaire de droit constitutionnel de l'Europe occidentale.

[5](#) Le règlement du contentieux d'Aigues-Mortes va aussi permettre d'enrichir le droit international en matière de « réparations » dues aux familles étrangères victimes de la violence des autochtones. Il ressort de la réflexion des juristes qu'un État ne peut pas être tenu pour responsable des dommages causés par ses nationaux vis-à-vis des ressortissants d'un autre État. De même, un gouvernement ne peut pas se plaindre des décisions de justice car « les tribunaux d'un État sont indépendants et on ne saurait imposer leur sentence ». Néanmoins, lorsqu'un fonctionnaire offense un État étranger, non seulement le gouvernement doit s'excuser mais il est également tenu à réparation et doit désavouer son agent ; cf. « France-Italie : affaire d'Aigues-Mortes », art. cité, p. 171 sq.

[6](#) Le gouvernement italien s'empresse d'exprimer sa compassion au peuple français après ce crime. L'agent consulaire d'Aigues-Mortes signale que tous les navires et les édifices italiens ont mis leur drapeau en berne ; cf. AD Gard, 1 M 739. Sur cette affaire, cf. Pierre Truche, *L'Anarchiste et son juge, op. cit.*, et aussi « L'assassinat du président Sadi Carnot et le procès de Sante Ironimo Caserio », *Actes du colloque organisé à Lyon le 21 juin 1994*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995.

[7](#) AD Gard, 4 U 5/111.

[8](#) AD Gard, 1 M 697 ; AC Aigues-Mortes, 1 L 10. On trouve dans les archives communales un inventaire détaillé des dépenses extraordinaires occasionnées par le traitement des blessés français et italiens du 16 août au 22 septembre 1893.

[9](#) Le 17 septembre 1893, au lendemain du décès de la dernière victime, morte du tétanos à l'hôpital d'Aigues-Mortes, le préfet envoie au maire un télégramme qui prouve qu'un mois après le massacre le sentiment anti-italien reste très vif dans la région. « Prenez demain en vue de l'enterrement de Caffaro, sujet italien, toute mesure d'ordre utile » ; cf. AC Aigues-Mortes, 1 L 10.

[10](#) Cf. AC Aigues-Mortes, 1 L 10, et AD Bouches-du-Rhône, 4 M 2359. Le consul d'Italie affirme qu'il y a des Italiens abandonnés dans les bois ou les taillis. Il croit aussi qu'un grand nombre de cadavres gisent dans les marais et les vignes.

[11](#) Maurice Halbwachs, *La Mémoire collective* (1949), Paris, PUF, 1964.

[12](#) AD Gard, 6 U 11/80. Jugement du 30 août 1893.

[13](#) Recherche effectuée par Éléonore Bozzi, du Centre des archives d'outre-mer. Nous ne savons pas non plus ce qu'est devenu Giovanni Giordano. On peut penser qu'il a été expulsé après le verdict

d'Angoulême, puisqu'il était en infraction à la loi sur le « droit de séjour ». Mais l'enquête de Tamara Pascutto montre qu'il n'a pas été enterré dans son village natal de Vernante.

[14](#) Arbre généalogique communiqué par Lydia Granier.

[15](#) *Le Petit Méridional* se trompe quand il affirme que Monnier a témoigné contre Rouet. Monnier est effectivement l'un des deux médecins qui ont soigné les blessés à l'hôpital d'Aigues-Mortes et pratiqué l'autopsie des cadavres. Mais je n'ai trouvé aucune trace, dans le dossier d'instruction, d'une quelconque déposition de sa part contre Rouet. Le nom du docteur Monnier ne figure pas non plus dans la liste des témoins cités par *Le Petit Méridional* (16/03/1894) dans son compte rendu du procès de Jean Rouet, liste comprenant Lucien Rougé, Gabrielle Urbe et son mari, Rouet dit « le Crasse », et l'abbé Mauger.

[16](#) Raymond Verdier (dir.), *Vengeance. Le face-à-face victimes/agresseurs*, Paris, Autrement, 2004, p. 16.

[17](#) Lettre conservée dans le dossier de Jacques Mauger ; cf. AN, F 19 2985. Né en 1826, il a fait toute sa carrière dans le Gard. Aumônier de la maison centrale de Nîmes en 1873, il devient curé d'Aigues-Mortes en 1878.

[18](#) AN, F 1/d III/312, années 1893-1894.

[19](#) Le 29 août 1904, il est cité à l'ordre de la Légion pour son action à l'occasion de manifestations politiques tumultueuses et violentes. Le 17 juin 1906, il est à nouveau récompensé pour son rôle lors des affrontements qui ont eu lieu à Ajaccio du 6 au 28 mai 1906. À cette occasion, il « a pu assurer le maintien de l'ordre grâce à une fermeté et un sang-froid remarquables, malgré l'extrême surexcitation de la foule ». Il mourra le 2 juin 1917 d'une néphrite chronique compliquée d'un œdème pulmonaire à l'hôpital d'Alençon ; cf. SHD, YF 72 585, dossier Auguste Cabley.

[20](#) AD Gard, 4 M 17.

[21](#) AN, BB 6 (II)/619, dossier Fernand Alphandery, et BB 6 (II)/1094, dossier Léon Nadal.

[22](#) SHD, 9 Yd 259, dossier Albert Caze.

[23](#) En 1895, Hugou obtiendra néanmoins un changement d'affectation pour Vauvert, justifié par ses ennuis de santé ; cf. AD Gard, 4 U 5/220.

[24](#) Le Mallier meurt en Suisse le 29 janvier 1918 ; cf. AN, F 1/b1/356, dossier Nicolas Le Mallier.

[25](#) AD Bouches-du-Rhône, 135 J 54.

[26](#) Cinq Italiens ont dû se réfugier chez un particulier, puis ont été reconduits à la gare, escortés par les forces de l'ordre. « La promenade des acacias a été rapidement dégagée par des gendarmes à cheval qui ont maintenu les manifestants à bonne distance. » Ceux-ci se sont contentés de siffler quand les Italiens, au milieu de la compagnie d'infanterie, sont partis à la gare. Cette année-là, la

CSM a embauché 1 259 ouvriers, dont 449 Aiguesmortais et 810 ouvriers de divers départements, surtout d'Ardèche ; cf. AN, BB 18 1947.

[27](#) AD Gard, 1 M 739.

[28](#) Rapport du vice-consul de Marseille au ministre des Affaires étrangères (23 septembre 1896), cité par Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, vol. I, p. 285.

[29](#) Il faut préciser toutefois que les familles italiennes sédentaires ne sont pas inquiétées. Dans une lettre datée du 26 juillet 1894, le commissaire de police d'Aigues-Mortes écrit, à propos des 32 Italiens fixés dans la ville : « On ne s'occupe guère d'eux et rien ne fait prévoir qu'ils soient insultés ou maltraités car ils n'ont aucun rapport avec les gens de la localité, et encore moins avec les ouvriers étrangers occupés aux salins » ; cf. AD Gard, 1 M 697. Le procureur général évoque, pour sa part, dix familles italiennes à Aigues-Mortes, « établies depuis longtemps dans le pays et bien vues par les habitants » ; cf. AN, BB 18 1947.

[30](#) Jusqu'en 1897, Barrès hésite à s'engager ; « à l'évidence il observe déjà ses rivaux dans l'intrigue pour l'Académie ». Il aurait lui-même reconnu plus tard avoir été « entraîné par sa carrière académique, par le poids de ses relations, de son milieu » ; cf. Jean-Pierre Rioux, « Ma soumission à mon innéité », *Mil Neuf Cent*, n^o 11, 1993, p. 101-106.

[31](#) Cayla a donné 3 francs ; cf. Pierre Guillard, *Le Monument Henry, liste des souscripteurs (1864-1912)*, 1899, p. 161.

[32](#) Caserio a voulu venger Ravachol, auquel Sadi Carnot venait de refuser la grâce présidentielle. Il avait vécu quelque temps dans le Gard (à Sète). La politisation de cette fraction du monde ouvrier est illustrée aussi par la naissance du *Trimard*, le journal des « sans-travail », qui s'efforce de faire connaître les revendications du prolétariat mobile. Sept numéros sont publiés en 1897 ; cf. Jean-François Wagnart, *Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 43 sq.

[33](#) La démission de Marius Terras n'a pas nui aux républicains, bien au contraire. Les élections organisées en octobre 1893 pour le remplacer confortent leur influence dans la commune. Dix-neuf républicains sont élus contre quatre réactionnaires ; cf. AD Gard, 3 M 756.

[34](#) Rémy Pech et Jules Maurin, *1907 : les mutins de la République*, Toulouse, Privat, 2007.

[35](#) Aigues-Mortes se place ainsi devant Nîmes (18 militants) et Alès (11) ; cf. Roland Andréani, « L'antimilitarisme en Languedoc méditerranéen avant la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n^o 1, 1973, p. 116, et Michel Winock, « Socialisme et patriotisme en France (1891-1894) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n^o 9, 1973. Ce début de politisation n'empêche pas le maintien des revendications traditionnelles de la communauté aiguesmortaise, comme l'illustre cette lettre anonyme, datée de 1903 : « Pourquoi les gendarmes font

pas le service aux chases aux macreuses. Les trois quar de chasseurs non pas de permis. Si cela continue nous écrivons au ministre. Un groupe de chasseurs Aiguesmortes » ; AD Gard, 4 M 100.

[36](#) Alfred Naquet, *Temps futurs : socialisme, anarchie*, Paris, Stock, 1900, p. 48. Naquet a été lui-même, dans sa jeunesse, un fervent soutien du général Boulanger.

[37](#) Edgar Zevort, *Histoire de la Troisième République*, vol. 4, Paris, F. Alcan, 1901, p. 237.

[38](#) Jean Héritier (dir.), *Histoire de la III^e République*, Paris, Librairie de France, 1932, p. 176.

[39](#) Aucune allusion, par exemple, dans l'imposante *Histoire de la III^e République* dirigée par Jacques Chastenet (Paris, Hachette, 1955).

[40](#) Cf. Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, *op. cit.*, p. 15. Sur Corradini, cf. Robert Paris, « Enrico Corradini. Autour du nationalisme italien (1909-1910-1916) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, janvier-juin 1996.

[41](#) Cf. notamment G. Dallier, *La Police des étrangers à Paris et dans le département de la Seine*, Paris, A. Rousseau, 1914.

[42](#) Jacques Bertillon, *La Dépopulation de la France*, Paris, Félix Alcan, 1911, p. 47-48.

[43](#) Paul Aubry, *La Contagion du meurtre. Essai d'anthropologie criminelle*, Paris, Félix Alcan, 1894, p. 240. Cf. aussi Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, Paris, Félix Alcan, 1895, et Scipio Sighele, *La Foule criminelle. Essai de psychologie collective* (1891), Paris, Félix Alcan, 1901.

[44](#) AN, F 19 2985, dossier Jacques Mauger.

[45](#) L'identité du « numéro 1 » sera établie peu de temps après et rajoutée en marge, dans le registre d'état civil. Il s'agit de Giovanni Zanetti, né en 1864, originaire de la commune d'Alzano.

[46](#) Maurice Barrès, *Le Jardin de Bérénice*, *op. cit.*, p. 81.

[47](#) *Ibid.*, p. 139

[48](#) Pour avoir un aperçu de la façon dont l'entreprise présente l'histoire des salins d'Aigues-Mortes, cf. son site : <http://www.labaleine.com/>.

[49](#) Cf. Thierry Chatel, « Aigues-Mortes, fête à l'ancienne, 30 octobre 2003 », sur le site <http://www.info-camargue.com/camargue-article68.html> (consulté le 30/05/2009).

[50](#) Cf. Christian Jacquelin et André Signoles, « Préserver l'usage social du monument. Les arènes de bouvine », in Daniel Fabre (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2000, p. 192.

[51](#) Gérard Noiriel, *Longwy. Immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984.

[52](#) Michel Winock, « Socialisme et patriotisme en France (1891-1894) », art. cité.

[53](#) Pierre Milza, « Le racisme anti-italien en France : la tuerie d'Aigues-Mortes », *L'Histoire*, n^o 10, mars 1979.

[54](#) À l'exception des groupuscules d'extrême droite, la lutte contre le racisme fait alors l'objet d'un consensus politique. La loi du 1^{er} juillet 1972, dite « loi Pleven » (nom du garde des Sceaux de l'époque), est adoptée à l'unanimité. Elle traduit dans le droit interne la ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

[55](#) Ce nouveau point de vue apparaît bien dans les manuels d'histoire publiés au cours des années 1970. Évoquant les rivalités diplomatiques entre la France et l'Italie en 1893, Paul Ducatel ajoute : « Cette campagne de haine trouve son aboutissement dans l'incident du mois d'août à Aigues-Mortes, qui fait 8 tués et une cinquantaine de blessés parmi les ouvriers italiens immigrés. À cette époque, comme de nos jours, l'ouvrier étranger est victime de viles attaques par la population autochtone » ; Paul Ducatel, *Histoire de la III^e République, vue à travers l'imagerie populaire et la presse satirique*, vol. III : 1891-1910, Paris, Éditions Jean Grassin, 1976, p. 34.

[56](#) Lucio D'Angelo, « L'eccidio di Aigues-Mortes e le sue ripercussioni in Italia e in Francia », *Critica storica*, octobre 1976 ; Teodosio Vertone, « Antécédents et causes des événements d'Aigues-Mortes », in Jean-Baptiste Duroselle et Emilio Serra, *L'emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, Milan, Franco Angeli Editore, 1978.

[57](#) Enzo Barnabà, *Le Sang des marais*, *op. cit.*

[58](#) Pour l'Italie, cf. notamment Alessandro Alemano, « I fatti di Aigues-Mortes (agosto 1893) e le loro ripercussioni in Monferrato », *Pagine Moncalvesi*, Moncalvo, juillet 2000 ; Piero Belavilacqua, Andreina De Clementi, Emilio Franzina, *Storia dell'emigrazione Italiana, Arrivi*, Rome, Donzelli editore, 2002 ; Giorgio Jannon, *Il sogno nella valigia. Storie e memorie di emigranti della valle di Susa fra '800 e '900*, Pinerolo, Editrice Alzani, 1993 ; Romain Rainero, *Les Piémontais en Provence*, *op. cit.* ; Sanna Giuseppina, « Gli immigrati in Francia alla fine dell'ottocento e il massacre di Aigues-Mortes », art. cité ; Teodosio Vertone, « Socialistes et mouvement ouvrier italiens dans la région marseillaise pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle », in *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica*, Milan, Franco Angeli, 1988, p. 97-105. Du côté français, on peut citer les ouvrages de Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Paris, Seuil, 1988 ; José Cubero, *Nationalistes et étrangers*, *op. cit.* ; Laurent Dornel, *La France hostile*, *op. cit.* ; Michel-Louis Rouquette, *La Chasse à l'immigré*, *op. cit.*

[59](#) Référence à la commission Ciano, qui a rappelé 160 000 Italiens de 1939 à 1941, quand l'Italie est entrée en guerre contre la France. En avril 1939, Roberto Farinacci clame que les Italiens constituent sa « cinquième colonne ».

[60](#) La conclusion du document, évoquant une « lamentable affaire qu'une direction intelligente aurait pu éviter », est une critique implicite de la CSM.

[61](#) Michel-Louis Rouquette, *La Chasse à l'immigré*, *op. cit.* Les entretiens ont été réalisés auprès de personnes retraitées nées à Aigues-Mortes, la plupart d'entre elles ayant travaillé à la CSM.

Aucune parmi elles n'a évidemment été le témoin direct des faits. Beaucoup confondent, dans leurs souvenirs, les événements de 1893 avec d'autres faits qui ont marqué la mémoire collective locale (les luttes viticoles, l'arrivée des réfugiés espagnols, etc.).

[62](#) Cf. le bulletin du Cercle occitan langue d'oc du canton d'Aigues-Mortes, *La Pounchudo*, 2007.

[63](#) Il ne s'agit pas, pour moi, d'opposer les vérités de l'histoire aux erreurs de la mémoire, mais plutôt de montrer comment la mémoire collective s'adapte au discours historique, et quelles ressources elle offre à celles et ceux qui ont en eux un désir d'écriture et de création. Dans mes premiers travaux sur l'immigration en Lorraine, j'avais déjà été frappé par ce processus symbolique. Lors des grandes manifestations contre la fermeture des usines sidérurgiques, les ouvriers avaient placé en tête du cortège deux enfants revêtus du costume folklorique lorrain, costume inventé à l'époque de Maurice Barrès, comme un symbole nationaliste de la revanche contre l'Allemagne. Dans le cas qui nous occupe ici, le fait que la langue occitane a été utilisée par les conservateurs pour tenter de faire barrage à la République est totalement occulté ; cf. Gérard Noiriel, *Longwy. Prolétaires et immigrés*, *op. cit.*

[64](#) Luciano Nattino, *Cent'anni di solidarietà. Otto testi teatrali tra storia e memoria*, 2003 (texte théâtral où l'on retrouve un témoignage d'un descendant d'une victime d'Aigues-Mortes) ; André Benedetto, *Mortes Eaux*, Avignon, Éditions Périphérie, 2007 (pièce de théâtre sur le massacre de 1893, créée au théâtre des Carmes, à Avignon, en 2007). Pour un exemple de bande dessinée, cf. Olt, « La tuerie d'Aigues-Mortes. Ritals en eaux-mortes », *L'Écho du village*, n° 220, 12 décembre 2003.

[65](#) Titre de l'article mis en ligne le 20/08/2005 sur le site <http://bellacio.org/fr/>.

[66](#) Cette perspective est défendue notamment par Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, *La Fracture coloniale*, Paris, La Découverte, 2005.

[67](#) Max Gallo, *Fier d'être français*, Paris, Fayard, 2006, p. 31-46.

Conclusion

Le 16 août 1893, le Turinois qui a plongé sa chemise pleine de sel dans le baquet d'eau potable des trimards a déclenché le plus sanglant « pogrom » de toute l'histoire contemporaine de la France, parce que dans le désert salé d'Aigues-Mortes la survie des hommes dépendait de ces baquets. Le 12 avril 1894, toutes les personnalités de la région étaient conviées à un grand banquet, en présence du ministre des Finances et du ministre des Travaux publics, pour fêter un événement historique : l'inauguration du service d'adduction d'eau¹. Le problème lancinant de l'eau vive à Aigues-Mortes, que les patrons, les élus et les fonctionnaires avaient délaissé pendant des décennies, était enfin résolu. Cela méritait bien un banquet.

Peu de temps après, les actionnaires de la Compagnie des salins du Midi débloquent les capitaux pour mécaniser le levage du sel, et, quelques années plus tard, la machine administrative inventa la carte d'identité des étrangers, permettant à l'État d'assurer à distance, et de façon pacifique, la protection du travail national.

Sans jamais avoir reconnu leurs responsabilités dans le massacre du 17 août, les dirigeants ont donc inventé des moyens pour que ce genre de violence collective ne se reproduise plus². Le visiteur qui découvre aujourd'hui les salins du Peccais ne peut plus imaginer ce qu'a été cet enfer il y a cent vingt ans. Les solutions techniques que les dominants mettent au point pour résoudre les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés contribuent en effet à l'« impeccabilité des lieux neutres » qu'évoquait récemment Luc Boltanski³. Celui qui veut connaître le passé sanglant des marais d'Aigues-Mortes doit désormais se contenter des archives policières ou judiciaires. Ce qui l'incitera, par la force des choses, à incriminer les bras qui ont frappé en oubliant ceux qui les ont armés.

Le sociohistorien qui cherche le passé dans le présent étudie la genèse des conflits oubliés, car ce travail de « déneutralisation » est indispensable si l'on veut mettre au jour les relations de pouvoir qui ont existé autrefois et faire le lien avec le monde d'aujourd'hui. Pour conclure le présent ouvrage,

je voudrais montrer en quoi ce « devoir d'histoire » se distingue du « devoir de mémoire », et parfois s'oppose à lui.

Aigues-Mortes (17 août 1893), entre Hautefaye (16 août 1870) et Charonne (8 février 1962)

Pour Maurice Halbwachs, la mémoire collective « ne retient que les événements qui sont aussi des enseignements. La façon même dont elle décompose les faits répond au besoin de montrer que chacun a une signification qui le dépasse, qu'il a sa place logique dans l'histoire totale, qu'ils forment un enchaînement et que, de tous ces sens réunis, résulte celui de l'événement où sont compris tous les autres. Le récit devient ainsi une logique d'action⁴ ».

Les porteurs de mémoire mobilisent en effet le passé non pas pour l'expliquer, mais pour répondre à des préoccupations du présent. Le simple fait de vouloir « sauver de l'oubli » un événement est en soi un enjeu de luttes, car il en va de la mémoire comme du jeu de chaises musicales. Il n'y a pas de place pour tout le monde. En conséquence, lorsque le projecteur est braqué sur un pan du passé, les autres sont laissés dans l'ombre.

La mémoire en tant que « logique d'action » conduit à privilégier les faits qui permettent la répétition du « même » et la célébration du « nous » (ou la dénonciation du « eux »). À l'inverse, pour expliquer le passé, l'historien doit d'abord prendre ses distances avec le présent et s'efforcer de mettre en lumière ce qui fait la spécificité du phénomène historique qu'il étudie. Pour atteindre ce but, le mieux est de comparer ce dernier avec des événements semblables qui ont eu lieu à d'autres époques.

Le massacre d'Aigues-Mortes s'est déroulé une vingtaine d'années après le crime de Hautefaye, analysé par Alain Corbin. Dans ce village de Dordogne, le 17 août 1870, alors que la France est en guerre contre la Prusse, un jeune noble est supplicié pendant deux heures et brûlé vif en présence d'une foule de 300 à 800 personnes. Ce crime se produit peu de temps après les défaites françaises des 4 et 6 août 1870 annonçant la capitulation de Sedan le 4 septembre. La haine du Prussien atteint alors son paroxysme. Mais le terme « Prussien » est utilisé par les paysans de Hautefaye pour désigner l'« ennemi de l'intérieur », en établissant une

équivalence entre le noble et l'étranger. Pour les assassins, le meurtre d'Alain de Moneys est un acte patriotique. « En voici un qui est mort, je crois que nous avons bien fait notre devoir⁵. »

Le point commun entre cette affaire et celle d'Aigues-Mortes tient à la place du facteur national dans la légitimation du massacre. Néanmoins, dans le cas de Hautefaye, la haine du Prussien a permis de réactiver les formes traditionnelles de violence collective dans le monde rural (les jacqueries), illustrant l'immense fossé qui séparait alors les différentes classes de la société française. Le verdict sans pitié des jurés (quatre inculpés seront condamnés à mort) confirme que les élites de la nation n'éprouvaient aucune forme d'empathie pour ce monde paysan.

Vingt ans plus tard, le massacre d'Aigues-Mortes montre que l'intégration des classes populaires au sein de l'État-nation a fait d'immenses progrès. À aucun moment les émeutiers ne s'en sont pris physiquement aux bourgeois ou aux nobles. La haine des Italiens a même facilité le regroupement national grâce auquel les clivages antérieurs entre les Aiguemortais, les Ardéchois et les trimards ont été dépassés. La mansuétude du jury à l'égard des criminels confirme la force acquise par le « nous » français. Le peuple s'est jugé lui-même, et, quand on se juge soi-même, on finit toujours par se considérer comme innocent.

On peut aussi comparer l'affaire d'Aigues-Mortes avec un massacre qui s'est produit beaucoup plus tard, le 8 février 1962, à Paris, au métro Charonne. Ce jour-là, les forces de l'ordre répriment une manifestation organisée par le PCF contre la guerre d'Algérie, tuant huit personnes. L'ouvrage qu'Alain Dewerpe a consacré à cet événement⁶ permet de mettre en évidence plusieurs points communs avec la tuerie d'Aigues-Mortes. Le nombre des victimes officiellement recensées est le même et, dans les deux cas, la justice ne désignera aucun coupable (l'affaire de Charonne se terminera même par un non-lieu).

Néanmoins, les deux affaires s'inscrivent dans des logiques très différentes. Le massacre de Charonne a eu lieu dans un contexte marqué par la guerre d'Algérie et par la radicalisation des luttes sociales, sous l'égide du PCF. C'est un événement qui se rapproche beaucoup plus de Fourmies (1891) que d'Aigues-Mortes, car il s'agit d'une affaire de politique intérieure. C'est pourquoi les morts de Charonne vont être d'emblée pris en

charge par la mémoire collective. L'enterrement des victimes est un événement national. Les années suivantes, le parti communiste le commémore en organisant des grèves et des cérémonies au métro Charonne, puis au cimetière du Père-Lachaise, établissant ainsi une continuité avec la Commune de Paris. Mais en braquant le projecteur de la mémoire sur le 8 février 1962, le mouvement ouvrier a laissé dans l'ombre l'autre grand massacre de cette époque, celui du 17 octobre 1961. Ce jour-là, la répression de la manifestation organisée par le FLN contre la guerre d'Algérie fait plus de 120 victimes, des travailleurs immigrés algériens pour la plupart. Il faudra attendre que leurs enfants arrivent à l'âge adulte pour que ce massacre trouve sa place dans la mémoire collective française⁷.

Étant donné qu'à Aigues-Mortes ce sont des saisonniers qui ont été tués, la seconde génération de l'immigration italienne n'a pas pris en charge leur souvenir. L'événement n'a pas trouvé sa place dans les « logiques d'action » évoquées par Halbwachs. La droite nationaliste ne pouvait pas, en effet, célébrer des victimes étrangères et la gauche ne voyait pas l'intérêt de dénoncer des crimes qui ne mettaient pas en cause le rôle répressif de l'État français. Aujourd'hui encore, les violences du passé qui ne permettent pas d'incriminer l'armée, la police, le régime colonial ou Vichy sont laissées dans l'ombre par les entrepreneurs de mémoire.

Comme le souligne Alain Dewerpe, un « grand massacre peut demeurer un petit scandale⁸ ». Bien que le nombre de morts soit une véritable obsession dans les articles des journalistes qui fabriquent les faits divers, cela ne suffit pas à établir l'importance politique d'un événement. Une affaire est toujours une construction sociale qui implique de nombreux acteurs dont les intérêts sont presque toujours contradictoires⁹. Une autre particularité du massacre d'Aigues-Mortes, comparé à Charonne, tient à sa dimension internationale. Nous sommes tellement habitués à raisonner dans un cadre hexagonal que nous en oublions qu'un grand scandale national peut être insignifiant à l'échelle mondiale. Inversement, et c'est le cas ici, une affaire internationale peut avoir peu d'impact sur la scène nationale, parce que aucun parti ne prend le risque de cautionner le point de vue des étrangers.

Le « racisme » avant le racisme

J'ai dit plus haut que la mémoire interprétait le passé de façon à établir une continuité avec le présent, alors que l'historien, soucieux de combattre l'anachronisme, doit commencer par montrer ce qui sépare le passé du présent. Ce devoir d'histoire est particulièrement important lorsqu'on évoque la question du « racisme ». Le massacre d'Aigues-Mortes est devenu une référence pour tous ceux qui combattent l'intolérance à l'égard des immigrés. Cette mémoire civique est nécessaire si l'on veut agir, mais elle est en partie anachronique. Le mot « racisme » est apparu dans la langue française en 1902, et « xénophobie » date de 1903. Ces termes ont été forgés par des intellectuels (journalistes, écrivains, universitaires) engagés aux côtés du capitaine Dreyfus pour dénoncer le camp nationaliste et antisémite. Il s'agit donc d'un vocabulaire politique, forgé dans le cadre des luttes internes aux élites françaises du début du xx^e siècle, qui a ensuite été utilisé, par extension, pour désigner des comportements populaires.

En 1893, ceux qui dominaient l'espace public ne pouvaient pas nommer le massacre d'Aigues-Mortes en puisant dans le lexique du racisme. On a vu que cette affaire a mis aux prises les tenants de la thèse nationale (présentant les Italiens comme les véritables responsables de la tuerie) et les tenants de la thèse libérale (accusant les vagabonds). Dans les deux cas, la solution proposée pour que ce genre de violence collective ne se reproduise plus consistait à éliminer les auteurs de troubles. Les uns demandent que l'on chasse les étrangers, les autres veulent qu'on envoie au bagne ceux qui ont l'« instinct du mal ».

Ces arguments s'inscrivent à l'intérieur d'un paradigme que nous ne pouvons plus vraiment comprendre aujourd'hui et que l'on peut appeler le « paradigme de la cruauté ». Ian Hacking a montré que l'irruption des sciences de la mémoire, au cours des années 1870-1880, a révolutionné la vieille psychologie de l'âme en s'appuyant sur la notion de trace psychique pour donner naissance à la psychiatrie et à la psychanalyse. Alors qu'auparavant les « anormaux » étaient vus comme des monstres ou des sauvages contre lesquels il fallait sévir, ils sont désormais perçus comme des malades affectés de « traumatismes » qu'il est possible de soigner. Le

passage de l'individu cruel à l'individu malade légitime du même coup la fonction sociale des médecins¹⁰.

On peut faire l'hypothèse qu'au moment de l'affaire Dreyfus une rupture du même genre s'est produite dans les discours visant à expliquer les comportements de haine collective à l'égard des autres. Dans ce cas, ce ne sont pas les médecins qui entreprennent de nommer la maladie, mais le nouveau groupe social que l'affaire a placé au centre de l'actualité : les « intellectuels ». Ils surgissent à ce moment-là dans l'espace public français pour remplir le vide laissé par la séparation du savant et du politique¹¹. En dénonçant l'injustice dont a été victime Alfred Dreyfus parce qu'il était juif, ils s'engagent dans un combat pour la vérité et pour les droits de l'homme, contre le nouveau fléau qui infecte la société française et qu'ils appellent l'« antisémitisme », le « racisme » ou la « xénophobie ». Lorsque le mal contamine les classes populaires, ils utilisent d'autres mots, comme « lynchage » (apparu en français dans la première moitié du XIX^e siècle) et surtout « pogrom » (introduit en 1903). Ces termes, d'origine étrangère, sont utilisés à cette époque pour dénoncer le comportement des peuples qui ne respectent pas les droits de l'homme, principalement les Russes, qui persécutent les Juifs, et les Américains, qui massacrent les Indiens ou les Noirs. Mais les dreyfusards raisonnent comme si le peuple français était immunisé contre ce genre de tare. On ne pouvait donc pas, à l'époque, parler de « pogrom » ou de « lynchage » à propos du massacre d'Aigues-Mortes.

Seule une longue analyse permettrait de comprendre pourquoi ce vocabulaire s'est imposé aujourd'hui. Je me contenterai ici d'avancer l'hypothèse que les événements de Mai 68 ont provoqué une nouvelle rupture, qui a poussé à son terme le processus enclenché par l'affaire Dreyfus. Les militants d'extrême gauche, qui défendent le prolétariat immigré, élaborent alors la notion de « racisme ordinaire » pour dénoncer les formes d'intolérance que l'on rencontre fréquemment dans les classes populaires. Mais comme ces militants sont alors fortement influencés par le marxisme, leurs critiques visent surtout la classe dominante, accusée d'utiliser le racisme pour diviser la classe ouvrière. Dans les années 1980, le déclin du marxisme et les succès électoraux du Front national changent la donne. Tous les partis qui se réclament des « valeurs républicaines »

dénoncent l'extrême droite. Mais ce consensus antiraciste aboutit aussi à mettre en cause l'électorat populaire grâce auquel le Front national s'est imposé dans le paysage politique français.

Au cours de la même décennie, la question du racisme est projetée sur le devant de l'actualité parce que les médias, qui ont remplacé les journaux de masse du siècle dernier, l'utilisent comme un nouveau moyen d'anoblir les récits de faits divers. Le racisme bascule alors dans la rubrique criminelle. Les enquêtes annuelles menées sous l'égide de la Commission nationale consultative des droits de l'homme aboutissent régulièrement à la conclusion que les plus racistes dans la France d'aujourd'hui, ce sont les plus pauvres et ceux qui ont le plus faible niveau scolaire¹².

Pour éradiquer la « bête immonde », désormais réfugiée dans les entrailles du peuple, il faut donc développer l'éducation civique. Le « pogrom » d'Aigues-Mortes peut alors servir de leçon pour convaincre les élèves des méfaits du racisme. Le langage du soin a fini par remplacer le langage de la cruauté, mais le rapport que les élites entretiennent avec le peuple n'a pas beaucoup changé depuis 1893. Les explications qu'elles élaborent pour rendre compte des problèmes sociaux conduisent toujours à passer sous silence leurs propres responsabilités.

Le « devoir d'histoire » m'amène ainsi à mettre en évidence un point commun entre le passé et le présent qui n'intéresse pas les porteurs de mémoire. Ce point commun a été décrit par le philosophe américain Richard Rorty sous le terme d'« ethnocentrisme ». « Être ethnocentrique, c'est distinguer, dans le genre humain, ceux auprès de qui nous devons justifier nos croyances, et les autres. » Tous les individus sont « ethnocentristes », au sens où ils font tous partie d'un « nous » qui réunit ceux qui parlent leur langage et partagent, au moins partiellement, leurs références¹³.

J'en tire pour ma part la conclusion que ceux qui n'ont pas accès à l'espace public n'ont jamais la possibilité de se justifier ou d'expliquer leurs raisons d'agir au-delà de la sphère privée. Ils ne peuvent donc pas contester les arguments que produisent sur leur compte les professionnels du discours.

Philippe Buffard est un exemple pathétique de cette impuissance. Celui qui a tué pour être reconnu, parce qu'il n'avait pas d'autre langage à sa

disposition que la violence physique, est aussi le seul qui ait avoué son crime car il ne maîtrisait pas la rhétorique qui lui aurait permis de se disculper. Le Kroumir apparaît ainsi comme le personnage qui donne à la tragédie d'Aigues-Mortes sa portée universelle. L'homme étant avant tout un être de langage, celui qui ne sait pas parler est rejeté hors de l'humanité. Mis dans l'impossibilité de se justifier, il n'a d'autre choix que de dire la vérité en reconnaissant ses torts. Mais cette « repentance » sonne comme une menace pour les autres, pour les « normaux » qui sont parvenus à fabriquer leur innocence. C'est cette menace que le journaliste du *Figaro* s'emploie symboliquement à écarter en stigmatisant « l'horrible Kroumir », parce qu'il a séché ses larmes avec un « mouchoir sordide ».

« *Fiers d'être français* » ?

Il ne s'agit pas ici de mettre sur le même plan ceux qui commettent les crimes et ceux qui les inspirent, mais de souligner les liens qui rattachent les uns et les autres. C'est à ce niveau que se situe le principal enseignement historique que nous pouvons tirer de l'affaire d'Aigues-Mortes. Le massacre des Italiens s'est produit à un moment clé de l'histoire de l'identité nationale française. À partir des années 1880, l'État commence vraiment à entrer dans la vie quotidienne des citoyens, soit directement par le biais des institutions (la monnaie, le droit, l'école...), soit indirectement par le biais de la presse, qui fabrique des récits dont les Français sont les héros (ou les victimes). Mais cette intégration dans l'État-nation se produit alors que la société française se diversifie fortement. C'est pourquoi les usages du national varient considérablement selon les milieux sociaux.

On a vu que les élites républicaines ont conquis le pouvoir en imposant la référence nationale comme une nouvelle norme, que tous les acteurs de la société française ont dû reprendre à leur compte pour défendre leurs intérêts propres et justifier leur rôle. Mais la fierté d'être français ne fonctionne pas de la même manière selon qu'on appartient aux classes supérieures ou aux classes inférieures. Pour les élites, il s'agit d'un mode de valorisation parmi d'autres. Leurs diplômes scolaires, leur niveau de fortune, leur situation professionnelle leur fournissent chaque jour les gratifications narcissiques

qu'ils recherchent. Sans compter toutes les formes d'autocongratulation que représente la distribution de médailles, de prix et d'autres récompenses.

En revanche, les individus qui sont situés tout en bas de l'échelle sociale, ceux qui sont privés de travail et de ressources, ceux qui ont été éjectés rapidement du système scolaire, sont des proies faciles pour les élites qui encouragent le chauvinisme national, car c'est parfois le seul domaine qu'on leur laisse pour sauver leur dignité. En 1893, les discours des dirigeants républicains sur la fierté d'être français n'avaient évidemment pas pour but de les inciter à massacrer les Italiens. Néanmoins, il est indéniable qu'ils ont légitimé les comportements de ceux qui étaient socialement les plus enclins à utiliser la violence physique pour exprimer leur haine des autres¹⁴.

Lorsqu'on regarde de près le « pogrom » d'Aigues-Mortes, on voit que les facteurs qui l'ont déclenché ont été très variables. Au départ, l'identité masculine, locale et professionnelle a joué un rôle plus important que l'identité nationale. Mais la logique de l'affrontement a conduit des acteurs qui n'avaient rien en commun à se regrouper en fonction de leur nationalité. Plutôt que d'invoquer des explications de type identitaire (« Ils ont tué les Italiens parce qu'ils se *sentaient* français ou parce qu'ils *étaient* racistes »), il est préférable de dire qu'ils ont utilisé l'arme de la nationalité pour tenter de sauver leur dignité et légitimer la violence qu'ils avaient en eux.

« *Ceux d'en haut* » et « *ceux d'en bas* »

Cela m'amène au dernier type d'enseignement sur lequel je voudrais insister dans cette conclusion. Il concerne les enjeux historiographiques de l'affaire d'Aigues-Mortes. La démarche sociohistorique mise en œuvre dans ce livre a permis d'aborder sous un jour nouveau les controverses qui ont opposé, jusqu'à une période récente, l'histoire économique et l'histoire des relations internationales. François Simiand, qui a été le père fondateur du premier de ces deux domaines de recherche, a cité l'exemple d'Aigues-Mortes pour souligner l'importance de la question salariale dans les mouvements sociaux¹⁵. Nous avons vu que cette explication reste tout à fait pertinente. En mettant en concurrence des ouvriers de toutes provenances

pour faire baisser les salaires, la Compagnie des salins du Midi a effectivement créé les conditions de cette tuerie.

Dans l'article qu'il a consacré à l'affaire d'Aigues-Mortes, Pierre Milza a néanmoins souligné que ce facteur économique était à lui seul insuffisant pour expliquer l'engrenage qui a conduit aux affrontements sanglants du 17 août 1893. Il a insisté à juste titre sur les facteurs politiques, illustrés par la corrélation entre l'état des relations diplomatiques franco-italiennes et le nombre de rixes ayant opposé les ouvriers des deux pays. Mais le fait de conjuguer l'économique et le politique ne suffit pas pour comprendre comment ces facteurs agissent sur les individus « en chair et en os ». C'est pourquoi ces historiens ont invoqué le rôle des « mentalités ». Pierre Milza a expliqué le lien entre les relations diplomatiques et les rixes franco-italiennes en avançant l'idée qu'il existait « une interaction permanente et profonde, même si elle est souvent inconsciente, entre le mental collectif des peuples et les décisions de l'homme d'État¹⁶ ».

Le sociohistorien ne peut pas adhérer à ce type d'explication. Invoquer la « mentalité collective inconsciente », c'est un aveu d'impuissance car, par définition, ce qui est inconscient est inaccessible à l'historien. La même critique peut être adressée à ceux qui étudient les formes passées de violence collective en utilisant des notions comme « consentement à la violence » ou « culture de guerre », qui sont des variantes de l'histoire des mentalités¹⁷. En utilisant cette grille de lecture pour analyser le massacre d'Aigues-Mortes, j'aurais pu conclure à une sorte d'inconscient national ayant armé le bras des assassins assoiffés de sang. Mais une telle interprétation aurait occulté le processus de fabrication et d'inculcation du national, lequel ne peut se comprendre qu'en étudiant les *relations* entre des individus occupant des positions inégales dans l'espace social.

À partir des années 1970, la microhistoire a critiqué les approches historiographiques évoquées plus haut, en mobilisant les outils de l'anthropologie pour braquer son projecteur sur les interactions liant les individus dans leur vie quotidienne. Cette perspective a permis de montrer que les classes populaires possédaient leurs propres raisons d'agir et qu'elles ne subissaient pas passivement le pouvoir de ceux d'en haut. Néanmoins, en privilégiant l'étude des relations directes, les microhistoriens ont trop souvent négligé le fait que, dans la société

contemporaine, les individus sont pris dans des chaînes d'interdépendance qui dépassent l'horizon local.

La particularité de la sociohistoire est justement d'étudier les phénomènes historiques en prenant en compte les relations sociales qui lient directement et indirectement les individus. Cette démarche a permis de montrer comment des affrontements entre ouvriers localisés dans les marais salants d'Aigues-Mortes avaient finalement débouché sur une grave crise internationale. Inversement, nous avons vu que le comportement des ouvriers impliqués dans ce massacre ne pouvait pas s'expliquer uniquement par des considérations locales (même si celles-ci doivent être prises en compte). Pour expliquer le massacre du 17 août, il a fallu aussi mettre en évidence les « fils invisibles » que le régime républicain a tissés dans tout le corps de la société française à partir de 1870.

L'importance accordée aux liaisons entre les individus m'a incité à étudier aussi bien la construction que la réception sociales des discours sur l'affaire d'Aigues-Mortes, en gardant à l'esprit qu'un texte (que ce soit une circulaire de police ou un roman) vise toujours un public particulier. C'est dans cette perspective qu'a été menée l'analyse de la presse. En prenant au sérieux les contraintes qui pèsent sur l'activité des journalistes, on a mieux compris pourquoi le récit de faits divers s'est imposé comme la forme d'écriture propre à ce milieu social. Pour mobiliser à distance un public de citoyens réduits à la passivité politique, il faut nécessairement s'adresser à ses émotions, et faire en sorte qu'il s'identifie aux personnages mis en scène dans le récit. Nous avons vu le rôle essentiel que ce processus a joué dans la construction du stéréotype de l'« Italien au couteau », stéréotype qui a servi à fabriquer l'évidence de la culpabilité de Giovanni Giordano, non seulement dans les journaux, mais aussi dans le rapport adressé au garde des Sceaux par le procureur général de Nîmes.

Mais l'émotion ne peut devenir un facteur de mobilisation de l'opinion que si elle s'accompagne d'un discours qui lui donne un sens. Toute la rhétorique construite par la presse française depuis 1882 a eu pour but de présenter le « couteau italien » comme un symbole de la trahison de l'Italie, le fameux « coup de poignard dans le dos » qui ressurgira en 1940, quand Mussolini déclarera la guerre à la France. La politisation des faits divers apparaît ainsi comme une dimension essentielle de la stigmatisation des

étrangers, lorsque ceux-ci sont issus des pays présentés comme des « ennemis » de la France¹⁸.

¹ AD Gard, 3 M 756.

² Cela ne signifie pas, évidemment, que les violences à l'égard des immigrés ont cessé. Des massacres comme celui d'Aigues-Mortes se produisent encore fréquemment aujourd'hui dans le monde, comme on l'a vu en Afrique du Sud en mai 2008. On ne peut pas oublier non plus les crimes racistes commis en France contre les travailleurs algériens après la Seconde Guerre mondiale, notamment durant l'été 1973 à Marseille, où six personnes originaires des pays du Maghreb ont perdu la vie.

³ Luc Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis, 2008, p. 57.

⁴ Maurice Halbwachs, *Topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte. Étude de mémoire collective* (1941), Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 149.

⁵ Cité par Alain Corbin, *Le Village des cannibales*, Paris, Flammarion, 1992, p. 107.

⁶ Alain Dewerpe, *8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

⁷ Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Tallandier, 2006.

⁸ Alain Dewerpe, *8 février 1962, op. cit.*, p. 288.

⁹ Cf. Nicolas Offenstadt et Stéphane Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

¹⁰ Ian Hacking, *L'Âme réécrite. Étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 1995.

¹¹ Sur ce point, cf. Gérard Noiriel, *Les Fils maudits de la République*, Paris, Fayard, 2007.

¹² Pour une analyse plus détaillée de cette question, cf. Gérard Noiriel, *Racisme : la responsabilité des élites*, Paris, Textuel, 2007.

¹³ Richard Rorty, *Objectivisme, relativisme et vérité*, Paris, PUF, 1994, p. 50.

¹⁴ Les républicains toutefois ont découvert à l'occasion de l'affaire d'Aigues-Mortes les limites des discours exaltant l'intérêt national au détriment des travailleurs étrangers. Lorsque ces derniers sont défendus par leur État d'origine, l'affrontement des représentants du peuple peut aboutir à des conflits internationaux dont la forme ultime est la guerre. Cette prise de conscience de l'interdépendance entre les nations explique les polémiques qui ont opposé, pendant l'affaire d'Aigues-Mortes, deux conceptions de l'intérêt de la France. La première affirme qu'un tribunal français ne peut pas donner raison à des étrangers, la seconde considère que, pour défendre l'image de la France dans le monde, il faut respecter les principes universels de la justice.

[15](#) François Simiand, *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France*, Paris, Félix Alcan, 1907.

[16](#) Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 171.

[17](#) Cf. notamment Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, « La culture de guerre », in Jean-Pierre Sirinelli et Jean-Pierre Rioux (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 251-271.

[18](#) Pour une analyse sur la « longue durée » de ce processus, cf. Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme*, *op. cit.*

ANNEXES

ANNEXE 1

Extrait du rapport du procureur général de Nîmes Léon Nadal au garde des Sceaux (24 octobre 1893) ¹

Monsieur le garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de vous communiquer, avant de la clôturer, la procédure relative à l'affaire des troubles d'Aigues-Mortes et de vous soumettre mes propositions en vue de son règlement définitif.

Ainsi que l'ont signalé mes précédents rapports, dans la journée du 16 août dernier et principalement dans la journée du lendemain 17, des collisions sanglantes ont eu lieu aux salins du Midi, sous les murs de la ville d'Aigues-Mortes et dans cette ville, entre des ouvriers Français et Italiens au service de la Compagnie des salins du Midi. Dans ces bagarres auxquelles ont participé, à certains moments, des habitants d'Aigues-Mortes, des ouvriers sans travail, des vagabonds et autres gens sans aveu, huit personnes ont trouvé la mort, et une cinquantaine ont été atteintes de blessures plus ou moins graves.

Comment se sont produits ces déplorables événements ?

La Compagnie des salins du Midi exploite, aux environs d'Aigues-Mortes, à une distance de six à douze kilomètres, six salins : le Perrier, la Marette, le Repausset, Quarante Sous, la Fangouse et Goujouse, et l'Abbé. Chaque année, au mois d'août, elle occupe de nombreux ouvriers Français et Italiens, pour battre le sel d'abord, puis pour le lever, c'est-à-dire le mettre en camelles ou pyramides d'un volume considérable. Le prix des journées est élevé, car le travail est pénible. Pour effectuer ce travail, la compagnie a besoin de 900 à 1 200 ouvriers environ. À ce moment, les travailleurs et aussi les vagabonds, ouvriers par occasion, affluent à Aigues-Mortes afin d'être embauchés. À la différence du battage, pour le levage du

sel, la compagnie n'embauche pas directement les ouvriers, elle n'a affaire qu'avec les chefs de chantier ou chefs de bricole appelés ordinairement chefs de cole (*sic*). Ces chefs recrutent des travailleurs, assurent leur subsistance et règlent leur salaire qui s'élève quelquefois à 12 francs par homme et par jour.

On allait commencer le levage du sel lorsque se sont déroulés les événements suivants sur le double salin de la Fangouse et Goujouse. Les bricoles de ces chantiers se composaient d'un personnel mélangé, Italiens et Français, ceux-ci en minorité.

Dans la matinée du 16 août dernier, plusieurs querelles futiles se produisirent parmi les ouvriers de Goujouse. Sur un point du chantier, un ouvrier italien avait reproché à un ouvrier français de son équipe de ne point charger suffisamment sa brouette et de ne point avancer ainsi avec assez d'activité un travail fait en commun et payé à forfait. Sur un autre point, un ouvrier français eut à se plaindre d'un ouvrier italien qui manoeuvrait intentionnellement sa brouette de manière à le frôler fréquemment au talon. Enfin, une dernière querelle reposant encore sur un grief léger, mais de nature à exciter quelque émotion dans un pays privé d'eau potable, avait éclaté : un ouvrier italien avait lavé sa chemise sale dans un baquet d'eau destiné à la boisson et s'était attiré de sévères remontrances de la part d'un ouvrier français. On cessa le travail dans un état d'irritation latente, probablement réciproque, et tous les ouvriers allèrent déjeuner. Les ouvriers français n'avaient pas encore achevé la sieste (repos de l'après-midi) lorsque, vers une heure de l'après-midi, de nombreux Italiens armés de bâtons, de pelles et de couteaux vinrent assaillir à la Goujouse et à la Fangouse les Français inférieurs en nombre et surpris à l'improviste. Parmi les assaillants, un ouvrier italien, le dénommé Giordano, se faisait remarquer par son exaltation et par ses violences, il paraissait le principal fauteur de ces désordres. Dans cette bagarre sanglante, cinq Français, les dénommés Vernet, Perret, Soulier, Volette et Masson furent blessés par les Italiens qui eux n'eurent aucune égratignure. Vernet avait reçu trois coups de couteau dans les fesses et un au ventre. C'était le plus grièvement atteint. Les autres portaient de nombreuses blessures produites par des instruments contondants, et il résulte du rapport du docteur Reynaud que presque toutes avaient été reçues par-derrrière ou par côté, d'où la conséquence que les

ouvriers français avaient été frappés par surprise et alors qu'ils cherchaient à fuir.

À la vue de ces blessures dont quelques-unes auraient pu être mortelles, les gendarmes arrivés en toute hâte n'hésitèrent pas à procéder à l'arrestation de Giordano et de deux de ses compatriotes, mais ils durent bientôt, sur les réquisitions de M. le juge de paix d'Aigues-Mortes, les remettre en liberté, tant était grande la fureur des ouvriers italiens demandant l'élargissement de leurs camarades et tant il eût été difficile à trois gendarmes de tenir tête à une bande armée aussi considérable.

Bien que le calme parût alors rétabli, les Français craignant pour leur vie, parce qu'ils étaient inférieurs en nombre, se replièrent ainsi que les blessés sur Aigues-Mortes, où ils apportèrent la nouvelle de cette agression dont les proportions furent singulièrement exagérées. Le bruit courut que trois Français étaient morts et l'imagination aidant ce bruit devint bientôt un fait certain. De là une violente surexcitation dans la population et un désir de vengeance et de représailles. Bientôt, dans la ville, on court sus aux Italiens qui s'y trouvaient. Ceux-ci se réfugient dans diverses maisons et notamment, au nombre de 50 environ, dans la boulangerie de la veuve Fontaine, sise sur la place Saint-Louis, et au nombre de trois dans la geôle municipale située sur la même place. La foule veut faire le siège de la boulangerie. La gendarmerie aidée des douaniers parvient à faire respecter la maison, mais l'instant est critique, car la foule s'augmente des ouvriers sans travail, qui abondent dans la ville, ainsi que des ouvriers qui désertent les chantiers. Des vociférations, des cris de mort sont poussés.

C'est dans ces conditions que la gendarmerie et le juge de paix envoient des télégrammes, que le capitaine Caley avec ses gendarmes part à cheval de Nîmes vers 9 heures du soir, que d'autres brigades sont concentrées à Aigues-Mortes, et que le Procureur de la République et le juge d'instruction de Nîmes accompagnés du docteur Reynaud se rendent dans cette ville où ils arrivent dans la nuit du 16 au 17, vers trois heures du matin.

Mises au courant de la gravité de la situation, ces autorités télégraphient aussitôt à Nîmes pour demander des renforts de troupes à cheval jugés indispensables afin d'assurer l'ordre, puis elles se rendent à la mairie située sur la place Saint-Louis, séparée seulement par deux maisons de la boulangerie où sont enfermés les Italiens et que protègent les douaniers ; et là,

elles se tiennent en permanence. La nuit s'écoule dans un calme relatif, la foule s'étant un peu dissipée. Elle se reforme au jour et se condense, compacte et houleuse, sur la place Saint-Louis.

Pendant la nuit, grâce au dévouement de la veuve Fontaine, dont la conduite dans ces circonstances a été au-dessus de tout éloge, quelques Italiens avaient pu s'évader de la boulangerie et quitter Aigues-Mortes ; mais il en restait encore 36 et le principal était de se débarrasser d'eux car ils étaient le point de mire de la foule. M. le Préfet du Gard, qui venait d'arriver par le premier train du jour sur les lieux, parle à cette foule, l'engage à la modération et lui annonce que l'on va évacuer les Italiens sur la gare, et que cette cause d'agitation va disparaître. Cette opération a lieu en partie dans la matinée, vers dix heures, non sans de grandes difficultés. En deux voyages, un omnibus emmène 23 Italiens sous la protection des gendarmes à cheval, mais on ne peut faire davantage. La foule s'est massée à la gare qu'elle veut envahir et dont elle brise les barrières ; elle est maintenue à grand-peine. Enfin, le train part et les gendarmes reviennent. Il reste encore 16 Italiens à évacuer, on ne peut y songer avant l'arrivée des troupes réclamées.

Cependant vers dix heures, une bande de trois cents individus environ, armés de gourdins, de branches d'arbres, de manches de pelles, s'était formée, parcourant la ville et la place. Elle a arboré deux rideaux rouges, chante la *Marseillaise* et vocifère. Elle est allée manifester à la gare et a cherché à empêcher le départ des Italiens, puis est revenue manifester sur la place. Les autorités essayent d'arrêter cette bande, de lui faire comprendre raison ; leurs efforts sont impuissants, et cette foule armée prend le chemin des salins de la Goujouse et de la Fangouse sur lesquels travaillent un grand nombre d'Italiens.

Pour éviter une collision, le capitaine de gendarmerie Cabley part dans cette direction avec tous ses gendarmes à cheval. À la Fangouse, il fait enfermer les ouvriers italiens dans le bâtiment où ils logent afin de les protéger contre la bande qui vient d'arriver. La foule en fureur veut faire le siège de cette maison ; elle brise les fenêtres à coups de gourdin, démolit le toit, porte des coups aux Italiens, leur jette des pierres et des tuiles. Le capitaine Cabley par son énergie, et en promettant de conduire sous son escorte les Italiens à la gare d'Aigues-Mortes, parvient à ramener un peu de

calme dans les esprits. Les gendarmes et lui entourent les Italiens au nombre de 80 environ et ils prennent le chemin de la ville suivis par la foule armée devenue moins menaçante.

Ils s'avancent sans encombre jusqu'au lieu dit de Quarante Sous. Mais à mille ou quinze cents mètres de cet endroit presque en vue d'Aigues-Mortes, le cortège est rejoint par une bande venant de cette ville et armée de matraques et de fusils, et manifestant les intentions les plus hostiles. Malgré les efforts héroïques des gendarmes et de leur chef, cette bande se jette sur les Italiens dont plusieurs parviennent à s'enfuir. Les coups pleuvent sur eux, des coups de fusil sont tirés et un certain nombre d'entre eux est blessé dont deux ou trois mortellement. D'autres parviennent à s'enfuir dans la direction des Saintes-Maries. Cependant les gendarmes continuent à faire un rempart de leurs corps aux Italiens, restant au nombre d'une cinquantaine, et on continue la marche sur Aigues-Mortes. Arrivés sous les remparts les gendarmes du capitaine Cabley se trouvent pris entre cette colonne forte de cinq à six cents personnes et la foule qui les suivait ; une attaque plus épouvantable se produit encore ; la gendarmerie débordée est impuissante à maîtriser les agresseurs, comme sont impuissantes les autorités administratives et judiciaires dont le capitaine Cabley a réclamé le concours par estafette, et qui sont près de lui.

Des pierres énormes sont lancées de tous côtés sur les Italiens, à travers le cordon de gendarmerie qui les entoure, et à chaque pas, ces malheureux laissent des victimes sans défense sur le sol. Des forcenés les achèvent à coups de matraque. M. le Préfet du Gard et le Procureur de la République somment, au nom de la loi, un dénommé Granier d'ouvrir la grille de fer de sa vaste maison dans le but d'y abriter les Italiens. Il y consent, et le capitaine avec ses hommes et les Italiens se disposent à entrer, lorsque le Sieur Granier fait brusquement refermer sa grille. Pour échapper aux coups, les Italiens se sont couchés sur le sol les uns sur les autres, les cavaliers leur font un rempart, mais les pierres pleuvent, le sang ruisselle. Pour mettre un terme à cette scène affreuse, heureusement inspiré, M. le Préfet du Gard donne l'ordre de se replier sur la tour de Constance, à deux ou trois cents mètres de là. On y arrive enfin, poursuivi par la foule en fureur. C'est le salut pour les quarante Italiens qui restent et dont la plupart avaient reçu des coups et portent des blessures. Un peu plus tard, il y aura encore deux

victimes. Vers deux heures et demie, deux Italiens sont reconnus sur la place Saint-Louis et assaillis à coups de bâton. L'un est grièvement blessé, l'autre reste sans vie sur le sol. Vers six heures du soir, 250 hommes de la ligne et de l'artillerie à cheval font leur entrée dans la ville sous les ordres du général Caze. Dès l'arrivée des troupes, et sous leur protection, on dirige sur la gare les Italiens de la boulangerie et les Italiens enfermés à la tour de Constance, sauf deux, trop malades, qui sont transférés à l'hôpital. La nuit s'écoule sans encombre et le 18, dès la première heure, M. le Juge d'Instruction commence son information qui, depuis, s'est continuée sans relâche. L'émeute est définitivement domptée, bientôt le travail est repris sur les salins. Dans la suite, aucun événement notable ne viendra troubler le calme qui régnera dans la ville et sur les chantiers.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, pendant cette triste journée du 17 août, une cinquantaine d'Italiens ont été blessés, et huit ont trouvé la mort. Six ont été tués sur le coup, un est décédé dans la nuit du 17 ou 18 août, le dernier, le nommé Caffara (Victor), a succombé à ses blessures le 17 septembre suivant. Malgré les plus actives recherches, l'identité des cadavres des sept premières victimes qui avaient été photographiées n'a pu être établie.

Dans cette affaire, l'instruction était particulièrement ardue, car il n'était pas facile de trouver des témoins qui, au milieu de ces scènes émouvantes et de la multiplicité des assaillants, inconnus pour la plupart, eussent pu fixer dans leur mémoire les traits des coupables, mais si l'information n'a pu découvrir, malgré ses minutieuses recherches, ni les auteurs directs de la mort des huit Italiens, ni la plupart des auteurs directs de leurs blessures, elle a pu impliquer dans la procédure 39 inculpés. Parmi ceux-ci 13 me paraissent devoir bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Il resterait donc 26 inculpés, y compris le dénommé Pélissier qui était en fuite et qui vient d'être arrêté à Marseille pour être transféré d'urgence à Nîmes.

Le premier inculpé, l'Italien Giordano, devra répondre de sa participation dans la scène criminelle du 16 août ; les charges qui le concernent et qui vont être ci-dessous analysées établissent qu'il a commis une ou plusieurs tentatives de meurtre sur des ouvriers français, une tentative de meurtre sur un gendarme, et qu'il s'est rendu complice, par aide ou assistance, des tentatives de meurtre commis par ses camarades sur les ouvriers français.

Les 23 inculpés français de la journée du 16 août peuvent se diviser en trois catégories distinctes. La première, s'élevant au nombre de 17, comprend tous ceux qui ont, soit tiré des coups de fusil sur les ouvriers italiens, soit porté des coups de bâton ou lancé des pierres. Ces actes constituent évidemment (tenant le massacre voulu et opéré) des tentatives de meurtre parfaitement caractérisées. J'ajoute que ces mêmes individus se sont, en outre, par une assistance aussi énergique à tous les troubles, rendus complices de meurtres et de tentatives de meurtre commis à côté d'eux. La deuxième, concernant 7 inculpés, vise des individus que personne n'a vus portant de coups, mais nettement reconnus par les gendarmes, ils ont assisté à toutes les péripéties de la journée, armés de pierres ou de gourdins ; ils n'ont cessé par leur attitude, par leur parole et par leurs excitations, de mettre en mouvement la main des agresseurs. Leur complicité par aide et assistance ne me paraît pas douteuse. Reste la troisième catégorie qui ne comprend qu'un inculpé que je crois devoir impliquer dans les poursuites, en vertu de la complicité spécifique édictée par l'article 313 du Code pénal. Cet inculpé, qui connaissait les cris de mort poussés contre les Italiens, a consenti, dans la matinée du 17 août, à traverser les rues d'Aigues-Mortes, battant du tambour, à la tête d'une foule armée de fusils et de gourdins, il l'a accompagnée jusque sous les remparts et n'a cessé de battre que lorsque la bande, par lui enrégimentée, était à quelques centaines de mètres des ouvriers italiens. Il a été, en fait, l'organisateur de cette troupe ; il en connaissait les intentions homicides ; les crimes par elle commis lui sont dès lors imputables.

[...]

¹ AN, BB 18 1947.

ANNEXE 2

Individus inculpés

(rapport du procureur général de Nîmes, 24 octobre 1893)²

T ENTATIVE DE MEURTRE ET COMPLICITÉ DE TENTATIVE DE MEURTRE

Barbier Hermand, Fulbert, 16 ans, né à Foix (Ariège), cultivateur, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

Beaugé Lazare, 26 ans, né à Autun (Saône-et-Loire), journalier, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

Bernier Petrus, 19 ans, né à Voiron (Isère), chauffeur, sans domicile fixe, deux condamnations pour vagabondage.

Biblemont Marcel (s'étant dit Dif Louis), 17 ans, né à Paris, garçon boucher, pas d'antécédents.

Blanc Florentin, 27 ans, né à Fos (Bouches-du-Rhône), boulanger, sans domicile fixe, cinq condamnations pour banqueroute, outrage public à la pudeur, escroqueries, mendicité et vagabondage.

Buffard Philippe (dit le Kroumir), 36 ans, né à Ganges (Hérault), homme de peine à Aigues-Mortes, illettré, célibataire, pas d'antécédents.

Constant Joseph, François, 34 ans, né à Arles (Bouches-du-Rhône), journalier à Aigues-Mortes, marié, un enfant, lettré, deux condamnations pour chasse.

Dencausse Étienne, Antoine, 22 ans, né à Izaut-de-l'Hôtel (Haute-Garonne), cultivateur, sans domicile fixe, trois condamnations pour mendicité et vagabondage.

Giordano Giovanni, 24 ans, né à Vernante (Italie), journalier, sans domicile fixe, condamné par la cour d'assises du Var à un an de prison pour vol en 1889. Expulsé de France le 27 juin 1890.

Joubert Prosper, 36 ans, né à Montferrand (Drôme), marchand de fromage à Marseille, condamné à un an de prison pour vol.

Lautier Auguste, 29 ans, né à Beaucaire (Gard), journalier à Aigues-Mortes, pas d'antécédents.

Le Cleach Jean, 32 ans, né à Pont-l'Abbé (Finistère), maçon, marié, un enfant, illettré, sans domicile fixe.

Lotte Félix, 33 ans, né à Mauziat (Ain), manœuvre, sans domicile fixe. Dix condamnations pour mendicité, vagabondage, outrages.

Nourveu Louis, 23 ans, né à Beaucaire (Gard), homme de peine à Aigues-Mortes, trois condamnations pour vol, deux pour coups et une pour violences à agents avec effusion de sang (un an de prison).

Pélissier François, Xavier, 21 ans, boulanger, sans domicile fixe, en fuite.

Rouet Jean (dit l'Albinos), 50 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, marié, trois enfants, cinq condamnations pour chasse.

Sabatier Gédéon, 29 ans, né à Vébron (Lozère), ouvrier boulanger, sans domicile fixe, une condamnation à six mois de prison pour vol.

Vidal Jean, 35 ans, né à Luzech (Lot), vigneron, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

C O M P L I C I T É O R D I N A I R E P A R A I D E O U A S S I S T A N C E D E T E N T A T I V E D E M E U R T R E

Boulineau Joseph, 28 ans, journalier, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

Charlety Claude, Julien, André, 19 ans, cultivateur, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

Gambon Georges, Henri, 26 ans, serrurier, sans domicile fixe, quatre condamnations pour vol et une pour coups et blessures.

Guis Pierre, 25 ans, garde-canal à Aigues-Mortes, lettré, pas d'antécédents.

Latrouche Jean, 28 ans, né dans le Gers, journalier, sans domicile fixe, lettré, célibataire, une condamnation pour mendicité et vagabondage.

Michel Auguste, 31 ans, camionneur à Aigues-Mortes, marié, un enfant, lettré, pas d'antécédents.

Vicat Pierre, Gaston, Eusèbe, 20 ans, journalier, sans domicile fixe, quatre condamnations pour chasse, vagabondage et mendicité.

C O M P L I C I T É S P É C I A L E D E L ' A R T I C L E 3 1 3 D U C O D E P É N A L , D A N S L E S C R I M E S C O M M I S E N R É U N I O N S É D I T I E U S E O U A V E C R É B E L L I O N

Brézun Charles, 25 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, pas d'antécédents.

N O N - L I E U

Balaguet Étienne, Laurent, 42 ans, né à Set (Ariège), journalier, sans domicile fixe, pas d'antécédents.

Baruthel Jean, 33 ans, journalier à Aigues-Mortes, pas d'antécédents.

Ceinturion Charles, Alphonse, Henri, 31 ans, mécanicien, sans domicile fixe.

Clavel Louis, 29 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, marié, un enfant, pas d'antécédents.

Conil Louis, 35 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, marié, sans enfant, illettré, pas d'antécédents.

Goudet Jean, 25 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, marié, un enfant, lettré, pas d'antécédents.

Meyssoni Marius, 31 ans, cultivateur à Calvisson (Gard), illettré, deux condamnations pour vol et chasse.

Moysset Henri, Antoine, 28 ans, journalier à Aigues-Mortes.

Naud Jean, 29 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, pas d'antécédents.

Naud Jean, 36 ans, cultivateur à Aigues-Mortes, marié, deux enfants, lettré, pas d'antécédents.

Rouet Antoine (dit le Crasse), 68 ans, journalier à Aigues-Mortes, veuf, illettré, un enfant, condamné trois fois pour vol et une fois pour chasse.

[2](#) AN, BB 18 1947.

ANNEXE 3

Victimes [3](#)

O UVRIERS TUÉS À A IGUES- M ORTES LE 17 AOÛT 1893

Caffaro Vittorio, 29 ans, de Pinerolo (province de Turin).

Calori Bartolomeo, 26 ans, de Turin.

Ferrini Mariano, de Terricciola (province de Pise).

Merlo Giuseppe, 29 ans, né à Centallo (province de Turin).

Rolando Lorenzo, né à Altare (province de Genova).

Tassi Carlo, 58 ans, né à Castelceriolo (province d'Alessandria, Piémont).

X (cadavre non identifié).

Zanetti Paolo, Giovanni, né le 19 novembre 1864 à Nese (province de Bergame).

**O UVRIERS ITALIENS VUS À A IGUES- M ORTES LE JOUR DU MASSACRE,
N'AYANT PAS DONNÉ DE NOUVELLES D'EUX AU 18 NOVEMBRE 1893**

Arioldi Angelo, 27 ans, de Bergame.

Bandetti Secondo Giuseppe, 32 ans, de S. Raffaele (province de Turin).

Bindaro (ou Pindarro) Giuseppe, d'Ivrea (province de Turin).

Castagno Filippo, 47 ans, de Villafaletto (province de Cueno, Piémont).

Giuliano Ernesto, d'Oneglia (province d'Imperia).

Mainero Chiaffredo, de Moretta (province de Coni, Piémont).

Migone Angelo.

Mongrandi Giovanni.

Reggi Giovanni.

Rosso Grato, 22 ans, de Germagnano (province de Turin).

Sacchi Pietro, 39 ans, de Mede (province de Pavie).

Torchio Secondo, 26 ans, de Tigliole (province d'Asti, Piémont).

Trovero Silvestro, d'Ivrea (province de Turin).

X (dit le « Milanais »).

[3](#) Camera dei Deputati, *Documenti Diplomatici...*, op. cit., p. 76-79.

SOURCES CONSULTÉES

Pour étudier toutes les dimensions de l'affaire d'Aigues-Mortes, j'ai consulté des archives très diverses. On trouvera ci-dessous les cotes de ces documents. J'ai indiqué entre parenthèses les dossiers répertoriés dans les registres des archives départementales du Gard mais auxquels je n'ai pas eu accès parce qu'ils ont apparemment « disparu ».

• ARCHIVES NATIONALES

Série BB

BB 6 (II)/1094 : dossier de carrière des magistrats. Dossier Léon Nadal

BB 6 (II)/619 : dossier de carrière des magistrats. Dossier Fernand Alphandery

BB 6 (II)/802 : dossier de carrière des magistrats. Dossier François de La Marche

BB 18 1776 : affaires criminelles et correctionnelles (1814-1868). Affaire de Montceau-les-Mines (1868)

BB 18 1947 : dossiers de la division criminelle classés chronologiquement (1890-1913). Affaire d'Aigues-Mortes (1893)

Série F

F 1/b1/356 : dossiers individuels de fonctionnaires. Préfet Nicolas Le Mallier

F 1/c III/Bouches-du-Rhône 13 : rapports du préfet (1789-1877)

F 1/c III/Gard 7 : rapports du préfet (1789-1877)

F 1/d III/312 : médailles d'honneur pour belles actions, département du Gard (1893-1894)

F 1/dIII/399 et 400 : *idem*

F 7 3942 : rapports de gendarmerie, Bouches-du-Rhône (1844-1859)
F 7 4008 : rapports de la gendarmerie du Gard (1842-1859)
F 7 12512 : surveillance des anarchistes
F 7 12575 : relations avec l'Italie (1892-1898)
F 7 12581-12590 : police des étrangers (1871-1918). Naturalisations, admissions à domicile, dénombremments, etc.
F 7 12600 : feuilles de signalement d'étrangers et de suspects. Classement alphabétique : A-Z (1894-1906).
F 7 14233 : expulsés et interdits de séjour : dossiers individuels (1889-1906). Classement alphabétique (Gior-Giovan).
F 19 2985 : curés. Dossiers personnels (1830-1905) : dossier Jacques Mauger

• **ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (VINCENNES) (SHD)**

Armée de terre

5 N 2 : cabinet du ministère de la Guerre (1890-1895)
7 N 2018-2019 : 4^e bureau (1892-1894)
9 N 6 : direction de l'infanterie (1871-1914)
9 N 16, 9 N 17, 9 N 19, 9 N 22 : direction de la cavalerie (1878-1914)
9 N 22-56 : direction de l'artillerie (1870-1914)
9 N 92 : direction des contentieux et de la justice militaire (1889-1914)
9 N 94-109 : commissions et inspections (1871-914)
9 Yd 259 : dossiers de carrière des officiers. Dossier Albert Caze

Gendarmerie

30 E 313 : compagnie du Gard, arrondissement d'Alais, brigade de La Grand'Combe. Registre de correspondance
6 YF 72 585 : dossier de carrière des officiers. Dossier Auguste Cabley

• **A RCHIVES DÉPARTEMENTALES DE C HARENTE (A NGOULÊME)**

2 U prov 610 : cour d'assises d'Angoulême. Affaire d'Aigues-Mortes (27-31 décembre 1893)

• **A RCHIVES DÉPARTEMENTALES DES B OUCHES-DU- R HÔNE (M ARSEILLE)**

Série 4 M

4 M 958 : rapports entre Français et Italiens en 1881

4 M 2359 : rapport avec Italiens, suite de l'affaire d'Aigues-Mortes

Série 135 J : archives des salins du Midi

135 J 54 : registres des séances du conseil d'administration de la Compagnie des salins du Midi (1871-1905)

135 J 74 : jugements et arrêtés (1842-1911)

• **A RCHIVES DÉPARTEMENTALES DU G ARD (N ÎMES)**

Série 1 M

1 M 578 : rixes entre ouvriers français et piémontais (1851-1860)

1 M 617 : correspondance entre le préfet et les sous-préfets (1890-1893)

1 M 697 : correspondance préfet et maires (1871-1894)

1 M 700 : rapports de police (1869-1899)

1 M 739 : rapports de gendarmerie

1 M 800 : rixes entre ouvriers français et étrangers (1881-1882)

1 M 850 : surveillance des étrangers (1888-1907)

1 M 884 : troubles, rapports avec les maires (1882-1893)

1 M 911 : dossiers individuels sur les curés du Gard (*carton manquant*)

1 M 952 : comptes rendus sur le 14 Juillet (1892-1894)

1 M 957 : 1^{er} Mai (1891-1901)

Série 3 M

3 M 506 : élections cantonales d'Aigues-Mortes (06/08/1893)

3 M 235 : listes électorales en 1900 : Aigues-Mortes

3 M 416 : élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893

3 M 756 : élections municipales (1892-1895)

Série 4 M

4 M 17 : dossiers des commissaires de police d'Aigues-Mortes (1846-1920)

4 M 87 : crimes et délits ; tableau sommaire des arrestations opérées par la gendarmerie (*manquent les années 1875-1895*)

4 M 100 : rapports périodiques du commissaire de police d'Aigues-Mortes (1832-1912)

4 M 105 : rapports périodiques des commissaires cantonaux d'Aigues-Mortes (1854-1870)

4 M 154, 4 M 155 : rapports de gendarmerie (1856-1912) (*manque l'année 1893*)

4 M 399 : instructions aux maires à propos du décret du 02/10/1888

4 M 276 : associations d'Aigues-Mortes (1865-1901)

4 M 405 : dossiers nominatifs d'étrangers ayant satisfait aux formalités de déclaration de résidence (1893)

4 M 438 : état signalétique des Italiens et des Allemands résidant dans le département

4 M 462 : instructions concernant les expulsions (1843-1892)

4 M 519-520 : prisonniers étrangers expulsés (1893)

4 M 608-610 : extraditions, dossiers nominatifs

4 M 773 : libérations conditionnelles, dossiers nominatifs (1889-1896)

4 M 801 à 851 : interdits de séjour, dossiers nominatifs (1853-1940)

Série 6 M

6 M 144 : dénombrement de 1891, commune d'Aigues-Mortes

6 M 677 : statistiques hospitalières, hospice d'Aigues-Mortes (*manque l'année 1893*)

6 M 678 : tableau de fréquentation de l'hospice (1893-1900)

6 M 692 : bureaux de bienfaisance d'Aigues-Mortes, statistiques (1893)

Série P

2 P 44 : rôles des contributions directes (perception d'Aigues-Mortes)

2 P 46-47 : patentes, poids et mesures

3 P 88 : évaluation des propriétés non bâties, commune d'Aigues-Mortes (1913).

3 P 174 : transactions foncières, commune d'Aigues-Mortes

Série R

1 R 119 : tableau des conscrits de l'arrondissement de Nîmes (1870-1914)

1 R 245 : liste du tirage au sort d'Aigues-Mortes (1893)

Série T

1 T I A 325 : rapport sur la situation des écoles dans le Gard (1857-1895)

Série U

4 U 5/111 : rapports avec les parquets

4 U 5/125 : correspondance avec le parquet (1859-1893)

4 U 5/220 : dossier nominatif du juge de paix Louis Hugou

4 U 5/301 : affaire d'Aigues-Mortes (*dossier disparu*)

- 4 U 5/736 : procès-verbaux d'ouverture d'enquêtes
- 5 U 4/80 : arrêts rendus par la chambre des mises en accusation (1893)
- 6 U 2/198 : jugements de première instance (2^e semestre 1893)
- 6 U 8/90 : procès-verbaux d'enquête
- 6 U 10/217 : procédures correctionnelles (1893)
- 6 U 11/80 : tribunal civil, audiences correctionnelles (1893)
- 6 U 14/11 : audiences correctionnelles (1884-1894)
- 15 U 1/43* : registre des procès-verbaux du juge de paix d'Aigues-Mortes (1890-1896)
- 15 U 1/84* : registre des jugements de simple police (1890-1896)

Série Y

- 1 Y 136 : récidivistes, expulsions (*manque l'année 1893*)
- 1 Y 156 : interdits de séjour libérables (1892-1894) (*manque le mois de janvier 1894*)

• A RCHIVES COMMUNALES D' A IGUES- M ORTES

Registres d'état civil : naissances, mariages, décès (1830-1970)

Série S

- S 5 : salin de la Murette : procès avec la commune (1842-1896)
- S 10 : adjudications an 7-1898

Série D

- 1 D 15 : délibérations du conseil municipal
- 2 D 7 : correspondance administrative (1823-1898)
- 3 D 3 : arrêtés du maire (1875-1898)

Série F

1 F 2 : mouvement de la population (1854-1896)

Série L

1 L 7 : correspondance entre le maire et le préfet (1846-1896)

1 L 10 : bagarre avec les Italiens à l'occasion du levage du sel (1893-1899)

2 L 3 : établissements insalubres : salins (1892-1968)

3 L : étrangers dans la commune

Série K

2 K 3 : révision des listes électorales

3 K 8 : arrêtés de nomination et de révocation des maires (An II-1893)

zlibrary

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.



z-library.se

singlelogin.re

go-to-zlibrary.se

single-login.ru



[Official Telegram channel](#)



[Z-Access](#)



<https://wikipedia.org/wiki/Z-Library>